Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/memoiresdejeande00witt

MEMOIRES
DE
JEAN DE WIT,

GRAND PENSIONNAIRE
DE HOLLANDE.

TRADUITS DE L'ORIGINAL
en François.
Par M. de ***

A LA HAYE,
Chez VAN BULDEREN, dans le Pooten,
à l'Enſeigne de Mezeray.

M. DCCIX.

AVERTISSEMENT.

CEs Memoires qui ont été faits par feu M. de Wit grand Penſionnaire de Hollande, m'ont été donnez par Madame de ... ſa fille. Comme ce Miniſtre a paſſé pour un des plus grands Eſprits de l'Europe, & pour connoître parfaitement les interêts de ſa Patrie. On ne pourra trouver de raiſonnemens plus juſtes & plus naturels que ces reflexions. Il étoit un puiſſant adverſaire de la Maiſon d'Orange, par rapport à l'interêt de ſa Patrie; il a fait ces Memoires pendant la minorité du Prince d'Orange, Guillaume III. qui a été depuis Roi d'Angleterre; dans la vûë d'inſpirer à ſes compatriotes le courage de s'oppoſer vigoureuſement à l'éleva-

tion de ce Prince, & de ne plus élire un Stathouder; & pour leur representer vivement la douceur d'une liberté qui leur avoit coûté si cher. Il les acheva deux ans avant sa mort. Tout le monde sçait que ce grand Ministre fut cruellement massacré à la Haye en 1672. avec son frere Corneille de Wit, par la populace, animée par les partisans du Prince d'Orange, qui les accusoit d'avoir vendu la Hollande à la France, quoique ce pretexte fût faux, comme on peut voir par ces Memoires. L'élevation de ce Prince s'établit tout d'un coup sur la destruction de ces deux grands Hommes; ce qui fut cause que ces Memoires furent severement défendus en Hollande. J'ai cru ne pouvoir mieux employer mon temps que de les traduire en François. Comme cette Nation est naturellement doüée d'une grande penetration & d'un bon goût; & que notre Republique depuis sa revolte contre l'Espagne, s'est toujours attiré l'attention

de toute l'Europe; j'eſpere que les François ne ſeront pas fâchez de penetrer juſques dans les moindres interêts, & dans les maximes politiques de la Hollande: elles ſont ici dépeintes au naturel, je me ſuis contentée de traduire fidellement ces Memoires, ſans y rien ajoûter, n'aïant rien de comparable pour le genie avec ce grand Homme. J'y ai joint ſeulement quelques particularitez qui ſont marquées à la marge pour l'intelligence de ces Memoires. Je prie ſeulement le Lecteur de ne ſe point choquer de quelques expreſſions de l'Auteur qui pourroient paroître trop fortes. C'étoit un Republiquain des plus zelez, & qui quoi qu'il haït le Prince d'Orange, n'en aimoit pas davantage la France. J'eſpere qu'on aura quelque indulgence pour mon ſtyle; la Langue Françoiſe eſt ſi difficile à apprendre par les Etrangers, que je ne me flatte pas d'y écrire tres-purement; neanmoins la ſimplicité de mon ſtyle en couvrira

mieux les défauts, que ſi j'avois affecté des façons de parler pompeuſes & brillantes ; outre qu'il eſt tres-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de conſerver dans une traduction Françoiſe toutes les figures d'une Langue auſſi rude que la Langue Flamande.

PREFACE
DE L'AUTEUR.

IL y a environ dix ans qu'il plut à Dieu par sa sainte & adorable volonté & sage direction, de m'envoyer des accidens qui auroient pû me faire tomber dans de tristes rêveries, nuisibles à ma santé; tellement que voyant l'impossibilité où j'étois de redresser ce malheur par des plaintes & gemissemens, je me fis une raison d'en éloigner le souvenir en m'attachant à un amusement agreable.

Et comme les plus grands divertissemens de ma jeunesse ont été de m'occuper aux histoires & reflexions philosophiques & politiques, je balançai sur le choix d'une de ces trois choses, lorsque je fus prié par mes Amis de mettre par écrit mes reflexions politiques, que j'avois exprimé souvent par mes paroles. Pour me satisfaire, & pour complaire à mes Amis, que je considerois beaucoup, je mis sur le papier mes reflexions sur les fondemens politiques & salutaires, & sur les maximes de la Republique d'Hollande & de Westfrise. Aprés que j'eus mis mes pensées par écrit, je ne pûs m'empêcher, comme un bon sujet de la Patrie, & pour satisfaire au devoir d'Ami, d'en donner des copies à ceux qui m'avoient porté à cet Ou-

vrage ; d'autant plus qu'ils avoient également part avec moy à la direction de la Patrie, & étoient obligez de contribuer par tous les soins possibles à ce qui peut faire la felicité de la Republique, afin que les Regens en pussent profiter en temps & lieu.

Des gens tres-illustres, & distinguez par leur esprit & par leur merite, ont jugé à propos d'ajoûter à ma copie deux chapitres, l'un de la raison pour laquelle la liberté n'a pas produit de meilleurs effets depuis la mort du Prince d'Orange ; & l'autre, quels sont les bons fruits que les commencemens d'un libre gouvernement ont produit : car je ne sçaurois cacher une chose que la difference du style fait assez connoître ; cette augmentation ayant été faite par des personnes versées si à fond dans la connoissance de toutes les affaires concernant les Provinces Unies, & le gouvernement deHollande, que toutes les affaires mentionnées dans ces chapitres ont passé par leurs mains, ou ausquelles du moins ils ont assisté.

Tellement qu'aprés avoir gardé ces Memoires pendant l'espace de neuf ans dans mon cabinet, j'y ai ajoûté ces deux chapitres, & j'ai examiné de nouveau tout monOuvrage, dans le dessein de le rendre commun à tout le monde, en le faisant imprimer.

Il est tres-certain que jamais aucun Monarque, Prince, ou grand Seigneur ; & bien moins quelqu'un de la Maison d'Orange, & de Nassau ne m'a fait tort dans mon particulier, & que jamais aucuns Regens ne m'ont favorisé dans la moindre chose : l'on me feroit une grande injustice de croire qu'aucu-

ne passion m'eût animé à cet Ouvrage, ou pour flater les Regens de cette illustre & puissante Republique, ou pour deshonorer les Princes d'Orange, ci-devant Capitaines generaux & Statouders de cette Province, comme si j'avois voulu dire que le Regne Monarchique que ces Princes ont voulu introduire dans la Hollande, nous auroit fait plus de tort que si d'autres Chefs l'eussent gouvernée.

Mais on pourra dire avec verité que ces Memoires ont été faits parce que *amicus Plato, amicus Socrates. sed magis amica salus Patriæ.* Je ne suis point un Esclave de Cour, ni un Etranger qui ne s'embarasse point de la prosperité du Païs, & qui est accoûtumé de parler ou se taire, suivant le plaisir d'un Prince Souverain. L'on y pourra encore ajouter que je prouve par là que je suis interesse au dernier point au bonheur de la Patrie; & que je suis naturellement un franc & gros Hollandois, qui *scapham, scapham*, appelle un batteau, un batteau, & passe droit la mer avec. J'ai cherché outre cela comme un veritable ami & bon citoyen, à instruire mes amis particuliers; & quelques Regens de ma Patrie pour leur utilité à suivre le droit fil de la verité, autant qu'elle me menera au salut de ma Patrie, en examinant la politique salutaire & les maximes fondamentales de notre Republique.

Tellement qu'un chacun doit convenir que les fondemens de la felicité du païs dépendent premierement d'une Regence qui y soit conforme, & que la raison m'apprend que le bonheur de la Hollande consiste dans

la prosperité du Commerce, Pesche, Manufactures & Navigation, j'ay été obligé d'examiner ces moyens de subsistance qui sont les colonnes de l'Etat, avec les reflexions sur le gouvernement passé des Stathouders, qui est encore desiré par plusieurs ignorans, & mal intentionnez Hollandois.

Quoy que ces reflexions m'ayent déplu par la raison que toutes ces Provinces unies, & particulierement la Hollande & Westfrise n'ont point eu d'autres Stathouders ou Capitaines Generaux, que de la Maison d'Orange & de Nassau; & que j'étois assuré que plusieurs ignorans & mal intentionnez, qui sont par-tout, & principalement dans nos Pays-Bas, plus portez à favoriser l'accroissement & le pouvoir d'un Prince, que la liberté & prosperité de leur propre Patrie, expliqueroient mon dessein, comme si j'aurois voulu attaquer directement cette illustre Maison. J'ay jugé que quoy que notre siecle corrompu ne permette pas de suivre entierement la leçon de Virgile, *Tu ne cede malis, sed contra audentius ito*, qu'on ne devoit pas toutefois craindre si fort les méchans & les ignorans dans notre ancienne Batavia, si renommée pour la liberté de ses Habitans, que l'on n'ose écrire en faveur du bien commun, par la raison que l'illustre Maison d'Orange s'y trouveroit attaquée.

J'ay assez combatu dans mon particulier, en commençant d'écrire des affaires de cette importance, ayant en horreur les flateries, si generalement observées par les Auteurs; je n'ai pû, ni voulu contraindre ma plume, ni la rendre esclave des lâches flateries: *Au-*

dendum eſt aliquid, publici boni zelo: car il appartient à un bon Sujet de la Patrie, même au peril de ſa vie, ſuivant le Proverbe, *Dulce & decorum eſt pro Patria (libera) mori*, de ne point ménager les veritez quoy que haïſſables, pourvû qu'elles tendent au bien de la libre Patrie; mais de les dire & de les écrire dans le temps qui ſera neceſſaire.

Comme je n'ay point encore rendu mes Écrits publics par l'impreſſion, & que mon deſſein étoit en les commençant de ne les communiquer qu'à mes plus intimes amis; l'on devroit ſe contenter de mon bon zele, & perſonne ne pourra m'accuſer d'imprudence, à moins que de vouloir convenir que le pouvoir Monarchique que les Princes d'Orange ſe ſont appropriez ſur la Hollande & Weſtfriſe, a été d'une ſi grande étenduë, que l'ombre qui nous en eſt reſté aprés leur mort doit aſſez effrayer tous les habitans du pays, pour ne jamais oſer mettre par écrit en particulier la moindre choſe qui feroit contre l'intereſt du gouvernement Monarchique en Hollande, ou au deſavantage de cette illuſtre Maiſon.

Cela étant, il faudroit convenir qu'aucun païs du monde n'a été en ſi grand eſclavage que la Hollande ſous le gouvernement des Princes d'Orange, quoy que les amateurs des gouvernemens en Chefs, ou les Partiſans de ces Princes, ne conviendront nullement de cette verité, d'autant qu'ils ont toûjours loüé hautement ces Princes, comme s'ils avoient donné toute ſorte de ſecours aux Etats pour reſiſter au Roy d'Eſpagne, ſans avoir eu aucune pretention de ſe rendre les

maîtres abſolus du Païs, mais uniquement pour le remettre en liberté, comme autrefois Virginius Ruffus, qui aprés avoir chaſsé le Tyran Vindex, ordonna de mettre cette Epitaphe aprés ſa mort : *Cy gît Ruffus, qui chaſſa le Tyran, non pour ſon intereſt particulier, mais pour le bien de ſa Patrie.* Que pareillement le Prince Guillaume & ſes fils auroient pû avec raiſon s'attribuer une ſi glorieuſe Epitaphe, comme leurs Hautes Puiſſances l'ont effectivement fait graver, à peu prés dans le même ſens, avec plus de circonſtances, ſur une ſepulture de marbre à Delft l'an 1620.

Pour revenir à mon diſcours, il eſt ſûr que ces lâches flateries ne proviennent que de ces Regens placez dans les Colleges par les Princes, contre tout droit & juſtice; mais comme je ne croy pas que notre chere Patrie ſoit encore en un pareil danger, & qu'elle n'eſt pas prête d'y retomber dans les ſiecles à venir, j'ay bien osé examiner les fondemens politiques & les maximes de Hollande & de Weſtfriſe, autant que l'intereſt de la Hollande m'y oblige; je ne me ſuis déterminé de les rendre publics qu'aprés de meures déliberations de pluſieurs années, telles qu'on doit obſerver dans les traitez politiques de cette importance, & ſous la protection & communication de mes legitimes Souverains, les grands & nobles Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

Declarant d'ailleurs avoir toûjours été affectionné aux Princes d'Orange pour ce qui les regarde perſonnellement, & autant que leurs actions ont ſervi à l'avantage des Provinces Unies; & je conviens que le Prince

Guillaume I. de même que Maurice & Henry ses fils ont eu pendant tres-long-temps la reputation dans nos pays d'être doüez de plusieurs qualitez heroïques, & toutes Royales, sans être beaucoup tachez des défauts des Tyrans.

Les histoires nous apprennent que le Prince Guillaume I. étant âgé d'onze ans fut declaré heritier universel de René de Châlons, par son testamenr. Il fut envoyé à l'âge de douze ans par son pere à Padouë, à l'Empereur Charlequint, pour pouvoir par le changement de Religion, & la faveur de l'Empereur, entrer en possession des biens de la maison de Châlons; comme il fut élevé dans sa jeunesse dans la Religion Catholique Romaine, il sçut si bien gagner le cœur de l'Empereur, qu'il obtint avec le temps tous les biens provenant de cette succession; & l'on dit qu'étant plus avancé en âge, suivant sa Devise, *Savis tranquillus in undis*, il supportoit avec une constance égale la prosperité & l'adversité. Les histoires prouvent qu'il avoit beaucoup d'esprit, une grande memoire, une ambition noble sans vanité; qu'il étoit tres-civil, & d'un parler facile & agreable, gagnant par là le cœur de toutes sortes de personnes; qu'il n'étoit pas grand parleur; qu'il pouvoit bien cacher ses pensées & ses passions, quoiqu'il les suivît constamment, avec une fermeté qui ne s'abattoit jamais par les revers de la Fortune, & qu'il ne s'enfloit point dans la prosperité; qu'outre cela il n'étoit point taché des défauts qui sont si communs dans les Cours des Princes, particulierement qu'il étoit sans cruauté &

ſans avarice, n'aimant pas dépenſer ſon bien au jeu, à la chaſſe, ni à la danſe. Pour le Prince Maurice ſon fils, il avoit au-deſſus de luy ſon frere aîné Philippe, qui tant par le bien de ſa mere; que par la ſubſtitution des biens de René de Châlons, & comme fils aîné de ſon pere, étoit l'unique heritier des biens de la famille; ce qui fit que le Prince Maurice profita pendant la vie de ſon pere, ſuivant l'uſage des Cadets des grandes Maiſons, pour s'exercer & ſe perfectionner dans tous les exercices dignes d'un Prince, & l'on dit qu'il ſe trouva dans nos païs aprés la mort de ſon pere, âgé de dix-ſept ans, ſans aucun argent; voyant ſa Maiſon chargée d'une infinité de dettes; étant dans un tres-pauvre état, auſſi-bien que le Païs, qu'il ſurmonta tout, avec ſon eſprit vif & prompt, étant fort ſoigneux, ſobre, & bon ménager, aimant le travail, examinant tout avec la derniere prudence; ſans quoy ni luy, ni le pays, n'auroient jamais pû reſiſter à ce puiſſant Roy d'Eſpagne; & l'on aſſure qu'il étoit peu taché des défauts de la Cour, ne cherchant point les plaiſirs dans la bonne chere, dans la chaſſe, la muſique, la danſe, & autres choſes, qui amolliſſent ordinairement le cœur des plus grands Hommes.

Pour le Prince Frederic-Henry, qui étoit le Cadet des trois, dont l'aîné poſſedoit tous les biens, & le ſecond avoit ſuccedé à tous les emplois que ſon pere avoit poſſedé dans ce pays, il y avoit peu d'apparence qu'il dût jamais monter aux puiſſantes dignitez qui lui ſont tombées en partage; & les Courtiſans ont eu tres-peu de raiſon de le gâter dans ſon éducation.

Frederic-Henry avoit atteint l'âge de quarante ans, quand il monta de simple Colonel de notre Cavalerie, à tous les biens considerables & aux dignitez de sa Maison, & à la puissance Monarchique par les violences & par les changemens arrivez depuis peu dans la Gueldre, Hollande, Utreght, & Overyssel; de même que par l'attentat arrivé sur la vie de son frere. Il avoit eu le temps d'étudier que le pouvoir Despotique sur ces pays ne se pouvoit usurper qu'insensiblement, & plûtôt par les apparences de douceur & de vertu, que par une violence publique, d'autant que les Regens, Magistrats & Habitans n'étoient pas encore accoûtumez à loüer les vices & les défauts des Tyrans, comme des vertus; ce qui fit dire à l'honneur du Prince Henry, qu'il étoit d'un bon esprit, civil, honnête, de facile abord, & laborieux; & qu'il n'employoit pas son temps dans les occupations qui ne luy convenoient pas; de sorte que ces trois Princes ayant eu une bonne éducation, sont effectivement devenus des Princes plus parfaits qu'ils n'auroient été sans cela.

Il se trouve des gens qui prétendent me contredire, & soutenir que malgré les services de ces trois Princes, Guillaume I. étoit enclin aux femmes & au vin, à la maniere des Allemans; qu'il avoit une ambition si demesurée, qu'il avoit diminué son bien considerablement par des festins, & par l'entretien d'une Cour magnifique, ce qui luy avoit attiré un grand nombre de partisans; que s'étant trouvé pressé par l'ambition & la pauvreté, il avoit mésusé de toutes ses bon-

nes qualitez naturelles, tâchant de se rendre le maistre des Pays-Bas, au préjudice de son Souverain le Roy d'Espagne, dont il étoit obligé de soutenir les droits, comme luy ayant prêté serment de fidelité en qualité de Stathouder, ou de se démettre de son employ, & que pour parvenir à son but il avoit été obligé necessairement d'exciter & d'augmenter les troubles dans les Pays-Bas.

Et quoy que ces démarches puissent être excusées, parce que, *Si violandum est jus, regnandi causa violandum est*, *a* cette avidité de regner étant jointe à la pauvreté, pouvoit renverser tous les droits & la justice; ce qui ne se pourra jamais justifier dans ses trois fils, Philippe, Maurice, & Frederic-Henry, étant constant qu'ils sont convenus entre eux en l'an 1609. de s'approprier & de partager tous les biens du pere & de leurs meres, en frustrant leurs sœurs, *b* & tous leurs creanciers, qui demandoient le payement des dettes que leur pere avoit faites pour les affaires de la guerre; ce qui émut les Etats Generaux d'accorder une pension à leurs pauvres sœurs pour les faire subsister; & les pauvres creanciers ayans été recommandez & renvoyez pareillement aux Etats, ils compterent à cette fin au Prince Maurice sept cens mille livres en l'an 1619. ce qui prouve plûtôt la trop grande bonté & liberalité des Etats, particulierement des Etats de Hollande

a *Euripides.*

b *Voyez les Negociations du Sieur Jeannin Ambassadeur de France, qui fut present à ce partage.*

& de Weſtfriſe, que la probité & vertu de ces Princes.

Si l'on vouloit dire que le Prince Maurice ne s'abandonnoit pas ſeulement aux frequentes débauches des femmes, mais qu'il étoit outre cela ſi ambitieux, qu'il oublioit toute reconnoiſſance envers la Province de Hollande, & envers un ancien Magiſtrat, * qui avoit été aprés Dieu l'unique auteur de ſa conſervation, dans le temps de Lyceſter, & de ſon élevation dans la ſuite; & qu'il oſa contre les Loix de la Regence de Hollande, employer de ſi rudes & deteſtables procedures contre cet Avocat General en 1618.

Et ſi l'on vouloit encore ſoutenir que le Prince Henry s'abandonnoit honteuſement à l'amour des femmes, & qu'aprés avoir ſuccedé à tous les biens & tous les emplois de ſes deux freres, il diſſipa ces mêmes biens tres-mal à propos, & témoigna en pluſieurs occaſions une ambition ſi démeſurée, particulierement en uſurpant continuellement plus de pouvoir qu'il ne luy en avoit été cedé, cherchant à s'introduire en l'an 1640. dans la Charge de Statouder de Groeningue, & de forcer ſon couſin le Comte Guillaume de Naſſau haut la main, à luy accorder la ſurvivance de Stathouder de Friſe; & pareillement par ces Campagnes ſi ruineuſes & ſi dommageables à la Hollande, pour gagner des conquêtes à ſa gloire, & pouvoir par cette voye ſe rendre Seigneur & maiſtre de nos Pays; l'on pourroit répon-

* *Oldenbarnevelt, voyez Ch. 3. de la 3. Partie, fol. 294.*

dre à toutes ces accusations; que l'on doit considerer que ces Princes ont été des hommes, & qu'on ne doit pas les condamner pour des foiblesses si communes à tout le monde, principalement aux grands Seigneurs; d'autant qu'il est connu que de moindres familles ont accoûtumé de s'approprier les biens de leurs parens, sans s'embarasser des creanciers; & que tous les jeunes gens se portans bien sont enclins à l'amour; que l'on ne doit pas attendre sur ce sujet la moderation dans nos jeunes Princes d'Orange, sans leur faire tort, *Domitianus nomen sedemque Cæsaris acceptat, nondum ad curas intentus, sed stupris & adulteriis filium Principis agebat*, * & que ces Princes étans restez dans le celibat jusqu'à un âge fort avancé, ils n'ont pas tant peché que si l'hymen les eût attachez à une femme.

Qu'à l'égard de la débauche du vin, & de la dépense excessive pour l'entretien d'une Cour au dessus de leur pouvoir; ces défauts sont si communs parmi les Grands, particulierement les Seigneurs Allemands, qu'on a tort de condamner si fort les Princes d'Orange; l'on devroit plûtôt loüer le Prince Maurice de ce que malgré ces défauts communs dans les grands Seigneurs, il a été si ménager dans sa dépense & dans sa conduite.

Sans s'étonner de l'ingratitude de ces Princes l'on devroit plûtôt trouver étrange si des gens versez dans les affaires du monde, ayant rendu des services considerables à de grands Seigneurs, en obtenoient autres cho-

* *Tacit.*

ſes que de triſtes recompenſes, puiſque la raiſon & l'experience nous l'apprend aſſez, de même que les Auteurs Grecs & Latins qui nous en donnent tant d'exemples, que l'on ne doit pas toûjours attendre de la reconnoiſſance pour des bienfaits, *Gratia oneri, ultio in queſtu habetur. Beneficia lęta ſunt, donec rependi poſſunt. Item. Tibi ſummum rerum judicium dederunt; nobis obſequii gloria relicta eſt: ſed in principe rarum ac prope inſolitum ut cuiquam ſe putet obligatum, aut ſi putet, amet.* a Tellement que ſi l'aveu de Loüiſe Princeſſe d'Orange eſt veritable, particulierement que les ſervices que l'Avocat general Oldenbarnevelt avoit rendus à la Maiſon d'Orange, étoient ſi grands, qu'il n'en avoit pas agi en ami, mais en veritable pere, & que la Maiſon d'Orange devoit avoüer que tous les bienfaits qu'elle avoit reçu des Etats, elle les avoit eus par ſon moyen, il eſt certain que par le cours ordinaire du monde, que la Province de Hollande non plus que cet Avocat General, ne devoient attendre d'autre recompenſe de cette élevation, & de leurs ſervices rendus, que celle qui leur eſt tombé en partage.

Finalement pour ce qui regarde l'ambition des mêmes Princes, ou l'avidité de regner, l'on doit ſçavoir que, *Vetus ac jam pridem inſita mortalibus potentia, cupidoque dominandi omnibus affectibus flagrantior eſt; ſua conſervare privatę domus, de alienis certare regia laus,* b qu'elle eſt commune à tout le monde, qui n'eſt jamais content, & deſire toûjours davantage,

a C. *Tacit. Plin. in Panegyr. N. Machiavel.*
b *Tacit.*

L'ambition & l'envie de regner ont été de tout temps loüées dans les Princes, & ont passé pour de grandes vertus, particulierement lorsqu'ils ont réüssi : car en ce cas ils sont loüez & élevez jusqu'au Ciel.

L'on devroit donc loüer les Princes d'Orange sur l'augmentation de leur autorité, sur leur valeur dans le gouvernement des Provinces Unies, & sur leurs conquêtes, de même qu'on loüoit autrefois un habile & honnête Marchand, qui a le talent d'augmenter son bien par son commerce, car c'est le commerce des Princes d'augmenter leur puissance.

Si l'on méprise un Marchand de mauvaise foy, qui s'est enrichi par des tromperies, l'on ne devroit pas loüer des Princes Tyrans & sans foy : car, *si violandum est jus, regnandi causa violandum est. Principi & civitati principatum tenenti nihil est injustum, quod fructuosum : ubi honesta tantum licent, precario regnatur* : qui n'agissent pas suivant la raison & la justice commune, mais qui veulent être redoutez suivant le pouvoir qu'ils ont d'exercer leurs violences, si l'occasion s'en presentoit. Comme le Roy Philippe II. fournissoit une belle occasion au Prince d'Orange, en s'établissant en Espagne, rappellant les quatre mille Espagnols, qui étoient les seules troupes qu'il avoit dans les Pays-Bas ; ce Prince étant un jeune homme âgé de trente ans, qui possedoit des biens considerables dans ces Pays, étant devenu outre cela Stathouder pour ce Roy, de la Hollande, Zeelande, & Utreght ; ce qui luy facilita les moyens de se pouvoir attirer les Etats, les Regens subalternes, &

les autres habitans de consideration, pour pouvoir se rendre avec le temps le maistre de ces Provinces, d'autant plus facilement que les Etats & les Magistrats, aussi-bien que les habitans, avoient été soumis depuis tant d'années au rude joug des Seigneurs de la Maison de Bourgogne & d'Autriche, qu'ils n'avoient point encore goûté la douceur de la liberté; & ne consideroient pas la grande distinction qu'il y a entre le gouvernement Republiquain & le gouvernement d'un Chef; qu'il avoit toutes les raisons du monde d'esperer de se pouvoir soustraire de l'obeïssance de son Souverain, & de se rendre le maistre de ces Provinces, comme il seroit arrivé effectivement en l'an 1584. si un assassin n'avoit abregé ses jours.

L'on ne pourra toutefois pas tant condamner les Princes d'Orange, de s'être conduits suivant leur interêt particulier, en passant par dessus les Loix, & en usurpant continuellement un pouvoir qui ne leur appartenoit pas, que l'on devroit blâmer les Etats & les Regens subalternes, à qui le gouvernement de la justice & des Loix étoit recommandé, qu'ils ont si mal conservées, en élevant successivement quatre Princes d'Orange pour Stathouders & Capitaines Generaux sur toutes leurs troupes pour le temps de leur vie; que veritablement, *Arma tenenti omnia dat qui jussa negat*, * l'on ne pouvoit plus leur rien refuser que dans le peril de perdre la derniere ombre de liberté qui nous étoit encore restée.

* *Lucan.*

Mais on pourra dire d'un autre côté que les effets n'ont que trop fait connoiſtre à tous les habitans de la Hollande, que la puiſſance des Capitaines Generaux a été ſi grande au commencement des troubles, par le grand nombre de partiſans qu'ils y avoient, & par leurs creatures parmi les troupes, qu'on devroit plûtôt s'étonner que les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ayent osé témoigner ſi ſouvent leur zele pour le maintien de la liberté & du gouvernement legitime, avec un danger ſi évident de la perte de leurs biens & de leurs vies.

Et ſi l'on conſidere tout cecy, il faudra convenir que les trois premiers Princes d'Orange ont été meilleurs que beaucoup d'autres Chefs & Princes ne l'ont été; & le Lecteur doit être convaincu que quoy que tous les habitans de même que le commerce, la peſche, & les manufactures, ayent été chargez en Hollande d'une maniere exorbitante, & leurs intereſts negligez de toutes les manieres pendant leur gouvernement, & notre Republique renduë impuiſſante par mer & par terre, ayant été reduits outre cela d'emprunter de groſſes ſommes d'argent à intereſt, afin d'effectuer les ambitieux deſſeins de ces Princes, & leur faire gagner des conquêtes ſi fort à charge à la Hollande, que j'ay parlé tres-modeſtement ſur leur ſujet, & que je les ai épargnez autant qu'il m'a été poſſible pour parfaire mon Ouvrage; n'ayant fait mention qu'en general que l'ambition & l'avidité de regner a été la cauſe qu'ils ont réduit nos Finances dans ce pauvre état, de même que nos villes & nos frontieres,

ſans avoir étalé au jour les défauts perſonnels des mêmes Princes. J'eſpere que le Lecteur voudra bien ſe repreſenter quels fruits l'on auroit à attendre d'un pareil Chef en Hollande, qui ſuccederoit à une quatriéme generation, lorſqu'il reflechira ſur Guillaume II. Prince d'Orange, notre Stathouder de la troiſiéme generation, qui avoit toutes les inclinations ordinaires des Tyrans, dont il nous auroit fait reſſentir les effets, ſi Dieu tout-puiſſant, *Liberator noſter*, ne l'eût ôté du monde avant l'âge de vingt-cinq ans, étant l'unique heritier de tous les conſiderables biens de ſon pere; & comme ſi l'on avoit voulu à qui mieux mieux s'empreſſer pour mettre la liberté de la Patrie ſous l'eſclavage, il obtint à l'âge de cinq ans la promeſſe de ſucceder à toutes les dignitez de ſon pere; c'eſt ce qui fit regarder ce Prince de jeuneſſe comme un Souverain futur de toutes ces Provinces Unies; c'eſt ce qui attacha à ſa perſonne un nombre infini de Courtiſans & de flateurs, tant Anglois, François, qu'Allemans, qui luy ont inſpiré dans ſon éducation les manieres propres pour s'aſſujettir les peuples.

Etant âgé de quatorze ans on força ſon couſin le Comte Guillaume de Naſſau, de luy accorder la ſurvivance de la charge de Stathouder de Friſe, *Scilicet ut Turno contingat regia conjux.* Parce qu'il épouſa la fille aînée du Roy d'Angleterre, ce qui luy attira encore plus de flateurs de Cour, & luy enfla le cœur, comme s'il avoit déja été Seigneur & Souverain de nos Provinces; ſes Courti-

ſans l'en flattoient, & l'honnoroient de la même maniere que s'il l'eût été effectivement.

Il eſt aſſez connu que ce Prince avoit paſsé ſa vie d'une telle maniere, que quoy qu'il ſoit mort à l'âge de vingt-cinq ans, il m'auroit donné tres-ample matiere d'écrire, ſi je me ſentois d'inclination de mettre ſes défauts au jour; mais comme je l'ay déja dit, je n'en ay parlé qu'autant que mes Memoires l'ont demandé, ſans aucune paſſion particuliere à l'égard de leurs perſonnes; c'eſt de quoy je prie le Lecteur d'être perſuadé, & de lire ces Memoires avec autant de deſintereſſement comme je les ay écrits, avec un cœur rempli d'amour pour la verité, & la chere Patrie, m'étant borné à écrire auſſi ſuccintement qu'il m'a été poſſible, les fondemens politiques & ſalutaires, & les maximes de la Republique de Hollande & de Weſtfriſe, n'ayant touché pour cet effet que les choſes les plus generales & les plus importantes, & paſsé ſur beaucoup d'autres, quoy qu'auſſi importantes. Le Lecteur aura la bonté d'obſerver que quoy que chaque choſe en particulier ait été aſſez juſtement touchée & dépeinte, ce qui luy pourra ſervir d'une grande utilité, d'autant que le tout a été écrit & repaſsé avec la derniere attention; qu'il faudra neanmoins noüer tout l'Ouvrage enſemble pour en tirer une parfaite connoiſſance, & pour juger ſi les veritables fondemens & les maximes de cette Republique y ſont bien établis, ſi non je me contenterai que le Lecteur ſoit perſuadé

que j'en ay cherché les moyens d'un cœur ſincere : *Affectus pro effectu in magnis, & voluiſſe ſat eſt.* Je merite toujours quelque reconnoiſſance de ma Patrie, puiſque ſi je n'ay pas réüſſi comme je le ſouhaitois, mes fautes pourront exciter quelque autre plus éclairé que moy, à mieux réüſſir.

Quoy que ces Memoires ayent été examinez pluſieurs fois depuis l'an 1662. changez & augmentez d'une maniere qu'ils paroiſſent un nouvel Ouvrage; le Lecteur ne doit pas croire que mon intention ſoit qu'ils luy doivent plaire entierement, puiſqu'en bien des endroits ils ne me plaiſent pas à moy-même, d'autant que les commencemens ſont coulez fort précipitamment de la plume, quoy que repaſſez pluſieurs fois depuis avec attention, y ayant ajouté pluſieurs pieces & pluſieurs morceaux, que j'ay aſſortis comme j'ay pû, n'ayant pas eu le temps ou l'envie de r'écrire mon Ouvrage de nouveau pour le mettre dans un plus grand ordre.

Il y a donc à eſperer qu'un ſi loüable Ouvrage, comme celuy de reflechir & de décrire les fondemens & les proſperitez de la plus puiſſante Republique qui ſoit à preſent dans le monde, & qui eſt notre chere & libre Patrie, ſera entrepris de nouveau, *ſecundæ curæ meliores*, * & mené à plus de perfection que celuy-cy.

Et afin que cela arrive, je prie Dieu de

* *Eurip.*

nous continuer long-temps ces heureux temps, où l'on pourra, ſuivant l'Acte d'indemnité dans ce Pays, & dans l'aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſtriſe, penſer & écrire tout ce qui pourra ſervir à la proſperité & au bien de la Patrie. Adieu.

MEMOIRES DE JEAN DE WIT, GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Où l'on enſeigne les fondemens politiques, & les maximes de la proſperité generale de tous les Pays; & dans laquelle on produit quelques raiſons, pour prouver qu'elles peuvent auſſi eſtre attribuées à la Hollande.

POur ne pas ſurprendre tout d'un coup le Lecteur par des choſes qui lui pourroient eſtre inconnuës, en lui parlant d'abord des fondemens politiques & des maximes de la Hollande & Weſtfriſe; j'ai jugé

necessaire de commencer par un raisonnement general sur les veritables fondemens politiques, & sur les maximes de tous les Pays, afin que le Lecteur estant éclairé insensiblement par ce raisonnement, puisse plus facilement comprendre les fondemens politiques & les maximes de la Hollande. Et comme presque toutes les nations, Espagnols, François, Italiens, expriment cette chose par le mot d'interest, je m'en servirai tres-souvent pour m'exprimer plus briévement; puisque les veritables interests de tous les Pays consistent dans la commune prosperité des Regens & des Habitans; ce qui depend incontestablement d'un bon gouvernement, qui est le fondement de cette prosperité commune; & l'on doit sçavoir qu'un bon gouvernement n'est pas celui dans lequel le malheur, ou la prosperité des Sujets, dépend des bonnes ou mauvaises qualités des Regens; mais où le bonheur & le malheur des Regens, suit infailliblement la prosperité ou l'adversité des Sujets : car comme l'on doit croire que dans toutes les Assemblées ou Societez, l'interest particulier est préferé à toutes choses; cet interest sera toujours recherché en premier lieu, par les Souverains ou les Chefs, même aux depens des Sujets; mais comme en second lieu, cet interest particulier ne se peut trouver que dans le commun bien, les Regens doivent toujours chercher l'interest par cette voye; ce qui revient au Proverbe latin : *Tantùm de publicis malis sentimus, quantùm ad privatas res pertinet.* Que personne ne boite du mal d'autrui.

D'où il s'ensuit que tous les Sages, soit

Monarques ou Regens des Republiques, ſont portez à rendre leur pays aſſez puiſſant pour qu'ils puiſſent ſe maintenir contre les inſultes de leurs voiſins : & c'eſt en ce point que la proſperité des Regens dépend de celle de leurs Sujets ; car ſans cela ils ſeroient entierement chaſſez & détruits par de plus puiſſans voiſins : car quoiqu'ordinairement, par une mauvaiſe éducation, les Princes abandonnent le gouvernement de leurs Etats à des Favoris, negligeans ce premier devoir des Souverains ; & les Favoris ſe trouvans revêtus de ce pouvoir abſolu, gouvernent ordinairement ſuivant leur intereſt particulier, non ſeulement au grand dommage du Souverain, mais de tous les Sujets en general, & par l'affoibliſſement de tout l'Etat politique, comme on le voit arriver tous les jours par les gouvernemens de ſemblables Favoris, & par toutes les revolutions Monarchiques; les Princes ſages & prudens qui gouvernent par eux-mêmes, ne négligent pas de rendre leurs pays puiſſans contre leurs voiſins ; mais lorſque l'Etat politique ſe trouve aſſez fort, pour ne plus redouter aucuns Etats ny Potentats voiſins, l'on commence à changer la route du gouvernement, agiſſant par d'autres voyes envers les Sujets.

Et ſuivant les fondemens generaux de tous les Regens, le ſecond devoir des Princes & des Monarques, eſt en pareil cas, d'avoir ſoin que leurs propres Sujets ne deviennent pas comme ces chevaux trop pleins de feu & de courage, qui ſont indomptables à leurs Cavaliers, trop forts & trop puiſſans pour leur Souverain ; mais qu'ils reſtent ſi foibles,

qu'ils ne puiſſent ſecoüer ny mord ny bride ; ny refuſer d'obéïr, ny de payer les impôts ; tellement qu'il eſt neceſſaire d'empêcher qu'aucune Ville ne devienne aſſez puiſſante, pour pouvoir par elle-même, & de ſes propres deniers, entretenir une armée ; d'autant qu'elle pourroit non ſeulement ſe défendre contre tous ſes voiſins, mais encore faire tête à leur propre Souverain, ou le chaſſer de ſes Etats. Un prudent Monarque ne doit point non plus permettre que les Villes puiſſent par des fortifications, & une Bourgeoiſie exercée dans les armes, ſe mettre en état de ſe défendre contre lui, quand ils le jugeront à propos : & s'il arrivoit que quelque Prince eût négligé ſes interêts en ce point, il ne lui reſte point d'autre reſſource, que d'attendre l'occaſion pour pouvoir brider ces puiſſantes Villes, & les affoiblir par des citadelles : & quoi qu'Ariſtote ait dit qu'il ne deſaprouve pas de brider par une citadelle, une Ville qui dépend d'elle-même ; il eſt certain que cette maniere n'eſt bonne que dans de puiſſantes Villes, qui ſont ſous des Souverains : mais dans une Republique, il y auroit à craindre que le Gouverneur d'une citadelle ne ſe rendît le maître de la Ville, & ne ſubjuguât ſes Regens. L'experience nous a appris de tout temps, que les Regens ſe ſont toujours bien gardez de faire bâtir de pareilles citadelles, que lors qu'il eſt arrivé qu'ils ont conquis imprudemment par les armes, quelque grande Ville ; & ne l'ayant voulu détruire, ſe ſont ſervis de cette maxime, pour la tenir hors de toute regence : ce qui fait voir que cette maxime eſt en toute maniere pour

ruiner les puissantes Villes, & n'a esté pratiquée que par les Monarques. Si le Lecteur prévenu en faveur desMonarques,& au desavantage de la liberté commune, ne vouloit point se soûmettre à ce raisonnement, ny aux leçons des anciens Philosophes sur ce sujet, il sçaura que cet invincible Monarque & Prince Chrétien Justinien, a commandé de mettre cette maxime Monarchique, par forme de loi dans le Corps de Droit, qui est le Livre commun des Loix pour tous les Peuples civilisez, * *Belisario Magistro militum per orientem, &c. Interea verò si aliquas civitates seu castella per limites constituta providerit tua magnitudo nimiæ esse magnitudinis, & propter hoc non posse bene custodiri; ad talem modum ea construi disponat, ut possint per paucos bene servari.* Le General de ces Troupes, Belisaire Gouverneur de l'Orient, ayant repris sur les Gots l'Affrique qu'il avoit perduë, & l'ayant réduite sous son obéïssance, il commanda expressément à ce General, comme il estoit en usage dans le Droit Romain, de même qu'à ses autres Gouverneurs des Provinces, d'observer prudemment qu'aucune Ville ny Fort sur les Frontieres, ne fût trop grande, pour pouvoir estre gardée; mais de la former & la faire bâtir, en sorte qu'elle pût estre gardée avec peu de monde, seulement par des Troupes qui dépendissent de l'Empereur.

Et quoique les Monarques paresseux, & adonnez à leurs plaisirs, negligent tous ces soins, leurs Courtisans ny leurs Favoris qui gouvernent à leur place, ne les negligent pas pour leur propre interêt, soit en guerre, soit

* *Cod. lib. 1. tit. 27. leg. 2. v. 14.*

en paix ; ils tâchent de remplir leurs coffres, & d'affoiblir les Villes, en pillant les Sujets ; & pour empêcher que les grosses Villes ne se vangent d'un tel pillage, ou l'empêchent, ils ont grand soin de les dépoüiller de toutes leurs fortifications, vivres & munitions de guerre, & d'empêcher que les Habitans ne s'exercent dans les armes.

C'est donc le meilleur gouvernement, où les Regens peuvent obtenir leur propre avantage dans la prosperité commune ; d'où il s'ensuit que le devoir des Regens des grosses Villes & des Republiques, est de les rendre peuplées, riches, fortes & puissantes, le plus qu'il leur sera possible ; parce que tous les Regens & Magistrats, de même que tous ceux qui sont employez dans ces Villes, obtiennent par là plus de pouvoir, d'honneur & de profit : & voilà la raison pour laquelle on voit ordinairement fleurir les Republiques, en science, commerce, nombre de peuples, force & richesse, par dessus les Villes Monarchiques.

Et pour attribuer tout ce qui est dit cy-dessus à notre Etat ; on doit considerer que la Hollande peut facilement estre protegée contre ses voisins, & qu'elle ne se soûtient uniquement que sur la prosperité du Commerce, des Manufactures, de la Pêche & de la Navigation, & ne se pourra jamais maintenir sans cela ; & elles formeront de grosses, riches, & puissantes Villes, bien peuplées, qui par leur situation avantageuse, seront faciles à fortifier d'une maniere imprenable, ce qui est une chose fort contraire aux interêts des Monarques. Voilà pourquoi il

ne peut arriver un plus grand mal aux Habitans d'Hollande, aux Regens & aux Magistrats, que d'estre gouvernez par un Chef ou Souverain ; & Dieu ne peut répandre une plus grande benediction sur notre Pays, fondé sur de pareils principes, que d'y introduire & conserver un gouvernement de Republique & d'un Etat libre.

Comme cette derniere conclusion est contraire aux sentimens de bien des Habitans des Provinces-Unies, j'ai jugé necessaire, pour aider à leur foiblesse, de citer les raisons suivantes.

Quoi qu'il paroisse par ce qui a esté dit cy-dessus, que les Sujets d'une Republique sont plus heureux que les Sujets d'un Pays gouverné par un illustre Chef ou Souverain, cette opinion ne regne pas beaucoup dans les Pays où des Chefs gouvernent, ny dans les Republiques où il y a de puissans Seigneurs, qui tendent à la Souveraineté.

Les Personnes dans les emplois, les Courtisans, la Noblesse oisive, les Gens de Guerre croyant trouver plus de profit dans un mauvais gouvernement, parce que cela leur donne lieu de piller les Bourgeois & les Païsans, sans craindre qu'on en fasse aucune recherche ny aucune punition, & croyans par là s'enrichir, ou s'élever par la corruption du gouvernement, travaillent fortement pour l'élection d'un Chef, pour leur interêt particulier : quoique Dieu ait institué dés le commencement, un gouvernement de Republique, & leur a établi aprés, un Chef dans sa colere, cependant ils osent mépriser les Republiques jusqu'au dernier point, leur

attribuant mille défauts, en obſcurciſſant leurs plus belles vertus, & en les outrageant ſans ceſſe, n'ayant aucun châtiment à craindre; ſur quoi tout le commun peuple, qui eſt, ſuivant cet ancien vers latin;

——Sed quid
Turba remi ſequitur fortunam, ut ſemper & odit
Damnatos. (Juven.)

dépourvû de jugement, donnant groſſierement dans ce brillant de grandeur d'un Prince; diſant *Amen* ſur tout, particulierement quand on les aveugle & qu'on les anime contre leurs Regens legitimes, par des ſeditieux Predicateurs, comme il ne s'en trouve que trop dans la Hollande; tellement que les prudens & ſages Habitans ſont obligez de ſe taire, de ſe ménager & de ne point découvrir les foibleſſes & défauts des grands Seigneurs, qui buttent au gouvernement en chef, & de ne point toucher leurs Créatures, ſoit Gentils-hommes, Courtiſans, ou Gens de Guerre, non plus que ces avides Miniſtres & Predicateurs, contre l'opinion deſquels il eſt dangereux de témoigner ſon zele pour la liberté, & de donner des marques de ſon eſprit au ſujet du gouvernement: & comme il faut neceſſairement avoir paſsé une generation dans la liberté, avant qu'on en puiſſe bien juger, & qu'on puiſſe fermer la bouche à ces contrediſeurs; ainſi il faut tout laiſſer à Dieu & au temps: & ſi ces amateurs de l'eſclavage y ſurvivent, qu'ils attendent ce temps-là, pour pouvoir faire une bonne déciſion, fondée ſur l'experience & la raiſon.

Il ne me ſuffit pas d'avoir dit tout ceci en general, puiſque leurs Nobles Puiſſances

declarent dans leur Déduction, ch. 6. art. 29. de ne perdre la liberté qu'avec la vie, j'exprimerai mes ſentimens ſur les fondemens politiques, & ſur les maximes d'Hollande, de la maniere ſuivante, me perſuadant que mon bon zele pour enſeigner le veritable interêt de la Patrie, ſera aſſez agreable aux Regens; que quand j'aurois failli à quelque endroit, ou que je me fuſſe trouvé obligé de toucher un peu trop vivement pluſieurs perſonnes qui cherchent leur proſperité au deſavantage de la Hollande; les Regens, & tous les amateurs de la Patrie protegeront ſi bien cet Ouvrage & l'Auteur, qu'il n'aura jamais lieu de ſe repentir d'y avoir mis ſi genereuſement & ſi hardiment la premiere main. Et quoique je me puſſe tromper dans cette opinion: *Rectè feciſſe merces eſt, & ipſa ſui pretium virtus*; je me contenterai de ma bonne volonté, comme ayant fait le devoir d'un honnête homme & d'un bon Citoyen & veritable Chrétien, à qui il n'eſt pas permis d'enterrer ſon talent; & nos deſcendans, entre les mains de qui ces Ecrits tomberont, pourront en dépit de tout, en juger ſans paſſion, d'autant qu'ils auront appris pour lors par experience, ſi l'interêt de la Hollande peut eſtre établi ſur d'autres fondemens ou maximes, que ceux qui ſont enſeignez ici, & ſi mon raiſonnement n'a pas eſté confirmé par l'experience des ſiecles ſuivans.

CHAPITRE II.

Que pour bien comprendre les fondemens salutaires & les maximes d'Hollande & de Westfrise, il ne faut pas considerer la Hollande, telle qu'elle devroit estre en idée, mais de la maniere qu'ell est située à present.

VOulant donc enseigner & examiner quelques fondemens & maximes éternelles pour la prosperité de la Hollande, il paroît estre necessaire de considerer avant toutes choses, la situation de la Hollande, & de quels moyens on se pourroit servir pour procurer le plus de bien à ce Pays, de même que les fruits qu'on en doit attendre : ainsi l'on doit examiner le climat de la Hollande, son terrain, ses mers, ses rivieres, sa situation du côté de la mer, & la communication que ce Pays devroit & pourroit avoir avec d'autres Pays ; & encore de quel peuple la Hollande devroit estre habitée ; s'il y faut un grand nombre ou un petit nombre d'Habitans, & à quoi ils devroient s'occuper pour subsister, & de quelle maniere les Regens se doivent comporter à l'égard des autres Pays ; & finalement par quelle forme de gouvernement, & de quelle maniere elle devroit estre gouvernée : mais comme ces sortes de reflexions sentent ordinairement, *Rempublicam Platonis, Aristotelis Eutopiam mori*, des Republiques philosophiques, qui sont bâties en l'air, qui ne peuvent ny ne seront jamais

trouvées: si bien que des pensées pareilles n'ont pas coûtume de produire de grands fruits; ce qui ne doit pas estre étrange, puis qu'il est impossible de faire venir tout d'un coup tant de peuple dans un Pays dépeuplé, qu'ils y puissent établir & maintenir un Etat politique, conforme à ses idées; & comme il y a dans tous les Pays peuplez, une certaine forme de gouvernement, toutes ces speculations sont inutiles : car si l'on examine bien la police dans tous les gouvernemens établis, l'on y trouvera toujours une infinité de personnes ignorantes & mal intentionnées contre les bonnes reflexions & les bons remedes, dans la crainte où ils sont qu'elles leur pourroient estre nuisibles; ce qui les anime quelquefois à broüiller l'Etat encore davantage qu'il ne l'estoit auparavant: de plus qu'une infinité de choses politiques ont jetté des racines si profondes, que ce seroit une grande bevûë de croire de les pouvoir arracher toutes ensemble; & ce seroit encore une plus grande imprudence, si l'on vouloit entreprendre de semer la plus belle graine en Hollande, comme dans un terrain propre & uni, pour y faire croître une Republique d'Anges ou de Philosophes; tellement que ces maximes politiques sont tres-veritables: *Multa scire, pauca exequi.* C. Tacit. *Multa facere non oportet, quæ facta tenent.*

Curando fieri quædam majora videmus,
Vulnera quæ melius non tetigisse fuit.

Il y a moins de peine à souffrir certaines choses dans la police, qu'à les changer; & l'on n'y peut pas, comme dans un jeu de paume, placer la bale comme on la souhaite, mais il

la faut joüer de la maniere qu'elle eſt tombée. Tellement qu'un bon Politique tâche toujours de montrer ſon adreſſe & ſon amour pour ſa patrie, afin que par la continuation de ſes ſoins, il remette inſenſiblement la République dans un meilleur état: ainſi je conſidererai la Hollande dans l'état où elle eſt à preſent, eſperant que ces reflexions produiront d'autant plus de bons fruits, qu'elles s'accorderont avec le climat du Pays, ſon agriculture, ſes rivieres, ſes mers, ſa ſituation vers la mer, & la communication que notre Province peut avoir avec d'autres Pays, pareillement avec le gouvernement libre d'apreſent; & je ne crois pas me méprendre, ſi j'entens par la proſperité & interêt de la Hollande, la conſervation & l'augmentation de ſes habitans, dans l'état où ils ſont à preſent, conſiſtant en Regens & Sujets: & ſi j'examine à fond, & ſi j'enſeigne par quel moyen on peut parvenir à cette proſperité avec le plus de facilité, quoique je duſſe commencer par réfléchir ſeparément de l'interêt des Regens, d'autant qu'il paroît que la proſperité des habitans, dépend toujours des Regens, qui eſt fondée ſur une bonne forme de gouvernement, toutes mes reflexions s'étendront au commencement ſur l'augmentation des habitans, puis qu'il eſt connu que dans tous les regnes, particulierement dans les Republiques, le grand ou le petit nombre des habitans eſt causé par de puiſſans ou par de foibles Regens. Je me trouve encore obligé d'étendre mes reflexions ſur le bonheur des Sujets, preferablement aux Regens, d'autant que dans cette

Republique, le ſolide bonheur des Regens dépend de la commune proſperité des Habitans, comme je le ferai voir dans la ſuite: & pour donner une intelligence plus claire au Lecteur, il eſt neceſſaire de ſçavoir que la Hollande eſtoit autrefois une Republique, qui conſiſtoit dans pluſieurs Republiques, qui ſont tombées par la ſuite des temps ſous un même Chef, ſous le nom de Comte ou de Stathouder: mais d'autant que le Comte n'avoit point de Troupes à lui, eſtant obligé de ſe contenter de ſes Domaines, & de gouverner ou d'adminiſtrer chacune de ces Republiques, ſuivant leurs coutumes & privileges; elles ſont toujours reſtées autant de Républiques differentes; & quoi qu'elles ayent eſté unies dans la ſuite, pour former enſemble ſous un libre gouvernement, une Republique ſouveraine, les membres de cette Republique ſont de differentes ſituations, comme les villes d'Amſterdam, Rotterdam, Hoorne, Enkhuiſen, Medemblik, Edam, Monikendam, Dordregt, Schiedam, Briele, & autres, eſtant ſituées prés de la mer, ou gros rivages, peuvent eſtre approchées par de gros bâtimens de charge. Les villes de Haerlem, Delft, Leyden, Gouda, Gorcum, Schoonhouen, Alkmaer, Purmerende, & autres qui ſont ſituées au dedans du pays, ne peuvent eſtre approchées que par de moïens batteaux. Les Gentils-hommes qui poſſedent de grands biens, qui ſont établis à la campagne, & qui ſont hors de toute regence, paroiſſent avoir un interêt different. Il eſt donc facile à juger que cette difference de Regens, Sujets, Pays & ſituation, doit ne-

ceſſairement cauſer des intereſts differens ; c'eſt pourquoy il ſera aſſez difficile de parler diſtinctement de la proſperité commune de la Hollande. Je prétens cependant m'exprimer ſous un même titre, d'autant que toutes les villes du Pays ont du rapport à un même intereſt ; & autant que j'en ſeray capable, & pour le faire en meilleur ordre, j'enſeignerai au commencement les fondemens & les maximes de la proſperité, ou la ruïne de la Hollande en ſoy-même, & dans le Païs ; aprés quoy j'examineray comment la Hollande doit ménager ſes intereſts à l'égard des Puiſſances étrangeres. Et en troiſiéme lieu, j'examinerai & j'enſeignerai par quelle forme de gouvernement notre Païs & ſes Habitans doivent être gouvernez, ſuivant leur intereſt, puiſque c'eſt là le veritable fondement de la proſperité commune.

La Hollande étant ſituée ſur la hauteur de 51. juſqu'à 53. degrez vers le Nord à la mer, avec un nombre de rivieres dans le Païs, eſt un terrain fort bas & plat, ce qui la rend ſujette à beaucoup d'incommoditez.

Premierement, nous avons ici de longs & rudes hyvers ; ainſi les Habitans ont beſoin de plus de matieres à faire du feu, d'habits & de nourriture, que s'ils étoient dans un Païs plus chaud ; il faut mettre outre cela tous les beſtiaux dans les écuries ; ce qui eſt de plus de dépenſe, & fait tirer moins de fruits que dans l'été, ce qui cauſe un grand travail.

Secondement, les étez ſont ici ſi courts, qu'on en doit profiter avec ſoin, & les an-

nées doivent être bonnes & fructueuses, pour que nous puissions tirer quelque profit de nos terres; car les grains venant à pourrir dans ces terres humides, on ne peut pas facilement en semer d'autres.

Troisiémement, la proximité de la mer, & la bassesse du terrain, cause dans la premiere & dans l'arriere saison des temps mal sains pour les hommes, & tres-souvent les vents froids détruisent toutes les fleurs des arbres dans la premiere saison, & nous obligent de cueillir beaucoup de fruits avant leur maturité.

Quatriémement, il est à remarquer que la plupart du terrain est plus bas que les flux des mers & des rivieres, & qu'il doit resister aux rudes orages de l'Ocean, & à toutes ses glaces fonduës; à quoy l'on est obligé de travailler avec bien des peines & de la dépense; car la longueur d'une perche de digue contre la mer, coûte six cens livres à faire; ceux des rivieres coûtent aussi beaucoup à entretenir; & ce qui est encore plus ruineux, c'est que malgré ces dépenses, les eaux forcent tres-souvent nos digues, & les percent, ou passent par dessus, si bien qu'outre les frais & dépenses extraordinaires dans cette occasion, il se passe quelquefois des années entieres avant qu'on ait remis la terre innondée à sec. Et à l'égard des frais ordinaires, l'entretien des Digues & des Ecluses, & autres, il est facile à juger combien cette charge est rude par les cottisations du quartier de Rynlant, qui est environ de l'étenduë de quatre-vingt mille acres de terre, qui n'ont presque aucune communication avec la mer,

& doivent payer tous les ans quarante ſols par acre, ou arpent de ce Païs-là, qui vaut environ deux arpens de France, pour droits & frais dans le Païs; & trente ſols par acre pour tirer les eaux de pluyes par des moulins & par des petites digues; vingt ſols pour entretenir le grand chemin & les petits chemins, & des petits ruiſſeaux, outre une infinité d'amendes & de chicanes pour les Officiers & Inſpecteurs des Digues & des Eaux, qui ont leur Juſtice ſeparément, & choiſiſſent leurs Juges par élection entre eux.

Cinquiémement, il eſt connu que la Hollande n'a aucuns mineraux ni montagnes, tellement qu'on ne peut rien tirer du creux de la terre, que des* tourbes & des terres graſſes, en gâtant le terrain.

Il eſt facile de concevoir combien les Habitans de la Hollande ſont chargez, quand on ſçaura qu'on en a tiré en l'année 1664. par les moyens ordinaires, ſans compter les maltôtes & les domaines des Comtes, ou à preſent des Etats d'Hollande, & qu'on a payé une année portant l'autre,

Aux Etats d'Hollande onze millions de livres.	11000000 l.
A l'Amirauté de la Meuſe, quatre cens ſoixante-douze mille huit cens quatre vingt dix livres.	472890 l.
A l'Amirauté d'Amſterdam, deux millions.	2000000 l.

* *Matiere à faire du feu.*

A l'Amirauté du quartier du Nord, deux cens mille livres.	200000 l.
Total	1367298 l.

Et depuis ce temps dans les commencemens de la Guerre on a établi de nouveaux moyens ordinaires & extraordinaires, comme le deux-centiéme denier,qui ont produit douze cens mille livres, & sur les cheminées six cens mille livres, outre qu'ils doivent payer dans les villes de gros impôts sur leur entretien, & d'autres sommes qu'il faut contribuer : aprés quoy il faudra convenir que les Peuples d'Hollande sont extrêmement chargez.

CHAPITRE III.

Des avantages & productions de la Province d'Hollande, & que les Habitans ne peuvent estre nourris de leur terrain.

LA Hollande qui combat contre la mer & les rivieres, ne peut contenir que quatre cens mille acres de terres propres à cultiver, non comptées les terres à tourbes,les bruïeres & les Dunes, qui sont des terres sabloneuses; & comme le terrain d'Hollande est la plûpart ou sable ou marais, ou terre à tourbes, elle ne peut être ameliorées qu'à force de dépenses.

Les Hollandois, qui sont extrêmement

chargez, même en pleine paix, le seroient bien davantage s'ils étoient obligez d'entretenir des Armées, d'assûrer les mers, de garantir leurs villes de toutes insultes contre leurs ennemis. Ils se sont encore chargez outre ce qui est contenu dans l'union d'Utregt, de garder un nombre de villes conquises dans les Provinces Unies, qui n'apportent aucun profit à la Hollande, qui au contraire sont pourvûës par les Hollandois de fortifications, de magasins, de vivres, d'Arcenaux, & de canons, même jusqu'à payer les logemens pour les gens de guerre.

Les rivieres dans le Païs ne peuvent produire que des poissons, des oiseaux, des œufs. Les Dunes ou sables ne produisent que des lapins; les quatre cens mille acres de terre ne peuvent produire que du plâtre, du bled, des tourbes, des herbes potageres, des fruits, du lin, des roseaux, du foin, du beurre, des fromages, des vaches, des veaux, des moutons, & des chevaux; on peut encore tirer de la chaux des Dunes & des rivages.

On peut donc bien considerer combien peu toutes ces productions peuvent suffire pour faire subsister un si grand nombre de Peuple dont la Hollande est habitée à present.

Supposons que tout le Pays fût semé & cultivé de ce qui seroit le plus necessaire, principalement de froment, & que chaque acre produisist par an quinze sacs de bled; les quatre cens mille acres ne pourroient pas fournir à deux millions de personnes une livre de pain à chacun par jour, ainsi l'on pourroit calculer à peu prés que ce ne seroit

qu'environ pour entretenir les personnes qui y labourent, & ceux qui travaillent à tout ce qu'il faut pour le labour : il est donc facile de juger que les Hollandois manqueroient de beaucoup de ce qu'il faut pour la vie, & que le terrain d'Hollande ne seroit pas digne d'être cultivé ni habité par aucunes personnes, si les Habitans ne se faisoient une necessité de travailler en Manufactures, & de s'adonner à la navigation & à la pêche, quand même il y auroit peu d'Habitans, & qu'il n'y auroit ni impôts ni charges à payer. Et bien plus, puisque la Hollande est habitée d'une infinité de peuples chargez d'impôts incroyables, qu'il n'y a que le grand nombre qui les peuvent supporter suffisamment pour la défendre contre les insultes des Potentats voisins, on peut dire que la Hollande ne peut en aucune maniere subsister par elle-même, & qu'elle doit chercher sa nourriture dans les Pays étrangers, & toûjours attirer chez elle de nouveaux Habitans des autres Pays ; c'est ce qui m'oblige d'examiner, & de faire voir par quelle maniere on y peut parvenir.

CHAPITRE IV.

Que la Hollande est tres-bien située pour tirer sa subsistance de la Mer.

LA Hollande est tres-bien située pour tirer sa subsistance de la Mer, qui est commune à tout le monde, ayant des côtes abondantes en toutes sortes de poissons, qu'on peut saler; elle a encore la pêche de harangs, qui ne se peut faire que vers les côtes de la Grande Bretagne, principalement depuis la saint Jean, jusqu'à la saint Jacques, vers Hitlant, Phayril, & Boequenes, ou Seviniot; & depuis l'Exaltation de la Ste Croix, jusqu'à la sainte Catherine, dans le Diepwater & vers Loeit, prés de Jarmuide: cette pêche est devenuë une forte subsistance à la Hollande, depuis que le nommé Guillaume Biervliet a inventé la maniere de les saler & de les empaqueter dans des tonneaux; à quoi les Hollandois ont encore joint la pêche du Cabillau ou de la Moruë; la plûpart des peuples voisins étans obligez par leur religion de s'abstenir de viande le quart de l'année, ce qui leur donne un si grand débit, que les Hollandois employent tous les ans à la pêche plus de mille Bâtimens de vingt à trente tonneaux de charge, qu'on appelle Buisen, & plus de cent soixante-dix de moindres Bâtimens, qui vont tous pêcher des Harangs vers le Texel. Ces mille Batimens étant équipez pour trois voyages, coûtent plus de dix millions, comptant que chaque

Bâtiment dans tout ce qu'il contient monte à 4550. livres, & les équipages à 5500. livres, ſans qu'il en reſte, l'année ſuivante, que le ſeul Bâtiment tout délabré, dans le beſoin de toutes ſortes de reparations : De ſorte qu'en pêchant tous les ans, avec ces mille Bâtimens, quarante mille tonneaux de Harangs, à deux cens livres le tonneau, ils apporteroient tous les ans huit millions en Hollande.

Depuis qu'on a commencé l'uſage de l'huile de Baleine, & des Barbes de Baleines; que le Nort où l'on fait cette pêche n'eſt pas loin de chez nous, & qu'avec le vent du Sud que nous avons beaucoup de notre côté, on en peut faire le voyage en ſept ou huit jours, cette pêche peut encore nous y faire joindre le commerce du Sel. Comme toutes nos Manufactures, & autres commerces, avec les retours qui nous en viennent, joints à la navigation, aux Vaiſſeaux de tranſport, & à la grande quantité d'habitans, ſont des moyens pour nous attirer toutes les Marchandiſes étrangeres, tant pour former des Magaſins chez nous, pour envoyer dans la ſuite par tous les païs de l'Europe, par la Meuſe, le Waal, l'Yſſel & le Rhin qui forment tous une même riviere, que pour les debiter & conſommer dans les Manufactures du païs, étant connu qu'aucun païs du monde ne contient tant de perſonnes & tant d'Ouvriers dans une ſi petite étenduë que la Hollande, joint à cela qu'aucun païs n'eſt ſi entrecoupé de petites rivieres, par où l'on puiſſe tranſporter les marchandiſes à peu de frais. Emanüel de Meteren dit dans ſon

Hiſtoire, que l'an 1610. il partit de Hollande vers l'Orient, huit à neuf cens vaiſſeaux en trois jours de temps, & quinze cens Buiſſes, pour la pêche des Harangs; & Gerard Malines dans ſon *Lex Mercatoria* & le ſieur Rawleg, deux Auteurs Anglois, diſent que les Hollandois débitent tous les ans plus de trois cens mille tonneaux de Harangs, & autres poiſſons ſalez, & qu'il va tous les ans plus de douze mille hommes hors de ce païs, pour le Nort & pour la pêche de la Baleine; car depuis qu'on a aneanti la Compagnie de Groenlande, ou pour mieux dire cet octroi tyrannique, & que le commerce en eſt libre pour chacun, la pêche & le commerce ſont augmentez d'une dixiéme partie; & quand on compte que tous ces vaiſſeaux ſont bâtis ici, que les toiles, les cordages, les filets, les tonneaux, & tout ce qui en dépend eſt fourni dans le pays, & qu'ils y ſont pourvûs de ſel; il eſt facile de comprendre qu'un nombre infini de perſonnes ſubſiſtent par là, & que toutes ces perſonnes ont beſoin d'habits, de logement & de vivres; outre que ces poiſſons ſont tranſportez par les Hollandois dans tous les quartiers du monde; & s'il eſt vrai ce que dit le ſieur Walter Rawleg qu'aprés avoir tout examiné en l'an 1610. par ordre du Roi Jacques, il lui fit rapport que les Hollandois pêchoient dans ce temps-là ſur les côtes de la Grande Bretagne, avec trois mille Bâtimens, & cinquante mille hommes, & qu'ils avoient encore neuf mille autres bâteaux, avec cent cinquante mille hommes, pour aller & venir, pour leur porter des munitions, & pour débiter les poiſ-

ſons & faire les retours. Il y joint encore que vingt Buiſes ou Bâtimens pour la pêche des Harangs entretiennent huit mille hommes ; & que les Hollandois tout compté avoient plus de vingt mille Bâtimens en mer. Le commerce & la navigation étant augmentez de plus d'un tiers depuis ce temps-là, il eſt donc facile de concevoir que la mer eſt un grand moyen de ſubſiſtance à la Hollande ; & qu'elle produit plus de trois cens mille tonneaux de charge en poiſſons ſalez par an, de ſon crû ; & ſi l'on y ajoute encore la Baleine, nos manufactures, & tout ce que les rivieres fourniſſent, il eſt ſur qu'aucun pays au monde ne peut produire tant de Vaiſſeaux chargez de ſa propre production que la Hollande.

CHAPITRE V.

Qu'il n'y a point de païs dans l'Europe mieux ſitué pour le commerce, que la Hollande.

PRemierement la Hollande eſt bien ſituée pour le commerce, au milieu de l'Europe, comptant depuis Archangel en Moſcovie, & Revel, juſqu'en Eſpagne ; il eſt vrai que nous ſommes plus éloignez du Levant & de l'Italie que de l'Orient ; mais la proximité de l'Orient nous eſt tres commode, d'autant que nous tirons toutes nos groſſes marchandiſes de là, comme le bled, le gaudron, la poix, les cendres à ſavon, le lin, le bois pour la charpente des Vaiſſeaux, & les laines de Pruſſe & de Pommeranie, que nous

allons prendre dans ces pays, dont nous consommons la plus grande partie dans le nôtre, & dont nous debitons le reste ailleurs, les pouvant mener facilement par les rivieres du Rhin & de la Meuse; & il est certain que les Hollandois envoyent une fois plus de Vaisseaux vers l'Orient, que vers l'Occident.

Secondement les pays conquis de la Compagnie des Indes Orientales attachent beaucoup de commerce à notre pays, puis qu'ils ont par là toutes les épiceries & marchandises des Indes: & ce dernier commerce seroit bien plus considerable, si ces commerçans en vertu de leur octroi, n'empêchoient pas tous les autres habitans de commercer dans ces pays, aussi-bien que dans d'autres riches pays, où ces commerçans, soit par raison d'Etat ou autres raisons, ne peuvent ni ne veulent trafiquer; & si le commerce en étoit libre à chaque particulier, la compagnie tireroit un plus grand profit de cette monopole, par la quantité, & profiteroit davantage de faire transporter par leurs Vaisseaux les marchandises des particuliers, & d'établir avec le temps des impôts sur la consommation des habitans des Colonies, qui s'établiroient en grand nombre; ils profiteroient davantage par un gain asseuré, qu'ils ne font à present par ce commerce limité; de plus, s'il étoit libre à chacun d'y trafiquer, il est certain que notre nation industrieuse inventeroit de nouveaux commerces & manufactures propres à ces pays, ils augmenteroient incroyablement le commerce & la navigation, sur cette vaste Afrique & cette riche Asie; & l'on verroit partir

partir plusieurs centaines de vaisseaux, principalement d'Amsterdam pour ces Pays; nous serions les maîtres de la mer des Indes, où au contraire nous sommes obligez à present, pour garantir dix ou douze vaisseaux allans & venans, à chaque voyage, de contester avec les nations étrangeres, & de nous engager souvent dans de mauvaises affaires, qui pourroient quelquefois nous attirer des guerres, avec le peril de perdre ces Pays, & d'interrompre tout notre commerce en Europe, ou de nous ruiner par les dépenses des fortes garnisons qu'il faut tenir dans toutes ces Villes conquises, faute de colonies, qu'il faudra encore augmenter, en faisant de nouvelles conquêtes, comme nous en avons vû un bon exemple dans la Compagnie des Indes occidentales.

Les mêmes avantages se trouveroient encore pour le commerce, si la Compagnie des Indes occidentales permettoit à chacun de trafiquer, quoi qu'elle ne soit pas de la severité de la Compagnie orientale sur ce commerce.

Troisiémement, c'est un grand avantage dans ce Pays, que l'on y peut avoir l'argent à trois pour cent, & que l'on prête à un marchand bien accredité, sans gage. Comme les autres Pays n'ont pas la même facilité, que les marchands sont obligez de vendre ou d'engager des terres, en payant de gros interêts : cela fait que les Hollandois vont partout avec de l'argent comptant, avançans quelquefois les deniers toute une saison d'avance, debitans les marchandises à credit, avant que la recolte en soit faite : c'est ce que

les autres nations, quoique bien situées pour le commerce, ne peuvent faire; & c'est par là que les Hollandois ont usurpé le commerce sur beaucoup d'autres.

Quatriémement, la Hollande estant extrémement chargée d'impôts, l'on y profite peu des biens en terre, & on tire peu de rentes de son argent, outre qu'il n'y a point de Couvents ny de Fiefs, & que les femmes y sont fort fertiles, que les enfans partagent tous également, où les portions sont la plûpart assez modiques; de sorte que le Pays est peu favorable pour y vivre de ses rentes, & que c'est une necessité d'y trafiquer.

CHAPITRE VI.

Que la Hollande s'est attiré par la Péche & le commerce, les Manufactures & la Navigation; & de quelle importance ces deux dernieres choses sont à la Hollande.

QUoi qu'il paroisse par les histoires, que l'on a fait beaucoup de manufactures dans les villes d'Hollande, dans le temps que le commerce & la navigation de l'Europe se faisoit par les villes Anseatiques & par les Orientaux, & avant que la pêche & le commerce en vaisseaux de transport fût établi dans nos pays; de sorte que l'on pourroit dire que la navigation a este produite par les manufactures: il est pourtant tres-seur que la pêche & la navigation donnent tout le mouvement aux manufactures; car c'est ce qui amene tous les matereaux cruds, pour les travailler dans le pays, & pour débiter

dans la ſuite, les étoffes quand elles ſont faites, par les mers & les rivieres, dans tous les pays étrangers.

L'on voit donc par ces raiſons, que les Hollandois peuvent faire avec plus de profit pour eux, le gros ſel, & faire des manufactures de ſoye, de lin, de laine & de fil de chanvre, pour faire des cordages, des cables, des filets, outre les bâtimens des vaiſſeaux : car il faut conſiderer la charpente des vaiſſeaux, comme une des plus conſiderables manufactures & trafic de la Hollande ; puiſque la plûpart des gros vaiſſeaux pour tous les peuples de l'Europe, ſe bâtiſſent par les Hollandois ; & de cette manufacture dépendent pluſieurs autres, tant pour l'embelliſſement, que pour l'utilité des vaiſſeaux, comme les Doreurs, Peintres, Sculpteurs, Vitriers, & autres.

La navigation ou équipement des vaiſſeaux de tranſport, y eſt encore d'un grand profit, puis qu'un vaiſſeau peut avoir ſa charge en peu de temps, dans un pays où la pêche & les manufactures fleuriſſent, au lieu que les peuples dans les autres pays ſont obligez de perdre leur temps, & de depenſer beaucoup pour aller d'un Havre à l'autre, pour tâcher d'avoir leur charge.

Outre cela, la Hollande eſt ſituée dans un climat ſi froid, que les habitans ne ſont pas empêchez par la trop grande chaleur, de travailler ; & outre qu'on a ici l'air épais, qu'on s'y nourrit aſſez groſſierement, & qu'on n'y boit que de la biere, ce qui rend les gens ruſtiques, & propres au travail continuel : ils ſont encore preſſez pour ſubvenir aux gros

impôts, & forcez de chercher leur vie, par le commerce, les manufactures, la pêche & la navigation, dans tous les coins du monde.

Si nos habitans viennent à gagner quelques tresors legitimement sous cette libre regence, ils les peuvent posseder en repos, & s'en servir à leur bon plaisir, sans craindre que personne mette la main dessus, sous quelque faux pretexte, & sans donner d'ombrage à quelque Puissance; c'est ce qui les encourage à amasser des richesses à leurs enfans.

CHAPITRE VII.

Que les interests des habitans de Hollande sont enchaînez les uns aux autres.

On doit donc bien considerer que la pêche produit le commerce;&ces deux choses soûtiennent les manufactures, & toutes trois ensemble soûtiennent la navigation & l'équipement des vaisseaux de transport. La pêche fleurit davantage dans nos pays, d'autant qu'il y a des manufactures, par où on consomme & on debite les poissons & leur huile: cependant le commerce seroit diminué de la moitié, si l'on en ôtoit le commerce en poissons, & les marchandises qui en dépendent; & toutes sortes de métiers seroient presque détruits, si l'on nous privoit de la pêche & du commerce des marchandises qui se consomment dans les pays étrangers. Pour ce qui regarde ceux qui équipent des vaisseaux de transport, il est connu qu'ils dépendent entierement de ce que la pêche & les manufactures y fleurissent; puisque ce pays

ne produit presque rien de son propre terrain, ils ne peuvent estre chargez que de ce que les marchands en poissons & les manufactures leur font transporter, & ce qu'ils leur font amener en retour. Il est aussi vrai que la quantité de vaisseaux de transport sont d'une grande commodité pour les marchands qui sont toujours prêts de transporter les marchandises pour un prix tres-modique dans tous les quartiers du monde; & même les marchands de Flandres, d'Angleterre & d'autres pays ne trouvent pas de meilleure commodité pour envoyer leurs marchandises par la mer aux lieux destinez, que de les envoyer en premier lieu à Amsterdam, pour les transporter de là en d'autres pays, particulierement si notre Amirauté, suivant le devoir de ses Officiers, avoit le soin de pourvoir les vaisseaux marchands, & de les faire escorter par des vaisseaux de guerre des Etats, pour les garantir des Corsaires & des autres insultes.

Il faut encore considerer que les Païsans pouvans debiter tous leurs fruits sur les lieux aux habitans, les marchands pêcheurs & ouvriers y ont un grand avantage sur ceux des autres pays, qui doivent debiter la plus grande partie dans les pays étrangers, & en payer le transport & les droits d'entrée & de sortie, ou bien de porter la charge du double gain des marchands & des revendeurs; c'est ce qui doit faire croire que cette quantité de peuple causant ce grand profit aux paysans, leur peut donner moyen de subvenir à tout ce qu'ils sont obligez de payer, n'estant aucun pays au monde, où les paysans soient si char-

gez, & si à leur aise avec tout cela : il est donc certain que la pêche, le commerce, les manufactures & la navigation, font subsister le reste des habitans.

La preuve en est tres-forte, à considerer seulement tous les emplois qui en dépendent ; & qu'avant que le pays fût si peuplé, il y a environ cent quarante ans, les Charges de Bourguemestres & Echevins estoient tellement à charge, même dans les plus grandes villes, qu'on obligeoit les personnes à les accepter, sur peine de grosses amendes : à present c'est un grand benefice d'estre seulement battelier ou messager d'une ville à l'autre.

L'on comptoit en l'an 1622. le nombre des habitans de la Zuit-Hollande & Noort-Hollande, sur douze cens mille quatre cens quatre-vingt-huit personnes, suivant la capitation, où il n'y avoit rien d'excepté que les prisonniers, les vagabonds, & ceux qui estoient en voyage au de là de la ligne ; à present l'on peut compter à peu prés, suivant l'état des personnes établies, le nombre de 2. millions & quatre cens cinquante mil personnes, qui subsistent de la maniere suivante.

Par exemple, on peut compter environ quatre cens cinquante mille personnes employées, tant les Pêcheurs que ceux qui les équipent, & ceux qui travaillent aux bâtimens, avec leurs équipages complets, tonneaux, sel, & autres instrumens necessaires.

Deux cens mille pour l'agriculture & la pêche dans le pays, & à travailler dans les Dunes & aux tourbes, & ceux qui travaillent & fournissent tout ce qui en dépend.

Six cens soixante mille, à faire toutes sortes

de manufactures, dépendantes des vaisseaux & autres métiers, qui se débitent dans les pays étrangers, avec ceux qui trafiquent dans ces manufactures.

Deux cens soixante mille pour la navigation, vaisseaux marchands & vaisseaux de transport, & autres, & le commerce qui en dépend, & les personnes employées sur les vaisseaux.

Six cens cinquante mille à fournir les munitions de bouche aux habitans, & à travailler à tout ce dont ils ont besoin pour la vie, soit en habits, meubles, bâtimens, tant pour l'utilité, que pour l'embellissement & propreté.

Deux cens trente mille qui sont les Gentils-hommes, ceux qui ont des emplois, Gens de pratique, ceux qui vivent de leurs rentes, les Gens de guerre & les Pauvres.

Quoique ce détail ne soit pas si juste, qu'on ne s'y puisse tromper du plus au moins, il est pourtant certain que la huitiéme partie des habitans ne sçauroit estre nourrie de la production du pays: tellemenr que c'est une grande benediction de Dieu, qu'un si grand nombre de peuples s'y soûtiennent les uns les autres, par leur industrie, travail & commerce, qui sont tous enchaînez les uns aux autres; cependant les Gentils-hommes & les personnes de la regence sont les plus attachez au pays, & les plus interessez au bien de la patrie.

Car les Pêcheurs, les Artisans, les Marchands, les Batteliers & les Paysans, quoi qu'un pays fût ruiné, pourroient toujours se transporter dans d'autres pays, pour y éta-

blir leur vacation : mais ceux qui possedent des terres & des biens immeubles, n'ont pas la même facilité ; & quand même ils pourroient vendre leurs terres, ce seroit toujours avec une perte considerable ; outre cela, ils ne trouveroient point dans les autres pays, à estre placez dans les emplois, ou dans le gouvernement.

Cependant malgré toutes ces raisons, cette bonne harmonie & cette parfaite union, qui fait tout notre interest & notre felicité, pourroit tourner tout d'un coup à une ruine generale, excepté quelques Courtisans & les Gens de guerre, si nous nous oubliions assez, pour jamais élire un Chef sur le peuple, ou sur nos armées ; puisque ce Chef feroit des brigues avec les Députez des moindres Provinces, pour tenir continuellement ceux de la Hollande en bride, & tâcheroit de s'attirer la Noblesse, pour l'emporter toujours sur nos Députez, par une pluralité de voix ; joint à cela l'affection des soldats, qui n'auroient les yeux que sur lui ; il emploiroit tous ses soins pour abaisser la puissance des Villes, & pour apauvrir les habitans, afin d'abaisser leur courage, & de s'en faire obéïr plus facilement.

CHAPITRE VIII.

Détail de l'ancien commerce de l'Europe.

POur bien aprofondir dans nos reflexions, il est necessaire que je repasse en peu de mots l'ancien état du commerce en Europe.

Il est tres-certain qu'avant six ou sept cens

ans, le commerce eſtoit inconnu dans l'Europe, excepté quelque peu de marchands dans les Republiques d'Italie, qui ſe bornoient dans la Mediteranée, & trafiquoient avec les Caravannes des Indes, dans le Levant; ou bien s'il y en avoit quelques-uns dans les autres pays, leur commerce eſtoit borné dans leurs pays; ſi bien que chaque pays eſtoit obligé de labourer, ſemer & travailler pour ſes propres habitans: & dans l'Orient & le Nord, où il n'y avoit aucuns marchands, ſe voyans ſi fort augmenter en peuples, & craignans la neceſſité des vivres par les années infertiles & tardives, ils ſe voyoient obligez de conquerir d'autres pays par la force des armes; c'eſt ce qui cauſa ces ſurpriſes des Celtes, des Scites, des Huns, des Vandales & des Gots, qui ont eſté dans leur plus grande force, mille ans aprés la naiſſance de notre Sauveur; leſquels peuples troquoient leur ſuperflu, non contre de l'argent, mais l'on dit de cette maniere: Deux poules pour un oye, deux oyes pour un porc, trois agneaux pour un mouton, trois veaux pour une vache: le troc des grains avoit encore ſa valeur; en ſorte qu'on ſçavoit combien d'avoine on donnoit pour de l'orge, combien d'orge pour du ſeigle, & combien de ſeigle pour du froment, ſuivant qu'on en avoit beſoin, & hors les vivres il ne ſe faiſoit point de commerce.

Les Flamans qui ſont les plus proches voiſins de la France, ont eſté les premiers qui ont inventé l'art de travailler des étoffes, & qui ont établi des manufactures, où la fertilité du pays contribuoit beaucoup, où les

habitans ayans beaucoup de ſuperflu de vivres & de commoditez pour s'habiller proprement, & d'eſtre en tout à leur aiſe, ces manufactures ſe ſont beaucoup avancées & augmentées, depuis que le jeune Baudoüin de Flandre inventa l'établiſſement des Foires annuelles en pluſieurs Villes, en l'an 960. & obtint une exemption de droits ſur l'entrée & ſortie des marchandiſes; c'eſt ce qui a fait accroître continuellement le commerce pendant trois cens ans, quoique les marchandiſes ne fuſſent conſommées qu'en France & en Allemagne: juſqu'à ce qu'on inventa l'inſpection des halles, on tâcha, ſous pretexte d'examiner ſi les marchandiſes n'eſtoient point falſifiées, d'établir les manufactures dans les Villes; c'eſt ce qui les chaſſa dans les Villages, la contrainte eſtant toujours nuiſible au commerce, & la guerre entre la France & la Flandre les chaſſa à la fin à Louvain & à Tirlemont en Brabant: mais elles ne furent pas mieux conſervées en Brabant; car les Artiſans ayans encore eſté tourmentez par les examens, les halles & les impôts, même pendant la guerre avec la France: ce qui cauſa une révolution parmi les Ouvriers, comme il arriva encore dans la ville de Gand en Flandre, en l'an 1301. par une ſedition cauſée par les grandes contraintes dans le commerce, où l'on tua deux Echevins avec onze des principaux Bourgeois: & dans l'année ſuivante, il en arriva autant à Bruges, où il reſta plus de quinze cens habitans ſur la place; de même à Ypres, en l'an 1303. pour pareille cauſe, où tous les Magiſtrats furent maſſacrez. On a encore vû d'autres exemples en

Brabant,par une ſedition parmi les Drapiers, qui maſſacrerent pluſieurs perſonnes de la Magiſtrature ; & pluſieurs coupables ſe ſauverent en Angleterre, où ils porterent la premiere connoiſſance de la Draperie ; & pluſieurs autres Ouvriers tant de Flandre que de Brabant, s'établirent dans les Pays d'Outre-Meuſe & dans la Hollande, entr'autres dans la ville de Leyden. Auparavant ces temps-là, les Chevaliers Allemans de la Croiſade, en l'an 1200. ſous pretexte de convertir les Payens, s'eſtoient rendus maîtres par les armes, de la ſterile Pommeranie & de la Riviere de Loder, qu'ils laiſſerent en poſſeſſion aux Princes convertis, ſe reſervans la fructueuſe Pruſſe, la Livonie & les Rivieres de Weiſſel, Progol & Duin : & par conſequent, de tout ce que la Pologne, la Lituanie, ou Ruſſie produit ; les plus proches Villes Orientales ont commencé par cette occaſion, à prendre les groſſes marchandiſes de ces Pays-là, pour les mener par la mer dans les Pays-Bas, dans la France, l'Angleterre, l'Eſpagne & l'Italie, & de rapporter de là ce dont ils avoient beſoin.

Et depuis que la guerre entre la Suede & le Danemark en l'an 1360. les eut fort endommagé dans la navigation, ſoixante-ſix Villes ſe liguerent pour la conſervation & le maintien du commerce & de la navigation : c'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'huy les Villes Anſiatiques, parmi leſquelles ſont Breſlaw, Hambourg, Dantzik, Lubeck, Frankfort, Leipſich, Breme, &c.

Ces Villes ſe maintinrent de cette manière aſſez long-temps, & furent par ce commerce

de l'Orient, les uniques trafiquans ſur mer, où ils eſtoient entierement les maîtres, juſqu'en l'an 1400. que la méthode de ſaler les harangs a eſté trouvée dans les Pays-Bas, & que la pêche a eſté jointe à nos manufactures. Notre commerce a ſurpaſſé le leur, & augmenta tous les jours davantage, par le commerce de mer par Bruges; ce qui continua juſqu'en l'an 1482. que la Flandre vint en guerre contre l'Archiduc Maximilien, touchant la tutelle de ſon Fils & de ſes Etats. Cette guerre ayant duré dix ans, incommoda fort l'Ecluſe, qui eſtoit le port de mer de Bruges: ſi bien que ceux d'Anvers & d'Amſterdam voulans profiter de cette occaſion, favoriſerent l'Archiduc dans tous ſes ruineux & injuſtes deſſeins; ce qui leur ayant attiré dans la ſuite ſa reconnoiſſance, ils parvinrent à leur but; les Italiens par le commerce du Levant, ayans apporté de la Perſe & de la Chine les vers à ſoye, avoient ſi fort avancé cette production, qu'ils commençoient à travailler fortement dans les ſoyes, & d'en faire des étoffes, qu'ils vinrent expoſer en vente à Anvers; & l'on découvrit vers ces temps-là les Indes Orientales & Occidentales. Les Portugais & les Eſpagnols venoient auſſi vendre leurs épiceries à Anvers; & depuis que les Drapiers ſe furent ſauvez en Angleterre, les Marchands Anglois y établirent auſſi leurs magaſins: c'eſt ce qui fit conſiderer la ville d'Anvers pour la plus forte ville en commerce, qui eût jamais eſté dans le monde; ils envoyoient continuellement des vaiſſeaux en France, en Eſpagne & en Italie, & l'on y établit beaucoup de manu-

factures en ſoye. Cette Ville neanmoins, de même que les autres de Brabant & de Flandre, eſtoient trop éloignées & peu commodes pour y établir la pêche de la moruë & des harangs, & pour en faire le commerce avec autant de profit que dans la Hollande.

Et quoique les Orientaux euſſent leurs magaſins à Anvers,ils n'y avoient pas la commodité pour envoyer de cette ville, ſi loin les grains de l'Orient : en conſequence de cette nouvelle correſpondance avec l'Eſpagne & l'Italie, ils eſtoient obligez de les entaſſer dans les magaſins, pour les empêcher de ſe gâter;outre que les Orientaux n'avoient pas beſoin de toute une charge de vaiſſeaux de ces fines marchandiſes, dont Anvers eſtoit rempli; ou au contraire, ils avoient plus beſoin de la moruë & du harang ſalé,& trouvoient mieux leur compte, & les Hollandois uſoient beaucoup plus de leurs groſſes marchandiſes.

Avec cela, la commodité qu'il y a en Hollande de pouvoir tranſporter & de vendre ſi facilement les marchandiſes par-tout dans le Pays : cela fit que les Orientaux uſerent beaucoup de harangs ſalez & de ſel; & depuis que l'eau a percé prés du Texel, & que l'on a pû paſſer le Tey avec de gros bâtimens, ils établirent leur commerce à Amſterdam, dont ils tranſporterent beaucoup de leurs marchandiſes en Angleterre.

Cet état du commerce dura de cette maniere juſqu'en l'année 1585. que la ville d'Anvers fut priſe par le Duc de Parme. Cette ville fut entierement ſeparée de la mer, & le Roy d'Eſpagne negligea imprudemment de leur

ouvrir l'Escaut, voulant réduire cette ville trop puissante pour lui, & répandre le commerce sur plusieurs autres villes, employant toutes ses forces sur les frontieres de Gueldre & contre la France & l'Anglererre; c'est ce qui obligea la plûpart des Marchands d'Anvers de se retirer à Amsterdam, qui estoit déja avant les troubles, la premiere ville marchande des Pays-Bas. Apres Anvers, la Zelande leur estoit plus proche; mais l'incommodité qu'on a dans ces Isles, principalement du côté du Nort, par les longs hyvers & les vents orageux, joint à cela qu'on n'y a pas si facilement communication avec les circonvoisins, pour le debit des marchandises; ils pouvoient encore moins s'établir dans la France ni l'Angleterre, puis qu'il n'y avoit point de liberté de Religion, mais un Regne Monarchique, avec de grosses charges sur les entrées & sorties des marchandises, sur-tout en Angleterre, où les Etrangers sont obligez de payer le double de tous les impôts: & cela va jusqu'à dans la troisiéme generation; même dans le subside du Parlement, on fait payer aux Etrangers & leurs descendans, le double pour toujours, & ils sont exclus des Halles & des Corps de métiers; & personne d'eux n'a la liberté de travailler, pas même en qualité d'apprenti ou de compagnon, que dans des métiers qui ne sont pas encore connus en Angleterre. Dans les Villes Orientales, les Loix estoient à peu prés de même.

Il se joignit encore à ceci, que le Roy d'Espagne ôtoit toute liberté de Religion; & par ses guerres continuelles, il abandonnoit en-

tierement les ſoins d'aſſûrer les mers ; c'eſt ce qui fit rendre le dernier ſoupir à tout le commerce, la pêche, & la navigation, qui s'étoient conſervées en Flandre. La pêche tomba entierement à la Hollande ; mais un tiers des manufactures s'établit en Angleterre, comme les Serges, les Damas, les Bas ; puiſque ces métiers y étoient inconnus, ils n'étoient pas encore réduits à des Corps de métiers : une autre partie s'établit dans la ville de Leyde. Pour le commerce des Toiles, il s'établit à Harlem ; mais une partie des Marchands de Toile reſta en Flandre & en Brabant ; puiſque ces marchandiſes ſe menoient par terre en France & en Allemagne, ſans que nous les en puſſions empêcher.

Outre qu'en s'établiſſant dans les villes de Brabant, ils n'y eſtoient point ſujets aux gros impôts qu'on paye ſur la conſommation de bouche en Hollande ; ce qui les pouvoit dédommager des frais de faire mener leurs marchandiſes par terre juſqu'à quelque Havre de France, pour les tranſporter de là, dans d'autres Pays. Voilà pourquoi nous avons permis tres-prudemment l'entrée des marchandiſes ennemies, & de leur faire profiter ſur les entrées, les frais que ce détour leur auroit coûté. De ſorte que ces manufactures ont encore fleuri tres-long temps dans les villages de Brabant ; puiſque nous les tirions de là avec plus de profit, que celles qui auroient eſté faites dans nos Pays, où il y a de trop gros impôts ſur les conſommations de bouche, que l'on augmentoit tous les jours juſqu'en l'année 1634. que les guerres de France & d'Allemagne pilloient par leurs

Quartiers-d'hyvers, & ruinoient les plus riches Villages de Flandre, Brabant & du pays d'Outre-Meuſe, & que l'on a interdit aux plus riches Villes, le tranſport de leurs marchandiſes, dont les Hollandois ont profité, & ſe ſont conſiderablement augmentez en peuples & en commerce.

Sur-tout la ville d'Amſterdam, quoi qu'il paroiſſe qu'elle ne ſoit pas ſi bien ſituée pour le commerce que bien d'autres Villes dans la Zuit & Nort-Hollande, pour débarquer & rembarquer ſi promptement les marchandiſes; outre que le Pampus * eſt ſi peu profond, que les Marchands ſont obligez de décharger leurs marchandiſes dans de petits bâtimens, pour les mener au bord, & qu'ils doivent attendre le bon vent dans ce dangereux port du Texel. Il eſt pourtant certain qu'il n'y a point de Ville en Europe, ſi commode pour débiter & tranſporter plus facilement les marchandiſes qu'ils ont entaſsées dans des magaſins, dans le Pays-même, & pour les vendre le plus promptement, au plus haut prix, & où les vaiſſeaux de tranſport peuvent avoir ſi promptement leur charge, pour s'en retourner: quand même il arriveroit quelque malheur à un Marchand, par les dangers du port du Texel; celui qui eſt une fois malheureux, ſe flate toujours de ne l'eſtre plus une ſeconde fois, & ſe laiſſe adoucir par l'eſpoir du profit à venir; & un profit certain touche plus qu'un malheur incertain. Pour eſtre perſuadé des avantages d'Amſterdam pour le commerce, on n'a qu'à conſiderer

* *qui eſt le Port d'Amſterdam.*

dans

dans combien peu de temps on peut aller & venir avec un peu de bon vent, de Friſe, d'Overyſſel, de Gueldres, des villes de Noort-Hollande, ſans avoir beſoin de marée, de flux, & de reflux; & avec combien peu de frais, & à moins de rien, l'on voyage dans toutes les villes de Zuit-Hollande : c'eſt ce que les Marchands d'Anvers ont bien connu en s'y établiſſanr.

Tout ceci joint avec le commerce des Orientaux, ceux d'Amſterdam ont encore conquis par les armes, tout le commerce des Indes Orientales, ou le monopole de toutes les meilleures épiceries, de même que ce grand commerce dans les Indes Occidentales : ſur quoi s'eſt enſuivi la pêche de la Baleine; & par les guerres d'Allemagne, ils ont acquis le trafic & le debit des étoffes de ſoye d'Italie : & même les ſoyes cruës leurs ont fourni l'occaſion de faire travailler quantité d'étoffes, principalement à Haerlem & à Leyde; & ſans cette mauvaiſe maxime de ne point agrandir les Villes aſſez à temps, toutes ſes manufactures ſe ſeroient établies dans beaucoup d'autres Villes d'Hollande; ſur quoi ſe ſont enſuivis les troubles d'Angleterre, notre courte, mais ruineuſe guerre contre eux; jointe à cette guerre, celle d'entre les deux Couronnes du Nort, qui ont eſté tres-dommageables pour nous : tellement que les Hollandois ont plus perdu pendant ces huit années de troubles, qu'ils n'ont pû regagner pendant vingt ans; quoi qu'il ſoit certain que nous ſurpaſſons preſque toutes les nations, & ſommes les maîtres du commerce de l'Ocean, de la Mediterranée, de la

mer des Indes & de la mer Baltique, & les Hollandois sont presque les uniques pour les transports & la pêche; c'est ce que je crois avoir prouvé assez clairement. Je ferai donc mes reflexions sur la maniere dont nous pourrons conserver & favoriser ces avantages.

CHAPITRE IX.

Que la liberté de Religion est le meilleur moyen pour attirer & pour conserver les Etrangers, & pour donner la liberté entiere à un chacun de s'établir en Hollande.

SUr ces moyens, on doit considerer avant toutes choses, la liberté de toutes sortes de Religions; le reglement de l'Etat veut qu'il n'y en ait qu'une seule dominante: à l'égard des autres, nous devons considerer qu'il n'y a point de meilleur moyen pour attirer des Etrangers de tous les Pays, pour s'établir en Hollande, que de donner liberté entiere en matiere de Religion, pourvû qu'elle ne soit point contraire à notre gouvernement. Il est vrai que les Catholiques Romains ont leur Chef Ecclesiastique dans ce Pays,* & que nous avons le Roy d'Espagne, autrefois Comte de Hollande, pour notre voisin, qui pourroit se liguer avec les Catholiques, en cas de guerres intestines; mais il est vrai aussi que nous avons par la

* *qui est l'Evêque de la Hollande, qui réside à Utregt; que l'on nomme l'Archevêque de Sebaste.*

longueur du temps, augmenté en forces;que les Pays-Bas Espagnols sont fort affoiblis; que nous avons à present la paix avec ce Prince, & qu'il a renoncé à toute souveraineté sur la Hollande; si bien qu'en persecutant les Catholiques Romains, nous n'empêcherions pas seulement l'entrée des Etrangers, mais nous chasserions les Habitans, les Gentilshommes, les Paysans & les Rentiers, dont la plus grande partie est de cette Religion; ce qui seroit tres-rude, tres-injuste & tres-dommageable, particulierement pour notre nation, qui s'est toujours vantée de combatre pour la liberté.

Le second moyen, est la liberté pour pouvoir gagner sa vie, sans payer de gros droits de Bourgeoisie, & seulement quelque peu de chose, pour fixer le domicile; c'est un grand moyen pour attirer les Etrangers: car il est constant qu'aucun d'eux ne viendra d'un autre pays en Hollande, que dans la vûë d'y vouloir gagner sa vie; notre pays estant peu profitable pour les Rentiers, parce qu'ils vendroient leur bien ailleurs, pour le transporter dans ce pays; ainsi l'on doit permettre à tous les Etrangers d'exercer sans contrainte, tous les métiers & professions qu'ils jugeront à propos, pour pouvoir subsister honnêtement; car sans l'accroissement des Etrangers, nous ne pourrons augmenter ni conserver notre pêche, notre navigation ni nos manufactures. Et ce qui s'ensuit même, faute d'Etrangers, nos Paysans sont obligez de donner de si gros gages à leurs ouvriers & valets, qu'ils emportent une grande partie de leurs profits, & vivent plus com-

modément que leurs maîtres ; l'on reſſent les mêmes incommoditez dans les villes parmi les artiſans & les domeſtiques, qui ſont plus inſupportables & moins ſerviables que dans aucun autre endroit du monde.

Les anciens habitans ont toujours d'aſſez grands avantages par-deſſus les nouveaux venus ; ils ſont établis, achalandez, & au milieu de leurs parens, de leurs amis & de leurs connoiſſances ; mais les nouveaux venus ſont obligez de hazarder le peu de comptant qu'ils ont apporté, dans le doute ſi leur entrepriſe réuſſira, & même en danger de tout perdre, en commençant quelque commerce ou manufacture : car ceux qui reſtent tranquiles en Hollande, ſans tenter aucun commerce, n'ont à attendre qu'une prompte pauvreté & ruine; & ſi quelque nouveau venu,par ſon induſtrie, invente quelque nouvelle méthode ou commerce, les habitans en pourront encore partager les avantages : car il eſt certain que plus les métiers vieilliſſent, plus on y chicanne, & moins il y a de profit ; & il eſt neceſſaire que l'on apporte de temps en temps quelque nouveauté.

Si quelques anciens Bourgeois jugeoient que cet accueil aux Etrangers leur ſeroit nuiſible, voulans par un intereſt particulier conſerver tout le gain pour eux, & pretendoient que la regence les fiſt prévaloir par-deſſus les Etrangers ; l'on devroit conſiderer ces ſortes de perſonnes comme de tres-mauvais Sujets de la patrie ; & que les Etrangers qui ſe ſont établis dans le pays, payent les impôts, & portent les charges de l'Etat comme les autres, & par conſequent doivent joüir des mê-

mes privileges. Il est certain qu'un Etat qui ne peut subsister par soi-même, ne doit jamais exclure les Etrangers, sous pretexte de bourgeoisie; quoi qu'il ne fût pas à propos de placer les personnes nées hors du pays dans la regence, on ne doit pas non plus les en exclure absolument par des loix.

CHAPITRE X.

Que toutes les Compagnies & Corps des métiers, octroyées, sont tres-dommageables à la Hollande.

ON devroit bien moins contraindre les Bourgeois, aussi-bien que les Etrangers qui cherchent les moyens de vivre dans la patrie, par des Corps de métiers & des Compagnies octroyées : car quand on considere que la plus grande partie du commerce est limitée dans l'Europe, & combien il y a de marchands en Hollande, dont le nombre doit estre grand pour la faire subsister; on ne devroit pas empêcher leur navigation & commerce, par de trop grands droits, ni par des Compagnies qui excluënt les autres : car par cette maniere, l'on ferme à tous les habitans la plus grande partie du monde, pour faire profiter quelque peu de particuliers. Il est connu que le pays ne sçauroit mieux profiter, que par ceux qui travaillent le plus, à quoi les Compagnies ne contribuënt pas beaucoup; & au contraire, les octroyez ne craignent point qu'on leur nuise dans leur commerce, soit par droit de bourgeoisie, ou

par des Compagnies ou des Corps de métiers. Ce gain aſſuré les rend indolens & pareſſeux, pendant qu'ils excluënt des gens fort habiles, à qui la neceſſité donneroit de l'induſtrie : car il eſt conſtant que la Hollande qui eſt ſi chargée, ne peut conſerver les avantages de tenir les autres peuples hors du commerce, que par le travail, l'induſtrie, la hardieſſe, le bon ménage & la ſobrieté de ſes habitans ; & ceux qui ſuppoſent que les Hollandois ſont d'une telle conſtitution, que ſi on leur donnoit une pleine liberté de trafiquer, qu'ils rempliroient ſi fort l'Afrique & l'Amerique de marchandiſes, qu'ils détruiroient entierement ce commerce, au deſavantage de la Hollande, ſe trompent beaucoup, & nous ne pourrions ſouhaiter une meilleure benediction pour la patrie. Quelques particuliers, à la verité, gagneroient moins, mais le general s'en trouveroit mieux ; puiſque ſi l'abondance eſt trop d'un côté, il vient des mauvaiſes années qu'on manque d'autres choſes, & les marchands s'attachent d'abord à tout ce dont ils peuvent le plus profiter ; & il eſt certain que les Hollandois n'ont jamais perdu aucun commerce en Europe par le trop grand tranſport des marchandiſes, tant que le trafic a eſté libre à un chacun.

Et ſi cette crainte que le trop grand tranſport des marchandiſes, nuiroit au trafic, pouvoit avoir lieu, à plus forte raiſon devroit-on ouvrir l'Afrique, l'Amerique & l'Aſie, à tous les marchands ſans exception. Les Compagnies octroyées, par leur negligence & leurs pirateries, & pour ſubvenir aux dépenſes de quantité de perſonnes qu'ils tiennent à leur

ſervice, ne doivent chercher que les pays les plus commodes, & où il y a le plus de gain à faire, & laiſſer les autres qui ne donnent pas tant de profit, que les marchands feroient bien valoir par leurs ſoins & leur induſtrie.

Comme nous avons vû que la Compagnie octroyée de Groenlande faiſoit autrefois peu de profit par cette pêche, tant par les grandes dépenſes des équipages, qu'à cauſe que l'huile, le lard & les baleines n'eſtoient pas ſi bien accommodées, & qu'ils les gardoient dans des magaſins, ſans les debiter aſſez promptement, au plus grand profit de la commune Compagnie; où au contraire, chaque particulier equipe avec le plus de ménage & d'œconomie, employant toute ſa diligence à pêcher le plus promptement, & à tout faire valoir, mettant tout à profit, cherchant de nouveaux endroits pour les debiter avec le plus de gain; & nous voyons à preſent partir quinze vaiſſeaux pour cette pêche, contre un d'autrefois; malgré la défenſe du Roy de France contre l'entrée de ces marchandiſes dans ſon Royaume, & malgré l'abondance & la quantité que les pêcheurs apportent, elles n'ont pas laiſsé de hauſſer plus conſiderablement au prix de ce qu'elle eſtoit du temps de l'octroi, & eſt d'un grand ſoûtien à la patrie.

CHAPITRE XI.

Qu'on ne devroit pas charger les Pêcheurs, les Manufactures, & ceux qui équipent des vaisseaux dans cette qualité, pour les faire payer quelque chose à l'Etat, sous quelque pretexte que ce soit.

IL est encore tres-nuisible de charger les commerçans des manufactures, les pêcheurs & les navigateurs, sous quelque pretexte que ce soit : car quoique ce commerce paroisse fortement établi en Hollande, il est certain qu'un sol plus ou moins de gain, par raport à la quantité, peut arrêter tout un commerce qui est dans l'équilibre : sçavoir, si le gain sera suffisant pour le pouvoir continuer; il faut que la Hollande s'enrichisse à petit gain & en quantité : si bien que notre pêche & nos manufactures, avec leurs dépendances, de même que le commerce dans ces marchandises, ne doivent jamais estre chargez, ni en entrant ni en sortant, par argent de convoi ni droit de balance, ni quoi que ce soit, que dans la vente en détail. Je sçai que ces petits droits seront comptez pour rien par des personnes qui n'entendent pas le commerce; mais des gens qui y sont versez, sçavent bien qu'on peut plumer un grand oiseau plume à plume, jusqu'à ce qu'il n'en ait plus. Esope nous represente fort bien cette erreur, par un chat qui léche une lime qui est graissée ; & continuant toujours aprés en avoir léché l'huile, sans s'appercevoir que sa langue est percée,

percée, & qu'au lieu de lecher ſur ce morceau de fer, la graiſſe, elle léche ſon propre ſang, juſqu'à ce que ſa langue, qui eſt le membre qui lui doit donner la nourriture, eſt entierement conſommée.

L'on ſe doit contenter des impôts ſur la conſommation de bouche ; & ſi l'on conſidere que la plus grande partie de ces impôts eſt portée par les Pêcheurs, par ceux qui équipent des vaiſſeaux, & par les marchands en manufactures, puiſque ces trois choſes occupent preſque tous les habitans ; c'eſt ce qui doit charger neceſſairement toutes les manufactures : par exemple, combien ne paye-t-on pas pour la fabrique d'un commun vaiſſeau de deux cens tonneaux de charge, ou pour mieux dire, combien de Charpentiers, Cordiers, Maréchaux, faiſeurs de voiles, & autres, ſont occupez autour d'un tel vaiſſeau ? & combien ces gens ont payé d'impôts à l'Etat ſur la conſommation de bouche, & ſur les logemens; & que par cette raiſon un vaiſſeau eſt encheri de quelques centaines de livres davantage, & doit eſtre vendu plus cher, & que ces vaiſſeaux ſont munis de vivres pour les Matelots, dont tous les impôts ont encore eſté payez ; l'on peut encore juger, par exemple, qu'on paye ſoixante-dix livres de façon pour une piece d'un commun demi-drap ; ce qui eſt auſſi-tôt dépensé par les Ouvriers, dont on peut compter qu'ils payent de ces ſoixante-dix liv. prés de vingt livres en impôts, tant pour la bouche, que pour les droits ſur les maiſons & logemens, & que vingt-huit perſonnes ſont occupées pendant quinze jours pour achever une piece

de drap ; & par conſequent ces vingt livres ſe doivent retrouver ſur le drap, & le rencherir : ainſi on ne doit nullement les charger ailleurs ; mais au contraire les favoriſer, & leur prêter la main en tout, pour faciliter le commerce.

La pêche eſt plus favorisée dans nos pays que dans aucun autre, quoi qu'on ait fait autrefois pluſieurs placards ſur la pêche des harangs & ſur la pêche de la mer, ſeulement à l'avantage des Pêcheurs étrangers qui n'étoient pas ſous notre obéïſſance; & l'on avoit limité la pêche de la baleine, ſous une Compagnie octroyée, à l'excluſion de tous les autres. La Hollande doit eſtre aſſez convaincuë de cette mauvaiſe maxime, d'autant que cette pêche a augmenté d'un juſqu'à dix, & même juſqu'à quinze, depuis qu'elle eſt libre, comme il a déja eſté dit.

A l'égard de l'établiſſement desCompagnies des Indes Orientales & Occidentales, c'eſtoit au commencement un mal neceſſaire, puiſque nous avions le deſſein de trafiquer dans des pays où nos ennemis eſtoient trop forts pour des particuliers ; ſi bien qu'il a fallu par la force des armes, établir notre commerce dans ces pays-là, & qu'il eſtoit tres-prudent d'élever ces Compagnies ; de plus, que les Etats avoient beſoin de leurs forces pour lutter contre le Roy d'Eſpagne : mais à preſent que le commerce y eſt établi, il eſt queſtion de ſçavoir ſi les choſes devroient reſter ſur le même pied, à preſent que nous ſommes plus formidables à l'Eſpagne & au Portugal, qu'ils ne le ſont à notre égard, & que la proſperité particuliere de ces Compagnies

eſt contraire aux interêts publics : car il eſt certain qu'ils ne cherchent que l'interêt des participans, en achetant même des manufactures étrangeres, ſi elles y trouvent plus de gain, & font apporter des manufactures des autres pays, qu'elles font vendre par toute l'Europe, au deſavantage de nos propres Habitans, & ne cherchent qu'à faire un gros gain avec un petit trafic : car ſi elles pouvoient augmenter les marchandiſes à tel point qu'elles puſſent autant gagner ſur cent tonneaux de charge, que ſur mille, elles ne s'embaraſſeroient pas d'en augmenter le commerce & la navigation ; elles aimeroient mieux faire brûler dans les Indes le reſte des ſoyes cruës, & le ſurplus des étoffes & des épiceries, que de les apporter en Hollande, pour les tenir dans la cherté. *

L'on ne peut encore diſconvenir que plus ces Compagnies augmentent leurs conquêtes, plus elles ſeront obligées à faire de dépenſes pour les garder ; & plus elles auront à gouverner, moins elles auront de temps pour ſoigner à l'augmentation du commerce ; où au contraire cela faciliteroit le commerce des particuliers. Nous ſçavons que par l'établiſſement des Indes Occidentales, & par la continuation, nous avons perdu ce conſiderable commerce dans la Guinée, qui eſtoit commun à tout le monde, & le commerce

* *Comme nous avons vû qu'ils ont fait verſer dans l'embouchure de la mer en Hollande, deux vaiſſeaux chargez de poivre, qu'ils ont même infecté les rivieres, & fait mourir ou fuir les poiſſons.*

du ſel dans les Indes Occidentales ; & le mal que cette Compagnie a fait au Roy d'Eſpagne dans ces pays-là, nous eſt tombé ici ſur le dos ; ſi bien que nous ne devons pas eſtre contens d'elle, qui a lié les bras aux particuliers, pendant qu'elle s'eſt amusée à faire la guerre, à la ruine de pluſieurs Hollandois, au lieu de trafiquer, ou de permettre aux habitans de commercer dans leurs conquêtes : ou l'on auroit pû, par un libre commerce, dreſſer & établir des Colonies dans tous ces riches pays de Breſil, Guinée, Angola & San-Tomé, & autres, que nous aurions pû conſerver avec peu de frais, contre les inſultes des autres Puiſſances ; & nous aurions fait un commerce conſiderable avec notre propre nation, ſans crainte qu'aucun Potentat eût mis la main ſur nos vaiſſeaux & ſur nos effets, comme les marchands en Europe qui ſont toujours dans cette apprehenſion. Et l'on peut conſiderer combien ce commerce auroit donné de profit, puiſque ces pays-là produiſent les meilleures eſpeces de marchandiſes qui ſont deſirées en Europe, & qu'on ne trouve pas ſi bonnes en d'autres endroits ; principalement le bois de breſil, l'or & les dents d'Elephant, & qu'ils auroient tiré de nous les vivres, les habits, & la plûpart des matereaux, tant pour le bâtiment des maiſons, que la charpente des vaiſſeaux. A preſent nous avons tout perdu ; ce ſont les fruits, ou les punitions ordinaires des monopoles, & de leurs conquêtes, qu'on eſt obligé de garder avec de groſſes dépenſes, faute de Colonies. Dieu veuille que la Compagnie des Indes Orientales prenne exemple ſur cela, avant qu'il ſoit trop tard.

C'eſt encore une choſe dommageable & tres-inutile, de borner les manufactures, par des halles ou des Corps de métiers, ou Directeurs ou Prevôts, & d'ordonner de quelle maniere les manufactures que l'on debite dans les pays étrangers, doivent eſtre faites. Il paroît riſible de vouloir contraindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandiſes, & faites de la maniere qu'il nous plaît, ou que les autres ne feront point les marchandiſes que nous défendrons: le commerce veut eſtre libre; chaque marchand achete les choſes qu'il trouve bon; & il eſt naturel que les ouvriers faſſent leurs ouvrages de la maniere qu'ils les peuvent mieux debiter; & cette contrainte chaſſeroit les manufactures dans les villages, ou dans des pays moins chargez d'impôts.

CHAPITRE XII.

Que les trop gros impôts chaſſeront à la fin toute la proſperité de la Hollande.

POur ce qui regarde les impôts, tant pour les entrées & ſorties, que pour les conſommations de bouche, & les taxes ſur les terres, les hiſtoires ne nous rapportent pas qu'il y en ait eu aucuns autrefois. En temps de paix même, ſi les Comtes de Hollande avoient beſoin de quelques deniers, outre les revenus de leurs domaines, en temps de guerre, ils eſtoient obligez, ſuivant les privileges du pays, de le demander dans l'aſſemblée des Etats, qui les leur refuſoient

quelquefois ; ou s'ils y consentoient, c'estoit pour peu de temps, ayans toujours refusé de consentir à des subsides perpetuels, sçachans bien qu'ils pouvoient mieux conserver leur liberté sous un Chef sans argent & sans armes, laquelle ils auroient entierement perduë sans cette prévoyance : & suivant les Chroniques du pays, on regardoit comme tres-injustes les Comtes, qui tâchoient de mettre le pays sous les impôts; & l'Empereur Charles-quint ayant demandé un sol de taxe sur chaque arpent de terre, ne l'a jamais pû obtenir. Son fils Philippe obtint avec de grandes peines, un consentement de subsides pour neuf ans, pour subvenir à la guerre contre la France, à condition que tous les deniers seroient gouvernez & déboursez par des Deputez des Etats : & les Etats de Brabant & de Flandre ont conservé jusqu'à present le privilege d'accorder ou de refuser les demandes du Roy d'Espagne. Quoique les Comtes de Hollande ayent tiré des impôts sur les entrées & sorties des marchandises étrangeres, cela ne regardoit point les habitans, & même elles estoient tres modiques, & ne chargeoient pas beaucoup les étrangers: mais pendant le gouvernement des Stathouders, comme dit de Groot ou Grotius dans son Histoire, pour n'avoir pas voulu donner les dîmes au Duc d'Albe, nous avons tout donné dans la suite, & avons porté toutes les taxes & tous les impôts, sans avoir gardé la moindre ombre de liberté ; & les guerres continuelles les ont tellement augmentez, que l'on n'en a jamais vû de pareils dans aucune Republique, & dans un pays qui ne

ſubſiſte que par le commerce. Ce ſera un miracle ſi nous pouvons nous maintenir long-temps dans cet état, & faire fleurir notre commerce par-deſſus les autres nations, comme nous faiſons à preſent; les charges & les taxes ordinaires ſur les biens, eſtans, outre le quarantiéme denier ſur la vente des biens immeubles, le vingtiéme des ſucceſſions, remontant de même que le deux centiéme denier de tous les biens; ne regardent point les marchands ni les ouvriers des manufactures; cela regarde les plus anciens habitans, les Gentils-hommes, les rentiers & gens de diſtinction, qui font le plus petit nombre dans un pays; & cependant ce ſont eux ſeuls qui portent ce furieux fardeau, & ſont par là hors d'état de faire de la dépenſe, & de faire valoir & augmenter les marchandiſes dans le pays; ſi bien qu'il eſt tres-neceſſaire pour le bien commun, qu'ils ſoient déchargez par tous les moyens poſſibles.

CHAPITRE XIII.

Fondement qu'on doit obſerver dans l'établiſſement des Convois.

A L'égard des entrées & ſorties des marchandiſes, l'on doit faire quelque diſtinction, puiſqu'on en peut établir quelques-unes à l'avantage du pays; mais notre politique ne permet pas de faite aucune défenſe d'entrée des vaiſſeaux ou marchandiſes dans nos pays, ni de les ſurcharger par argent de convoi ou de ſureté; puiſque nous trouvons tous les jours que l'Admirauté de quel-

ques-unes de nos Villes & Provinces, ferment les yeux, en facilitant les entrées à la ſourdine, *à l'envie,* pour attirer le commerce chez eux. Nos prédeceſſeurs ont bien conſideré combien les manufactures des draps nous eſtoient importantes, n'ayans mis pour droit de ſortie ſur une piece de demi-drap de Hollande, que quatre ſols : car il y a une infinité de perſonnes qui ne ſubſiſtent que par cette manufacture; & en la perdant, nous chaſſerions un nombre de gens, comme les Laveurs de laine, les Détacheurs, les Eplucheurs, les Cardeurs, les Fileurs, les Tiſſerans, les Friſeurs, Fouleurs, Aprêteurs, Teinturiers & Preſſeurs, auſſi-bien que tous les faiſeurs d'inſtrumens neceſſaires à ces ouvrages; & l'on placeroit encore ailleurs le commerce des matereaux & des marchandiſes cruës qui ſervent à cet effet, dont on ne doit pas non plus charger les entrées. Nos prédeceſſeurs ont ſagement permis l'entrée de toutes les laines & fils, pour travailler dans le pays; ils n'ont mis pour argent de convoi, que quinze ſols ſur les cent livres, qui ne font environ qu'un ſol & demi ſur une piece de demi-drap.

Ainſi je dis que c'eſt une imprudence viſible, de faire payer davantage que quinze ſols de convoi pour cent livres de fil de chevre, ou fil de Turquie, que l'on porte pour teindre dans ce pays; & que c'eſt contre toute ſorte de raiſon, de charger ſi fort les entrées des ſoyes cruës, qui ſont préparées & travaillées avec tant de profit dans nos pays, qu'il ſemble que nous nous ſoucions peu de ce commerce.

Mais nous pourrions, pour favoriſer la navigation, augmenter le convoi des marchandiſes qui entrent par terre, puis qu'il nous vient tous les jours de fines marchandiſes d'Italie & du Levant, par des charettes: ce qui nous apporte moins de profit; car les vaiſſeaux ſont fabriquez & équipez ici, & pourvûs des munitions de bouche, outre que nos marchandiſes menées par mer, ſont toujours dans notre pouvoir, ou du moins pouvons-nous les garantir de toute inſulte, & convoyer par nos vaiſſeaux de guerre, où elles ſont au contraire, allant par terre, d'abord dans la puiſſance d'autres Souverains, qui y peuvent mettre les mains.

Encore tous les vaiſſeaux venans des pays où nos habitans ne peuvent charger ni décharger les marchandiſes qu'avec peine, en payant de gros droits, on les devroit charger pareillement de quelques impôts.

On pourroit encore charger un peu plus que les nôtres, les marchandiſes étrangeres, que l'on peut faire & avoir dans le pays, en les vendant en détail; de même quand ces marchandiſes ſortent du pays, pour eſtre menées par nos rivieres en d'autres endroits, mais non pas d'une maniere qu'ils puſſent les mener à meilleur marché par une autre route: il faut toujours tenir un équilibre, & ne pas charger davantage les marchandiſes, qu'elles ne peuvent commodément porter. Nous pourrions encore un peu charger les groſſes marchandiſes qui ne peuvent eſtre menées par terre, puiſque nous avons les rivieres en notre pouvoir.

Mais les groſſes marchandiſes qui ſervent

aux manufactures de nos habitans, ne doivent pas eſtre chargées en entrant, mais bien celles qui ſortiront de la maniere que je viens de dire.

Les manufactures faites dans le pays, ne doivent point eſtre chargées du tout en ſortant; mais les étrangeres, en entrant & ſortant, autant qu'elles pourront porter, ſans courir riſque d'en perdre le commerce.

Pour ce qui regarde les charges ſur les vaiſſeaux, & les entrées des marchandiſes étrangeres, quoi qu'elles ſoient d'une grande conſequence, on n'a encore rien reglé à preſent; mais les Anglois ont ſi bien reglé leurs convois & entrées, ſur ces maximes, en l'an 1660. pour favoriſer leurs habitans, & charger les Marchands & Batteliers étrangers: que ſi nous eſtions chargez auſſi mal à propos chez nous, l'eſtant de même en Angleterre, & que les Anglois fuſſent ſi peu chargez chez nous, & preſque rien dans leur pays, ils attireroient beaucoup de notre commerce, ſi ce n'eſtoit la crainte que les Marchands ne fuſſent preſſez & contraints d'un autre côté par quantité d'accidens, à quoi le commerce eſt ſujet ſous le regne de la plûpart des Monarques.

Pour ce qui regarde la liberté & l'avantage de la pêche & du commerce de l'Orient, & les groſſes marchandiſes qui en dépendent, nous l'avons aſſez bien reglé, puis qu'elles ſont ſi peu chargez que rien pour les convois: auſſi faut-il conſiderer que les Marchands, & ceux qui équipent des vaiſſeaux pour la pêche des harangs, entretenoient autrefois à leurs propres dépens, ſept vaiſſeaux

de guerre, pour les escorter, & garantir des Pirates; ce qui est une trop grande charge pour une pêche, dont la conservation est si importante à la Patrie. Le sel qui entre & qui sort, ne paye rien; tout le poisson du pays, harang, bois, godron, poix, cendres, chanvre, ne payent rien d'entrée; mais les grains sont un peu chargez en entrant, contre toute raison, & trop en sortant.

Car quand on considere, avant que ces bleds sortent du pays, combien ceux qui équipent des vaisseaux, les Porteurs de bleds, Remueurs, Matelots, & Loüeurs de greniers, auront gagné avant que les marchands le renvoyent ailleurs, on devroit mieux favoriser nos magasins de bleds, & les décharger, aussi-bien que la pêche; & par ce moyen ils augmenteroient, & nous les conserverions toujours en cas des mauvaises années, & d'infertilité dans les autres pays, dont nous pourrions profiter; & nous aurions l'avantage de pouvoir donner le bled à meilleur marché que les autres, & nous profiterions encore de beaucoup, des grands avantages qui proviendroient d'un si abondant magasin de grains, & à si bas prix que de sages Regens pourroient faire valoir dans l'occasion : & au contraire, en perdant les magasins, nos habitans pourroient facilement, dans les mauvaises années, tomber dans les dernieres extrêmitez. Il y a encore une grande imprudence de charger les manufactures de trop gros convois, qui sont assez chargez par les consommations de bouche, comme je l'ai déja representé; & quoique les laines cruës ne payent point de convois, outre un pour cent de leur

valeur d'entrée, elles ſont trop peu chargées en ſortant; & l'on a encore contre toute raiſon, chargé les ſoyes, & les lins & fils, plus à l'entrée qu'à la ſortie. A l'égard de la tiſſeranderie, il eſt étonnant que les étoffes du pays qui ſortent par les mers & les rivieres, ſoient autant & plus chargées que les étrangeres; & il eſt honteux que les draps cruds d'Angleterre ne payent rien du tout, & que les Marchands Anglois ſoient favoriſez ici par-deſſus les Hollandois.

Quelle raiſon peut-on encore donner de ce que l'on a contre l'intereſt de nos Payſans, plus chargé les beures de Hollande à leur ſortie, que celui de Friſe; que tous les beures & fromages étrangers ne payent rien d'entrée, & que les fromages des autres pays ne payent pas plus de ſortie que celui de Hollande?

On a encore chargé toutes les marchandiſes d'un pour cent de leur valeur à l'entrée, & de deux pour cent à la ſortie, comme ſi ce n'eſtoit pas aſſez de dommage pour les marchands, de payer ces gros convois, & de perdre leur temps & leur gain par le retardement des Commis ou leurs Clercs, qui leur font quelquefois perdre l'occaſion de vendre : l'on a encore donné pouvoir au Fiſcal ou Commis general, de s'approprier les marchandiſes, en payant le ſixiéme denier pardeſſus la valeur de ce qu'elles ont eſté annoncées: ce qui eſt une choſe tres-contraignante pour les marchands; car ayant fait venir des marchandiſes des pays éloignez, par exemple, ayant fait acheter ou troquer à Smirne ou à Meſſine, du fil de chevre, ou de la ſoye,

& ne ſçachans point ſi ces marchandiſes ont eſté troquées avec profit, ou ſi elles ne ſe ſont point gâtées ou endommagées par les chemins; ils ſont pourtant obligez de les priſer aveuglément, & les Commis generaux ont la liberté de les examiner en arrivant, & ſe les approprier à leur plaiſir, ſuivant qu'ils y trouvent leur compte; tout ceci joint enſemble, charge tellement les marchands & les marchandiſes, qu'ils paſſent nos havres, pour les tranſporter en d'autres ports de mer.

En verité, quand on reflechit ſur toutes ces charges ſur les manufactures & marchandiſes hollandoiſes, & qu'on conſidere que la Hollande ne ſçauroit ſe maintenir ſans eux, je ne me peux pas aſſez étonner de cette bévûë: c'eſt une affaire bien chatoüilleuſe de ſe mettre une corde au col, par lequel doit entrer toute la nourriture dans le corps; nous devons apprehender juſqu'à la moindre choſe de ce qui peut nous ôter ou gêner la vie, à moins que la neceſſité ne nous y contraigne, & que la guerre nous fiſt craindre de perdre tout à la fois le pays & le commerce. Celui qui ſe ſent preſsé du feu, ſaute bien au travers des flâmes, mais ce ſeroit une folie de s'y expoſer ſans neceſſité: l'ennemi qui nous eſtoit ſi redoutable autrefois, & qui nous a contraint de charger le commerce, s'eſt ſi fort épuisé à nous faire la guerre, & s'eſt tellement affoibli, qu'il nous a offert la paix pendant dix-huit années durant, avant que nous l'ayons voulu accepter.

Les autres Provinces-Unies s'embaraſſent ſi peu des dommages que la Hollande ſouffre ſur mer, qu'elles n'y veulent contribuer en

rien, contre le traité de l'union d'Utregt: comme si çe traité n'avoit esté fait qu'à l'égard & contre les invasions du Roy d'Espagne, alleguans pour raisons, que la guerre par mer, & les vaisseaux de convois, doivent estre défrayez suffisamment par les marchands, & l'argent provenant des convois; sans considerer que les marchands payent pour leur particulier tous les impôts à l'Etat, par lesquels la Hollande n'est pas seulement garantie, mais toutes les autres Provinces-Unies, contre les insultes des Puissances voisines, où les Hollandois ont beaucoup plus contribué, & eux bien moins qu'ils ne se sont obligez par l'union d'Utregt; tellement qu'il est plus que temps que la Hollande songe à ses propres interêts, en se déchargeant des dépenses inutiles, pour les employer à sa propre défense & à sa sureté, tant par terre que par mer; & par cette maxime des autres Provinces, que la mer doit se défrayer soi-même, & que pour remettre les pertes qu'on a souffertes sur mer, soit par pirateries ou autres accidens, on charge les marchandises, en leur faisant payer de gros convois, & mettre tout sur le dos des marchands. La Hollande doit perir infailliblement, puisque par la constitution du commerce par mer, & de beaucoup de pays autour, soit dans le canal ou dans le fond, & par le gouvernement fondamental d'Alger, de Tunis & de Tripoly; l'on fera toujours des pirateries sur mer, & par consequent la Hollande porteroit seule la charge de la plus grande partie des pertes sur mer, & de la guerre par terre, tant pour elle que pour les autres Provinces-

Unies, qui au contraire, en temps de paix s'enrichiront, & s'engraisseront avec l'argent hollandois.

CHAPITRE XIV.

Sur quelles choses on peut le plus mettre d'impôts en Hollande.

QUelqu'un pourroit m'alleguer que pendant le gouvernement de nos Stathouders, & lors qu'on avoit des guerres offensives, & que l'on abandonnoit la mer en proye aux Corsaires de Dunquerque, on a chargé la Hollande, tant par les interêts des deniers empruntez, que d'autres charges, pour quinze millions tous les ans; de sorte que pour s'en décharger pendant notre libre gouvernement, l'on doit necessairement chercher tous les moyens pour tirer de l'argent, & qu'il est permis quand les moyens ordinaires ne peuvent suffre, pour préserver le pays & la mer contre une prompte chute, d'en chercher, au risque d'estre dommageables; & le train qu'on a pris est encore le plus doux & le meilleur qu'on ait pû prendre.

En consequence de ce raisonnement, examinons quels moyens les moins nuisibles on pourroit employer, & quelles marchandises & vivres pourront estre les plus chargées, ou les plus favorisées.

Il faut donc établir des impôts où tous les habitans contribuënt sans exception, puisque les grandes charges doivent estre portées par autant d'assistans qu'il est possible; & pour y parvenir, il faut mettre des impôts

ſur les marchandiſes qui ſe conſomment en détail dans le pays.

Et comme on doit raffiner ſur les impôts qui ſont les moins rebutans, on doit commencer à charger le plus les marchandiſes qui ſervent à la commodité, au plaiſir & à l'embelliſſement & parure ; & aprés cela, ceux dont les perſonnes de toute condition, ne ſçauroient ſe paſſer, tant pour le manger, le boire, logement, chauffage, que la lumiere.

Et ſi cela ne peut ſuffire pour ſe tirer des dettes, on y peut encore ajoûter les charges qui ſe portent generalement, ſans excepter aucuns; mais comme cela ne ſe peut faire facilement que par une eſpece de capitation, qu'on feroit payer aveuglément à chacun ſans diſtinction; & que ces ſortes de moyens, parce qu'ils ſont naturellement rudes, cauſent de grands mécontentemens parmi les habitans, l'on devroit convenir des moyens les plus propres à la recherche des perſonnes qui profitent de certains avantages dans le pays, dont les autres ſont exclus.

Comme, par exemple, ſont ceux qui ſont gratifiez par les Etats, par de gros & profitables emplois dans les villes & le plat-pays, & ſur les digues & les eaux; comme ces emplois ne ſont donnez qu'à ceux qui conviennent d'en payer les charges, & qui les ſollicitent; tellement que ce ſeroit un ſubſide volontaire, qui ne laiſſeroit pas de produire des ſommes conſiderables.

Aprés cela, les Artiſans & faiſeurs d'inſtrumens qui ſervent à la parure & à l'embelliſſement, & qui ne ſubſiſtent que par le moyen

moyen des habitans, de même que les Maîtres & Garçons qui ne ſubſiſtent que par le moyen du peuple, comme les Boulangers, les Braſſeurs, Cabaretiers, Bouchers, vendeurs de poiſſon, Tailleurs, Cordonniers, Maréchaux, Charpentiers, Maſſons, Vitriers; encore faut-il avoir la prévoyance, en cas de neceſſité, de charger ſi fort les manufactures venans des pays étrangers, pour eſtre conſommées en Hollande, que les habitans trouvent plus de profit d'uſer de celles qui ont eſté fabriquées dans le pays.

Aprés cela, on pourroit encore charger en quelque maniere ceux qui gagnent leur vie ſur notre terrain, comme ceux qui vivent de l'agriculture, de la pêche & de la chaſſe, puis qu'on ne court pas riſque de les perdre, & qu'on pourra toujours les décharger, quand le beſoin ſera paſsé.

Et comme toutes ces charges ne regarderoient que ceux qui vivent de nos terres, & qui ſont établis dans le pays, cela augmenteroit leur induſtrie, leur œconomie, & leur attache au travail.

Et ſi cela ne ſuffiſoit pas encore, il faudroit mettre un impôt ou taille annuelle ordinaire ou extraordinaire ſur les biens immeubles, ſoit terres & maiſons, un impôt ſur les ſucceſſions, ventes, ou tranſports des biens; mais ce qu'il y a de rude en cela, c'eſt que ces ſortes de charges ne ſont jamais payées qu'à contre-cœur, & pour ainſi dire, par force, ce qui eſt tres-inſupportable; outre que faute de locataires, ou par des années infructueuſes, les revenus des proprietaires, avec leſquels ils doivent faire ſubſiſter leurs

familles, ſont extrémement diminuez. Ils ſe ſentent preſſez de deux douleurs à la fois; mais puiſque les mêmes impôts ſont portez par les étrangers qui ont quelques biens dans ce pays, ſans que cela faſſe aucun tort aux vivres des habitans, & que les proprietaires ſont attachez au pays, d'où ils pourront difficilement ſortir: de ſorte qu'on pourroit encore employer ce moyen, ſans qu'il nuiſe à la politique de l'Etat. On pourroit encore dans une derniere extremite, lever un centiéme, ou deux centieme, ou milliéme denier, generalement ſur tous les biens mobiliers & immobiliers, mais, comme je viens de dire, dans une derniere extremité; puiſque ce ſubſide eſt plus rude & plus nuiſible à l'Etat, qu'aucun autre, & que la plûpart tombe ſur le dos des habitans; que ceux qui font l'eſtimation des biens, ne peuvent ſçavoir l'état des proprietaires, leurs dettes, ni leurs dommages, outre qu'il y en a beaucoup qui ſont taxez par faveur. Pour ce qui regarde le bien des marchands, il ne peut eſtre taxé, leur gain eſtant tres-incertain; qu'ainſi il y arrive beaucoup d'injuſtices: il eſt vrai que chacun eſt crû lors qu'il proteſte ſur ſon ſerment; mais combien expoſe-t-on de gens mal intentionnez à faire des faux ſermens? outre que cela chaſſeroit beaucoup d'habitans, qui ne vivent que de leurs rentes, ne poſſedans aucuns biens immeubles; & qu'il y en a même qui tirent leurs revenus des autres pays, & le dépenſent ici: toutefois, comme ces ſortes de rentiers ſont en petit nombre, & n'employent ni ne font vivre que fort peu d'autres perſonnes; l'on

pourroit encore lever ces charges, ſans faire un tort conſiderable à la politique de l'Etat.

Et au pis aller, ſi ces ſortes d'habitans avoient quitté le pays, ils y pourroient revenir, ou d'autres pareillement, quand l'orage ſeroit paſſé, & que les charges ſeroient ôtées.

Mais pour la navigation, la pêche, le commerce & les manufactures, qui ſont les quatre colonnes de l'Etat, on ne doit point les affoiblir ni les incommoder par aucunes charges; car ce ſont elles qui font ſubſiſter la plûpart des habitans, & qui attirent toutes ſortes d'etrangers, à moins que la neceſſitne fuſt ſi grande, que le pays fuſt menacé d'une ruine totale, & qu'on attaqueroit ces fondemens, ſur l'eſperance que ces impôts ne ſeroient pas de longue durée; du moins devroit-on ſe diligenter, auſſi-tôt l'orage paſſé, de les décharger: encore doit-on faire cette diſtinction, que les manufactures ne doivent, ni ne peuvent eſtre chargées du tout, puis qu'elles ne ſont pas attachées au pays, & que nous devons tirer des pays étrangers, les étoffes, & les matereaux, pour les travailler; & que ſi nous les avions une fois perdus, & qu'ils puſſent s'établir dans les pays qui produiſent les matieres & les étoffes cruës, ou dans des pays éloignez de la mer, dans leſquels on les pourroit mener par des charettes, nous les recouvrerions difficilement; outre que ces manufactures font ſubſiſter plus de ſept cens mille perſonnes en Hollande, elles ſeroient encore ſuivies par ceux qui équipent des vaiſſeaux de tranſport.

Il ne ſeroit pas ſi dangereux de charger les pêcheurs des côtes voiſines, c'eſt-à-dire, les pêcheurs de moruë, de harangs & de baleines, par la raiſon qu'ils ſont en quelque maniere attachez au pays, & à ſa bonne ſituation : mais comme cette pêche occupe, & fait vivre plus de cinq cens mille hommes, l'on ne doit pas les incommoder, ſans y penſer mûrement.

Pour ce qui regarde les manufactures & la pêche étrangere ; à la verité, elles ne font pas vivre tant de monde que celles du pays ; mais comme elles occupent nos ouvriers & ceux qui équipent les vaiſſeaux de tranſport, l'on ne doit pas facilement les charger ; d'autant plus que nos manufactures & notre pêche pourroient ſentir le retour, & ſouffrir de même dans les autres pays : outre que ce commerce des étrangers dans nos pays, fait ſubſiſter plus de cinquante mille perſonnes, neanmoins dans une derniere extremité, il faudroit toujours épargner ceux du pays, preferablement à eux.

Aprés avoir repreſenté quelles marchandiſes doivent eſtre le plus ou le moins chargées ; je dois conſiderer quelle ſorte d'habitans doivent eſtre les plus favoriſez par la regence, puiſque la proſperité des habitans en general, dépend des bonnes maximes des Regens.

Quoique l'on compare les Regens à des peres de famille, & les Sujets à des enfans ; il y a cette difference, que les peres naturels ne doivent ni ne peuvent, ſelon les loix, preferer un enfant à l'autre, ſoit par haine ou par amour : & qu'au contraire, les Regens

politiques qui ſont établis ſur les Sujets en general, qui eſt un Corps politique, que nous appellons les Etats, peuvent preferer & favoriſer, ou ruiner les habitans, ſuivant qu'ils ſont utiles ou dommageables à l'Etat.

Il s'enſuit donc de ces principes, que les habitans naturels doivent eſtre preferez aux étrangers, autant qu'il eſt poſſible; mais non pas d'une maniere que les habitans naturels, à qui les étrangers font gagner la vie, ſoient favoriſez aux dépens & à la charge de ceux qui les font ſubſiſter: car c'eſt une folie de favoriſer les dépendances d'une choſe au deſavantage de la choſe dont elles dépendent; & l'on doit toujours ſe ſouvenir de conſerver en Hollande, les perſonnes qui pourroient le plus commodément gagner leur vie, & ſe tranſporter dans d'autres pays.

Et tous les habitans qui cherchent leurs profits dans les autres pays, doivent eſtre favoriſez par-deſſus ceux qui vivent par le moyen de leurs Concitoyens.

D'où il s'enſuit que l'on doit favoriſer ceux qui par le gain qu'ils tirent d'autres pays, font ſubſiſter le plus d'habitans, & par conſequent l'Etat; avec cette diſtinction que l'on prefere les maîtres aux valets, & ſur-tout nos propres commerçans, qui envoyent nos manufactures & nos poiſſons dans les autres pays, par-deſſus ceux qui s'occupent au travail, ou à la pêche de ces poiſſons: ainſi les Regens doivent le moins favoriſer par des droits ou privileges, les étrangers, mais plûtôt les ouvriers ou artiſans du pays; & ſur-tout ceux qui travaillent aux manufactures qu'on envoye hors du pays.

Mais quelqu'un pourroit m'alleguer que cette régularité ne peut eſtre obſervée, à moins que la Regence ne ſoit composée de perſonnes qui ne ſoient en rien intereſſez pour leur particulier en l'une ou l'autre choſe: il eſt pourtant certain qu'un veritable Sujet de la patrie, doit preferer le bien commun à une ruine generale, qui pourroit arriver par quelques violences; & les Magiſtrats doivent obſerver de former les colleges ſubalternes de police & des finances, de perſonnes qui ſoient les plus intereſsées à la pêche, commerce & navigation; puiſque ſans cela, ils font leurs reglemens ſuivant leurs propres interêts: par exemple, parmi les Directeurs des manufactures, il faudroit quatre Intereſſez au commerce hors du pays, deux aux manufactures, un au commerce dans le pays, & un dépendant du ſervice de ces manufactures: par exemple, parmi les Directeurs du commerce de draps, &c. il faudroit quatre trafiquans de draps, deux Drapiers, un vendeur de drap en detail, un Teinturier, ou Aprêteur de draps, &c. De même que parmi les Directeurs de la pêche hors du pays, il faudroit quatre commerçans dans les mêmes marchandiſes, deux équipeurs de bâtimens pour la pêche, un vendeur de poiſſon dans le pays, & un des pêcheurs. Et ſi les Adminiſtrateurs du pays, ou de quelques villes en particulier, vouloient pour le maintien du commerce, établir un Conſeil, avec pouvoir de faire à cet égard quelques ſtatuts, ou établir des contrôles: ce Conſeil devroit eſtre composé de vingt-quatre marchands des manufactures hollandoiſes, de

ſeize marchands de la pêche des Hollandois, de ſix marchands dans la pêche hors du pays, & trafiquans dans des marchandiſes qui ne ſont point attachées à nos manufactures, ni à notre pêche; & tout au plus de deux équipeurs en vaiſſeaux de tranſport, à cauſe que ces équipeurs ou Batteliers, en cette qualité, ſont la plûpart les ſerviteurs des autres, & en dépendent, & hors cela, ſont de peu d'importance. Et s'il eſt neceſſaire que parmi les Juges ou Commiſſaires pour les affaires de la marine, les aſſurances, la pêche & les manufactures, quelques intereſſez y doivent eſtre, il faudroit toujours obſerver la même proportion dans tous les autres Colleges, afin que les Juges n'ordonnent point par faveur; & que les malheureux eſtans jugez à leur deſavantage, puiſſent au moins ſe conſoler, & ſe dire que c'eſt pour le commun bien; autrement la perte de ſon bien & de ſon profit eſt encore plus inſupportable, lors qu'on ſe voit condamné injuſtement, & à la ruine du commun.

Comme nous en avons vû l'exemple en l'an 1663. que Rodolfe Martin Vigueboom, de la ville de Horne dans la Noort-Hollande, Battelier, où les équipeurs de ſon vaiſſeau, nommé l'Empereur Octavian, ayans fait une groſſe bévûë contre les Sujets du Grand-Seigneur, en laiſſant les marchandiſes dont il eſtoit chargé, en proye aux Commiſſionnaires de Malte, Livourne, & Veniſe, en recevant un gros tranſport pour ces marchandiſes; le Grand-Seigneur en demanda le dédommagement à Livin Warnerus, notre Conſul à Conſtantinople: celui-ci dans ſon

premier abattement, ou ayant en vûë ſon propre interêt, promit de faire payer aux Marchands Turcs, dans trois mois, la ſomme de ſoixante-dix-huit mille quatre cens quarante-cinq écus; & ce Conſul ne fit pas ſeulement ſaiſir dans tous les Havres du Levant, pour la garantie de cette ſomme, tous les vaiſſeaux de tranſport, comme il y avoit une eſpece de juſtice, mais encore toutes les marchandiſes appartenantes aux Marchands Hollandois, qui ont eſté obligez de fournir ſur le champ cette ſomme, pour délivrer leurs marchandiſes: ce que le Conſul a dirigé de cette maniere, pour faire ſa cour à Meſſieurs les Directeurs du commerce du Levant, qu'il ſçavoit la plûpart eſtre intereſſez dans l'équipement de ces vaiſſeaux de tranſport; & qui lui en auroient pû faire payer la folle-enchere, ſi leurs vaiſſeaux avoient eſté ſeuls ſaiſis de cette maniere. Ces mêmes Directeurs ont ſi bien dirigé dans la ſuite cette affaire, ſuivant leur interêt, que pour dédommager les marchands de cette ſomme, ils ont obtenu de leurs Hautes-Puiſſances, de charger les marchandiſes allans & revenans du Levant, d'un pour cent d'entrée; & en ont affranchi par-tout les vaiſſeaux de tranſport; ce que les Etats Generaux ont accordé tres-imprudemment. Il paroît que cette charge ſera éternelle, & ſera tres-difficilement ôtée; & ſi l'on ajoûte encore que tout autre commerce qui eſt mené hors de la direction de ces Directeurs, ſe fait dans des pays où nous avons nos Conſuls, auſquels les équipeurs ou Batteliers payent certaine ſomme pour leurs droits. Ils ont ſi bien

bien fait, que tout roule ſur les manufactures & marchandiſes allans & venans du Levant, ſans diſtinction, ayant chargé tout ce qui eſt dans les Havres du Levant, d'un pour cent en allant, & de deux pour cent en revenant, pour le profit des Conſuls ou Reſidens dans ces Havres, & cela rapporte une ſomme conſiderable par le grand commerce qui ſe fait dans ces lieux; ce qui rend ces Meſſieurs ſi fiers, eſtans revêtus d'une eſpece de qualité de Reſidens de Meſſieurs les Etats, n'eſtans dans le fond que les Miniſtres des marchands, n'ayans aucun autre interêt à obſerver à la Porte, & ne ſont employez ni pour guerre ni pour paix, ni pour alliance : cependant ce gouvernement en chef leur fait prendre exemple ſur les Reſidens des Têtes Couronnées, qui reſident aux mêmes endroits; & animez par leurs trop gros revenus & profits, ils ſe mettent en tête une vanité monarchique, & tres-ridicule pour eux; ce qui nous attire ſouvent de mauvaiſes affaires, & des conteſtations continuelles avec les marchands, qui ne peuvent ſouffrir un pouvoir ſi abſolu, qui leur eſt d'une grande dépenſe, & qui charge les marchandiſes; en ſorte que cela pourroit tendre à la ruine du commerce du Levant.

CHAPITRE XV.

De l'ancien état de la Justice en Hollande ; & que les loix doivent estre reglées en faveur du Commerce.

CEtte precedente reflexion me fait tomber insensiblement sur l'état de la Justice à l'égard du commerce.

Tout le monde sçait que l'Empereur d'Allemagne ayant chassé autrefois les Normands hors de ces Pays-Bas, il les a donnez en partage à douze ou treize Gentilshommes, faisant un d'entr'eux Comte de la Province, qui gouvernoit ce pays en qualité de Stathouder de l'Empereur, avec l'assistance de ces Gentilshommes, sans aucunes troupes : & en cas de guerre, si les habitans ni la Noblesse ne pouvoient suffire pour maintenir le païs contre les Puissances étrangeres, le Duc des pays de la Mark, leur plus proche voisin, qui avoit douze Comtes sous lui, estoit obligé de venir à leur secours.

Le Stathouder établissoit & regloit les loix dans toute la Province, aprés les avoir communiquées aux Etats du pays ; & il regloit tous les emplois dans la Magistrature, & les Bailliages dans les villes & les villages, les Inspecteurs des digues & des eaux ; & il condamnoit en de certaines amendes, ceux qui avoient failli contre les regles établies. Il avoit outre cela le pouvoir, comme Juge en chef, de prononcer les Sentences, & de faire justice, ou les Baillis & Juges dépendans de

lui, la rendoient en son nom : il faut donc considerer que les biens de tous les criminels condamnez à mort, estoient confisquez au profit du Comte, de même que toutes les amendes, ou à ses Baillis, qui prenoient leurs Charges de lui à ferme : ainsi les pauvres malheureux avoient à faire à Juge & à Partie tout ensemble; & les Comtes suivans tous les jours davantage les maximes d'un gouvernement souverain, regloient tout pour leur agrandissement, & l'augmentation de leur pouvoir, dans lesquelles choses, l'interêt du pauvre peuple estoit entierement oublié : car ils les abandonnoient entierement à la bonne ou mauvaise volonté des Baillis, qui punissoient à leur bon plaisir, les crimes commis ou non commis, suivant leur interêt ou leur faveur, sans qu'on fust en pouvoir de se plaindre de leurs injustices, qu'au Comte même, qui estoit leur protecteur: & quoique les villes eussent demandé un Conseil, devant lequel les Baillis auroient esté obligez de rendre compte de leurs actions; ils n'ont pû obtenir que six ou sept Juges dans le Plat-pays, & autant d'Echevins dans chaque ville, qui sont tous obligez, soit dans le civil ou le criminel, de déliberer en presence du Comte ou de ses Baillis, & de leur rendre compte de tout : tellement que ces Juges dépendans d'eux, & de leur faveur, entroient en tout dans leur volonté; & la justice restoit toujours sur le même pied.

Et quoique depuis ce temps-là, par la renonciation du gouvernement en chef, & principalement par la mort du dernier Stathouder de Hollande, ce pouvoir absolu,

cette crainte & faveur, & le ſujet des Sentences injuſtes a ceſsé ; les Baillis ont encore conſervé leur premier pouvoir, particulierement dans les cauſes criminelles ; ce qui bleſſe toujours ſenſiblement les habitans : de plus, les Echevins ſont reſtez dans le même petit nombre de ſept, qui peuvent encore favoriſer un Bailly, ſoit par crainte, ou par amitié, ou par interêt ; puis qu'ils ne ſont pas obligez de rendre compte à quelque plus haute Juſtice, ni d'avoir aucune punition à craindre pour leurs fautes & leur mauvaiſe juſtice.

Pour ſoutenir la liberté du commerce, il eſt neceſſaire que l'on exerce une bonne juſtice contre les violences publiques qui ſe commettent dans les pays, telles que ſont les banqueroutes frauduleuſes ; puiſque cela ne regarde pas ſeulement les Marchands ni les Manufacturiers, mais tout un Etat general ; & qu'il eſt impoſſible que la ſocieté humaine puiſſe ſubſiſter, ſi l'on n'y met ordre : une tromperie par où l'on peut s'approprier le bien d'autrui, eſt auſſi criminelle qu'une violence ou un vol, principalement dans le commerce qui ne ſubſiſte que ſur la bonne foi, & doit perir avec elle. Il eſt étonnant que la Hollande ait encore pû conſerver le commerce avec tous ces benefices de Droit Romain ; & ne ſervant qu'à proteger les gens de mauvaiſe foi, pour les enrichir plûtôt par la tromperie, que ceux qui cherchent les voyes honnêtes, je m'étonne que tous les fripons ne viennent s'établir en Hollande, pour y apprendre à voler publiquement, y pouvant prendre ce chemin en toute ſureté,

ſans crainte de châtiment. Pour mettre ordre à de tels accidens, il me ſemble qu'on ne devroit point permettre à aucune perſonne de faire commerce, à moins qu'il ne ſe fiſt enregiſtrer publiquement en cette qualité, dans le lieu de ſa naiſſance & de ſa demeure; & qu'il fuſt ordonné que les peres & meres, ou les plus proches parens, ne pourroient les desheriter, pour leur faire tomber leurs biens par une tierce perſonne, au prejudice de leurs creanciers; & qu'il ne ſeroit pas permis aux marchands, particulierement à un Banqueroutier, de refuſer l'acceptation d'une ſucceſſion profitable: car tous ces tours ne ſe font que pour voler les creanciers: il lui devroit encore eſtre défendu de dénaturer, ou de tranſporter quelques biens, à moins qu'il n'en reçût la valeur; & en cas qu'il vînt à faillir, que tout ſon bien, ſoit ſon mariage, ou ce qu'il auroit donné à ſes enfans, ſeroit employe au profit de ſes creanciers.

Et comme il eſt permis aux marchands de favoriſer leurs femmes, par contrat de mariage, au deſavantage des creanciers; l'on devroit auſſi faire renoncer les femmes, en cas de ſeparation, à leur part du gain ou de la perte: car il n'eſt pas juſte qu'une femme qui tire ſa dot, au prejudice des creanciers, & qui ne porte point la perte, ait aucune part au gain.

Le regiſtre d'un marchand connu pour homme d'honneur, devroit eſtre crû ſur ſon ſerment, & eſtre de la même force qu'un écrit devant Notaires; & aucunes dettes ne devroient eſtre preferées aux leurs, que les hipotequaires, les droits du Souverain, les

orphelins, les loyers des maiſons, & les contrats de mariage; mais ſi l'on trouvoit qu'il eût falſifié ſon livre, ou juré faux, on devroit le punir, par corps, comme un faux monnoyeur, pour l'exemple.

Le commerce ne permettant pas d'autres preuves que les regiſtres des marchands, fortifiez & ſoûtenus par leur ferment; ainſi ce qui paroît leur eſtre dû par leurs regiſtres, devroit avoir une auſſi prompte execution, que les deniers de l'Etat.

Il eſt encore nuiſible qu'un marché ſoit tiré pour argent comptant, ſi les deniers ne ſont pas comptez en livrant les marchandiſes, ou ſi les marchandiſes ne ſont pas livrées en comptant les deniers: car quand le vendeur cede ainſi ſes droits, en donnant credit à l'acheteur, ou l'acheteur en payant d'avance, il donne occaſion aux mal-intentionnez à faire de groſſes banqueroutes; & celui qui l'a causée par ſon imprudence, pourſuit ſon bien au prejudice des autres creanciers.

Au moins faudroit-il avoir dans chaque ville marchande, un Tribunal, pour juger entre l'acheteur & le vendeur, pour les expedier promptement; & que les Juges n'étans uniquement employez que pour cela, approfondiroient mieux les regles du commerce, & donneroient des Sentences plus juſtes & plus ſalutaires; au lieu que les marchands ne ſont jamais jugez à preſent ſur la conteſtation des comptes, que par accord des parties; ce qui ne tourne la plûpart du temps, qu'à l'avantage du plus injuſte chicanneur.

On ne devroit pas non plus accorder des benefices d'inventaire, lorſque les creanciers

veulent ſe déclarer heritiers : car il eſt tres-injuſte que les creanciers qui doivent porter la perte, ſi le bien n'eſt pas ſuffiſant pour les payer, ne profitent pas de l'avantage ; & que les autres heritiers, au contraire, n'entrans aucunement dans la perte, emportent les profits de la ſucceſſion.

On ne devroit point encore accorder de lettres de ſurſeance ; car les debiteurs courent plus de riſque d'eſtre trompez ou volez par les particuliers, entre les mains deſquels ils auront confie leur bien, que par les plus vives pourſuites de leurs creanciers en general; car il n'eſt pas naturel, ni de l'interét de ces creanciers, d'ôter le credit à leurs debiteurs, & de les accabler tout d'un coup, pour leur ôter entierement les moyens de les ſatisfaire.

Au contraire, on devroit contraindre le debiteur, ſur la moindre plainte d'un défaut de payement, de donner caution ; faute de quoi, on devroit le mettre ſecretement en priſon, & ſaiſir ſes livres ; & s'il pouvoit prouver qu'il ſeroit en état de payer, il auroit facilement caution, ſi non on découvriroit ſes fourberies & ſes effets détournez : & dans ce cas, on devroit, pour le punir, le ſaiſir avec tous ſes enfans majeurs, afin de les faire travailler, pour gagner leur vie dans des maiſons deſtinées à cette fin, ſuivant les loix du ſaint Prophete Moyſe, & les loix Romaines des douze Tables : même ſi leurs actions eſtoient accompagnées de trop de fourberies, on devroit les traiter comme des voleurs de grand chemin, ſuivant les loix de Charles-quint, de l'an 1540. les pendre ſans miſericorde, & ne pas leur permettre de

revenir dans le pays, pour faire leur commerce ſous des noms empruntez.

On devroit les traiter comme criminels de leze-Majeſté, ou trahiſon de l'Etat : & comme ces actions ne peuvent ſe commettre, ſans que leurs Caiſſiers, ou ceux qui tiennent leurs regiſtres, leurs valets ou leurs ſervantes, en ayent connoiſſance, il faudroit ſaiſir tous ſes domeſtiques; & ſi l'on trouvoit qu'ils euſſent eſté complices du vol, on devroit leur donner la queſtion, & les punir ſuivant qu'ils ſe trouveroient coupables. L'on devroit encore faire publier, que tous ceux qui auroient quelques effets entre leurs mains, appartenans à ces Banqueroutiers, euſſent à les annoncer, ſous peine de punition corporelle; & leur accorder une amniſtie, en confeſſant juſte ſur les choſes où ils auroient prêté les mains.

On devroit encore citer ces Banqueroutiers au ſon des cloches, pour revenir dans un tel temps qui leur ſeroit donné; pendant lequel temps il leur ſeroit permis d'accorder avec leurs creanciers, pour faire finir leurs pourſuites; & faute de comparoître au temps preſcrit, on devroit les pendre en effigie, & déclarer tous leurs enfans infames.

Si ce malheur arrive à un honnête homme, par des banqueroutes conſiderables, & des pertes ſur mer, & qu'il ſoit hors d'état de payer ſes creanciers, on le doit regarder avec des yeux de pitié; & ayant déclaré ingenuëment ſes pertes, ſans ſe dérober à la juſtice, on devroit lui accorder la dixiéme partie de la ſomme avec laquelle il avoit commencé ſon commerce, ſans que les creanciers le

puissent jamais inquieter, quand même il auroit donné de gros mariages à ses enfans, qu'on regarderoit comme les fruits d'un gain honnête, qui pourroit leur servir de consolation dans leur desastre.

Mais quoique toutes ces loix fussent faites à l'avantage du commerce, ainsi que je le viens de dire; & que les Colleges subalternes fussent bien choisis, cela seroit encore inutile, quand les affaires, par leur situation, demanderoient d'estre décidées devant une plus haute Justice; notre haute Cour de Justice à la Haye ne consistant que dans douze Conseillers, qui ne peuvent donner leurs soins qu'à une Chambre, & ne peuvent par la grande quantité d'affaires, avoir les sens assez rassis pour comprendre toutes les causes; c'est pourquoi les procés restent un temps infini sans estre jugez. Pour mettre un remede à cela, il seroit necessaire d'augmenter les Conseillers en plus grand nombre; ce qui causeroit une plus prompte expedition parmi les marchands, & mettroit la crainte dans toutes sortes de personnes mal intentionnées, & propres à susciter des seditions, & d'autres mauvaises affaires dans la patrie. Si une Cour severe avoit toujours l'œil sur eux, elle reformeroit tous les abus qui se commettent par une trop foible Justice.

Fin de la premiere Partie.

MEMOIRES DE JEAN DE WIT, GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il seroit tres-avantageux pour l'Etat, la Navigation, & le Commerce, d'établir des Colonies dans les pays au-delà des mers.

QUoique j'aye enseigné les manieres d'attirer les étrangers en Hollande, d'augmenter le nombre des habitans, & de les faire subsister par un doux gouvernement & par une bonne Justice; il s'y trouvera toujours quelques malheureux qui seront dans le besoin, soit parmi les vieux ou parmi

les nouveaux habitans, qui faute de bien, vivent tres-mal à leur aise, lesquels souhaiteroient quelque changement. Les gains des manufactures, de la pêche, & de la navigation sont si incertains, que tout le monde n'y réüssit pas, soit par la guerre, les maladies, les tempêtes, les pirateries sur mer, ou par les banqueroutes, les infidelitez de leurs Batteliers, qui leur font perdre leurs biens; ils restent chargez d'impôts, comme les autres: & par ce moyen, ils se trouvent insensiblement abîmez dans la derniere pauvreté.

Secondement, nôtre gouvernement ne consistant que dans un petit nombre de personnes, qui composent les Etats; & ces dignitez, suivant les loix, ne sont pas attachées aux familles. Un Bourgeois qui a esté dix ans habitant d'une Ville, peut par sa bonne conduite, parvenir à la Regence & à la Magistrature; ce qui ne laisse pas de causer des mécontens parmi les descendans des anciennes familles qui ont esté dans le gouvernement, qui pretendent primer par leur grand bien, leur naissance, & la connoissance qu'ils ont de la politique; lesquels croyent qu'on leur fait grand tort de leur préferer de nouveaux venus: ces sortes de personnes peuvent en temps & lieu causer des seditions, & produire de mauvais effets dans un Etat.

Comme nous avons conquis beaucoup de pays dans les Indes, & que nous éprouvons avec quelle peine on est obligé de les garder, & combien de troupes il faut pour cela; l'ancienne politique nous a enseigné qu'il n'y a pas de meilleurs moyens, principalement dans un Etat qui est fondé sur le commerce

& la navigation, pour conserver des conquêtes au-delà des mers, que d'y établir des Colonies.

Les personnes pauvres & incommodées ne viennent des pays voisins, en Hollande, que dans l'esperance d'y pouvoir gagner leur vie par quelque métier ou commerce, ou de participer à la charité, qu'ils trouvent plus grande ici, que chez eux; & quoi qu'une infinité de malheureux s'y soient trouvez soûlagez, cela ne pourroit peut-être pas continuer, en cas de revers de fortune; faute de quoi, ils pourroient causer des seditions, des pillages, & ce qui s'ensuit. Pour prévenir tous ces inconveniens, & donner une sortie à tous ces malheureux & mécontens, comme l'ont autrefois bien consideré les villes de Tyr, Sidon, Cartage, la Grece, & Rome, que l'interêt des Republiques, fondé sur le commerce, consistoit à établir des Colonies, & même les Monarchies de Castille, Portugal, & particulierement l'Angleterre, qui fait tous les jours des Colonies tres-avantageuses dans des pays éloignez & incultes; ce qui leur donne de grandes forces, & leur attire la plus grande partie du commerce. Il est donc bien étonnant que sur ces vieux & nouveaux exemples, la Hollande n'ait pas établi des Colonies en faveur des habitans, plûtôt que d'employer de si grosses sommes à des charitez, & de se voir tous les ans chargez de gens insolvables. Si les Hollandois qui ont découvert quantité de pays fertiles, qui sont incultes faute d'habitans, y avoient établi des Colonies, ces Colonies donneroient occasion à un grand commerce & navigation, avec notre Province.

Outre que les Colonies eſtans toujours ſujettes aux Etats, ſoûtiendroient leurs forces & finances, tant en guerre qu'en paix, comme font ceux de Portugal & d'Angleterre, qui pendant toutes les guerres inteſtines, & renverſement d'Etat, ont toujours ſuivi les loix de leur ancienne patrie, & ont aſſiſté leurs Souverains contre tous leurs ennemis: encore eſt-ce un moyen pour récompenſer bien des mécontens, en leur donnant quelques gouvernemens ou directions ſur ces Colonies. De plus, les marchands ſont en ſi grand nombre, qu'eſtans bornez en Europe, ils n'aſpirent qu'aprés de nouveaux pays de commerce, ou des Colonies.

On ne doit pas s'attendre que Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, s'employent pour établir des Colonies, car ils n'y trouveroient pas leur compte, non plus que leurs participans; & quand même les participans y trouveroient leur compte, les Directeurs ne favoriſeront point les Colonies, à moins que d'y trouver leur interêt particulier.

Et comme on eſt obligé au commencement de l'établiſſement des Colonies, de leur porter leurs neceſſitez, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe nourrir eux-mêmes, & qu'ils ayent commencé à trafiquer ſur mer; aprés quoi on les charge de quelque droit, par lequel on ſe dedommage ſuffiſamment de ce qui leur a eſté avancé; parce que les Compagnies ne ſeroient pas aſſurées, aprés avoir fait les avances, que leur octroy leur ſera continué aſſez long-temps, pour ſe pouvoir rembourſer. A l'égard des Directeurs, ils y

trouveroient moins de profit, parce que le commerce de ces Colonies, feroit qu'ils ne seroient plus chargez du soin d'un si grand équipage, & qu'ils seroient par consequent privez du profit qui y est attaché.

Je sçai qu'il y en a qui m'allegueront que nos habitans des Indes Orientales & Occidentales, ont esté jusqu'à cette heure fort libertins, d'une vie dereglée, & non propre au travail : mais il faut sçavoir que les Directeurs prennent les gens à de si rudes conditions, à leur service, & leur font faire tant de sermens en les engageant, sur peine de confiscation de leurs apointemens, en cas de contravention, qu'il y a tres-peu de Hollandois qui s'y veulent engager, à moins qu'ils ne soient dans une extrême necessité : la plûpart de ceux qui sont dans ce pays, ne sont que des enfans rebelles, que les peres & meres, ou leurs parens y font aller par force, des vagabonds, des libertins, & des bandits : car ils sont dans un esclavage continuel, tant qu'ils sont dans le pays, même estans sortis du service de la Compagnie : il n'y a que ceux qui ont quelque direction, qui amassent des richesses, car on ne les recherche point : ceux qui sont dans le gouvernement se supportent les uns les autres ; & ceux qui en veulent estre entierement convaincus, n'ont qu'à lire le Placard qui suit, qui est tous les ans publié à Batavia, en ces termes.

» Nous Gouverneur General, & le Conseil
» des Indes : A tous qu'il appartiendra, Salut.
» Sçavoir faisons que Messieurs les Dire-
» cteurs de la Compagnie Generale, octroyée

des Pays-Bas, des Indes Orientales, dans « l'Assemblée des dix-sept, ont jugé necessaire « pour plusieurs considerations, de faire « publier les Ordonnances, ainsi que de coûtume, « avant le départ de la Flotte de retour « vers la patrie, & de les faire afficher « és lieux accoûtumez, afin de faire sçavoir « tous les ans au peuple, à cette fin, que chacun « estant dans le service, ou hors du service « de la Compagnie, retournant à la patrie, « puisse sçavoir sur quoi il se doit regler: « Nous ordonnons que toute personne retournant « à la patrie, de quelle qualité « qu'elle soit, ayant quelque prétention de « diriger contre la Compagnie, quelque cause « qu'elle pourroit provenir, sera obligée « d'en donner connoissance avant son départ, « à Nous ou à nos Commissaires, pour « en disposer apres l'avoir examiné, suivant « qu'il sera jugé à propos, sur peine d'estre « frustrée à tout jamais de leur prétention; « aussi qu'aprés l'arrivée dans la patrie, personne « ne sera écouté auprés des Directeurs, « à moins que d'avoir produit auparavant « nôtre Acte de renvoi, qui ne leur sera point « refusé par Nous, si les affaires ne sont pas « en état d'estre determinées ici; de même « que ceux qui trouveront quelque manquement « dans leurs comptes, ou qui les pourroient « avoir perdus, s'adresseront aux « Commissaires, afin d'y pourvoir aprés la « connoissance de cause; de même les Ministres, « ou Predicateurs, & autres personnes « restans ici, qui demanderont qu'on leur « fasse bons quelques mois d'appointemens, « s'adresseront aux mêmes Commissaires, «

» afin qu'ils écrivent à nos Principaux, pour » demander l'autorisation pour leur payement.

» Aucune personne, soit dans le service, » ou hors du service de la Compagnie, de » quelle qualité qu'elle soit, ne pourra, » restant ici, ou pendant le voyage vers la » patrie, acheter ou vendre quelques prétentions provenans d'appointemens ou solde, ni les prendre ou engager pour dettes; » faute de quoi, la prétention sera confisquée, & l'acheteur sera condamné en une » amende, pour trois fois la valeur de la » prétention.

» Item, personne, soit dans le service, ou » ou hors du service, sortant des Indes, ne » pourra, soit pour lui ou pour d'autres, » emporter aucun or monnoyé ou non monnoyé, ni le cacher parmi les Matelots » ou Soldats, soit au pays ou pendant le » voyage, ni leur prêter à interêt, ni donner, » sur peine de confiscation des especes; & » ceux qui auront des deniers de reste, auront à s'adresser au Comptoir general, pour » en recevoir des Lettres de change.

» Que ceux qui voudront transporter de » l'argent dans la patrie, soit qu'ils restent » dans les Indes, ou qu'ils s'en retournent, » ayent à se garder de prendre des Lettres de » change, ailleurs qu'au Comptoir general, » sans se servir des autres nations de l'Europe, ni de le remettre par l'Angleterre ou » ailleurs, sous quelque pretexte que ce soit, » sur peine de confiscation de leurs emplois, » & de tous les deniers qu'ils pourroient » avoir de bon, & de l'amende de la valeur

de

de la somme qu'on leur pourroit prouver « avoir remise. «

Outre cela, il ne sera pas permis à aucun « de retourner dans la patrie, avant qu'il ait « du moins douze mois d'appointemens de « bon, dont il portera des comptes valables « au Comptoir general, ou bien l'argent « comptant, afin qu'on lui fournisse des Let- « tres de change, pour les recevoir de la « Compagnie dans la patrie. «

Ceux qui seront dans l'intention de re- « tourner dans la patrie, seront obligez de « vendre auparavant leurs biens meubles, ou « immeubles, soit maisons, jardins, terres, « sans en rien excepter, & compter les de- « niers au Comptoir general, comme il est « dit cy-dessus, sur peine de confiscation « desdits biens. «

Que ceux qui auront l'administration « ou direction de quelques biens apparte- « nans à des personnes qui sont parties, se- « ront obligez de les vendre avant le depart « des premiers vaisseaux de retour, & d'en « compter les deniers au Comptoir, pour les « remettre dans la patrie, sur les peines ci- « devant declarées. «

Que ceux qui sont hors du service de la « Compagnie, qui voudront pour leur par- « ticulier, ou avec leur famille, retourner « dans la patrie, payeront à Batavia, au « Comptoir general, avant leur depart, pour « leur transport, pour chaque homme ou « femme, passe l'âge de douze ans, la somme « de trois cens livres; & ceux qui sont au « dessous de douze ans, cent cinquante li- « vres; & pour leur nourriture, ils payeront «

» par jour, les hommes dans le Kajuit, trente sols; dans la hutte, dix-huit sols; auprés du commun, neuf sols : les femmes passé douze ans, dans le Kajuit, vingt sols; dans la hutte, douze; & dans le commun, neuf sols : tellement que hommes, femmes, ou enfans, ne pourront donner moins que neuf sols, dont ils seront obligez de faire le payement d'avance pour six mois; à condition que si quelqu'un venoit à mourir par les chemins, on feroit le remboursement du surplus, aux heritiers dans la patrie, à la Chambre où le vaisseau de leur transport est destiné.

» Que les personnes hors du service, ou dans le service, retournans dans la patrie, & transportans quantité de meubles, avec lesquels ils embarassent les vaisseaux, payeront deux mille livres par charge, dont ils porteront la quittance du Comptoir general, avant qu'on les leur remette dans la patrie. Pour des marchandises, il est absolument défendu d'en transporter; & elles seront confisquées par-tout où on les trouvera, excepte ce qui est accordé par l'article, pour ceux qui sont dans le service, pour la valeur de trois mois de gages.

» Et comme il a esté défendu de tout temps d'emmener des Négres Indiens, naturels du pays, soit hommes ou femmes, même par ordre de leurs Hautes Puissances : si est-ce que nous ordonnons encore que personne n'ait à emmener aucuns naturels du pays, ni les cacher dans les vaisseaux, sur peine de confiscation des gages qu'ils auront de bon, & de payer leur transport de

la maniere susdite : & pour ceux qui ne « sont point dans le service, à mille livres « d'amende, & de payer de même leur re- « tour, quand les Indiens voudront revenir « dans leur pays ; excepté quand une femme « retourneroit avec son mari dans la patrie, « & qu'elle demandât une nourrice Indienne « pour son enfant, elle lui sera accordée, en « payant pour elle le transport susdit, & tren- « te sols par jour pour sa nourriture ; & pa- « reillement à son retour, si elle veut revenir « dans sa patrie. Et afin que personne ne s'ex- « cuse sur l'ignorance, Nous avons fait pu- « blier lesdites Ordonnances au son des clo- « ches, & fait afficher és lieux accoûtumez, « ordonnant à l'Avocat Fiscal des Indes, au « Bailly de cette Ville, & à tous les Officiers « de Justice, l'observance d'icelles, veillant « aux contraventions, sans faveur ni exce- « ptions, comme nous l'avons jugé necessai- « re pour le service de la Compagnie. Donné « dans le Château de Batavia, dans l'Isle du « grand Java. «

Il seroit donc bien étonnant que des personnes hors d'un dernier besoin, & ce, sans une grande extremité, prissent le parti d'un service qui les rend si fort esclaves.

Estant constant que les Hollandois, qui sont naturellement doüez de mille bonnes qualitez pour etablir un commerce & des Colonies, par leur industrie, œconomie, & leur attache au travail ; si on leur laissoit la liberté de gagner leur vie en douceur, comme on a vû qu'ils ont fait, en dressant plusieurs belles Colonies avant cette Compagnie octroyée, même sous d'autres Princes, comme

dans la Livonie, la Prusse, le Brandenbourg, la Pommeranie, le Danemarck, la Silesie, la France, l'Angleterre, & la Flandre, non seulement pour cultiver des terres incultes, mais pour faire des digues avec de grandes dépenses dans les pays aquatiques; & que leurs beures, fromages & fruits sont plus recherchez que ceux de leurs voisins, puis qu'aucunes terres du monde ne sont cultivées avec tant de profits, & si bien que celles des Hollandois, & dont les paysans voyagent plus dans les pays étrangers : d'où il s'ensuit qu'aucune nation du monde n'est plus propre pour faire des Colonies; joint à cela leur inclination pour le trafic & la navigation. On peut croire que nous pourrions sous nôtre libre gouvernement, établir des Colonies tres-avantageuses, s'il plaisoit aux Etats de les commencer sur un bon pied, & de les favoriser pendant un peu de temps, avec leur puissance & leurs liberalités.

CHAPITRE II.

Que la navigation doit estre protegée, en affranchissant les mers contre toutes sortes de pirateries.

COmme j'ai representé ci-dessus que nos Manufacturiers, Pêcheurs, & Marchands, doivent recevoir tout ce qui leur est necessaire par la mer, & renvoyer leurs marchandises de même; & par terre, avec des charettes; ou par les rivieres, par des batteaux : il faut donc soigner exactement que les grands che-

mins, les rivieres & les mers ſoient rendus & tenus libres, afin qu'on s'en puiſſe ſervir en ſeureté. Cependant comme les terres & les rivieres ſont d'une moindre conſequence, & qu'une grande partie eſt ſous la puiſſance d'autres Souverains, les Etats de Hollande n'y peuvent pas beaucoup contribuer: ainſi la franchiſe de la mer nous eſt d'une plus grande conſequence, comme le Conſeil d'Etat l'a fort bien repreſenté en l'an 1643. que tout l'Etat des Provinces-Unies en dépend; que ſans cela la Hollande eſt un corps ſans ame, & ſeroit un pays ſans habitans; que les Hollandois hantans plus la mer que tous les peuples de l'Europe enſemble, ils y ont le plus à perdre: & d'autant qu'elle eſt commune à tout le monde, elle peut toujours eſtre incommodée par les Pirates & par des peuples ennemis; elle pourra de même eſtre purgée, & le paſſage & la pêche eſtre rendus libres par les bons ſoins de nos Regens.

Il eſt certain que nos Pêcheurs de moruë & de harang, de même que ceux de Groenlande pêchans aux mêmes lieux, & au temps fixé, peuvent toujours eſtre trouvez par les ennemis & les Pirates; de même que ceux qui vont querir le ſel & les vins, & ceux qui vont au Nord-Oüeſt, qui menent tous de groſſes marchandiſes, & ne peuvent ſupporter les frais, pour munir leurs vaiſſeaux, d'hommes & d'armes à leurs dépens, pour ſe défendre contre les Pirates: & quoique les vaiſſeaux qui vont en Eſpagne, en Italie, & au Levant, portent des marchandiſes cheres, & dont le gain pourroit porter les frais, pour ſe pouvoir armer contre des petits Pirates:

d'un autre côté, la richesse de leurs charges attire des flotes entieres de Pirates, qui veillent sur eux, particulierement les Bachas de Tripoly, d'Alger, & de Tunis, qui doivent payer les Janissaires Turcs qu'ils ont à leur service, de leur propre bourse, lesquels se revolteroient, faute de payement; ainsi pour trouver ces appointemens, ces Bachas forcent par les armes les habitans des pays circonvoisins, à leur donner un cinquiéme des fruits de la terre, & font pirater sur mer; à condition qu'ils auront la moitié des vaisseaux pris, & la huitiéme partie des marchandises dont ils sont chargez.

Ces choses estant ainsi, & la mer Baltique, celle du Nord, de même que le Canal, estans toujours pleins de nos Navigateurs & Pêcheurs, avec des vaisseaux sans défense, doivent necessairement estre nettoyez, ainsi que la mer d'Espagne, & la Mediterranée, qui est pratiquée par un petit nombre de vaisseaux, chargez de belles & cheres marchandises, qui sont encore hors d'état de défense, & qu'il faut absolument escorter par des vaisseaux de guerre, pour les garantir des Pirates Turcs; quoi qu'il ne soit pas necessaire de nettoyer entierement la Mediterranée, puisque nous n'en tirerions pas plus d'avantages, que les François, Espagnols, Orientaux & Anglois, principalement pour le commerce Oriental, qui panche entierement vers l'Occident; lesquels ne peuvent pas à present, faute de convoyeurs, trafiquer comme nous dans la Mediterranée: mais on devroit mettre ordre que nos Capitaines de vaisseaux, ne se laissassent pas corrompre, pour garantir des vaisseaux

étrangers ſous leurs convois ; au moyen de quoi ils ſeroient toujours empêchez dans leur commerce, & nous nous maintiendrions entierement ſur la mer, par nos bons ſoins & nos eſcortes ; & nous attacherions tout le commerce de l'Europe à la Hollande.

Pour parvenir à cette fin, il faudroit que les Regens qui ſont dans la bonne volonté de garantir les mers, euſſent le pouvoir d'y mettre ordre ; ces ménagemens ne ſont pratiquez que dans les Republiques : car les Princes Souverains, ni leurs Courtiſans, & gens de guerre, ne s'embaraſſent pas ſi l'on pille les marchands ſur mer, croyans plûtôt y gagner qu'y perdre.

Et quoique je puſſe remontrer de quelle maniere on en pourroit venir à bout, & comme chaque Ville, & l'Etat en general pourroit agir, je ne m'engagerai point d'entrer dans ce détail, à cauſe de la grandeur du travail, & pour pluſieurs autres raiſons ; je me contenterai ſeulement de rappeller en combien de manieres on a tâché autrefois d'affranchir les mers, & par quels moyens on y a le plus ou le moins reüſſi.

Dans l'an 1300. il n'y avoit qu'un petit nombre de petites villes en Hollande, & le gouvernement & la ſureté de la mer dependoit entierement des Comtes & de la Nobleſſe, qui s'en embaraſſoient peu ; de plus, ç'auroit eſté aux depens des Domaines du Comte : il eſt donc bien à croire que les Hollandois ne l'ont pas bien pris à cœur dans ce temps-là.

Mais comme peu de temps aprés, les villes ont augmenté en nombre, par la deſertion des manufactures de Flandre, les habitans

commencerent lors à estre fort interessez dans la liberté des mers. On voit par les histoires, que ces villes ont obtenu du Duc Albert de Baviere, qui estoit dans ce temps-là Stathouder de Guillaume, Comte de Hollande, le pouvoir de garantir eux-mêmes la mer, & de mettre les frais à la charge du pays; & que la navigation estant interrompuë en l'an 1408. par les Pirates d'Oostfrise, ceux d'Amsterdam, & quelques villes de la Noort-Hollande furent d'abord secourus de ceux de Lubeek, de Hambourg, & de Campen, pour détruire ces Pirates.

Quelque temps aprés, les Flamands ayans fait beaucoup de dommage sur mer aux Hollandois, dont ils firent leurs plaintes au Comte Guillaume, qui leur fit réponse: *Remettez-vous sur mer, & faites en sorte que les Flamands se plaignent aussi contre vous.* Ce qu'ils suivirent ponctuellement, & firent un tort considerable aux Flamands, ce qui arrêta ces pirateries. On lit encore que trente ans aprés, sous le Regne de Philippe, Duc de Bourgogne, & Comte de Hollande, les Hollandois ayans perdu plus de deux cens mille écus sur mer, par les pirateries des Orientaux, sans en pouvoir obtenir le dédommagement, les villes de Dort, Haerlem, Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, & plusieurs autres, equiperent quantité de vaisseaux de guerre; & aprés avoir gagné deux combats, & beaucoup de butin, ils traiterent une paix avantageuse avec les Orientaux,& leurs Alliez les Venitiens, les Espagnols, & Prussiens, en l'an 1441. sans que les autres Provinces appartenans au Duc de Bourgogne, se

mêlassent de cette guerre; & les Hollandois & Zeelandois donnerent les ordres pour prendre sans la connoissance du Comte, le Corsaire Rubempré, qui croisoit avec son vaisseau sur nos côtes. Il est à remarquer que l'on ne faisoit point payer d'argent de convoi aux marchands dans ces temps-là, pour assûrer les mers; mais que tout estoit à la charge du pays, ou du Comte, qu'on lui rabbatoit sur ses droits & revenus; & il n'y avoit pour les vaisseaux pris ou saisis, que des Juges ordinaires & competens.

Lesquelles regles, excepté la derniere, ont toujours resté dans le même état pendant le temps des Comtes de la Maison d'Autriche: car lorsque les Villes Orientales faisoient la guerre au Roy de Danemark, en l'an 1510. ils vouloient défendre aux Hollandois & Frisons, de trafiquer dans ce Royaume; à quoi les Hollandois n'ayans pas voulu consentir, les Orientaux prirent huit vaisseaux Hollandois; ce qui les engagea dans une guerre formelle, à quoi les autres Provinces des Pays-Bas ne prirent aucune part. Tellement que les Orientaux dans plusieurs occasions, prirent cinquante vaisseaux Hollandois, les menans même dans la Zeelande & en Flandre; & quoique les Proprietaires les vinssent reclamer, & qu'ils fussent rendus par les Admirautez à plusieurs, comme de mauvaises prises, cela se faisoit plus par faveur que par justice.

L'Empereur Charle-quint ayant donné le gouvernement des Pays-Bas à sa Sœur, la Reine de Hongrie, en l'an 1531. lui joignit un Conseil d'Etat; on mit dans leur instruction

ces mêmes paroles : » De laiſſer les Villes
» dans leurs coûtumes, pour pouvoir, en cas
» de neceſſité, s'armer par mer, & équiper
» des vaiſſeaux de guerre, à la charge de l'Etat,
» pour pouvoir reſiſter aux Pirates, & aux
» autres ennemis. Enſuite de quoi arriva en l'an 1532. que les Hollandois, par ordre de cet Empereur, fournirent quelques vaiſſeaux de guerre à ſon Beau-frere Chriſtiern, Roi de Danemark, pour rentrer dans ſon Royaume, dont il eſtoit chaſsé; ce qui fut cauſe que les Orientaux refuſerent le paſſage à tous les vaiſſeaux Hollandois dans le Sond; ce qui cauſa une grande miſere à Amſterdam & dans la Noort-Hollande, ſans que l'Empereur, ou aucune autre Province y mît ordre, juſqu'à ce que ceux de Lubek ayans pris un vaiſſeau de la ville d'Edam, ſur les côtes de la Zeelande, dont la charge appartenoit à ceux d'Amſterdam, qui vinrent s'en plaindre à la Cour, qui eſtoit à Bruxelles; ils obtinrent une ſaiſie generale ſur tous les vaiſſeaux & effets appartenans à ceux de Lubeck & de Hambourg, qui ſe trouveroient dans tous les Pays-Bas : & comme ils ne laiſſoient pas, malgré la guerre, de trafiquer en Flandre & dans le Brabant, cette ſaiſie leur cauſa de ſi grands dommages, que la paix ſe fit d'abord; à condition que les Hollandois ne donneroient aucun ſecours au Roy de Danemark, & ne paſſeroient point pendant la guerre, par les Havres de Norwege.

Ce qui fait voir ouvertement combien la mer eſtoit peu protegée en ce temps-là, & qu'il en ſera toujours de même, tant que la direction en ſera confiée à des Courtiſans.

L'on a vû en l'an 1547. le 26. d'Aoust, combien les Etats y apporteroient de bons soins, s'il leur estoit permis; puisque dans un temps où la Hollande n'estoit pas dans un trop riche état, ils ont consenti à l'entretien de dix vaisseaux de guerre, pour garantir les Pêcheurs de harangs, ayant levé un impôt pour cet effet.

Et même pendant le regne de ce violent Roy Philippe II. on voit par l'avis du Provincial en chef au Conseil secret, sur le sujet de l'Admirauté, que suivant les anciens Privileges & Sentences, les Stathouders de Hollande prenoient connoissance des choses touchant l'Admirauté, sans estre sujets à aucun autre Admiral; en vertu de quoi le Placard envoyé par Adolfe de Bourgogne, ne devoit avoir aucune suite, qu'aprés que le Stathouder, & les Etats de Hollande auroient esté entendus, & que tout le pouvoir de l'Admiral devoit estre attribué au Stathouder. Tellement que lorsque le Comte de Horne fut fait Admiral general des Pays-Bas par le Roy d'Espagne, en l'an 1562. il répondit qu'il vouloit voir les Privileges avant que d'accepter cette Charge d'Amiral.

Mais les choses changerent de face peu de temps apres; car le Comte de Horne ayant esté puni par le glaive, & le Prince Guillaume d'Orange, Stathouder de Hollande, de Zeelande, & d'Utregt, estant en fuite & en exil, en l'an 1568. sans sçavoir comment faire pour trouver des troupes & de l'argent pour rentrer dans ses Terres, prit de son chef, l'autorité d'Admiral general, en donnant les commissions, pour pirater sur les vaisseaux Es-

pagnols, & autres, qui alloient ſans ſes paſſeports; & obtint enſuite au mois de Juillet de l'an 1572. des Etats generaux, le pouvoir d'établir un Lieutenant Amiral,& qu'il choiſiroit, avec l'agrément des villes maritimes, les vaiſſeaux de guerre, & les Capitaines. Il obtint encore de pouvoir établir des Commiſſaires, qui prendroient connoiſſance des affaires de la marine; leſquels profiteroient d'un dixiéme de toutes les bonnes priſes, pour les frais des affaires en commun; & la cinquiéme partie de ce dixiéme,pour le droit de l'Admiral general: ſur quoi l'on impoſa pour la premiere fois, au mois d'Octobre de la même année, dans la Zeelande, les premiers droits de licence, pour l'entrée des marchandiſes; avec défenſes, ſur peine de confiſcation, de tranſporter les marchandiſes dans les pays ennemis, à moins que de payer auparavant, ſuivant les eſpeces des marchandiſes,autant qu'elles pourroient ſupporter à peu prés, ſans ruiner le commerce, ni le paſſage; ce qui fut ſuivi de même l'année en ſuite dans la Hollande. Ceci ayant pris ſon commencement de cette maniere, nuiſit beaucoup aux ennemis, particulierement à ceux d'Anvers, augmentant la navigation & le commerce des Hollandois, & produiſit dés la premiere année dans la Hollande, huit cens cinquante mille livres; ce qui anima beaucoup l'Etat,dans un temps où l'on eſtoit dans de ſi grands beſoins d'argent, pour la défenſe commune. On jugea à propos peu de temps aprés, de charger les marchandiſes allans & venans des villes neutres, de quelque peu de convoi; & quoique cela tendît

au deſavantage du commerce hollandois, il eſtoit excuſable; puiſque ſans cela, les Eſpagnols auroient entierement envahi la Hollande; & que par la pacification de Gand, en l'an 1576. on faiſoit ceſſer les droits de licence, & que les droits de convoi, tomboient la plûpart à la charge de ceux d'Anvers.

Pendant ce temps-là, le Prince d'Orange obtint en l'an 1575. le onze Juillet, le pouvoir de commander en ſon propre nom, & ſelon ſon bon plaiſir, pendant la guerre d'Eſpagne, ſur la police, les contributions, & les affaires de la guerre par mer & par terre. Il obtint encore la même choſe dans la Zeelande, l'année ſuivante. Par l'union de cette Province avec la Hollande, il établit le College de l'Admirauté en Zeelande; conſiſtant dans ſix Conſeils de Zeelande, & un de Hollande, qui devoient terminer, à la pluralité des voix, toutes les affaires touchant les eaux & la marine, à condition que le Lieutenant Admiral de Zeelande obeïroit en tout aux ordres du Prince d'Orange, ou à ſon Sous-Gouverneur, le Comte de Hohenlo: leſquels ordres ont continué, tant en Hollande qu'en Zeelande, juſqu'en l'an 1584. ſans qu'ils ayent cauſé beaucoup de mal aux habitans: & quoique la proſperité & conſervation du pays, & la ſeureté de la mer, dépendiſſent du caprice & du ſoin d'une ſeule Tête, & qu'on ne dût pas s'attendre que ces mêmes ſoins ſeroient toujours employez en faveur des habitans, lorſque leurs intereſts ne s'accorderoient plus avec les interêts de ce Chef; les Hollandois & Zeelandois eſtoient ſi heureux, que tous les Ports de mer des Pays-Bas ſe dé-

tacherent de l'Eſpagne; pendant lequel temps nous continuâmes notre commerce ſur l'Eſpagne, ſans qu'il ſe fiſt beaucoup de pirateries ſur mer ; & le Prince d'Orange ne pouvant ſe ſoûtenir par lui-même contre cette grande Puiſſance Eſpagnole, tâchoit de ſe maintenir avec notre pauvre petit pays, & d'employer ſes ſoins pour la proſperité de ce petit nombre d'habitans.

Malgré cela, les Etats de Hollande & de Zeelande ne jugerent pas à propos, aprés la mort de Guillaume, premier Prince d'Orange, de remettre davantage la ſeureté des mers, & la proſperité generale, entre les mains d'une ſeule perſonne : car quoi qu'ils declaraſſent le 1. Novembre de l'an 1585. le Prince Maurice ſon fils, Stathouder de Hollande & de Zeelande, & Admiral; ils attacherent à ſes inſtructions, ces conditions, lui commandant d'executer toutes les affaires de police & de guerre, avec le conſentement de la Nobleſſe & du Conſeil de ces pays, qui lui ſeroient Adjoints; & mirent au-deſſus de lui, le premier Fevrier de l'an 1586. Robert Dudley, Comte de Lyceſter, en qualité de Gouverneur, Capitaine & Admiral general; auquel ils adjoignirent le Conſeil d'Etat, l'inſtruction portant entr'autres choſes, dans les articles 12. & 13.

Que des deniers provenans des convois, qui auroient eſté levez par tout le pays, l'on en payeroit en premier lieu, les charges qui y ſont attachées, l'équipage, l'entretien des vaiſſeaux de guerre, & tout ce qui en dépend, ſans qu'aucuns de ces deniers puſſent eſtre employez à aucun autre ſujet ; & ſi l'on ve-

noit encore à consentir à des licences, que les deniers seroient encore employez au même sujet, suivant l'Acte des Etats, touchant les contributions.

Il restera toujours au pouvoir des Villes, chacune en son particulier, quand la necessité le demandera, & que les affaires presseront, de s'armer par mer, aux dépens du pays en general, contre les Pirates & les ennemis du bien commun, pour leur resister, & les prendre, s'il est possible; & que la punition en sera réservée à ceux de l'Admirauté, que son Excellence commettra & choisira des Provinces à cette fin, de même que la décision des prises & des biens saisis.

Outre cela, le Gouverneur & Capitaine general declara le 30. Avril de la même année, par placard, touchant le payement des convois & licences, que les Etats Generaux des Provinces-Unies, pour subvenir aux dépenses necessaires pour les équipages des vaisseaux de guerre, servans pour la défense & seureté de ces pays, lui ont accordé, donné & mis entre les mains, les revenus de certaines impósitions, qu'ils ont consenti lui estre payées des deniers de convoi, sur les entrées & sorties des marchandises, de même que les deniers provenans des marchandises, que nous permettons de transporter sur les Havres des ennemis, sous le nom de licence ou sauf-conduit.

Mais comme le Comte de Lycester n'estoit pas si irreconciliable avec le Roy d'Espagne, que l'estoit le Prince d'Orange; & s'apuyant sur les forces d'Angleterre, croyant avec ce secours pouvoir résister au Roi d'Espagne, il

cherchoit à gagner le Duc de Parme, pour partager avec lui les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, & à ſe rendre Souverain de ce païs, ſçachant bien, qu'au pis aller, il pourroit retourner en Angleterre, & rentrer dans ſes biens. L'on remarqua bien-tôt la negligence de ſes ordres, & qu'on avoit donné un trop grand pouvoir, à l'égard de la marine, à une perſonne qui n'eſtoit aucunement intereſsée à faire fleurir la navigation hollandoiſe; & qui, pour confirmer ſes violences, avec l'attirail des Anglois, favoriſoit & préferoit en tout les Etrangers aux Hollandois; & deux mois aprés, il défendit publiquement par des placards, non ſeulement la navigation & le commerce en Eſpagne & pays ennemis, mais auſſi d'envoyer dans les pays neutres, des vivres & des munitions de guerre, & tout ce qui eſt neceſſaire à l'équipement des vaiſſeaux. Il défendit outre cela bien expreſſément, de mener aucunes marchandiſes hors du pays, par la Meuſe & le Rhin, ni par mer, en-deça de Roüen & de Breme, nonobſtant que les Etats de Hollande & de Zeelande lui repreſentaſſent combien ces ordres eſtoient favorables aux pays voiſins, principalement à l'Angleterre, & ruineux à nos propres habitans: de ſorte que ſi Robert Dudley n'avoit pas eſté contraint, par la fermeté & le courage des Etats de Hollande, de ſe ſauver en Angleterre, & de renoncer enſuite, par les ordres de la Reine Eliſabeth, à la Charge de Gouverneur & Capitaine general par mer & par terre, nos pays auroient eſté entierement ruinez.

Aprés quoi cette Puiſſance tomba ſur le

Prince Maurice d'Orange, mais il en portoit ſeulement le nom, à cauſe de ſa jeuneſſe; le tout eſtant confié aux Etats, & aux Regens des Villes intereſsées dans la mer: pendant lequel temps, les affaires de la marine furent ſi bien ſoignées, qu'on ne lit point dans les hiſtoires, que les Hollandois ayent ſouffert pendant ce temps-là beaucoup de pirateries, juſqu'en l'an 1595. au mois de Juin, que le Prince Maurice ayant atteint l'âge de vingt-huit ans, ayant pris quelques vaiſſeaux de guerre de la garde devant Dunquerque, pour les envoyer en France, querir la Princeſſe Doüairiere d'Orange, que ceux de Dunquerque prirent pluſieurs de nos bâtimens pour la pêche des harangs, la plûpart dans nos Ports de mer: & quoique les Admirautez, principalement celles d'Amſterdam & de Horne, ſe plaigniſſent de ce mauvais gouvernement du Conſeil-Commité de la Haye, ſur-tout, du Prince d'Orange, & de ce qu'on avoit abandonné nos Pêcheurs & bons Sujets, trafiquans ſur mer, en proye, pour ſon bon plaiſir, priant que l'on eût un meilleur ſoin à l'avenir; le pouvoir de ce Prince eſtoit ſi fort augmenté avec l'âge, qu'au lieu d'un ordre plus ſalutaire, ſes Partiſans ne travailloient qu'en ſa faveur, ſans accorder aucune reparation aux malheureux perdans, ni à ceux qui pourroient encore perdre à l'avenir; & n'ont tâché qu'à diminuer entierement les forces des Villes, en augmentant par toutes les manieres, le pouvoir de la Generalité, & du Prince, qui eſtoient peu intereſſez dans la mer. Les Etats Generaux, & le Prince, établirent en l'an

1597. les cinq Admirautez, avec les ordres qui subsistent encore pour la plûpart, sous pretexte que cela tendroit à une meilleure direction, & execution des affaires de l'Admirauté, & ce qui en dépendoit; mais comme les Rois & les Princes, non plus que les Provinces interieures, n'ont pas coûtume de soigner à la seureté de la mer, & la négligent entierement, à moins que ce ne soit par crainte de ne pouvoir subsister, faute d'une libre navigation; l'on vit bien-tôt les mauvais effets de ce nouveau Reglement; & le Prince Maurice ayant atteint l'âge de trente ans, voyant que ces pays estoient en état de se maintenir contre l'Espagne, s'attribua tout le pouvoir; & personne ne pouvoit équiper des vaisseaux de guerre, sans ses commissions, contre les Pirates, ou autres ennemis; & il choisissoit tous les Capitaines & Hauts Officiers, sur la double nomination qui lui estoit presentée, & même sans nomination: outre cela, il présidoit, comme Admiral general, dans tous les Colleges des Admirautez, assisté de son Lieutenant-Admiral de Hollande & de Zeelande, pour y gouverner toutes les affaires de la marine.

Et de plus, les Provinces interieures qui ne sont point interessees à la navigation, obtenoient par ses ordres, le droit d'élire, & d'envoyer de leur Province, des Conseils-Commité, pour resider dans l'Admirauté: par exemple, la Gueldre en envoyoit trois, Utreght deux, Overyssel deux, & la Hollande, qui frequente dix fois plus la mer que la Zeelande, la Frise, & la Province de Groeningue, estoit obligée de les souffrir

dans ſes trois Admirautez. A ces Conſeils-Commité, on joignit encore quatre des autres Provinces, la Hollande n'ayant pour toute préference, que le pouvoir de nommer un Conſeil dans l'Admirauté de Friſe; laquelle Admirauté, faute de revenus, n'equipoit aucuns vaiſſeaux pour l'aſſiſtance commune, & pour la ſeureté de la mer; par conſequent, n'avoit aucun pouvoir: & quoique ceux de Zeelande frequentaſſent plus la mer que ceux de Friſe, & qu'ils fuſſent en pouvoir d'équiper des vaiſſeaux de guerre, quoique les Hollandois y puſſent envoyer deux Députez pour réſider dans l'Admirauté, ils y eſtoient tres-inutiles à la Province de Hollande; parce que les Etats de Zeelande, ſur leſquels le Prince d'Orange avoit tout pouvoir, regloient les affaires, ſans que les Commité de Hollande, & des autres Provinces, leur puſſent perſuader de ſe joindre avec la Hollande. Ils conduiſoient toutes leurs affaires par mer & par terre, avec leur ſept Conſeils-Commités, qui ne prenoient le nom d'Admirauté, que quand ils prenoient ſéance avec les Députez des autres Provinces: ſi bien que ces ſept Conſeils-Commités, avec les Etats de Zeelande, par leurs aſſemblées & deliberations particulieres, excluoient les autres Deputez, dans les affaires les plus importantes; & lors qu'ils ſe joignoient avec eux, ils l'emportoient ſi bien, par la pluralité des voix, que nos Deputez y eſtoient tres-inutiles. Il faut même qu'ils reçoivent leurs commiſſions des Etats Generaux des ſept Provinces-Unies, & qu'ils prêtent ſerment de fidelité devant eux, auſſi-

bien que les Receveurs generaux de tous les quartiers, les Secretaires, les Commis generaux, les Controlleurs, les Collecteurs; mais les Admirautez disposent, chacune dans son quartier, des Charges des Directeurs des équipages, & des ventes des Huissiers, Messagers, & des Sous-Commis.

On établit aussi dans les Provinces interieures, de même que sur les Ports de mer, les Havres, & sur les places qui n'ont pas de voix dans l'Etat, des comptoirs, pour y recevoir les deniers des convois & licences, entrans ou sortans de la Hollande, & autres Provinces-Unies, situées vers la mer, par des Commis dépendans des Etats Generaux, & de l'Admirauté. Et quoique la Hollande paye sept huitiémes parties dans les convois & licences, dont cette Province avoit autrefois seule la disposition, employant les deniers à leur propre utilité, suivant leurs besoins; ils sont par ce nouvel ordre, sujets aux Etats Generaux, & aux Admirautez, même des Colleges, dans lesquels les Hollandois n'ont point de voix: desquels revenus, de même que des subsides extraordinaires, les Admirautez ne sont pas obligées de rendre compte aux Etats des Provinces, pour lesquelles ils résident, mais uniquement aux Etats Generaux; parmi lesquels il y a plusieurs Membres qui n'y sont point interessez, qui ménagent leurs Provinces, lesquelles sont en défaut de payement, & tiennent par là un compte tres-mal reglé; ce qui oblige les Etats Generaux, de fermer les yeux sur les autres moindres Colleges, & de les ménager; au lieu de les tenir en bride, & de les empêcher

de divertir les deniers publics,& de s'enrichir aux dépens du general.

Et quoique les Zeelandois soient restez seuls les maîtres de la direction de la marine de leur Province, comme il est dit ci-dessus, ils ne laissent pas que d'envoyer un Député dans toutes les Admirautez de Hollande, pour résider pendant leur vie, avec les Conseils Hollandois, qui sont changez tous les trois ans; afin que par cette perpetuité, ils ayent plus de force pour diriger les affaires, suivant l'interêt de la Zeelande. Et pour ne point trop choquer les Hollandois par ce nouvel ordre, les Etats Generaux, & le Prince d'Orange donnoient pour raison; que cela ne se faisoit que par provision, pour un an, sans faire aucun préjudice aux Provinces en general, ou à quelqu'une d'elles en particulier, ni à leurs Villes, ni à leurs Députez, & non pour donner aucune préference contre leurs interêts; mais l'on jugeoit bien que les Etats Generaux, & le Prince, aprés s'estre appropriez le pouvoir de faire de tels reglemens, les pourroient fort bien continuer, y trouvant leur compte, comme on l'a trouvé veritable dans la suite; & que toutes les autres Admirautez ont cherché l'avantage de leurs propres Provinces, aux dépens de la Hollande; & se sont si bien servies des comptoirs & des deniers Hollandois, qu'ils ont affranchi sourdement les entrées des marchandises, les convois & licences, dans leurs Provinces, pour attirer le commerce chez eux, ou du moins le passage des marchandises, donnant des passeports & des declarations, comme s'ils en avoient esté payez, &

payant les droits dûs par ces vaisseaux, des deniers de Hollande : même on a vû que les Etats Generaux ont défendu, avec le consentement des autres Provinces, en particulier, les entrées & sorties de certaines marchandises, que les Zeelandois, nonobstant ces défenses, n'ont pas laissé de faire entrer ouvertement chez eux, à leur grand profit, & au dommage des autres; & lorsque les Etats Generaux ont permis les pirateries sur les ennemis, l'on a toujours entendu des plaintes contre la mauvaise Justice de Zeelande, qui ne prenoit pas seulement les biens des peuples non ennemis, mais ceux de Hollande même, les ayant declarez confisquez, sous pretexte de fraude, donnant trop legerement dans les fourberies de leurs Sujets & Armateurs, afin de les favoriser, & pour attirer, d'un autre côté, par les difficultez qu'ils faisoient naître sur ces prises, le commerce de Hollande dans la Zeelande.

Les autres Provinces envoyoient dans la suite leurs Députez dans tous les Colleges de la Generalité, pour tres-long-temps, & souvent pour la vie, afin de l'emporter sur nos nouveaux venus, qui changent tous les trois ans, & pour briguer toutes les Charges & les Benefices dépendans de la Generalité, pour leurs amis, leurs parens, & souvent pour des étrangers.

Ce qui est tres-nuisible à la Hollande, lorsque les Charges touchant les affaires de la marine, & qui sont pour la vie, sont données à des étrangers; même quand l'Avocat Fiscal, ou Commis general seroit un Hollandois, & qu'il fust du quartier du Nort ou de

la Meuſe, il pourroit, par une jalouſie naturelle à ceux de ces quartiers-là contre la puiſſance d'Amſterdam, tourmenter les marchands de cette Ville, en confiſquant mal à propos leurs marchandiſes, pour favoriſer ceux de la Meuſe, afin d'attirer le paſſage dans leur Province, par le dégoût qu'on donneroit d'un côté, aux marchands, & par la douceur qu'ils trouveroient de l'autre.

Et quoique la Hollande ait eſté heureuſe pendant ſes nouveaux reglemens de l'an 1597. en ce que nos ennemis n'avoient du côté de la mer du Nort, que deux Ports de mer; ſçavoir, Ecluſe entre Oſtende & le pays de Walcheren & Dunquerque, qui n'avoit pas le Fort nommé Schuertien, pour lors, & dont le havre eſtoit ſi peu profond, que les Flutes ni les Buiſes, & autres grands bâtimens, que nos ennemis nous auroient pû prendre, ni mêmes leurs propres Galeres, n'auroient pû tenir dans le Port de Dunquerque: tellement qu'ils ne nous pouvoient pas faire un grand tort, pour peu que nous euſſions voulu les inveſtir, ou aller chercher ces petits Pirates dans la mer. Nonobſtant cela, ceux de Dunquerque ne laiſſoient pas de nous faire de grands dommages, auſſi-tôt que ce nouvel ordre fut venu; de ſorte que les marchands commençoient déja à murmurer, qu'avec tant de vaiſſeaux de guerre, & d'argent des convois, l'on ne fiſt aucun tort aux ennemis, que les Charges des Capitaines ſe donnoient par faveur, & non par merite & capacité; qu'il y en avoit parmi les Admirautez, qui n'entendoient point la mer, & qui n'y avoient rien à perdre.

Et quoique ces accuſations convinſſent mieux aux Etats Generaux, & au Prince d'Orange, qu'à ces nouvelles Admirautez; perſonne neanmoins n'oſa les attaquer, à cauſe de leur trop grand pouvoir. Quoique nos Pêcheurs euſſent perdu dans l'an 1600. beaucoup de leurs vaiſſeaux & de leurs Buiſes, tant brûſlez que coulez à fond; même leurs trois Convoyeurs ayans eſté pris, ou mis en fuite par quatorze vaiſſeaux de guerre de Dunquerque; les Etats Generaux trouverent bon dans la ſuite, au lieu de ſonger à proteger ces malheureux trafiquans, de leur défendre en l'an 1602. le commerce au-delà du Cap de Bon-Eſperance, & dans tous ces riches pays de l'Aſie, ne le permettant qu'à une Compagnie des Indes Orientales, & par un octroi pour le temps de vingt années.

Les Etats Generaux voyans les infructueux effets de ces nouvelles Admirautez; puiſque les habitans ſe trouvoient plus chargez que jamais, ſans que la mer en fuſt plus aſſurée: ils donnerent en l'an 1603. des commiſſions à tous ceux qui voulurent équiper pour leur particulier: mais l'on trouva que ces nouveaux Armateurs cherchoient plûtoſt les vaiſſeaux marchands des ennemis, où il y avoit beaucoup de butin, & peu de coups à gagner, que leurs vaiſſeaux & les Corſaires, où il y avoit peu de butin, & beaucoup de coups à gagner; ce qui ne ſoûlagea pas beaucoup les Pêcheurs ni les Marchands. Au contraire, ces Armateurs endommageoient nos propres habitans, de même que les Sujets des Rois & des Princes, avec leſquels nous n'avions point de guerre. En ſorte que les

Etats

Etats Generaux retirerent ces commiſſions en l'an 1606. & prirent quatre cens mille livres de ſubſides extraordinaires, pour mettre plus de vaiſſeaux de guerre en mer, ſans qu'ils ayent pû parvenir à affranchir les mers par ce moyen.

Il eſt à remarquer qu'avant l'année 1597. quand la mer fut protegée par les Regens, qui y eſtoient les plus intereſſez, il n'y avoit preſque point de perte, & nous avions beaucoup de deniers de reſte des convois, leſquels on employoit à d'autres beſoins pour la guerre par terre: & depuis l'établiſſement de ces Admirautez, quoique les convois ayent eſté augmentez, & qu'on ait levé beaucoup de ſubſides extraordinaires, on n'a pû garantir les mers.

Les affaires de la marine reſterent dans cet état juſqu'en l'année de la tréve 1609. que les Etats Generaux, dans la croyance que les pirateries finiroient, diminuerent conſiderablement les entrées, & donnerent par notre deſarmement, occaſion aux Mores nouvellement amenez d'Eſpagne, & à ceux de Salé, de Tunis, & d'Alger, de même qu'à nos gens de marine, que nous avions congediez, tels que Simon Dendanſer, le Capitaine Wardt, & Nicolas Compaen, & autres, de prendre nos riches vaiſſeaux dans la Mediterranée, & aux environs: Et cela eſt arrivé ſi ſouvent, que les Algeriens ont pris dans les années 1620. & 1621. pendant le temps de treize mois, ſur les Hollandois ſeuls, cent quarante-trois vaiſſeaux, dans leſquels, ceux d'Amſterdam comptoient pour leur part, treize millions de perte; & la perte en ge-

neral, fut eſtimée à trente millions.

Et comme pendant cette tréve, notre pêche de baleine s'avançoit beaucoup, il arrivoit ordinairement que les Anglois, quand ils ſe trouvoient les plus forts dans la mer du Nort, chaſſoient nos Pêcheurs, prenant leurs vaiſſeaux & leurs poiſſons, ſans que le Roy Jacques I. leur en voulût faire le moindre dédommagement, ſoûtenant que ſes Sujets eſtoient uniquement autoriſez pour pêcher dans cette mer: & au contraire, quand les Hollandois eſtoient les plus forts, & avoient pris les vaiſſeaux Anglois, & les ayans menez en Hollande, les Etats Generaux les obligeoient de les rendre, quoique les Hollandois euſſent eu les premieres attaques par les Anglois. Leſquels troubles ont encore augmenté aprés l'expiration de la tréve, à l'égard des Pêcheurs de baleine; parce que le Roy de Danemark vouloit de même s'approprier le droit de pêcher dans la mer du Nort, incommodant toujours nos Pêcheurs.

Tellement que les Etats Generaux, & le Prince d'Orange, au lieu de défendre les Hollandois contre tous ces malheureux inconveniens, commencerent, premierement; à l'égard du commerce & de la navigation de la Mediterranée, aprés que Simon Dendanſer, & Nicolas Compaen, qui avoient furieuſement pillé nos Sujets, ſe furent laſſez de leurs pirateries, les rappellerent dans la Hollande, pour éviter les frais de les faire prendre, & de les faire punir, & leur pardonnerent; où ceux qu'ils avoient ruinez, furent obligez de les regarder de bon œil, avec mille renouvellemens de douleurs dans

le cœur ; & dans la crainte que le bon traitement qu'on leur faisoit, n'excitât quelques autres à commettre les mêmes actions, à l'égard des Corsaires Turcs, l'on jugea à propos d'envoyer le Sieur Haga, en qualité d'Ambassadeur, à Constantinople ; & le Sieur Pynaker en 1622. dans la même qualité, à Tunis & à Alger. Ces Ambassadeurs y allans avec une flotte considerable, chargée de presens, obtinrent facilement un traité pour un libre commérce ; sur lequel nos habitans s'estans trop fiez, les Pirates ne laisserent pas, en leur particulier, de nous faire plus de dommage, que s'il n'y avoit jamais eu de paix. En sorte que les Etats Generaux tâcherent par leurs Ambassadeurs à la Cour de France, d'Espagne, & d'Angleterre, d'engager ces Monarques de détruire, avec des forces communes, ces Corsaires, mais voyant que ces Rois ne prenoient pas assez à cœur les interêts de leurs Sujets, pour en faire la dépense, d'autant que la liberté de la mer ne leur estoit pas d'une si grande importance qu'à nous : de plus, ces infidelles ne pouvans faire de si considerables butins sur leurs Sujets, que sur nous, auroient plus facilement traité la paix avec eux, & en auroient mieux executé les articles; c'est ce qui fit prendre aux Etats Generaux, la résolution d'équiper des vaisseaux de guerre, pour détruire ces Pirates.

Mais comme nous ne prenions pas beaucoup de Vaisseaux Corsaires, parce qu'ils se tenoient dans leurs Havres, sans sortir, tant que notre flotte de guerre estoit vers la Mediterranée ; nous ne pouvions pas encore atteindre à notre but de ce côté-là, jusqu'à ce

que nous eussions remarqué pendant ce present libre gouvernement, qu'il nous estoit impossible de faire une paix solide avec les Corsaires d'Alger; & qu'en les détruisant entierement, notre commerce en souffriroit du desavantage d'un autre côté. Tellement que l'Admiraute d'Amsterdam, & quelques autres Villes résolurent depuis, d'équiper tous les ans un certain nombre de vaisseaux de guerre, pour escorter nos vaisseaux marchands qui doivent estre munis pareillement d'hommes & d'armes, suivant le reglement, jusqu'au de-là du Détroit, & même jusques dans le Levant, & les ramener de même dans la patrie; c'est ce qui a fait que les Hollandois n'ont plus fait beaucoup de pertes sur mer, & que leur commerce & leur navigation augmentent considerablement à present.

A l'égard de nos Pêcheurs de baleines, il est certain que les Etats Generaux n'y mirent aucun autre ordre, que de faire seulement prier par leurs Ambassadeurs, les Rois d'Angleterre & de Danemark, de faire cesser les pirateries de leurs Sujets sur les Hollandois, à l'avenir; mais voyant l'inutilité de leurs prieres, ils résolurent en l'an 1622. d'établir une Compagnie octroyée pour le commerce de Groenlande, & pour la pêche des baleines, à l'exclusion de tous les autres, afin qu'elle pût se maintenir par ses propres forces, contre les insultes des étrangers: lequel octroi a continué jusqu'en l'année 1643. que les Anglois, par leurs guerres & leurs querelles intestines, & les Danois, par l'ombrage qu'ils avoient contre la puissance de Suede, commençoient à avoir besoin de notre faveur, ou

plûtost nous redoutoient; & par consequent, ils estoient moins craints par nos Pêcheurs. C'est ce qui fit qu'on permit à tous les habitans de pêcher sur les côtes du Nort; ce qui augmenta si fort la pêche des baleines en peu d'années, que les Etats Generaux pendant ces deux dernieres guerres contre l'Angleterre, ont esté obligez de la défendre, tant parce qu'ils ne pouvoient les proteger, que pour se servir dans le besoin, de l'état de la grande quantité de Matelots que cette pêche occupoit.

Pour ce qui regarde les pirateries continuelles de Dunquerque, & les moyens qu'on y a employez; il est necessaire de s'étendre un peu sur ce sujet.

Principalement aprés la fin de la tréve, qu'on bâtit le Fort de Mardik auprés du Schuirtien vers Dunquerque, de même que Het, Houte, Wambais; & que depuis, les grands vaisseaux pouvoient entrer & sortir commodément des havres, & qu'ils y pouvoient loger leurs prises, de quelque grandeur qu'elles fussent; le Roy d'Espagne fit armer douze Vaisseaux Corsaires, animant tous les habitans de Flandre de pirater sur nous. Il mit, outre cela, jusqu'en l'année 1625. de si puissantes armées en campagne, que l'on nous prit Juliers & Breda, à la honte éternelle des Etats Generaux; ou pour mieux dire, des nouveaux Députez incorporez contre tous les droits dans la Generalité, & du Prince Maurice d'Orange; qui ne voulans point de continuation de tréve, auroient du moins dû écouter les propositions d'Espagne, ou de l'Archiduc, sans les rejetter si promptement;

ou du moins feindre d'y entrer, pour gagner du temps, jusqu'à ce que la France & l'Angleterre, à qui la puissance d'Espagne donnoit de l'ombrage, & qui, dans la crainte que cette trop longue tréve n'eût fait tomber sur eux les armes de l'Espagne, nous auroient pû secourir par des hommes & de l'argent; ou du moins ces Députez, & le Prince Maurice auroient pû se servir de ce moyen, pour mettre pendant ce temps, nos frontieres en meilleur état de défense. Cette prudence étoit sur-tout necessaire pour l'augmentation de notre commerce & navigation; où au lieu de cela, ils défendoient le commerce dans l'Amerique & l'Afrique, en établissant en l'an 1621. une Compagnie octroyée pour les Indes Occidentales, afin de pouvoir plus nuire aux Espagnols dans ces pays-là: & quoique ces Députez, & ce Prince défendissent dans la même année, d'aller dans la Mediterranée, ou à Cabo del Rey, querir du sel, avec promesse de les faire escorter dans la suite par des vaisseaux de guerre; on ne vit point les effets de ces promesses: car pour décharger l'Admirauté de ces depenses, & pour favoriser cette Compagnie dans ce commerce du sel, les Etats Generaux, & ce Prince trouverent bon de priver entierement les bons habitans, du profit de ce trafic, pour le donner à la Compagnie Occidentale, à laquelle il n'est resté neanmoins que jusqu'en l'année 1623. que le Roy d'Espagne, dans la crainte que par des retranchemens, & par leurs forces, cette Compagnie ne s'apropriât les salines de Cabo del Rey, y fit bâtir un Fort: en sorte que cette Compagnie,

par ordre des Etats Generaux, en a esté privée, aussi-bien que les autres habitans. Et au lieu de mettre ordre à la franchise de la mer, on tâcha d'animer les habitans aux pirateries, en réduisant les trente pour cent, qui estoit le droit de l'Admirauté, & de l'Admiral General, des prises, à dix-huit; sçavoir, douze pour les Etats Generaux, & six pour l'Admiral General. L'on ordonna outre cela, de ne point aller vers l'Oüest, ou Norwege, qu'avec une Admiralité de quarante vaisseaux, ou plus; & avec deux Convoyeurs, ou sans convois, & que tous les vaisseaux fussent armez. Les Etats Generaux, & le Prince d'Orange trouverent encore bon d'accorder ce fâcheux octroi de la Compagnie Orientale, pour vingt années; & tout cela, pour se décharger du soin d'affranchir les mers, à l'égard de l'Asie, l'Affrique, & l'Amerique, & le commerce sur ces pays, de même que la pêche des baleines vers le Nort. Ces Compagnies promettoient de pouvoir faire le commerce, & le soûtenir par leurs propres forces, sans l'assistance des vaisseaux de convoi des Etats, & de chercher leurs interêts dans la prosperité commune des habitans: mais on vit bien-tôt quel tort ces Compagnies faisoient à tous ceux qui en estoient exclus, & que si les Etats vouloient continuer d'en octroyer de même dans le commerce de l'Europe, comme par exemple, pour les Navigateurs du Détroit; secondement, pour les Marchands sur la France; troisiémement, pour les Navigateurs de l'Oüest & du Nort; quatriémement, pour le commerce Irlandois & Britannique; cin-

quiémement, puor la petite pêche de cabillaut & de moruë, & la pêche des harangs; la dixiéme partie des habitans de Hollande ne trouveroient pas à gagner leur vie, & le pays seroit ruiné dans peu de temps : & il est certain que le libre commerce de l'Orient, la pêche des harangs, & la navigation en France, apporte chacun en leur particulier, dix fois plus de profit aux habitans en commun, & aux Etats, que dix ou douze vaisseaux qui vont & viennent tous les ans des Indes Orientales.

A l'égard du soin de la seureté des mers, aprés la fin de la tréve, & pendant la vie du Prince Maurice; quoi qu'avant l'année 1623. on eût accordé un million de subside extraordinaire, & avant l'an 1626. six cens mille livres, outre les deniers des convois & licences, qui avoient esté remis sur le même pied que dans l'année 1603. nos Admirautez équiperent quelques vaisseaux de guerre, dont ils ordonnerent qu'un certain nombre se tiendroit dans les havres de Flandre, & en employerent quelques autres, pour escorter nos marchands vers l'Orient & l'Occident; les ordres estoient si mal donnez, & nos vaisseaux arrivoient si tard dans les havres, que nos ennemis estoient déja entrez en mer : & dans l'arriere saison, ils abandonnoient les côtes de Flandre de si bonne heure, pour éviter les orages, ou pour se ravitailler, que les Armateurs ennemis sortoient & entroient dans leurs havres pendant l'hyver, par la negligence de nos Capitaines : en sorte qu'ils faisoient dix fois plus de butin sur nous, que nous n'en faisions sur eux, en prenant, ou

faisant

faiſant fuir quelquefois nos vaiſſeaux d'eſcorte.

Aprés la mort du Lieutenant-Admiral d'Obdam, arrivée en l'année 1623. au mois de Juin, le Prince Maurice remit toute la puiſſance maritime de Hollande, entre les mains du Lieutenant-Admiral de Zeelande, nommé Hautain, juſqu'à ce qu'il eût mis en la place du ſieur d'Obdam, le ſieur Guillaume de Naſſau, ſon fils naturel: mais comme on n'accuſoit que la mauvaiſe conduite des Admirautez, d'eſtre la cauſe de tous les deſordres, on fit un nouveau reglement en 1624. & la mort du Prince Maurice eſtant arrivée en l'année 1625. le Prince Frederich-Henri ſon frere fut élû trop precipitamment en ſa place, Admiral-General, & Stathouder de Hollande & de Zeelande; mais on vit bientôt qu'il avoit peu à cœur le bon ménage des finances, & la liberté de la navigation.

Et afin que le Lecteur ſoit convaincu de ce que pluſieurs Hollandois ont écrit, & aſſuré pour certain, que le Prince-Frederic-Henri, pendant ſon gouvernement n'a tâché, autant qu'il eſtoit en ſon pouvoir, qu'à épuiſer les finances de Hollande, afin de mettre le pied ſur la gorge aux Hollandois; il ne ſera pas hors de propos de repreſenter ici en peu de mots, ce qui s'eſt fait à cet égard; premierement, depuis l'année 1632. juſqu'en l'année 1648. ou juſqu'à notre paix avec l'Eſpagne, & juſqu'à la mort de ce Prince Frederic-Henri. Principalement, combien les finances & le pouvoir des Eſpagnols eſtoient épuiſez par les ſieges de Breda, & de Bergue op Zoom, & par la guerre vigoureuſe que nous leur

faiſions ſans relâche, joint aux pirateries continuelles de notre Compagnie Occidentale : tellement qu'ils n'eſtoient pas en état d'entretenir plus long-temps une guerre offenſive contre nous, & qu'ils offroient tous les ans une paix honorable aux Etats Generaux, & entierement favorable pour notre commerce; cependant elle fut toujours remiſe par les Etats Generaux, ou plûtôt par le Prince d'Orange, qui les gouvernoit à ſa volonté; & au lieu d'accepter la paix que les Eſpagnols nous offroient, on augmentoit les ſubſides pour la guerre tous les ans de trois millions quatre cens trente-trois mille huit cens livres, qui ont eſté levez par les Etats Generaux en l'année 1626. & ces ſubſides ont eſté augmentez tous les ans, tant pour l'augmentation des troupes, que par le mauvais ménage du Prince : de ſorte que la Province de Hollande, pour ſa part, s'eſt trouvée ſept ans aprés le commencement du gouvernement du Prince Henri, en arriere de cinquante millions.

Et quoique les Hollandois donnaſſent pour leur part dans les ſubſides, cinquante-huit dans cent, contre les autres Provinces, l'on ne fit rien en leur faveur pendant cette guerre offenſive, pour les ſoûlager en aucune maniere de ces grandes charges, à moins que les Hollandois ne comptaſſent pour un grand avantage, que le Prince prît la ville d'Oldenzeel, & en l'année 1627. celle de Grol, & qu'il fit faire en 1629. avec de groſſes dépenſes, des fortifications autour de Bergue op Zoom, & de Steenberguen; aprés quoi il prit la ville de Weeſel, pour l'Electeur de Brandenbourg; & Boiſleduc, pour les Etats

Generaux, avec grande douleur & perte pour les habitans, par l'invaſion & le pillage des Eſpagnols vers la Veluwe; & que malgré les grands ſubſides, on garda les troupes dans les garniſons pendant l'année 1630. & que l'on fit une campagne l'année ſuivante, avec des frais extraordinaires, pour n'en rapporter que du deshonneur, dont le chagrin fut neanmoins un peu moderé, par le malheur arrivé à la flotte des chaloupes Eſpagnoles; & que l'on prit en l'année 1632. Maſtright & Venlo, plus par l'aſſiſtance & par la ſage conduite du Comte Henri Van den Bergue, que par la direction du Prince d'Orange. Pendant ce temps, les autres Provinces payoient ſi mal leur contingent; quoique les dépenſes augmentaſſent ſi fort, qu'outre les ſubſides extraordinaires, le Conſeil d'Etat ſe plaignoit d'eſtre importuné par les Creanciers qui avoient fait credit pendant quatre ans, qu'ils n'eſtoient pas en ſeureté dans leurs maiſons, & que l'on auroit toutes les choſes & les ouvrages à meilleur marché de plus d'un tiers, en payant promptement; que les Capitaines, faute de payement, avoient un tiers moins de ſoldats dans leurs Compagnies qu'on ne leur en payoit, & ſur quoi neanmoins il falloit fermer les yeux.

Cependant tout ce deſordre continuoit, tant pour les affaires de la terre, que pour celles de la mer; premierement, on accorda aux Admirautez en l'année 1628. ſix cens mil livres, en augmentant tous les ans juſqu'à deux millions, qui ont eſté payez annuellement depuis l'an 1628. juſqu'en 1632. de ſubſides extraordinaires, pour affranchir les

mers. Et les Etats Generaux erroient ſi fort ſur les veritables maximes fondamentales pour le maintien du commerce & de la navigation, que ne ſe contentans pas d'avoir augmenté conſiderablement les droits des convois & licences, ils ordonnoient encore d'en affermer le quart au plus offrant, afin d'aſſujettir le commerce & la navigation, aux tourmens inconcevables des Fermiers : declarans encore, outre cela, à la tête du Placard; que de tous les moyens & impôts, il n'y en avoit point de plus doux, & de moins dommageable, que les convois & licences ſur les entrées & ſorties des marchandiſes; au lieu qu'il eſt conſtant, ſuivant les liſtes de ces temps-là, & même celles d'aujourd'huy, qu'il n'y en a point de plus inſuportable, & de plus nuiſible à l'Etat en Hollande, comme je l'ai déja remontré.

Tous ces convois & licences rapportoient par an, depuis l'augmentation; ſçavoir, en l'année 1628. à l'Admirauté de Rotterdam,

	330737. liv.
Amſterdam......	803659.
Le quartier du Nort,	125000.
Zeelande........	1259396.
	329376.
	1588763.

tous frais rabatus, tant aux Colleges, qu'aux Commis, & Gardes, pour l'Admirauté de Friſe, qui, aprés tous les frais faits, reſtoit redevable de 12000. liv. que l'on devoit retrouver ſur les ſubſides extraordinaires; & à

cause que les Provinces de Frise & de Groeningue n'equipent point sur mer, elles sont fort difficiles à consentir aux subsides extraordinaires, & même fort negligentes dans le payement, aprés les avoir accordez.

On ordonna, outre cela, à tous les Navigateurs du Détroit, en l'année 1625. de payer à chaque voyage, seize sols par charge, en faveur des Agens, dans le Levant; ce qui fut encore augmenté en l'année 1630. jusquà vingt sols, & l'on augmenta l'armement d'hommes & de munitions, pour les vaisseaux marchands & de la pêche, à la charge des communs habitans.

Voyons aprés ceci, quels fruits de si gros subsides, qui chargeoient si fort les marchands & le pauvre peuple, ont produit en faveur de la navigation; & comme les deniers ont esté employez. Aussi-tôt que le Prince Frederic-Henri eut esté declaré Capitaine & Admiral General, il declara pour son Lieutenant-Admiral, le Sieur de Nassau, Seigneur de la Lek, qui estoit aussi obligé de servir sur la terre, en qualité de Colonel, & qui alla tres-peu en mer, jusqu'à ce qu'il fut tué devant Grol, en l'an 1627. & au lieu de garantir nos Marchands & nos Pêcheurs, on envoya Hautain, Lieutenant-Admiral de Zeelande, avec vingt-deux vaisseaux, en l'an 1625. pour tâcher de ramener nos Alliez Religionnaires de la Rochelle, sous l'obëissance du Roy de France; & l'on ne donnoit que deux vaisseaux de guerre pour convoyer mille Buissen, qui alloient à la pêche des harangs. Quant à la navigation, elle estoit moins seure que jamais; & six Arma-

teurs de Dunquerque, ayant rencontré notre Flotte du Nort en l'an 1625. sans Convoy, la chasserent vers la Norwerge, & aprés avoir pris deux navigateurs vers l'Orient, & trois vers le Nort, ils vinrent se camper tous six pendant long-temps devant le Texel, de la même maniere que nos vaisseaux se mettoient autrefois devant Dunquerque; ils prenoient tout ce qui entroit & sortoit, ce qui causa une si grande consternation, que personne n'osa se mettre en mer. Aprés le départ de ces Armateurs, quatre-vingt vaisseaux du Nort & & de l'Orient, sous l'escorte d'un seul convoyeur, arriverent heureusement au port du Texel & de Vlie.

Il arriva de même dans la même année, aprés que nos vaisseaux eurent quitté les Costes de Flandres, que les Armateurs de Dunquerque sortirent aussi-tôt sur nos pescheurs, comme s'ils avoient esté avertis qu'ils n'avoient que deux convoyeurs, & mirent toutes nos buisses des harangs en déroute, dont ils en prirent plusieurs, & en coulerent quelques-unes à fond; de sorte que ceux de la Ville d'Enkhuise perdirent pour leur part plus de cent Bâtimens, & les autres à proportion, ce qui étoit une perte considerable, outre cent cinquante bastelliers qui avoient esté menés prisonniers en Flandres, que l'on traitoit encore assez bien dans ce temps-là; tellement que les directeurs de cette considerable Pesche, voyant qu'on prenoit si peu leur conservation à cœur, furent obligés d'équiper sept vaisseaux de guerre à leurs dépens, & de les

ranger tous ſous un Commandant des Buiſſes, parmy leſquels ceux d'Enkhuiſe, équiperent quatre vaiſſeaux, & ceux de la Meuſe trois.

Pour ôter l'opinion aux Hollandois, que les Deputez de la Generalité & le Prince d'Orange, ne vouloient pas ſoigner la mer, ils reſolurent de mettre en mer en 1626. trente gros vaiſſeaux de guerre bien armes, mettant des prix & des recompenſes, ſur la deſtruction ou ſur les priſes des vaiſſeaux de guerre ennemis, ſuivant la grandeur des vaiſſeaux; par exemple un vaiſſeau

Depuis 70. juſqu'à cent tonneaux de charge.	30000. à 20000. liv.
Depuis 50. juſqu'à 70...	15000.
Depuis 50. juſqu'à 30...	10000.
Depuis 30. juſqu'à 20....	8000.
Un moindre vaiſſeau, grand de vingt baſſes charges.....	4000.

Ils reſolurent auſſi de ſe ſervir contre ceux de Dunquerque, du droit de laver les pieds, c'eſt-à-dire, de jetter dans la mer tous ceux qu'on prendroit; mais les Provinces qui étoient les moins intereſſées dans la mer, ayant manqué au payement des deniers neceſſaires pour les équipages & pour les prix; & les admirautés étant privées d'une grande partie de leurs revenus, par le retranchement des licences, joint au mauvais ménage du Prince, qui s'étoit communiqué à tous les Colleges de la Generalité, & particulierement à l'Admirauté; ce

qui causa des arrerages de deux millions cinq cens huit mille & quinze livres, dont on payoit les interêts, & trois millions neuf cens & quatre vingt quinze livres en dettes, & que les matelots faute de payement, étoient obligés de commercer leurs cedules pour un tres bas prix ; & plusieurs batelliers ne pouvant gagner leur vie de cette maniere, se dégoûterent de servir davantage dans le païs, & deserterent vers Dunquerque pour aller pirater. Et notre Flotte commandée par le Sieur Van Dorp Lieutenant Admiral de Zelande, n'arriva qu'au mois de Juillet devant le Schuirtien prés de Dunquerque, pour faire la garde. Aprés que tous les Armateurs étoient entrés en mer, qui prenoient tous nos vaisseaux marchands, & avoient coulé à fond une grande quantité de Buisses & brûlé les autres ; ceux qui purent se sauver, se retirerent dans les havres d'Angleterre, ce que les pêcheurs de la Meuse ayant apris, de plus qu'ils jettoient tous les pêcheurs & les batelliers des vaisseaux marchands dans la mer, en revanche de ce que nous leur avions fait, ils n'osoient jamais s'exposer à aller en mer.

Et comme les Armateurs de Dunquerque sortoient toûjours avec des Fregattes, quoy que l'Admiral Van Dorp, restât avec sa Flotte devant leur Havre, on ordonna au mois d'Octobre de la même année, au Sieur de Nassau Vice-Admiral d'Hollande, de garder ce poste, dont il ne s'aquitta pas mieux que le premier. Pour ce qui regarde nos Croiseurs, & autres vaisseaux de guerre pour les convois : il est assez remarquable

qu'on ne ſçache pas qu'ils ayent jamais pris aucun des douze vaiſſeaux de guerre que le Roy d'Eſpagne avoit fait nouvellement bâtir à Dunquerque. Il n'eſt pas croyable que ce fut par l'habileté & la force de ces vaiſſeaux, puis qu'ils en prenoient aſſez d'autres, qui les ſurpaſſoient de beaucoup, jettant tous les hommes qui étoient deſſus dans la mer, & ceux de Dunquerque au contraire, rencontroient beaucoup de nos vaiſſeaux de guerre, & forçoient nos Capitaines de ſe rendre, aprés leur avoir accordé quartier; c'eſt ce qui fait croire que nos Admiraux & Capitaines, craignoient plutôt les vaiſſeaux de guerre de Dunquerque,& leur vengence du lavement des pieds, que notre trop foible juſtice, pour leur manquement de devoir, & ne les ont cherchés que dans les endroits où ils ne croyoient pas les trouver; & il eſt certain qu'ils ne venoient jamais au ſecours de nos marchands & pêcheurs, qu'aprés que le mal étoit arrivé, comme dit Van de Sande dans ſon Hiſtoire, que les Capitaines de l'Admirauté ne couroient que dans les Rivieres où il n'y avoit point d'ennemis, & prenoient la fuite devant ceux qu'ils rencontroient; à cauſe de quoy le Conſeil d'Etat faiſoit ſes plaintes, déclarant que les pauvres gens n'oſoient plus aller ſur mer à leur commerce ordinaire; que ce droit de lavement des pieds cauſoit une déſolation ſi grande parmy le pauvre peuple, qui ſans cela étoit obligé de gagner ſa vie, avec mille peines & mille perils.

Et quoy que tout cela arrivât par la faute

des Etats Generaux & du Prince d'Orange, qui employoient la puiſſance du païs pour faire des conquêtes trés-inutiles, au lieu de proteger les marchands & autres habitans dépendans de la Marine, comme ſi nous avions été uniquement les maîtres ſur la mer, & que les ennemis n'y euſſent aucuns vaiſſeaux de défence, pour uſer de repreſailles; on ordonna ſi imprudemment & ſi inhumainement, de jetter tous ceux de Dunquerque dans la mer; c'eſt en quoy les Flamands étoient bien plus habiles, puiſqu'ils ne jettoient dans la mer que ceux qui étoient ſans défence, donnans quartier aux vaiſſeaux de guerre; cependant perſonne n'oſa ſe plaindre contre le Prince, & contre le mauvais gouvernement, ni même contre le Sieur de Naſſau.

Voilà pourquoy on ſe vengea de tous ces malheurs ſur les Officiers ſubalternes. On commença donc par accuſer les Admirautez, particulierement le College de Rotterdam, & les Sieurs Van-der-Maſt, Seg-Waert, Verheul, Nicolaï, & Vroeſen, & Duifhuiſen, qui n'avoient pas commis d'autres fautes que les autres Colleges, depuis la mauvaiſe conduite & les Reglemens du Prince Frederic Henry; cependant ils ſervirent de victimes pour apaiſer le peuple; on les declara infames & inhabiles, on les fit condamner en de groſſes amendes, par des Juges deleguez exprés pour ce ſujet; & les Etats Generaux declarerent, qu'ils mettroient l'année d'aprés, plus de vaiſſeaux de guerre en mer, & l'on faiſoit acroire, qu'un bon nombre de ces

vaiſſeaux feroit la garde devant Dunquerque, pour empêcher la ſortie des Armateurs ennemis, pendant que d'autres ſe tiendroient au Cap, & que d'autres vaiſſeaux ſe tiendroient ſur le Schager-rif, pour empêcher les pirates, qui voudroient aller au Nort, ou dans la mer d'Eſpagne, & que le reſte croiſeroit dans la mer du Nort : en ſorte que les ennemis ne pourroient plus incommoder notre Navigation.

Mais comme on mit tres-peu d'ordre dans les Finances, pour trouver les deniers neceſſaires à de ſi grands armemens, & qu'on ne mit point de meilleur reglement ſur cette affaire, les eſperances de ce peuple trop credule s'evanouïrent bien-tôt, quand on revit en l'année 1627. les Armateurs de Dunquerque croiſer devant nos Côtes, & ne faire pas moins de butin qu'auparavant, ayant encore pris pluſieurs Buiſſes, & deux de leurs convoyeurs, pendant que le Lieutenant Admiral de Naſſau fut tué devant Grol, & que d'Orp croiſoit ſur la mer, & qu'il n'y eut point de garde devant Dunquerque, pour empêcher ſeize vaiſſeaux de ſortir de leur Havre; en ſorte qu'ils venoient devant le Texel; la Meuſe, & la Zeelande prenant tout; entre autres le vaiſſeau du Capitaine Bagyn, qui s'étoit comporté ſi vaillamment en pluſieurs occaſions, & qui étoit monté par ſa valeur à cette dignité, de Garçon Drappier qu'il étoit auparavant : mais ſe trouvant ſeul entre quatorze vaiſſeaux ennemis, il ſe rendit ſans tirer un ſeul coup, avec un vaiſſeau tout neuf & bien monté.

Suivant le jugement des Politiques, le Commerce n'avoit pas été dans un plus malheureux état depuis la Treve; car l'Espagne & le Portugal étoient sans Commerce; la France étoit fermée par les placards du Roy; l'Angleterre arrêtoit tous les vaisseaux qui passoient le Canal: tellement qu'on y avoit arresté pour plus de huit millions de marchandises apartenans à nos particuliers. Les rivieres de Weser ou Elve, Trave, Oder, & le Weissel, étoient si embarrassees par les vaisseaux de guerre de Danemarк, que l'on ne pouvoit, qu'avec de grandes difficultés trafiquer à Bréme, Lubeeк, Hambourg, Statyn, & Danziк, & ceux de Dunquerque incommodoient tellement la mer du Nort, que le commun peuple étoit plus mécontent que jamais. Quand notre Flotte revint encore sans effets, ils se souleverent à Ter Veere, & jetterent des pierres à l'Admiral Dorp; on démit quelques Capitaines de leurs emplois pour les appaiser; & le pauvre Capitaine Bagyn eut la tête tranchée.

L'on fit encore, pour une plus grande seureté de la mer, trois Vice-Admiraux, en l'année 1628. qui étoient tous sous les Ordres de l'Admiral de Zeelande; & comme ceux de Dunquerque avoient encore pris plusieurs Navigateurs du Détroit, & en deux fois trente-quatre Buisses; quoy que le Lieutenant Admiral Van-Dorp se fût arrêté avec son Esquadre de dix vaisseaux, pendant dix semaines, sous l'Angleterre, sans apercevoir les ennemis; &

que nos Croiſeurs fuſſent pareillement en mer. Les Etats de Zeelande en furent ſi mécontens, qu'ils dépoſerent le Sieur Dorp, ſans l'avoir écoûté. Les Conſeils d'Etat écrivirent auſſi au mois d'Avril de la même année aux Provinces, ſe plaignans de la confuſion des Finances, qui étoit cauſe que les troupes de mer & de terre n'étoient pas payées; que les revenus & les taxes des Provinces n'étoient point impoſées avec égalité, que le deſordre augmentoit de jour en jour, que le credit du païs diminuoit de plus en plus, que la deſobeïſſance des gens de guerre commençoit à prendre le deſſus, & que la diſcipline & la Juſtice militaire, étoient entierement foulées aux pieds.

Ces deux dernieres démarches furent priſes de tres-mauvaiſe part par le Prince d'Orange, qui continuoit le Sieur Dorp dans le Service par terre; il fit rechercher exactement parmy les Conſeils d'Etat, ceux qui avoient été les premiers Autheurs de cette Lettre, afin d'empêcher aux autres d'oſer jamais ſe plaindre contre la Generalité, & contre ceux du Conſeil du Cabinet du Prince, qui trouvoient également avec luy leur profit dans cette confuſion.

Les Marchands d'Amſterdam ayans réïteré tant de fois aux Bourguemeſtres du lieu, leurs plaintes des pertes qu'ils ſouffroient tous les jours ſur mer, par rapport à leurs biens & à leurs perſonnes, ſans qu'on y mît le moindre ordre, les Bourguemeſtres & Conſeils demanderent aux Etats Generaux, & au Prince d'Orange, la permiſſion d'équiper

eux-mêmes dix ou douze vaiſſeaux, pour affranchir les mers ſous les Ordres de leurs Hautes-Puiſſances, & avec les Commiſſions du Prince, à condition qu'ils rabattroient les deniers avancés à cet effet ſur leurs ſubſides, & qu'ils auroient une entiere diſpoſition de ces équipages, & des deniers qui en dépendroient; & quoique cette liberté ait toûjours été reſervée aux Villes d'Hollande, ſous ces inſuportables regnes des Comtes, on refuſa des offres ſi ſalutaires ſous le Gouvernement des Stathouders, comme ſi cela auroit donné trop d'autorité à cette Ville ſur la mer; & par ce refus la mer devint impratiquable, à cauſe que les Provinces & les Villes qui y étoient les plus intereſſées, étoient privées du pouvoir d'y mettre ordre, comme du temps des Comtes.

Pour faire voir le zele des Députez de la Generalité & du Prince, on examina en 1629. les articles de la guerre par mer, & l'on forma un projet d'une Compagnie d'aſſeurance, ſuivant lequel on ſeroit obligé de payer de toutes les marchandiſes entrant & ſortant, pour argent d'aſſeurance, depuis un juſqu'à treize pour cent, ſuivant la conſtitution des Ports de mers où ils alloient, & d'où ils venoient, ſous condition que cette Compagnie repareroit toutes les pertes; & l'on choiſit Pieter-Heyn pour Lieutenant Admiral d'Hollande, qui demanda pour le retabliſſement des affaires de la Marine beaucoup de choſes nouvelles. A l'égard de la milice, de la juſtice, & du ménage dans les vaiſſeaux, il ne les obtint

pas ſeulement toutes; mais avec cela plus d'authorité qu'aucun Lieutenant Admiral d'Hollande n'avoit jamais eu.

Mais comme il fut tué deux mois aprés, pendant qu'il pourſuivoit avec huit vaiſſeaux, trois vaiſſeaux de Dunquerque, dont il en prit deux, on ne peut pas beaucoup juger des fruits que ces reglemens auroient produits, ſi ce n'eſt qu'on a trouvé dans la ſuite qu'il en coûtoit davantage, & que la mer étoit auſſi mal aſſûrée qu'auparavant; de ſorte que je me laſſe à la fin de particulariſer davantage les pertes & les miſeres de nos pauvres habitans, qui monterent en tel nombre, que les Etats d'Hollande repreſenterent en 1630. dans l'aſſemblée de leurs Hautes-Puiſſances, que la puiſſance, la vigueur, & la réputation des Etats par mer, étoit entierement tombée, & la navigation conſiderablement diminuée; que faute de prudence & de protection, une partie des gens de Marine avoit deſerté, une autre partie avoit été priſe par les ennemis, & detenuë dans des priſons, & qu'une autre partie avoit été jettée dans la mer; qu'ils avoient reſolu, pour prévenir ces malheurs à l'avenir, de leur annoncer qu'ils obſerveroient auſſi peu le payement des troupes par terre, pour garder les Frontieres & les garniſons hors de leur Province, que les autres Provinces obſervoient à l'egard de la guerre, & des milices par mer.

Mais ces Etats craignoient trop l'autorité des Etats Generaux, & du Prince, pour oſer effectuer leurs menaces, & retenir les deniers pour les employer à la ſureté des

mers; & tout le fruit que cela produisit, fut d'amuser les pauvres habitans d'Hollande, par des Lettres qui furent envoyées à toutes les autres Provinces, sans aucun effet. Le défaut de payement continuoit toûjours pour les matelots & la sureté de la mer, & quoy qu'on obtînt que les Bourguemestres & Regens des Villes d'Amsterdam, Horne, Medenblick, Enkhuise, Edam, Harlingen, pourroient choisir des Directeurs qui tireroient un demi pour cent de toutes les marchandises, allans vers l'Orient & Norwege, & un pour cent en revenant, pour équiper de ces deniers quelques vaisseaux extraordinaires pour escorter les vaisseaux marchands vers cesdits païs; à la verité cette nouvelle Charge produisit quelques bons effets, mais non autant qu'on en avoit esperé; ces Directeurs étans toûjours soumis aux Etats Generaux, & au Prince & Admirautez, dans des cas d'importance touchant la milice, dépendans toûjours de leurs ordres, & les Deputez cherchoient plus l'agrandissement & le profit du Prince, & le leur propre, que la prosperité des habitans en general; ils firent équiper trente-cinq vaisseaux de guerre, & dix iagts, pour mettre devant les Havres de Flandre, & pour nettoyer la mer du Nort des pirates de Dunquerque; & sous prétexte d'y mieux réussir, ils mirent toute cette puissance sous la seule direction du Prince d'Orange, même le payement des deniers, sans obeïr à aucun autre Commandant, & que ces deniers seroient portés à la Haye en especes, & que

que pour tenir ces vaiſſeaux continuellement en action, les Colleges des Admirautés de Hollande, Zeelande & Friſe, tiendroient alternativement un Deputé du Conſeil à Hellevoët Sluis, pour correſpondre avec le Prince, pour mettre ordre avec le Commandant du Prince ſur cette Côte, pour le revitaillement & réparation de ces vaiſſeaux, ſans que le Conſeil de l'Admirauté s'en mêlât en aucune maniere.

Les choſes furent même pouſſées ſi loin, que le Vice Admiral Lieſhebber, au lieu de croiſer, étoit allé eſcorter quelques vaiſſeaux marchands juſqu'au dehors du Canal; il fut menacé par l'Admirauté de Rotterdam d'une punition exemplaire, s'il ſuivoit à l'avenir d'autres Ordres que ceux des Etats Generaux & du Prince d'Orange, quoique ce nouveau reglement opprimât les habitans de plus en plus, & donnât plus de facilité à ceux de Dunquerque, qui oſerent prendre un vaiſſeau marchand ſous le canon de Fliſſingue, & deux vaiſſeaux de guerre dans la Mer du Nort, tombans aprés cela ſur nos Pêcheurs, prirent deux convoyeurs, avec quelques vaiſſeaux de Pêcheurs. Tellement que les aſſurances allant & venant de la Rochelle & Bordeaux, étoient montées de huit juſqu'à dix pour cent, & la mer n'étoit plus pratiquable pour nos habitans.

Il fut encore repreſenté, que l'on aſſuroit autrefois la mer avec peu de forces, contre toute la Flotte du Roy d'Eſpagne; de maniere que nous avions ſouffert peu de dommage juſqu'en 1612. Qu'il étoit éton-

nant, qu'ayant à present plus de cent vaisseaux de guerre, on ne pouvoit, ou plutôt qu'on ne vouloit pas assûrer les mers contre un petit nombre de Dunquerquois, qui n'étoient pas la force du Roy d'Espagne, mais seulement quelques Armateurs particuliers; que ceux de Dunquerque avoient pris un si grand nombre de vaisseaux en peu d'années, que la perte en fut estimé à dix millions; tout cecy ne doit pas étonner, quand on considere la difference, qu'il y a de commettre le soin de la mer à ceux qui y sont interessez, ou de le remettre à des personnes qui sont soupçonnées de redouter & d'envier la puissance de Hollande; que l'on ne vouloit point l'affranchir contre de simples Armateurs, qui pour leur propre profit, ne cherchoient le butin, que où ils pouvoient le trouver.

Pour amuser de nouveau le pauvre peuple, on continuoit par Placard les Directeurs, & l'on animoit les Armateurs par des recompenses, & des prix à prendre les vaisseaux ennemis; ce qui anima quelques braves habitans, pour équiper quelques vaisseaux à cette fin. Et l'on vit bien-tôt le fruit de ce relâchement de puissance, de la part du Prince d'Orange, qui remit en quelque maniere aux gens interessez la liberté d'agir, principalement deux vaisseaux de Flissingue, l'un nommé Samson, monté de vingt-quatre pieces de Canon, de cent matelots, & trente soldats; & l'autre Flissingue, monté de vingt-deux pieces de Canon, de cent matelots, & trente soldats; ils prirent tant de vaisseaux ennemis,

& firent tant de prisonniers, que l'on fit un échange general pendant trois mois; ce qui abaissa si fort le courage de ceux de Dunquerque; & la sureté de la mer fut si bien retablie, que l'assurance vers la Rochelle & Bordeaux, baissoit à trois pour cent.

Mais comme ces courageux Armateurs, parmi lesquels s'étoient distinguez les Sieurs Adrian & Corneille, Lamsins de Flissingue, ne trouverent plus de butin à faire, faute de vaisseaux de Dunquerque, joint au mauvais payement des recompenses, ils cesserent leur armement; & par consequent, l'affranchissement de la mer fut encore reservé aux soins de la Generalité, & du Prince d'Orange. Ceux de Dunquerque vinrent l'année d'aprés, aussi forts en mer, & la rendoient moins sure que jamais, faisant remonter les asseurances aussi haut qu'elles avoient été; étant à remarquer, que le Conseil d'Etat n'ayant demandé pour le payement des récompenses que deux cent mille livres, ils ne purent cependant obtenir de la Generalité qu'on payât aux Armateurs les récompenses promises, quoique les Hollandois y consentissent pour la guerre par mer & par terre; ils se sont si fort chargez, jusqu'à la paix avec l'Espagne, qu'ils ont payé les interêts de cent vingt millions, étans encore endettez outre cela de treize millions, pour faire continuer aux Etats Generaux, & au Prince d'Orange, leur guerre offensive; & comme si ce n'eût pas été assez, d'accabler les pauvres habitans & les Etats de Hollande, par des impôts

exceſſifs, & des pertes ſur mer, & de les avoir engagez dans des dettes, juſqu'au col; les Députez de la Generalité, & le Prince, menagerent ſi bien les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, les flatans de leur donner des ſubſides extraordinaires, & les prians de ceſſer pour quelque temps leur Commerce, qu'ils étoient obligez par leur ſerment, de faire au profit des participans, & d'employer les deniers, pour rendre un ſervice à la patrie, & pour faire la guerre plus vigoureuſement contre l'Eſpagne. Tellement que ces Directeurs ſe laiſſerent gagner par ces belles promeſſes, pour faire la guerre, non en marchands; mais en Princes, faiſans ces conquêtes Royales du Breſil, Angola-San-Thomé, au profit des Etats Generaux, & du Prince d'Orange,pour leſquels elles étoient effectivement.

Par où ils ont tant dépenſé d'argent, que les pauvres participans, & quelques autres habitans intereſſez dans cette Compagnie, ont perdu plus de cent dix-huit millions; c'eſt ce qui rendit cetteCompagnie ſi foible, qu'elle ne pouvoit garder ſes conquêtes, par ſes propres forces. Et la Generalité, & le Prince d'Orange, pour leſquels elles avoient été gagnées, negligerent ſi imprudemment leurs interêts, qu'ils firent tomber ces riches païs à ces ſeditieux & traîtres Portugais; & nos habitans y ont perdu en biens, tant meubles qu'immeubles, qu'ils avoient dans ces païs, la valeur de cinquante millions, ayans été privez outre cela, du Commerce, & de la navigation

dans ces païs : mais pour revenir au Gouvernement, & à la conduite des affaires communes dans notre patrie, on prit la Ville de Rinbergh en 1633. & l'année suivante, Breda, & Mastright furent assiegez inutilement des deux côtez, & le gros de notre armée fut camper dans le Langstraet : & en 1636. l'on fit une campagne, avec une grosse armée, & des dépenses excessives, sans rien faire que piller la Ville de Tirlemont, & perdre Schenke, Schans; aprés quoy l'armée se mit, avec un grand nombre de batteaux, devant le Fort de Voorne, & se retira ensuite dans le Langstraet : & en 1637. on prit Breda, avec de gros frais, en perdant Roermonde, & Venlo, en recompense : comme on ne gagna, rien l'année suivante aprés avoir dépensé de grosses sommes, que de la honte devant Callot, où les ennemis firent perir deux mille de nos soldats, & firent douze cens prisonniers, prenant tout notre Canon, & quatre-vingt batteaux chargez de toutes sortes des munitions; de même que devant Gueldre, où notre forte armée leva le Siege, évitant les foibles Espagnols, en perdant six pieces de Canon, & deux Etendarts : & en 1639. notre armée avec quinze cens batteaux n'ayant rien fait en Flandres, revint encore devant Gueldre, dont ils se retirerent, jusqu'à Rynberch; & ne firent pas mieux devant Hulst; ny l'année suivante, que le Comte Henry de Frise fut tué, & notre armée prit la fuite pour la troisiéme fois devant Gueldre, sans faire tête aux ennemis, sous la conduite du Prince d'O-

range, qui malgré ces grosses armées, ces dépenses, & ces campagnes infructueuses, par le trop grand credit qu'il avoit dans le païs, y conserva la réputation d'être un prudent & courageux Capitaine; mais il fut assez raillé en Flandres & en Bourgogne, comme un homme sans cœur, par des Comedies, & autres Satyres, où on disoit qu'on avoit cherché son cœur, en faisant l'anatomie de sa personne, qui fut trouvé dans son talon : & ces vers se disoient parmy la populace :

Le Prince Henry est sans courage,
Il ne prend Ville, ny Village.

Quoiqu'il prît en 1641. avec des frais extraordinaires, ce vilain trou de Château de Gennip, aprés un sanglant Siege de six semaines; & qu'en l'an 1642. de même qu'en l'an 1643. notre armée fut six mois en campagne sans rien faire; en 1644. l'on prit, aprés un Siege de six semaines, & grande perte d'hommes, le Sas de Gand, & finalement en l'an 1645. aprés une longue campagne, & un Siege de sept semaines, il prit Hulst : & en l'an 1646. notre armée fut campée prés d'Anvers & Venloo, sans rien emporter que la honte.

Il est à remarquer, que l'entretien de ces grosses armées, & deux longues campagnes, ne servoient qu'à l'agrandissement de la France, qui prenoit pendant ce temps-là beaucoup de places sur les Espagnols, au lieu de servir au bien des habitans, soit par mer, ou par terre; & quoique la Hollande payât tous les ans, pour sa part de subsides

extraordinaires, deux millions, l'ayant continué jusqu'à la fin de la guerre; les autres Provinces unies n'en faisoient point de même: & quoique depuis quelques années, les Etats d'Espagne & de Flandres ne fissent point de pirateries sur nous, cela n'étoit empêché que par les particuliers. L'incommodité de la mer ne laissoit pas de continuer: tellement que ceux de Dunquerque prirent en 1635. tous les convoyeurs des Buysses, pendant que la plûpart de nos vaisseaux restoient dans nos Havres, faute de payement.

Et quoique le Conseil d'Etat, & les Etats de Hollande, se plaignissent toûjours, prians qu'on mît ordre au payement des recompenses dûës aux armateurs, dont on avoit veu de si bons effets, le Conseil du Cabinet du Prince trouva bon, pour amuser le peuple, suivant leur ancienne coûtume, & pour les appaiser, d'accuser quatorze Capitaines, & de les faire destituer de leurs emplois, & de faire d'autres punitions; faisant un nouveau Reglement, pour investir les Côtes de Flandres, & pour la sureté de la mer étroite, par vingt-deux vaisseaux de guerre, & dix jagts, sous les ordres du Prince d'Orange, & tels Députez de la Generalité qu'il luy plairoit choisir, lesquels dépendoient de la faveur du Prince, où ils s'interessoient davantage, qu'au bien de la patrie, tâchans d'augmenter le pouvoir du Prince, & de diminuer celuy des Etats; de sorte qu'on les nommoit dans le païs, le Conseil du cabinet du Prince; & c'etoit veritablement le chemin que

tous les prudents usurpateurs ont pris. *Princeps insurgere paulatim, munia senatus, magistratuum, legum, in se trahere, nullo adversante, cum ferocissimi per acies, aut proscriptione cecidissent cæteri nobilium, quanto quis servitio promptior, opibus & honoribus extollerentur: ac novis ex rebus aucti, tuta & præsentia, quam vetera & periculosa mallent.*

Tellement que pour augmenter le pouvoir du Prince d'Orange au dessus de la puissance maritime de Hollande, & pour la reduire entierement sous luy, on accorda tous les ans onze cens huit mille huit cens soixante & dix livres, dont les Directeurs, que le Prince avoit mis sur les équipages, ne rendroient compte qu'à la chambre des Comptes de la Generalité: ainsi que tous les Commandans & Capitaines élus par ce Prince, qui feroit punir ceux qui manqueroient à leur devoir, par son Conseil de guerre sans exception, & que l'on observeroit exactement ses ordres: sur-tout on augmenta même leurs appointemens pour les animer à bien faire. Tellement que l'Admirauté ne se méloit plus de rien que d'amasser les deniers des convois, & les licences pour équiper de ce fond, de même que des deux millions de subsides, des vaisseaux de guerre pour escorter vers l'Occident nos vaisseaux marchands.

Il parut bien-tôt que cette puissance mise dans de telles mains, produiroit de plus mauvais effets que jamais, puisqu'on mit si peu d'ordre à toutes les choses necessaires; que le Sieur Dorp en 1637. étant Lieutenant Admiral de Hollande, entrât fort tard

tard en mer avec la Flotte du Prince, & fut obligé de revenir peu de temps aprés, faute de munitions : & voyant que le peuple n'attribuoit la faute qu'à luy, plutôt qu'aux maîtres des équipages, ou au Prince d'Orange, qui en étoit la ſource, & qu'il ſeroit toûjours accusé pour les autres, ſe déporta luy-même de ſa charge.

Pendant ce temps, les Anglois ſe propoſerent de s'attribuer l'entiere puiſſance de la mer étroite, ſuppoſant qu'elle leur apartenoit à eux ſeuls, avec toute cette Pêche; mais leurs diſſentions inteſtines arrêterent cet ouvrage, & leur Pêche de harangs qu'ils avoient commencée, ceſſa de même, car ayant pêché en mêmes lieux avec les Hollandois, & ayant envoyé leurs harangs à Danzich en 1638. on trouva que les harangs des Hollandois ſe conſervoient, juſqu'au dernier, & que les leurs ſe gâtoient entierement; c'eſt ce qui les fit changer d'intention à l'égard de cette Pêche. Dans une prétention du dixiéme harang, que les Hollandois pêcheroient, en employant tous leurs travaux, & perils, pour pêcher pour cette nation pareſſeuſe & prodigue; ils demandoient de même un tribut des marchands, qui paſſeroient devant leurs Côtes; mais les Etats de Hollande, depuis leur libre Gouvernement, ont mis les affaires de la mer dans un autre état, par leur prudence & bonne conduite.

Il fut encore repreſenté, qu'il étoit impoſſible aux habitans de pratiquer davantage la mer de cette maniere; l'on cita, entr'autres, l'exemple du Bourg de Maeſlant-

ſluis, dont il entroit toutes les arrieres Saiſons en mer environ cinquante pêcheurs de cabillau & moruë, & autres poiſſons, deſquels il en reſtoit ſeulement dix, qui étoient partis l'année d'auparavant 1637. dont il y en avoit eu deux de pris, que leur petite Pèche avoit été la plus conſiderable en Europe, qu'elle étoit à preſent tellement diminuée, que l'on doutoit beaucoup ſi dans l'année ſuivante, il partiroit un ſeul Dogger ou pêcheur de moruë, que ceux de Maeſlant ſluis, avoient perdu pour leur part, prés de deux cens communs vaiſſeaux de pêche, qui avoient été pris par ceux de Dunquerque; chaque vaiſſeau, étant eſtimé, l'un portant l'autre, cinq mille livres. La même choſe étoit arrivée ſur les autres Côtes qui équipent pour la Pêche, & ce premier Bourg ne ſubſiſtant que par là, l'on y vit une ſi grande affliction parmy le pauvre peuple, que cela crioit vengeance juſqu'au Ciel.

Comme les marchands, les femmes, les enfans, & les parens des priſonniers, accuſoient les Vice-Admiraux & les Capitaines de ce deſordre, n'oſans penetrer plus loin; le Prince Frederic Henry, au lieu d'avoir compaſſion de ces malheureux, ſe contenta de plaindre les Officiers de Marine, diſant qu'il n'y avoit point de condition plus fâcheuſe que la leur; que la moindre femme de pêcheur qui perdoit ſon mari, crioit d'abord, que les Vice-Admiraux & les Capitaines, ne faiſoient pas leur devoir; & pour appaiſer le peuple qui croyoit groſſiérement que les Sieurs Dorp, Obdam,

& Hautain, & Nassau, avoient été la cause de leurs miseres; le Prince choisit à la place de ces Gentils-hommes deux matelots; sçavoir Martin Harperse Tromp, & Witte Corneille de Witte, l'un en qualité de Lieutenant Admiral, & l'autre de Vice-Admiral; mais l'on continuoit de voir que ces pertes n'avoient été causées que par la mauvaise volonté de celuy qui avoit tout le pouvoir en main; & quoique le Roy d'Espagne, & les Etats de Flandres, negligeassent d'équiper des vaisseaux de guerre; les Armateurs de Dunquerque veilloient mieux à leur profit, & piratoient toûjours à leur ordinaire, nous prenans beaucoup de vaisseaux: & en 1638. sur la fin d'Octobre, ils chasserent toutes les buisses qui vinrent se sauver dans les havres toutes devalisées, ayant perdu jusqu'à leurs filets, pendant que l'Admiral Tromp étoit venu luy-même au bord pour être ravitaillé, accusant le Vice-Admiral Berkheim d'être revenu sans necessité, qui fut pour cet effet démis de son employ, par le nouveau Conseil de guerre, sans avoir seulement été entendu auparavant; & le pauvre peuple se laissoit un peu consoler de ses pertes, par ces foibles apparences de reparation; mais les Etats de Hollande ne le furent pas de même, sçachans que les Deputez des Etats Generaux avec le Prince d'Orange, employoient les deniers destinez pour la Marine à la guerre par terre; & que c'etoit à cause de cela que les équipages pour la mer n'avoient pas été faits, ils supplierent tres-instamment que les deniers des

convois, & ceux qui avoient été destinez de tout temps pour affranchir les mers, pussent être employez à cet effet.

Plusieurs Villes, de même que la Province d'Utregt, voyans le mauvais ménage du Prince & de son Conseil du Cabinet à l'égard de la Marine, étoient tres-difficiles à fournir leur part dans les onze cens huit millle huit cens soixante dix livres, que le Prince demandoit d'extraordinaire pour cet effet, quoique par son trop grand pouvoir, les Hollandois & quelques autres Provinces ayent été obligées de porter cette charge jusqu'en 1647. & même jusqu'à notre paix avec l'Espagne; & quoique dans le commencement de l'année 1639. nous emportâmes la victoire d'une bataille devant Dunquerque, Tromp quitta imprudemment trop-tôt la mer avec ses vaisseaux; de sorte que les Armateurs de Dunquerque vinrent encore nous braver devant nos Côtes, où ils resterent jusqu'au mois de Juin, faute d'ordre, pour le retablissement & le ravitaillement de nos vaisseaux, & prirent en peu de jours treize vaisseaux.

Et pendant que Tromp attendoit dans les Caps devant Dunquerque, guettant la Flote Espagnole, il abandonnoit entiérement le Commerce & la pêche, & trente à quarante vaisseaux de Dunquerque se tenans aux environs de nos Côtes, aucuns de nos Marchands ni Buysses qui etoient au nombre de deux cens, n'osoient entrer en Mer, sur quoi s'ensuivit au mois d'Octobre la bataille prés de Duins, où les Espagnols perdirent prés de 40. vaisseaux, tant pris que

coulez à fond & brûlez, & nos vaiſſeaux de guerre revenoient tous, abandonnans entiérement la Mer, ce qui fit que ceux de Dunquerque revinrent devant nos Côtes comme auparavant, & firent en peu de jours vingt-ſept priſes, & menerent dans un jour onze vaiſſeaux Marchands à Dunquerque.

Tous ces deſordres ont tellement ruïné le Commerce de ce païs, que les revenus de l'Admirauté qui montoient en 1628. à ſeize cens mille livres, n'étoient eſtimez depuis, malgré l'augmentation des convois & licences, ſuivant la liſte derniere du 24. Decembre, qu'à douze cent mille livres; ce fut pourquoy on reſolut de lever un nouveau droit, lequel raporteroit ſix cent mille livres, outre des nouvelles aſſurances qui devoient monter à cinq cent quatre-vingt mille & dix-ſept livres.

De plus les Deputez des Etats de Hollande ayant declaré dans l'aſſemblee des Etats Generaux, en preſence du Prince d'Orange, que l'intention & l'interêt de leur corps étoit qu'on devoit rétablir les mêmes Croiſeurs dont on avoit tiré tant d'avantage, qui n'avoient quitté que par la raiſon qu'on ne leur avoit pas payé les recompenſes promiſes; qu'on devoit établir un fond, ſur lequel ils ſeroient payez pour les remettre en Mer; mais cette propoſition fut encore rejettée.

Les choſes étant dans cet état, les Etats Generaux & le Prince Frederic Henry, tâchoient de perſuader aux Etats de Hollande & aux Villes en particulier, que les Colleges & les ordres des Admirautez ne ſuffi-

ſoient pas, pour ſoigner la Mer, & qu'afin que les équipages des vaiſſeaux puſſent être continuez à Hellevoetſluis, il etoit neceſſaire d'établir un nouveau College à la Haye pour les Admirautez, & qu'on pût confirmer une Compagnie d'aſſurance, telle qu'il en a déja été parlé cy-deſſus, & que les revenus de l'Admirauté puſſent être affermez aux plus offrans; que toutes les perſonnes, ſous le ſerment des Etats Generaux, ſeroient jugez par le Conſeil d'Etat, ou de ces Admirautez.

Contre leſquelles propoſitions, les Etats de Hollande repreſenterent combien les équipages avoient été dommageables ſous la conduite de ces Directeurs de Hellevoetſluis, & que les Admirautez de Zeelande & de Friſe n'y avoient jamais fait faire d'équipages; que toutes les Provinces, excepté la Hollande, avoient manqué de beaucoup à fournir leur part dans les onze cens huit mille ſoixante dix mille livres, qui étoient ordonnées pour cet effet; que les Admirautez s'en pourroient mieux aquitter; qu'une compagnie d'aſſurance chargeroit ſi fort les marchands, qu'ils ne pourroient jamais trafiquer également avec leurs voiſins, & que le but des Fermiers n'étoit point la proſperité du Commerce; qu'ils n'obſerveroient que leurs profits provenans des amendes, & qu'ils tourmenteroient tellement les marchands, qu'ils ſeroient obligez de quitter le païs, ou le Commerce; & que pour ce qui regardoit d'accorder cette juriſdiction à la Generalité, & aux Admirautez, cela étoit d'une ſi grande importance, que

toute la Souveraineté des sept Provinces Unies seroit par-là transportée à la Generalité.

Comme cette réponse ne plut pas au Prince d'Orange, ny aux Deputez de la Generalité, & voulant parvenir malgré toutes choses à leurs desseins, ils envoyerent des lettres circulaires aux Villes en particulier, principalement aux Bourguemestres & Conseils d'Amsterdam, qui s'y opposerent vigoureusement; le Prince qui gardoit toûjours les maximes Politiques d'une douceur apparente, ne voulut pas pousser les choses plus loin, crainte d'acquerir le nom de tyran, qu'on avoit donné à son défunt Frere Maurice.

Et quoique la Hollande fût ainsi garantie d'une prompte chûte, les pertes des trafiquans sur mer continuoient toûjours: tellement que le Conseil d'Etat, & les Etats de Hollande representerent encore, que les Armateurs de Dunquerque nous avoient fait plus de tort que toute la Puissance d'Espagne, & que nous avions veu dans combien peu de temps nos Armateurs animez par les recompenses, avoient nettoyé la mer contre ces pirates; qu'ils n'étoient revenus peu de temps aprés, que par faute de payement des recompenses. Nos Armateurs au lieu de chercher les pirates, avoient cherché les vaisseaux marchands, mais ils solliciterent encore inutilement, que l'on donnât des ordres pour un prompt payement de ces recompenses.

Il n'est donc pas étonnant, suivant ces mauvais ordres, que l'on ne fit rien cette

même année, avec dix-neuf millions; & le Lieutenant Admiral Tromp donna avis le quatorze de Mars de l'an 1640. que ceux de Dunquerque étoient en mer avec quarante vaisseaux, faisans de riches butins, que la Mer écumoit d'escadres; de sorte que même les convoyeurs des Etats n'alloient plus en seurete, étans pris le plus souvent, & le Vice-Admiral étoit en Mer avec sept vaisseaux, seulement: tellement que par ces pertes continuelles pendant plusieurs années, les trafiquans de Mer firent tant de banqueroutes particulierement à Amsterdam, qu'on n'en avoit jamais veu de pareillles; il fut donc finalement accordé d'ordonner aux Admirautez l'équipement des vaisseaux pour les côtes & les Croiseurs; à condition qu'on établiroit quatre Receveurs pour les deniers accordez à cette fin, afin qu'ils ne fussent pas mêlez avec ceux des Admirautez, & employez à d'autres usages.

Et comme un chacun pouvoit assez voir que ce dernier ordre ne suffisoit pas pour redresser la mer, cinquante-neuf des principaux Marchands d'Amsterdam, joints aux Etats de Hollande, supplierent en l'an 1641. les Etats Generaux, de mettre un meilleur ordre contre ceux de Dunquerque que par la passé, declarant qu'ils retiendroient les deniers qu'ils avoient consenti tous les ans, pour le payement de cinquante Compagnies de soldats; mais ils redoutoient trop le Prince, & ses Creatures, pour l'oser effectuer; voilà pourquoy ceux de Dunquerque continuoient toûjours à faire du butin

ſur nous, & juſqu'à dans nos Ports, comme ils firent au mois d'Avril de l'année 1642. écumans avec vingt-deux Fregattes, tout ce qui ſe preſentoit, prenans de ceux de Zierikzee dix-huit hegbootes, * & le 5. Novembre de la même année, ils oſerent bien attaquer devant le Vlie, notre Flotte venant de Moſcovie, ayans pris huit vaiſſeaux Marchands, & un vaiſſeau de guerre : les autres convoyeurs, avec huit vaiſſeaux Marchands, échapperent avec peine.

Et quoique les Deputez de la grande Pêche euſſent fait leurs plaintes aux Etats Generaux, demandans une meilleure protection, les Deputez de la Generalité, & le Prince d'Orange, s'en embaraſſoient ſi peu; qu'au lieu d'y mettre remede, ils ordonnerent que les deniers accordez pour cet effet, fuſſent employées à l'equipement d'une Flotte de vingt vaiſſeaux de guerre, pour ſecourir le Portugal; & quoique cette Flote n'effectuât rien pour notre profit, les Etats Generaux cottiſerent les ſept Provinces à ſix cent mille livres pour cet Armement : de ſorte qu'on peut dire avec juſtice, que le Prince d'Orange, avec la Generalité, employoient tous leurs ſoins pour le payement des troupes, ordonnans exactement de ſatisfaire les Ordonnances de l'Extraordinaire des guerres, pour lequel la Hollande devoit toûjours fournir l'argent, ou leur credit, n'étans pas les maîtres des deniers qu'ils donnoient ſi liberalement pour affranchir

* *Petits Bâtimens ſervans à la Pêche.*

les Mers, qui étoient tous depensez suivant le volonté du Prince d'Orange.

Les Etats de Hollande & de Zeelande formerent un projet, pour pouvoir, separément des autres Provinces, avec leurs propres moyens assûrer les Mers; mais le trop grand pouvoir du Prince les empêcha de l'effectuer : tellement que ceux de Zeelande solliciterent fortement pour une direction Occidentale, pour faire payer un pour cent d'entrée des marchandises qui venoient de ces côtez-là, & un demi pour cent, de celles qui sortiroient, afin d'équiper de ces deniers, vingt-quatre vaisseaux de guerre, pour escorter les vaisseaux Marchands allans & venans de vers l'Occident.

Ce qui fit voir combien nos Marchands étoient abandonnez des Etats Generaux, principalement ceux des Indes Orientales & Occidentales, de même que la Compagnie de Groenlande; puisque les grands pêcheurs du Nort & de l'Ouest étoient obligez de s'escorter à leurs dépens; les Navigateurs du détroit étoient obligez à force d'hommes & d'armes à se defendre eux-mêmes, & à leur depens, contre les Corsaires Turcs & l'on deliberoit encore de mettre les Navigateurs de l'Occident à la charge des Marchands en particulier, comme si tous les convois, licences, & subsides extraordinaires n'avoient pas été payez pour ce sujet, & qu'il fallût opprimer de nouveau les habitans, de peur qu'ils ne devinssent trop riches, & leur Province trop puissante.

Mais la direction Occidentale n'ayant point eu d'effet, ceux de Hollande & de

Zeelande, representerent encore si fortement aux Etats Generaux, la necessité & l'utilité des Armateurs, que l'on accorda en 1643. un impôt pour trouver le fond de deux cens mille livres, pour payer les prix accordez à ceux qui prendroient quelques vaisseaux Corsaires : tellement que quelques habitans s'animerent encore par ce nouveau reglement, pour équiper des vaisseaux à cet effet.

Et quoy qu'on eût fait croire au peuple, pendant tout ce mauvais Gouvernement, que la mer etoit trop vaste, & qu'elle ne pouvoit pas être nettoyée des pirates de Dunquerque, l'on vit bien-tôt les fruits que ces nouveaux Croiseurs, que les Magistrats même d'Amsterdam & de Roterdam, & de quelques Villes de la Zeelande, & quelques particuliers de la Noorthollande avoient mis en mer, produisirent; & que la mer étroite, & même l'Ocean, pouvoit être purgé aussi-tôt, qu'un interêt particulier faisoit chercher la sureté de la Mer avec application; l'on prit tant de pirates, & on les tint tellement hors de la Mer, qu'au lieu de huit & dix pour cent qu'on donnoit pour assurance sur la Rochelle & Bordeaux, ces assurances étoient baissées jusqu'à deux ou trois.

Quoique cette libre Navigation dût beaucoup augmenter le Commerce dans la Hollande & Zeelande, & que ces Provinces augmentassent en force, & n'étoient plus assez souples pour être menées selon l'intention des Etats Generaux, & du Stathouder; on ne travailloit plus contre eux avec

tant de vigueur qu'auparavant, à cause du trop grand âge du Prince d'Orange; dont les Etats de Hollande sçurent si bien profiter, que l'on continua les Croiseurs, les animans encore par des recompenses plus avantageuses, jusqu'à ce que la paix fut concluë, en 1648. avec le Roy d'Espagne.

Mais pendant que le Prince d'Orange, & ses favoris du Cabinet, les Deputez de la Generalité, aveuglez par une trop grande ambition, & par leur jalousie contre la puissance de Hollande, ont fait pencher la balance d'entre la France & l'Espagne entiérement du côté de la France, au desavantage de toute l'Europe, & de nous particulierement, en favorisant trop imprudemment & trop long-temps, les François même; que l'Admiral Tromp ayant tenu bloqué avec les vaisseaux du Prince; Gravelines & le Schuirtien, & Mardyk, & investi de même que Dunquerque, par mer, en 1644. 1645. & 1646. successivement, ayant fait tomber ces postes entre les mains des François, qui tourmentoient beaucoup notre Nation dans leur païs; leur faisans payer de plus grands droits qu'aux autres Nations: ils nous faisoient d'abord les Loix sur Mer, saisissans nos plus riches vaisseaux dans la Mediteranée; & firent arrêter nos vaisseaux, trafiquans sur les quartiers d'Italie, apartenans au Roy d'Espagne, où nous avions toûjours commerce tranquillement; & lors qu'ils trouverent par les reconnoissances des battelliers, qu'ils avoient chargé quelques marchandises ennemies: ils ne declarerent pas seulement ces marchandises

confisquées, mais aussi toutes celles de Hollande.

Par lesquelles manieres d'agir, les Marchands d'Amsterdam ont perdu pour leur part plus de dix millions; lesquelles pertes étant jointes aux tromperies & aux infidelitez des Portugais dans le Bersil, Angola & Sant Thomé, blessoient si sensiblement nos principaux Marchands, qu'ils causerent plusieurs banqueroutes en 1646. & 1647. que notre trafic & banques d'échanges furent comme entierement arrêtées; car on ne sçavoit plus à qui se fier. Il sera facile de juger combien ces pertes ont été considerables, puisqu'ils ont fait faillir nos plus honnêtes Marchands; quoique pendant notre guerre avec les Anglois, ils ayent pris un grand nombre de nos vaisseaux dans le canal, & dans la Mer du Nort, en l'an 1652. & 1653. on n'a point veu neanmoins beaucoup des banqueroutes, si ce n'est seulement dans la Chambre des assurances.

L'on a donc tort de juger que nous devons attribuer l'accroissement de notre puissance & richesse, au gouvernement des Princes d'Orange, & de leurs Conseils; puisque c'est une benediction, dont Dieu nous a bien voulu favoriser contre vents & marée, pour ainsi dire: joint à cela notre bonne situation, & nos rivieres, & par les guerres ruineuses, qui ont duré tres-long-temps dans les païs voisins, premierement du temps de Guillaume I. Prince d'Orange, la ruïne de Flandre & du Brabant, & du temps du Prince Maurice, & de Frederic Henry, les grandes guerres en Allemagne, & quelques

païs d'alentour ; ce qui a rempli nos Villes d'Ouvriers, de Marchands & d'Artisans, qui ne trouvans pas chez nous le gouvernement republiquain entierement détruit, par ces restes de liberté, ont établi plusieurs nouvelles manufactures & commerces, ayans conservé avec cela notre ancien Commerce, joint à l'industrie, application au travail, & bon menage, & sobrieté naturelle de notre Nation, qui communiquoit ses manieres aux habitans étrangers; suivant l'ancien proverbe :

Occulta est Batavæ quædam vis insita terræ.

Et c'est par-là, que les Hollandois ont surpassé toutes les autres Nations dans le Commerce, & c'est ce qui nous a preservé d'une ruïne totale par mer, pendant ce mauvais gouvernement.

Il est donc facile de juger, si toutes ces bonnes qualitez n'auroient pas produit un meilleur effet sous une libre regence, que sous la direction de ces trois Princes d'Orange, & de ces Deputez dans la generalité, qui n'avoient d'autre but que l'agrandissement des Princes, & leur propre profit, au lieu de celuy de la patrie.

Finalement il faut conclure, que les Regens & les Magistrats des Villes, qui sont la plûpart interessez dans la Navigation, dans les Manufactures, dans la pêche ou Commerce, & équipement de vaisseaux, doivent avoir seuls la direction d'assurer les Mers, si l'on y veut bien réussir.

CHAPITRE II.

Que la paix est une chose tres-necessaire à la Hollande.

APrés avoir représenté combien l'assurance de la Mer est necessaire à la Hollande tant en guerre qu'en paix, la paix leur est encore plus necessaire; puisque les pirateries sont plus en usage pendant la guerre; outre qu'elle nous prive du Commerce avec les païs ennemis, dont les païs neutres profitent; & les effets, & vaisseaux des Hollandois, & ce qui leur est deu dans les païs ennemis, sont d'abord saisis & arrêtez : ce qui peut donner un furieux coup, d'autant que les Hollandois n'attendent point, comme les autres Nations, jusqu'à ce que l'on vienne acheter les marchandises chez eux avec de l'argent comptant, mais ils les envoyent par tout le monde, en y établissant leurs magasins, en attendant les Marchands; & ce qui est encore plus dangereux, c'est que ce qu'ils vendent la plûpart en Europe, est à un an de veuë. De plus, quand il y a dans d'autres païs, des années fertiles, & qu'il y a grande abondance d'une chose; nos Marchands l'achetent d'abord avec leur argent comptant, & la mettent dans des magasins, jusqu'à ce que les saisons soient propres, & que les vaisseaux soient à la main pour la faire venir, ou pour l'envoyer dans d'autres quartiers.

Joint encore à cecy, que les ennemis empêchent notre Commerce par mer, avec des Flottes entieres, & font par leurs pirateries des butins considerables sur nous, à cause que notre Pêche & Commerce sur Mer, est d'une si grande étenduë, que la Hollande n'est pas en pouvoir de le garantir par-tout, & d'être entierement les maîtres de la Mer, quand même la Hollande n'auroit que la Mer à soigner; quel butin y a t-il à faire pour nous, puisque nous sommes presque les seuls qui y trafiquions? Et pour ce qui regarde la guerre par terre, quoy qu'elle ne nous soit pas si dommageable que celle de mer; il est pourtant certain, que les Marchands n'y sçauroient gagner, & qu'elle est ruïneuse à tous les habitans, particulierement aux trafiquans hors du pays; & ceux qui en pourroient douter, n'ont qu'à lire les registres de l'Admirauté d'Amsterdam, & des autres Villes, qui leur pourront prouver que depuis notre paix avec l'Espagne, notre Navigation & Commerce, sont augmentez de moitié; & quand ils se souviendront que j'ay dit cy-dessus, que pendant la guerre d'Espagne, les convois & licences ne produisoient que cinq cens quatre-vingt-huit mille sept cens soixante trois livres; & depuis la paix, les Admirautez ont tiré en 1664. des convois, trois millions cent soixante douze mllle huit cens quatre-vingt-dix-huit livres; à la verité cela n'est pas étonnant; car la guerre de la Mer, jointe à celle par terre, comme nous l'avons eu contre l'Espagne, incommode les Marchands de tous cotez; il doit être bien à charge à

tous

tous les habitans de mettre de si grosses armées en campagne, & de gagner par de longs sieges les Villes fortifiées des ennemis. C'étoit donc pour rire, qu'on vouloit persuader à des gens d'esprit, que c'étoit pour l'avantage de la Hollande que l'on refusoit la paix ou une cession d'armes avec l'Espagne, & qu'on nous fit contribuer de si grosses sommes, & plonger dans les dettes jusqu'au col, pour faire ces guerres offensives, pour gagner des victoires, & faire des conquêtes, qui ne sont pas seulement inutiles à la Hollande, mais tres à charge; les frontieres de notre Province étans tres-faciles à fortifier par la Mer & les rivages; & se mettans bien en defence, elles pourront resister contre toutes les puissances: il est tres-veritable, que toutes les Republiques consistans dans le Commerce, ont été détruites par leurs guerres offensives, & par leurs conquêtes.

Le Prince Maurice a fort bien sçû que ce pays se pouvoir mieux conserver, & avec moins de dépence, ayant peu de frontieres, que d'en avoir beaucoup; ce qui paroît encore par une lettre que le Roy de France écrivit à ce Prince, au sujet de la cession d'armes avec l'Espagne; disant entr'autres choses: Vous avez éprouvé les grosses de- "
pences que la guerre demande: tellement "
que Messieurs les Etats n'ont pu suffire, "
même avec l'aide de leurs amis, qui y ont "
contribué du leur; & s'il arrivoit que vous "
vous trouvassiez si affoiblis, que vous fus- "
siez obligez, faute de moyens, d'abandon- "
ner une partie de votre pays, pour pouvoir "

» conserver l'autre, comme le Sieur Lambert
» votre Envoyé me l'a declaré de votre part,
» que telle est votre intention, plutôt que de
» conclure à cette cession d'armes, sans qu'il
» soit accordé auparavant, que la Souverai-
» nete restera toûjours aux Etats.

Voilà comme en jugeoient dans ce temps-là les grands Capitaines, & ceux qui étoient experts en l'art de la guerre; le Prince Henry a fait plusieurs conquêtes du côté de la Meuse, l'Escaut & le Rhin, qui ont été fortifiées; & les Etats Generaux tiroient de toutes les Villes conquises, qui sont hors des Provinces, en 1664. un million de livres de revenu, & en employoient quatre pour les garder; voilà pourquoy les partisans du Prince devoient bien avouër que les Etats de Hollande avoient raison de representer à ce Prince, que l'on devoit bien examiner s'il ne falloit pas plutôt ne plus faire de conquêtes, ou d'en perdre quelques-unes, que de s'abîmer tout d'un coup par les trop grandes charges de l'Etat, ausquelles remontrances ils eurent pour toute réponse, qu'il n'aimoit pas qu'on méprisat si fort des conquêtes, qui avoient tant coûté de sang & d'argent. Concluons donc que la Hollande doit chercher par-tout la paix, & nullement la guerre.

Ce sont les maximes, que l'on a toujours suivies dans ces Provinces des Pays-Bas, suivant toutes les histoires, & les raisons pour lesquelles, on n'a jamais voulu permettre aux Seigneurs du pays, de faire la guerre de leur propre autorité, ni de lever des impôts pour l'entretien de quelques

troupes, pas même à la pluralité des voix; puisqu'on ne permettoit pas d'aller aux opinions pour une affaire si dommageable, comme on en a veu plusieurs exemples, principalement en Hollande, dans la guerre contre les Anglois, quoique les Pays-Bas pussent bien faire pancher la balance contre cette nation dans ces temps-là; car avant que les troubles eussent apporté les manufactures des laines dans ce Royaume, les bergers, les marchands Anglois, & le Roy même, qui ne tiroit presque aucun autre impôt que celuy des laines, étoient plus dependans des Pays-Bas, où etoient les uniques ouvriers de laines, que ceux des Pays-Bas, ne dépendoient d'eux. On lit entr'autres, que le Duc Albert de Baviere, en qualité de Comte de Hollande, & de Zeelande, ayant en 1389. declaré la guerre aux Anglois sans le consentement des Villes de Dort, & de Zierihkee; les Anglois ayans pris plusieurs vaisseaux venans de la Rochelle, chargez de vins, appartenans aux Hollandois, ces deux Villes ne les laisserent pas seulement passer, mais souffrirent qu'ils les vinssent vendre chez eux.

Le Traité entre les Anglois, & les Pays-Bas, nommé *l'intercursus magnus*, est fondé sur le même pied, contenant que ledit Traité n'etoit pas seulement fait entre les deux Souverains, mais pareillement entre les sujets & les Villes de ces deux Etats; de sorte que ceux qui y auroient contrevenu, seroient punis; & que la paix & l'alliance resteroit en effet, à l'égard de ceux qui n'auroient point consenti à la guerre,

& que si quelques vaisseaux alloient pirater avec les commissions du Prince, & que quelques Villes y eussent consenti , ces Villes seroient obligées de rembourser les dommages faits par ces vaisseaux. Ce Traité n'ayant pas été seulement signé du Roy d'Angleterre , & de l'Archiduc Seigneur & Prince de ces pays , mais encore des Bourguemestres des Villes de Gand , Bruge , Ipres , Dunquerque , Nieuport , Anvers, Bergue, Dort , Delft , Leyden , Amsterdam , Middelbourg , Zierikzee , Veere , Malines , Bruxelles , & la Briele , en 1495. scellé du Sceau de ces Villes , disant l'avoir fait ainsi des deux côtez , pour plus grande seureté du Commerce & bonne amitié ; puisque les Magistrats & Conseils des Villes n'étoient point sous le serment des Princes dans ce temps-là ; il ont usurpé depuis , par de fausses querelles & prétentions , le pouvoir d'établir la magistrature : au contraire il étoit permis aux Villes d'entretenir des troupes sans le consentement des Comtes , & les Comtes n'avoient en temps de paix , aucunes troupes , ni magasins , ni finances ; ce qui fut la cause , de même que le different à l'égard des deux Villes engagées de saint Quentin, & Amiens, se détacherent du Duc de Bourgogne en 1470. pour se remettre sous le Roy de France , leur ancien maître, dont Philippe de Commines parle de cette maniere.

Le Duc Charles de Bourgogne , tenant assemblée des Etats dans ses Pays-Bas , representoit les dommages qu'il avoit souffert, à cause qu'il n'avoit point de troupes sur les

frontieres, comme le Roy de France; que s'il y avoit eu seulement cinq cens hommes d'armes ou maîtres, ils auroient pû être assez gardez pour conserver la paix : il leur representoit encore le mal à venir, demandant fortement un payement continuel, pour huit cens lanciers, sur quoy les Etats luy accorderent tous les ans deux cent quarante mille livres, outre ce qu'il tiroit de ces Domaines, sans y comprendre la Bourgogne; mais ses sujets trembloient en s'engageant dans une telle charge: car Louis XI. Roy de France fut le premier en Europe, qui entretint des troupes en temps de paix, & ce n'étoit pas sans raison que les Etats avoient tremblé; car le Duc ne se vit pas plutôt cinq ou six cens lanciers, que son envie d'en avoir davantage pour insulter tous ses voisins, augmenta tellement, qu'il les porta dans peu au payement d'un million de livres par an, entretenant beaucoup de troupes, dont ses sujets eurent beaucoup à souffrir. C'est icy ou finit Commines.

Mais aprés la mort de ce Duc, l'on retrancha toutes ces troupes pendant la paix, jusqu'en 1547. que ce redoutable Empereur Charles-quint leva des troupes d'ordonnance, consistans dans quatre mille chevaux & leurs Capitaines, pour se tenir toûjours prêts en cas d'invasion sur les frontieres; mais Philippe II. se méfiant de ces troupes, negligea leur payement : tellement qu'étant tombées tout d'un coup, il essaya d'y entretenir sur pied quelques troupes Espagnolles, à quoy les Etats des Pays-Bas s'opposerent, ce qui causa le commencement des troubles, & la guerre dans la suite.

La Hollande n'a pas negligé ses interêts dans l'union d'Utreght ; car le neuviéme article porte qu'il n'y aura point de pluralité de voix, en cas de guerre ou de paix, ou de contributions ; les membres de Hollande en particulier, se sont reservé la même liberté dans l'assemblée des Etats, comme de raison ; car il n'est pas naturel, & même il est contre les loix, de donner à quelqu'un la puissance de nous ôter la vie, sous promesse qu'il employera cette puissance à notre avantage ; & en cas qu'il y manque, & nous coupe la gorge, nous serons hors d'état de défense ; mais tant que nous resterons les maîtres de notre propre gouvernement, toutes les alliances que l'on voudra faire contre l'interêt de la patrie, seront infructueuses.

CHAPITRE III.

Où aprés avoir examiné toutes les raisons, on doit conclurre qu'il n'y a que la paix de salutaire à la Hollande.

COmme il se pourroit trouver des personnes qui voudroient opposer des raisons contre ce que je viens de dire touchant la necessité de la paix pour notre Republique, & d'éviter la guerre par toutes sortes de moyens : je veux encore faire voir plus à fond, que ce doit être une maxime fondamentale en Hollande.

Nous ne nous devons jamais engager dans une guerre, pour les impôts ou droits

generaux, que l'on nous pourroit imposer dans d'autres pays, puisque le remede seroit pour nous pire que le mal. Le meilleur moyen pour prevenir cecy, seroit de charger la nation autant icy que nous le serions chez elles ; car l'on trouve ordinairement que ces gros & trop excessifs droits tombent d'eux-mêmes, puisque celuy qui a si fort chargé les marchandises, trouve d'abord une si grande perte dans la diminution du Commerce, qu'il se verra obligé de diminuer les droits, quand il voudra songer à ses propres interêts.

L'on a mille exemples sur ce sujet ; car les histoires sont pleines des guerres qui ont été causées par de trop grosses impositions de droits, que ceux qui les avoient mis, ont été obligez eux-mêmes d'ôter ; comme la Republique de Venise en 1662. au mois de Septembre, voyant combien leur Commerce de Mer étoit diminué par les gros droits, en ont ôté deux de leur propre mouvement, dont l'un étoit nommé, *il sei per cento*, & & l'autre *di ponente da mar*.

Je fais encore reflexion sur une plus grande folie, particulierement que les Marchands Hollandois ou leur Etat, qui est fondé sur le Commerce, voudroit prendre pour une eternelle maxime, de se tenir dans un état non fortifié ; c'est ce qui les oblige tres-souvent, crainte d'une guerre plus incommode, de tenir la balance entre les Etats de l'Europe ; car aprés que nous aurions fortifié toutes nos villes & frontieres, nous pourrions dire à un chacun, suivant l'interêt de notre Etat, *Da pacem in diebus nostris*.

Seigneur, donnez-nous la paix en nos jours; il vaut mieux une paix penible qu'une guerre fondée sur une vaine justice : ainsi ceux qui seront dans la necessité, pourront être assistez par quelqu'autre Etat; & au pis aller nous pourrions, en restant tranquilles, augmenter tellement nos finances & nos forces par mer & par terre, que personne ne nous attaqueroit facilement, où au contraire nous épuisons nos finances, & nous nous affoiblissons tous les jours davantage, dans l'incertitude de vaincre, soit faute de fortifications, ou pour nous avoir attiré une mauvaise guerre.

Tous les bons medecins tiennent pour maxime.

Vna salus sanis nullam potare salutem.

& ne conseillent pas de prendre des remedes étans en santé, crainte de maladie à venir; car cela attireroit quelquefois la maladie, & même la mort.

Si la Hollande vouloit employer ses soins pour se mettre en état de défence, elle est si forte, qu'aucune puissance, excepté l'Angleterre, en risquant sa propre perte ne la pourra abattre : tellement que si elle fait la guerre de peur d'avoir la guerre, pour éviter la fumée elle tombera dans le feu. Cette maxime étoit tres-bonne au commencement de nos troubles, que la guerre valoit mieux qu'une paix incertaine, puisque nous combattions dans ce temps-là contre notre propre Prince, pour le maintien de nos loix & de notre liberté; & ayans fait la paix, il seroit toûjours resté Seigneur du pays, aprés avoir desarmé les Etats, ayant toûjours des trou-

pes ſur pied dans ſes autres pays, il ſe ſeroit fait maître abſolu, malgré tous les traitez & promeſſes qu'il auroit faites, & il auroit puny à ſon bon plaiſir, tous ceux qui luy avoient tenu tête.

Mais puis qu'il a plu à Dieu, que les Etats de Hollande ont conſervé toute la puiſſance, ils la peuvent mieux gouverner à leur gré dans la paix, ſans que perſonne s'en mêle; ils doivent donc changer de maxime à preſent, & dire que la paix incertaine vaut mieux que la guerre; car aprés le gouvernement monarchique, il n'y a rien de plus nuiſible à la Hollande que la guerre.

Quelqu'un pourroit me demander, puiſque la paix eſt ſi neceſſaire à la Hollande, ſi on ne pourroit pas étant en guerre, la continuer, juſqu'à ce qu'on eût forcé l'ennemy à une paix ſolide; ſur quoi j'ay à répondre que le monde eſt ſi fort ſujet au changement, particulierement en Europe; & que le commerce cauſe toûjours des diſputes avec toutes ſortes de nations, qu'une paix certaine eſt une chimere pour la Hollande; & ceux qui les en flattent, font comme les Sirenes, qui tâchent par leur doux chant de faire faire nauffrage aux pauvres Hollandois.

Cependant quoy qu'en paix nous ne devions pas moins tâcher, d'avoir de bonnes fortifications ſur les frontieres de nôtre Province, d'avoir toûjours un bon nombre de vaiſſeaux de guerre ſur mer, & d'augmenter nos Finances. Et ſi-tôt qu'il ſera poſſible de diminuer les impôts, ſur-tout de retrancher les convois; & nous perſuader que

ce ſont les uniques moyens pour maintenir cette paix, & la proſperité du pays, autant que les malheureux incidens du monde le voudront permettre, & nous apuyans ſur cette maxime; nous devons attendre juſqu'à ce qu'on nous attaque directement ; en effet puiſque ceux qui nous feroient la guerre mal à propos, auroient le temps par nos bons preparatifs & défences, de conſiderer que l'on tire plus d'avantage de nous, par la paix, & par un bon commerce, que dans ſon interruption par la guerre, ſur quoy s'enſuivroit bien-tôt la paix, *beati pacifici.*

Mais comme ceci paroît contredire aux regles des habiles politiques, que guerres défenſives ſont guerres conſomptives : il faut ſavoir qu'on doit ſe ſervir de cette maxime avec diſtinction, puiſque ces dernieres regles ne ſont veritables qu'à l'égard des monarques, qui ne demandent point de fortifications ; mais dans des Republiques bien fortifiées, & qui ſubſiſtent du commerce, toutes les guerres offenſives ſont dommageables.

Le meilleur pour elles, eſt de ſe regler ſur l'exemple des chats. Ces animaux ne ſe mêlent jamais qu'avec ceux de leur ſorte, reſtans tranquillement chez eux, ou s'amuſent avec d'autres chats, ne prenans à cœur que leur propre défenſe ; cherchent leur nourriture avec aplication, & ſoignent leurs petits, n'ataquans jamais perſonne. Si une chate eſt attaquée, elle ſe ſauve dans quelque trou ou retraitte pour ſe cacher, juſqu'à ce que l'orage ſoit paſſé ; & ſi on la ſerre de ſi prés qu'elle ne puiſſe plus échaper, elle défend

ſa vie des griffes & des dents, plus furieuſe qu'un lion ; employant toutes ſes forces, ſans rien negliger, juſqu'à la derniere extrêmité ; auſſi les chats goûtent-ils plus de repos, vivent plus long-temps, & ſont en plus grand nombre que les animaux devorans, les tigres, les lions, les loups & les ours ou les renards trompeurs, qui periſſent ſouvent par leur grande force, ou ſont pris dans les filets qu'ils avoient tendus aux autres.

Un chat reſſemble à un lyon, mais reſte toûjours un chat; voilà comme nous ſommes Marchands Hollandois, qui ne pouvons être changez en guerriers; mais parce que le chat de Hollande a une groſſe tête, des yeux enflamez, une barbe rude, des dents aiguës, de fortes griffes, une longue queuë, & beaucoup de poil; les Stathouders, & Capitaines Generaux, & quelques Regens trouvans leur compte & leur profit dans la guerre, ſe ſont de temps en temps ſervi de ſes griffes, contre le Lion Eſpagnol, de la maniere qu'ils l'ont voulu changer en Lion; & le luy ont ſi bien fait accroire, qu'ils l'ont agacé & animé pendant cinquante années, ſur d'autres bêtes, & l'ont fait combattre contre eux; mais cette triſte experience, & l'affoibliſſement de toutes nos forces interieures; & particulierement la mort du dernier Stathouder * ſuivi par la grace de Dieu d'un libre gouvernement, devroit deſiller les yeux de ces groſſiers Hol-

* *Guillaume ſecond fils du Prince Frederic Henry.*

landois, & leur faire voir qu'il n'ont pas fait l'ouvrage d'un lion, mais d'un âne, puiſqu'ils n'ont que porté la charge comme un âne; veu que les biens acquis par un ſanglant travail ne les ont pu nourrir, mais les ont accablez, & n'ont ſervi que pour augmenter les forces de nos Capitaines, Generaux & Stathouders, de maniere qu'ils donnoient continuellement de la crainte à leurs Maîtres, les Etats des Provinces & particulierement aux Etats de Hollande. Leurs biens ont encore ſervi à faire ſubſiſter à leur aiſe quelques mauvais Alliez, & quelques Regens, qui ont ſçu faire tomber les plus gros emplois de la guerre à leurs enfans & à leurs plus proches parens; & ont toûjours conſeillé à la Hollande de faire la guerre pour leur propre interêt.

Le meilleur eſt pour nous de fortifier nos Villes au plutôt, & de ne nous mêler aprés cela de perſonne, que de nos plus proches & anciens Alliez des autres Provinces Unies des Pays-Bas, & de laiſſer rouler le reſte du monde ſens deſſus deſſous; ſuivant l'ancien proverbe: N'éteignez point le feu, qu'il ne vous brûle point. Nous ne devons jamais nous ingerer ſans neceſſité dans les querelles des Souverains, par nos Ambaſſadeurs ou autre arbitrage, parce que cela engage inſenſiblement dans les frais de la guerre, où l'on obtient quelquefois la recompenſe de ceux qui ſeparent des gens qui ſe battent, c'eſt-à-dire, l'inimitié de tous les deux partis; outre que les dépenſes des frequentes Ambaſſades épuiſent les Finances; & ſi malgré notre prudence & notre bonne conduite

pour éviter les querelles, on vient à nous insulter sans raison, il nous sera glorieux de nous défendre vigoureusement, comme un chat resserré, en défendant une juste cause, employans toutes les forces que nous aurons mises en reserve; & faire ressentir que la Hollande est un chat à n'être pas attaqué sans mitaines, pour donner le temps à quelque puissance voisine, jalouse d'une si considerable conquête, de nous aider à arrêter un si injuste agresseur.

Je sçai que cette louable maxime ne sera pas approuvée par la plûpart de nos Alliez, ni par la noblesse oisive, & les gens de guerre, ni par le commun peuple grossier, d'autant que nous ne nous reposerions que sur nos fortifications, & ne serions que sur la défensive; que la Republique perdroit tout son lustre & sa réputation par-là: sur quoy je dirai que tout ce qui brille n'est pas or, & que l'argent moisi est plus estimé chez les sages que le cuivre luisant; que qui en a le profit, en a l'honneur; & il fait toûjours mauvais perir sous quelque beau prétexte que ce soit; car il est certain que tout ce qui détruit les forces de la Hollande, sous quelque glorieux prétexte que ce soit, luy servira d'une honte éternelle. Dieu veuille que les presens Regens le comprennent ainsi, pendant que le vaisseau est encore en état d'être radoubé.

CHAPITRE IV.

Il est examiné si l'on doit chercher la conservation de la Republique, par des Traitez d'alliances.

COmme il paroît que tous les Traitez de paix portent une promesse mutuelle de ne se porter aucun dommage, & de permettre le commerce des deux côtez; & que par consequent ils sont trés-necessaires à la Hollande, & même qu'ils soient mêlez de traitez d'alliance avec ses voisins, qui nous ont neanmoins toûjours été dommageables, & on le trouvera toûjours de même; voilà pourquoy je me trouve obligé de dire mes pensées sur ce sujet, & de faire cette distinction.

Qu'un traité de paix consiste dans une promesse mutuelle à ne se point porter de dommage l'un à l'autre, à quoy la nature même nous oblige; mais une alliance engage quelquefois à faire des choses, qu'on ne feroit point sans cela.

Toute la difficulté qu'il y a, lors que les Puissances Souveraines s'engagent dans une alliance reciproque, est que le plus puissant, en recueille ordinairement le fruit, comme le poëte Ovide l'a fort bien expliqué, disant:

Pax licet interdum est, pacis fiducia nunquam.

Quoy qu'il y ait une paix, le plus foible doit toûjours veiller; tellement que si les Souverains ne peuvent jamais faire de paix, sur

laquelle les parties les plus foibles se puissent fier, & que malgré cela ils fortifient chacun leurs frontieres, s'informans continuellement par des espions, de toutes leurs demarches, tous les traitez doivent être tenus pour suspects chez toutes les Puissances Souveraines, qui recherchent plus leur avantage dans la guerre que dans la paix, qui ne sert que pour leur faire prendre haleine, & pour attendre l'occasion de pouvoir surprendre plus favorablement son voisin; & tant que cette occasion ne se presentera pas, ils observeront la paix par interêt & raisons politiques, & non point à cause qu'ils s'y sont engagez par promesses & par sermens, qu'ils peuvent rompre, sans crainte que personne les en punisse, ni les oblige au contraire.

Car il est certain que le monde en general ne cherche qu'à s'enrichir & s'agrandir, & qu'il n'y a point de loix ni de sermens, qui soient preferez à cet interêt; & ces inclinations regnent encore davantage dans les grands Seigneurs que dans les autres, puisqu'ils n'ont eu, dés leur jeunesse, que la grandeur & l'ambition pour principes, n'étans pas élevez dans aucune soumission ni crainte pour les Juges & la Justice; au lieu que les Regens des Republiques ont été de simples Bourgeois, qui ayans toûjours frequenté leurs semblables, connoissent le fort & le foible de tout, & conservent dans leur élevation, les restes d'une crainte & d'une veneration pour les loix & les Juges, qu'on leur a inspirée dans une premiere jeunesse.

Il y a encore plus de difficultez dans les

alliances qui engagent à une aſſiſtance de troupes ou d'argent, ou autres choſes, puiſqu'il eſt tres-incertain ſi elle ſera obſervée.

Il eſt tres-étonnant qu'il y ait des Puiſſances qui croyent ne pouvoir obliger un redoutable Souverain à la reconnoiſſance des ſervices rendus, ſans qu'ils luy faſſent auparavant quelques promeſſes où il trouve de nouveau ſon profit, & qu'ils s'apauvriſſent par des dons & des liberalitez, pour le rendre encore plus redoutable & plus riche : car l'on doit croire que les Rois ſe jugent au deſſus de ſe croire redevables à qui que ce ſoit.

Comme c'eſt une deteſtable Religion que celle qui apprend aux hommes de faire des ſacrifices au diable, de peur qu'ils n'en ſoient endommagez ; l'on peut dire qu'il n'y a qu'un dernier deſeſpoir, qui puiſſe porter un Etat à faire connoitre ſa foibleſſe à un redoutable voiſin, & à le fortifier par de l'argent, pour racheter le mal qu'il nous pourroit faire ; qu'on devroit plutôt employer à ſe défendre courageuſement par les armes.

Mais comme il y a des Rois qui ne ſuivent que leurs plaiſirs, & laiſſent gouverner leurs Etats par des favoris, dont le naturel, à cauſe de l'incertitude de la continuation de la faveur, eſt porté à tâcher de s'enrichir pendant qu'elle dure ; l'on peut quelquefois, par des preſens ſecrets parer de grands coups, mais on ne ſe doit ſervir de cette reſſource que dans la derniere extrêmité ; car ces favoris, par leur avidité, voyans que la crainte leur auroit attiré ces

presens, aprés les avoir reçus pourroient susciter d'autres mauvaises affaires, pour s'en attirer de nouveaux, & l'on en seroit toûjours la dupe, à moins qu'on ne se mît en état de deffense, afin d'obtenir la paix par ce dernier moyen.

Les alliances en general, entre tous les Princes & les Etats, se font dans les vües, & par une défiance mutuelle contre un trop puissant voisin, & par un desir reciproque de se défendre contre cette redoutable Puissance.

Secondement, pour pouvoir, par l'assistance de cette alliance, augmenter en forces; ou troisiémement, par une vaine gloire, pour se rendre plus redoutables.

Enfin il n'est pas si necessaire de sçavoir dans quelles vûës les alliances se traitent, qu'il est besoin de sçavoir si les Alliez ont également besoin les uns des autres, & s'il s'entre-redoutent également, & s'il prennent un égal interêt dans le sujet pour lequel ils se sont alliez; car la perte separe l'amitié.

Cela n'étant pas, l'alliance se fait uniquement en faveur du plus fort, & au desavantage du plus foible; de sorte que s'il n'a pu se tenir contre un plus fort, sans traiter d'alliance avec luy, il en sera encore renversé plus facilement par l'alliance, s'il aide, en vertu de cette alliance, à faire la guerre à un plus puissant voisin; car il vaut mieux avoir plusieurs redoutables voisins, qu'un seül. La fable nous apprend, que comme un ours peut être pris par un grand chasseur, mais que sa peau ne peut être partagée entre plu-

ſieurs, cela fait qu'il n'eſt jamais pris.

D'ou il s'enſuit, que les Etats & les Puiſſances ne doivent jamais traiter des alliances avec de plus forts qu'eux, mais ſeulement avec de moindres, afin de pouvoir accorder que les plus foibles s'aquittent les premiers de leurs promeſſes, & de reſter les maîtres de pouvoir expliquer les articles qui ſont à notre charge, d'une maniere qui nous ſoit la plus avantageuſe, & de ne pas faire davantage qu'on voudra, ſuivant le proverbe Italien: *Al pigliar pronto, al pagar tardo, perche puo naſcer inconveniente, che non ſi paghi niente:* Sois prompt à recevoir, & tardif à donner; car il peut naître des occaſions, que l'on reſte en poſſeſſion pour toûjours; il fait bon être maître, car on devient valet quand on veut.

Et s'il arrivoit qu'on ne pût éviter de faire une alliance avec une plus grande Puiſſance, il faudroit toûjours accorder, qu'il ſatisfiſt le premier à ſes promeſſes: car ſi l'alliance eſt fondée ſur un interêt commun, le plus fort ne riſque rien, n'ayant pas à craindre que les moins puiſſans le trompent, puiſqu'il ſeroit toûjours en état de s'en pouvoir vanger.

CHAPITRE V.

Reflexions particulieres, sur les alliances à l'égard de la Hollande avec de moindres Puissances.

PRemierement, toutes les alliances fondées sur la gloire ou sur les conquêtes, sont dommageables à la Hollande.

Il n'y a qu'une alliance fondée sur une crainte particuliere, & sur une défense contre une trop grande puissance, qui nous puisse être avantageuse, puis qu'elle fait durer plus long-temps la paix, ou coupe quelquefois la racine d'une guerre qui commence à s'allumer.

Il est certain que toutes les Republiques fondées sur le commerce, ont le même interêt avec la Hollande pour conserver la paix; mais elles ont en même-temps de la jalousie de notre commerce, qu'elles voudroient attirer chez elles, tâchans de nous traverser dans tous nos desseins, pour parvenir à leur but. Elles sont d'ailleurs de si peu d'importance pour pouvoir secourir la Hollande contre une plus grande Puissance, qu'il seroit fort inutile de faire quelque alliance avec elles pour une commune défense. Pour ce qui regarde la défense par terre, même à l'égard des Provinces unies, nous avons éprouvé l'inutilité de l'union d'Utreght pour la défense commune, & comment les articles ont été mis en usage du temps des

Stathouders, tellement que tout eſt tombé ſur le dos des Hollandois.

De même, ſi nous traitions des alliances avec les autres Republiques d'Allemagne, ce ſeroit une charge à la Hollande. Comme elles ſont moins puiſſantes que nous, elles pourroient plutôt être attaquées; ainſi nous nous trouverions engagez dans la guerre.

A l'égard des Republiques Italiennes, il eſt certain qu'elles ne pourroient, ny même ne voudroient nous donner aucune aſſiſtance par terre, comme nous l'avons éprouvé dans l'alliance que nous avons eüe avec les Venitiens. Elles nous aſſiſteront encore moins par mer, hors de la Mediteranée, puis qu'elles n'y ſont point intereſſees. Pour la Republique Anſeatique, il eſt conſtant qu'elle eſt trop foible, pour jamais s'engager dans une guerre à cauſe de nous; outre cela, elle n'aime que de nous voir embarraſſez ſur mer, afin d'avancer leur commerce; en ſorte que nous ne devons jamais traiter d'alliance avec ces Republiques que par amitié, & compter toûjours, que nous ne pouvons être aidez d'aucune Republique du monde: car à la verité ces amis republiquains ſont bons, mais malheur à ceux qui ont beſoin de leur ſecours; & double malheur pour nous, ſi nous avions éternellement beſoin du ſecours de nos voiſins.

A l'égard des alliances avec quelques Monarques, elles ſont toûjours dangereuſes. Les Princes & leurs courtiſans haiſſent naturellement les Républiques, parce qu'elles ſont toûjours oppoſees aux Regnes Monarchiques. Voilà pourquoy l'on doit traiter

avec eux avec une plus grande circonſpection qu'avec les Républiques. Mais comme nous pourrions nous trouver dans des ſituations où nous aurions beſoin de telles alliances pour peu de temps, j'en parlerai avec diſtinction. L'Empereur, & le Roy de Pologne, ne nous ſont nullement conſiderables; & la Couronne de Danemark eſt ſi foible, & juſques à preſent ſi peu en état de faire la guerre, que nous ne devons ni la craindre, ni eſperer en ſon ſecours. La Suede & le Brandebourg ſont encore ſi foibles, qu'ils ne nous pourroient donner du ſecours, qu'en leur donnant auparavant de groſſes ſommes d'argent : ainſi toutes ces alliances ſont fragiles, nous l'avons éprouvé il n'y a guere à l'egard du Brandebourg; & la France l'a éprouvé à l'egard de la Suede.

Puis qu'aprés avoir reçu de l'argent, ils l'ont employé à leur bon plaiſir, ſans s'embaraſſer de ſatisfaire à l'alliance; outre qu'ils ſont tous deux ſi peu puiſſants, qu'en cas qu'ils devinſſent nos ennemis, nous leur pourrions faire traîner la guerre, & les miner, juſques à ce que nous les euſſions vaincus, outre que nous leur ferions la loi ſur la mer.

C'eſt ce qui leur feroit voir, que ne pouvans rien conquerir ſur nous, leur commerce ſe ruïneroit en attendant, & que la guerre étant ruïneuſe des deux côtez, la paix & l'amitié avec nous eſt le party le plus ſalutaire qu'ils puiſſent prendre : mais en tout cas, ayans fait quelques alliances avec des Monarques moins puiſſans que nous, dont les articles pourroient par la ſuite du temps

être contraires à nos interêts, & capables de détruire l'Etat & la patrie, l'on pourroit facilement donner des raisons à ces foibles Alliez pour ne point executer nos promesses, pour ne pas ruïner par-là nos sujets.

Comme en effet dans les alliances des Monarques l'on devroit faire toutes les alliances avec ces conditions tacites de les effectuer, autant que l'interêt du pays le permettra ; & si quelque Regent vouloit consentir à l'entretien d'une alliance qui seroit à la ruïne de la patrie, on le devroit considerer comme un homme incapable de gouverner, & privé de bons sens.

CHAPITRE VI.

Sur les alliances avec le plus puissans Potentats, & premierement avec la France.

POur ce qui regarde les trois Puissances les plus redoutables, qui sont la France, l'Espagne, & l'Angleterre, puisque chacune d'elles peut s'armer par ses propres forces, & qu'elles n'ignorent pas de combien d'importance nous est la paix, il ne nous craignent pas, mais nous les devons craindre, & par consequent il est trés-necessaire que nous nous comportions prudemment à leur égard en matiere d'alliance; & pour y mieux réussir, l'on doit considerer auparavant, chacun en particulier, quel bien & quel mal ces Royaumes peuvent donner & recevoir de la Hollande, & le bien & le mal qui nous en peut avenir.

A l'égard de la France, l'on sçait qu'elle ne subsistoit autrefois que par l'agriculture, & par consequent on ne luy pouvoit nuire par la guerre de mer : mais depuis le Regne de Henry IV. & dans la suite, on a mis de si gros droits sur les entrées de toutes les manufactures étrangeres, & les manufactures de soye, laines, & toiles, & toute sorte d'autres métiers y sont tellement augmentez, que les François livrent à present plus d'étoffes & d'ouvrages, que les étrangers n'en sçauroient consommer ; tellement que la guerre contre nous leur est plus dommageable, & ne l'est pas tant pour nous qu'autrefois.

Puisque ce point est de la derniere importance, & que tout le monde ne sera pas de cette opinion, je me trouve obligé d'ajoûter icy une liste des manufactures qui sortent de ce Royaume pour l'Angleterre, & la plus grande partie pour la Hollande, suivant la répresentation qui en a été faite au Roy de France par le corps des Marchands de Paris, lors qu'on eut augmenté considerablement les entrées des manufactures & marchandises étrangeres en France, dans la crainte qu'un même droit pourroit être mis pareillement en Hollande & en Angleterre sur les marchandises venans de France, suivant l'avis que l'Ambassadeur de Hollande Monsieur Boreel, en a donné en 1658. aux Etats Generaux des Provinces unies.

1. Une grande quantité des velours & pluches, satins, étoffes d'or & d'argent, tafetas, & autres étoffes de soye, qui se fabriquent à Tours & à Lyon, qui montent à plus de six millions.

2. En rubans, galons de ſoye, dentelles de ſoye, boutons, houpes, qui ſe fabriquent à Paris & à Roüen, & aux environs, pour la valeur des deux millions.

3. Des chapeaux de caſtor, de Vigognes de laine & de poil, qui ſe font à Paris & à Roüen, pour la valeur de quinze cens mille livres.

4. Des plumets, ceinturons, éventails, maſques, coëffures pour les Dames, des miroirs, des bordures dorées, montres, & autres merceries, pour plus de deux millions.

5. Des gands qui ſe font à Paris, Clermont, Vendôme, & Roüen, pour plus de quinze cens mille livres.

6. Des laines filées, qui ſe filent par toute la Picardie, pour cinq cens mille livres.

7. Du papier de toutes les ſortes, qui ſe fait en Poitou, Limoſin, Auvergne, Champagne, & Normandie, pour plus de deux millions.

8. Des éguilles, épingles, qui ſe font à Paris & en Normandie, & des peignes d'ivoire, de corne, de buy, pour la valeur de cinq cens mille livres.

9. En clincaillerie, ou ouvrages de Nurembergh, qui ſe font en Auvergne, pour plus de ſix cens mille livres.

10. De groſſes toiles pour faire des voiles, qui ſe font en Bretagne, & en Normandie, pour plus de cinq millions.

11. Des ameublemens, des lits, matelats, tapiſſeries, courte-pointes, crépines, franges, molets de ſoye, pour plus de cinq millions.

12. En

12. En vins de Gascogne, Nantois, Xaintonge, & autres places, pour la valeur de neuf millions.

13. En eau de vie, vinaigre, cidre, pour plus de deux millions.

14. Saffran, pastel, savon, miel, amandes, olives, marons, capres, prunes, brignolles, pour plus de deux millions.

15. En sel tous les ans plus de cinq à six cens vaisseaux, que l'on va prendre à la Rochelle, Maran, Broüage, & les Isles d'Oleron & de Ré.

Et si l'on ajoûte encore à cecy, la compagnie Françoise de baleine, moruë, & de harang, les rafineries de sucre, & toutes les épiceries & marchandises des Indes, y ayant une défense à tous ceux qui ne sont point de cette Compagnie, de porter aucunes de ces marchandises en France.

Il est donc facile de concevoir que la France ayant la guerre contre nous, ses habitans souffriroient incomparablement plus que nous dans leur commerce; car il est constant que les François profitent tous les ans sur les Hollandois, de plus de trente millions d'argent comptant, outre les marchandises qu'ils envoyent en France.

En second lieu, il est sûr que les François ont trés-peu de vaisseaux à eux, & peu de matelots; tellement que la plus grande partie de leur commerce se fait, excepté quelque peu de vaisseaux Anglois, par les vaisseaux Hollandois, & par la Hollande: & bien plus, quand ils veulent transporter des marchandises en France même, d'un Port de mer à un autre, ils se servent ordinai-

rement de bâtimens Hollandois.

En troisiéme lieu, les Hollandois consomment & debitent presque tous les vins & les sels qui sortent de France, & qu'ils pourroient fort bien prendre le sel dans d'autres pays, comme en Portugal, en Espagne, & à Punto del rey; & il est certain que nous pourrions mieux nous passer des vins de France, que la Noblesse & le Clergé, à qui la plûpart des vignes appartiennent, ne pourroient se passer de notre argent; & ayant la paix avec l'Allemagne, nous pourrions établir notre commerce avec les vins du Rhin, quoiqu'il ne fût pas si profitable à la Hollande que le commerce des vins de France par mer.

En quatriéme lieu, il est certain que la France consommoit autrefois une grande quantité de draps de Hollande, de toiles, de serges, de harangs, moruës, & d'autres marchandises, que nos vaisseaux y apportoient; ce qui est beaucoup diminué à present, par les trop grosses entrées, ou pour mieux dire, entierement détruit.

En cinquiéme lieu, que la Province de Hollande ne peut être attaquée par terre, * toutes les Villes se défendans par les eaux; ni par mer, faute de puissance navale, & à cause de nos côtes perilleuses. Le plus grand mal qu'ils nous pourroient faire, ce seroit de saisir ce qui nous seroit deu en France, nos vaisseaux qui se trouveroient

* *Sçavoir la Province de Hollande en elle-même; car l'Auteur ne parle point des autres six Provinces, que comme des Alliez.*

dans leurs Ports, & nos marchandiſes, & avec de petites pirateries ſur mer, que nous pourrions empêcher pour la plus grande partie, en tenant des convoyeurs vers les Caps, & le Heyſſant ; & ſi nous envoyions des croiſeurs chercher les pirates vers la Garonne & la Loire, pour nettoyer la mer du Nort. Le plus grand tort qu'ils nous pourroient faire, ce ſeroit dans la Mediterranée, où nous ne pourrions, à cauſe de l'éloignement, qu'avec des dépenſes conſiderables meſurer nos forces maritimes avec les leurs, & les détruire ; mais notre bon reglement ſur les équipages, ſuivant que les vaiſſeaux doivent être pourveus d'hommes, nous garantiroit encore d'une grande partie de ces pirateries.

En ſixiéme lieu, on ne peut diſconvenir que les Hollandois, par leurs forces maritimes ne puſſent piller, brûler & ſaccager leurs côtes, depuis la mer du Nort juſqu'à l'Italie, à moins qu'ils ne l'empêchaſſent par des armées de terre, puiſqu'il y a en France, du côté de la mer, un grand nombre de Villes & de Bourgs non fortifiées, & qu'ils n'ont pas aſſez de vaiſſeaux de guerre pour tenir la mer contre nous, & qu'outre cela nous ruinerions leur commerce dans les Indes Orientales & Occidentales, de même que leur commerce par toute l'Europe, qui eſt à preſent aſſez conſiderable; comme je l'ay prouvé cy-devant. Avec cela les finances ſont ſi mal ménagées dans les Monarchies, en temps de guerre, comme je diray dans la ſuite dans l'article d'Angleterre, qu'on aura raiſon de croire que nous pour-

rons profiter à la France, & la porter même à faire la paix avec nous.

Il est donc facile de concevoir par toutes ces raisons, que le Roy de France ne doit pas nous faire la guerre, de crainte d'être endommagé par nous, ny dans la vûë de faire quelques gains ou conquêtes sur nous; mais au contraire la guerre contre nous feroit d'abord cesser & arrêteroit la plus grande partie du commerce en France.

Et si l'on considere que l'Espagne & l'Angleterre étoient autrefois plus redoutables à la France, à plus forte raison ne devons-nous pas nous effrayer par les menaces de la France, pour traiter avec elle une alliance qui nous seroit dommageable; & bien moins devons-nous, pour plaire à la France, nous laisser entraîner dans quelque guerre, par où l'Espagne & l'Angleterre deviendroient encore moins redoutables à la France.

CHAPITRE VII.

Sur les alliances avec l'Espagne.

TOuchant l'Espagne, il est trés-remarquable que tout le bien de ce Royaume dépend de son commerce dans les Indes Occidentales, & qu'il ne produit que des laines, des fruits, & du fer, & qu'ils usent une si grande quantité des marchandises de Hollande, que toutes celles de l'Espagne & des Indes ne sont point capables d'en faire le retour.

De sorte que les Marchands Hollandois,

qui portent de l'argent presque dans tous les coins du monde pour acheter des marchandises, ne tirent que de ce seul païs dans l'Europe, leur or & leur argent, qu'il reçoivent en payement de leurs marchandises, & qu'ils rapportent chez eux avec mille perils, sans gain sur des marchandises de retour.

Secondement, l'Espagne a perdu toutes ses forces maritimes par nos guerres ; & aprés la paix nous avons mené toutes les marchandises des Orientaux & des Anglois, pour ce qui regarde ce commerce ; & tous les havres d'Espagne ne sont pratiquez que par les vaisseaux Hollandois ; & ils ont si peu de matelots, & de Bâtimens, qu'ils ont loüé ouvertement nos vaisseaux pour aller dans les Indes, dont ils étoient autrefois si jaloux, ne permettans pas qu'aucun étranger y allât.

Troisiémement, il est certain que les Indes Occidentales, comme étans l'estomach de l'Espagne, doivent être jointes à leur chef, par la force de la navigation, & que le Royaume de Naples, & les Pays-Bas, sont comme les bras, qui ne peuvent employer leur force pour rien donner ny recevoir de cette tête Espagnole, que par le moyen des vaisseaux ; à quoy nous leur sommes d'un grand secours en temps de paix, & en quoy la guerre avec nous les peut incommoder.

Quatriémement, il faut considerer que la Hollande, par sa puissance navale, peut extrêmement incommoder, ou être utile à tout ce corps dispersé, & peut les obliger à

entretenir un grand nombre de troupes dans leurs garniſons.

Il eſt encore ſûr que le Roy d'Eſpagne redoutant ce puiſſant Roy de France, eſt obligé d'entretenir une infinité de troupes dans ces grandes Villes des Pays-Bas, ou de courir le riſque de les perdre.

Il eſt encore vray, par les prétentions que le Roy d'Eſpagne a euë ſur la Hollande, qu'il y a encore beaucoup de partiſans parmy les Catholiques Romains, quoy que depuis la paix, la renonciation à toutes ſes prétentions, & la ſuite de tant d'années, a beaucoup rompu ces brigues, & nous a entierement affermis dans notre libre gouvernement.

Il eſt vray auſſi, que le Roy d'Eſpagne joint la Hollande par le Brabant, & qu'il peut beaucoup interrompre notre commerce & notre pêche par les havres de Flandres.

Et l'interêt de notre libre gouvernement ne permet pas même en temps de guerre, de prendre davantage de Villes dans les Pays-Bas.

Toutes les frontieres des Provinces-Unies ſont ſi bien fortifiées, qu'elles ne pourroient être priſes qu'avec de groſſes armées, leſquelles feroient des conquêtes trés-cheres à l'Eſpagne, pourvû qu'elles fuſſent bien deffenduës. Outre cela, l'Eſpagne auroit à craindre que nous ne ſuſcitaſſions la France pour empêcher ſon agrandiſſement, ſuivant l'interêt de ce Royaume, par une guerre ſur ſes frontieres des Pays-Bas; ce qui feroit un cas fort dangereux pour l'Eſpagne.

L'on peut donc conclure par tous ces rai-

ſonnemens, que l'Eſpagne tire de grands avantages de la Hollande, dans la paix, & que la guerre ſeroit trés-dommageable à tous les deux, quoiqu'il y ait plus d'apparance, que l'Eſpagne pourroit faire des conquêtes ſur nous, par terre, que nous n'en pourrions faire ſur elle, à moins que nous ne comptions le pillage que nous pourrions faire dans quelques-unes de ſes Villes en Eſpagne, & le riſque où elle ſeroit de perdre ſes Gallions ſur mer. Notre libre gouvernement, qui eſt fondé ſur le commerce, ne doit jamais entreprendre de guerres offenſives, & ne doit faire qu'une guerre défenſive dans le dernier beſoin.

D'où il s'enſuit que nous ne devons jamais traiter d'alliance avec l'Eſpagne contre l'interêt de cet Etat, & que nous devons bien moins, pour l'interêt de l'Eſpagne, nous laiſſer entraîner dans une guerre avec quelque voiſin qui luy eſt redoutable, puiſque le plus grand repos de cet Etat conſiſte en ce que la France ſoit redoutable à l'Eſpagne, & que l'Angleterre nous ſoit affectionnée.

CHAPITRE VIII.

Sur les alliances avec l'Angleterre.

IL faut ſçavoir que l'Angleterre ne ſubſiſtoit autrefois que de l'agriculture, étant tellement dépourvûë de toute puiſſance Navale, que les Villes anſeatiques étant entrées en guerre avec l'Angleterre, elles obligerent le Roy Edoüard en 1470. à faire une paix.

trés-avantageuſe pour elles ; & pendant le temps que l'Angleterre ne produiſoit que quelques mineraux, & beaucoup de laines, que les Anglois portoient la plûpart par des vaiſſeaux étrangers à Calais, & les vendoient uniquement à des drapiers des Pays-Bas ; cela leur rendoit la guerre contre les Flamands trés-dommageable ; le Roy perdoit à Calais, pour la Maltôte des laines, tous les ans plus de cinquante mille écus ; auſſi on ne lit pas dans aucune hiſtoire, que l'Angleterre ait éclaté dans quelque guerre de conſequence contre les Pays-Bas ; & ſi les Souverains de ces deux pays ont eu des guerres & des conteſtations enſemble, les Villes intereſſées dans le commerce & les manufactures, s'en ſont exemptées ; tellement que toutes les guerres de ce Royaume n'ont éclaté que contre la France, l'Ecoſſe, le païs de Galles, & l'Irlande, & quelque fois contre l'Eſpagne.

Mais aprés qu'on a introduit la methode tyrannique d'établir des halles & des controlles pour les manufactures, par les révolutions cauſées à ce ſujet, jointes à nos guerres inteſtines, les manufactures des draps ſe ſont retirées dans les villages, & de là en Angleterre ; & par les cruautez Albaniques il s'y eſt joint le commerce des ſerges ; tellement que les Anglois, en debitant leurs manufactures par toute l'Europe, ſont devenus ſi puiſſants ſur mer, qu'ils ſe ſont rendus indépendants des Pays-Bas ; à quoy s'eſt encore joint la découverte de la Terre-Neuve, pays ſi abondant en poiſſon, dont ceux de Briſtol ont profité particulierement

de

de cette nouvelle occaſion, ſurchargeans leurs vaiſſeaux de plomb & d'étain d'Angleterre, & autres marchandiſes, afin qu'aprés avoir peſché leur moruë, ils puſſent aller en Eſpagne & par toute la Mediteranée, pour les debiter avec leurs poiſſons, & de rapporter d'autres marchandiſes en retour.

Il s'eſt encore joint à cecy la grande perſecution contre les Puritains en Angleterre; c'eſt ce qui a cauſé l'établiſſement d'un nombre de colonies dans les Indes Occidentales; ce qui leur procure à preſent l'occaſion d'un grand Commerce par mer dans les Indes avec ces colonies.

En ſorte que l'Angleterre étant à preſent jointe avec l'Ecoſſe & l'Irlande ſous un même Roy, n'a plus beſoin d'entretenir aucunes garniſons, ny de craindre aucunes puiſſances étrangeres étant ſituée au milieu de l'Europe avec des côtes favorables & profondes, remplies de bons havres, joint à une mer fort étroite, & que tous les vaiſſeaux allans & venans vers l'Occident ſont obligez pendant le beau temps, de paſſer par les côtes d'Angleterre, pour éviter les côtes perilleuſes de la France, & en cas de tempêtes, de ſe ſauver dans leurs bayes, même au riſque de tout perdre. Il eſt donc facile de voir que ce Roy a à preſent de grandes forces maritimes, & eſt indépendant de tous ſes voiſins à l'égard du Commerce, & eſt fort redouté de ceux qui ont quelque interêt à la navigation de cette mer étroite.

Car ſuivant le proverbe, *Imperator maris, terræ dominus*; & principalement un Roy

d'Angleterre, puiſqu'il peut par de puiſſantes Flottes, & par des pirateries particulieres, attaquer tous les vaiſſeaux qui paſſeront ſur ſes côtes : de plus, que le vent d'Eſt regne la plûpart du temps vers ces côtes, ce qui donne une grande facilité aux Anglois pour ſortir de leurs havres & de leurs bayes, pour interrompre toûjours notre navigation; & ſi le Commerce des Indes Orientales & Occidentales nous étoit empêché, ce ſeroit une ruïne aſſurée pour toute la Hollande.

Le Roy Henry VIII. connoiſſoit ſi bien ſes forces, qu'il oſa porter pour deviſe : *Cui adhæreo præeſt* : Celui que j'aſſiſterai, ſera le maître; & dans cette vûë, il faiſoit la guerre comme bon luy ſembloit, tantôt contre la France, tantôt contre l'Eſpagne, qui étoit dans ce temps-là fortifiée de l'Empire d'Allemagne & de ces Pays-Bas, faiſant toûjours la paix à ſon bon plaiſir avec François I. & Charle-quint, qu'il oſa choquer ſi ouvertement en repudiant ſa tante.

De maniere que l'Angleterre, dont la navigation & les manufactures ſont encore augmentées, a augmenté conſiderablement ſes forces en uniſſant l'Ecoſſe à ſon Royaume, & ſeroit en toute maniere redoutable à toute l'Europe, ſi ce Roy pouvoit par luy-même ſe ſervir de toutes ſes forces contre ſes voiſins, ſans en être empêché par ſon Parlement.

Il eſt auſſi vray d'un autre côté, que l'Angleterre tire de grands avantages des Hollandois en temps de paix, par le paſſage de leurs vaiſſeaux & leur retraite dans ſes

havres, & que nous uſons trois fois plus des marchandiſes des Anglois, qu'ils n'en uſent des nôtres, & dont nous pourrions fort bien nous paſſer, puiſque les manufactures de Hollande & des autres pays, ſont défenduës en Angleterre, & qu'on ne peut tranſporter ni porter par des vaiſſeaux étrangers aucunes marchandiſes que celles qui ſont originaires d'Angleterre; ce qui arrête aſſez notre navigation & notre Commerce dans ce pays-là.

Secondement, que leurs rivieres ſont fort petites, & éloignées les unes des autres; tellement que tout leur Commerce & tranſport des marchandiſes ſe devant faire par la pleine mer, les Anglois peuvent beaucoup ſouffrir par nos pirateries.

Troiſiémement, le Commerce des Anglois par mer étant ſi étendu, peut être extrêmement endommagé par notre puiſſance Navale, qui augmente tous les jours, même juſqu'à la Mediteranée & dans les Indes.

Quatriémement, les Anglois ne peuvent faire aucunes conquêtes ſur nous, à cauſe de nos côtes difficiles & non profondes, à moins que des conteſtations inteſtines ne leur en donnaſſent l'occaſion; & nous n'en pouvons faire ſur eux par d'autres raiſons. Outre cela, que les Rois aſpirent toûjours à faire des conquêtes, & que les ſages Republiques, dont toute la felicité conſiſte dans la paix, ne s'y attachent jamais que pour établir des colonies.

Cinquiémement, il s'enſuit que les Anglois ne nous peuvent faire la guerre que par mer, qui ſe doit toûjours faire avec de

l'argent comptant, à cauſe que ces troupes ne peuvent ſubſiſter par le pillage ny par les contributions, ny par les quartiers d'hiver dans les pays ennemis, & que le Roy d'Angleterre ne peut ſe ſervir de ſes domaines pour cet effet, qui ne peuvent pas ſeulement ſuffire pour l'entretien de ſa Cour, de ſorte qu'il luy faudroit d'autres fonds pour faire la guerre.

Sixiémement, il eſt connu que ce Roy n'ayant qu'un revenu reglé, doit aſſembler un Parlement pour exiger des ſubſides extraordinaires, lequel ne conſentira jamais que des impôts perpetuels ſoient établis dans ce Royaume, & ne ſe priveront pas de cet important privilege de pouvoir examiner & ſe plaindre de tous les mauvais uſages qu'on fait des deniers, & de toutes les chicannes & injuſtices que commettent les perſonnes de la Cour, & ceux qui ſont dans les emplois, d'en demander juſtice, & de les punir, avant que de conſentir à des ſubſides extraordinaires.

En ſeptiéme lieu, ſi nous conſervons bien notre puiſſance maritime, & ſi nous ménageons tout ce qu'il faut pour la fortifier & l'augmenter, il faudroit de ſi puiſſantes Flotes contre nous, que les conſiderables ſubſides qu'elles leur couteroient en empêcheroient les effets; car cela ruïneroit & incommoderoit le peuple, de ſorte que le Roy auroit toûjours des révolutions à craindre, & ne réüſſiroit point, en voulant continuer une guerre mal à propos contre nous.

En huitiéme lieu, les côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande ſont ſi commodes, &

les Villes en ſont ſi ouvertes, & ſi peu fortifiées, que nos vaiſſeaux y pourroient faire un grand dégât en les pillant & brûlant entierement, ſans qu'ils nous puſſent rendre la pareille, nos côtes étans de ſi petite étenduë, que nous les pouvons garder avec peu de monde, & ſont d'ailleurs ſi difficiles & ſi peu profondes, que les vaiſſeaux de guerre ne pourront jamais aprocher aſſez prés pour tirer juſques ſur nos rivages, & s'ils débarquoient dans des chaloupes, ils courroient riſque d'être renverſez par les flots.

Tellement que nous pourrions reprendre par terre, en pillant leurs Villes, ce que nous pourrions perdre ſur mer, ce qui cauſeroit une plus grande émotion parmy le peuple, de voir brûler & ſaccager leurs maiſons, que les pertes ſur mer ne pourroient nous cauſer de dommage.

Neuviémement, on ne peut diſconvenir que dans tous les Regnes Monarchiques, pendant la guerre, particulierement par mer, les perſonnes de direction employent ſi mal les deniers, & avec ſi peu d'œconomie, dépenſans des ſommes conſiderables aſſez mal-à-propos, outre ce qui ſe vole tant en argent qu'en munitions, dont la moitié ne vient pas à profit, & les finances manquent dans peu de temps, ce qui arriveroit particulierement en Angleterre, où les ſubſides ſont limitez par le Parlement à certaines ſommes fixes, & que les Anglois ſont taxez par deſſus toutes les autres nations, d'être mauvais ménagers, & portez d'une forte inclination au vol; au lieu que dans les Républiques, même pendant les

plus grandes guerres de mer, on y tient un ſi bon compte, que les perſonnes qui ont la direction des finances, ſont obligez d'en uſer avec la derniere économie, ſans oſer détourner aucuns deniers ny munitions; ce que l'on doit ſur-tout attendre des Hollandois, qui ſont renommez de tout temps par leur ſobrieté & bon ménage, dont on ne peut pas ſeulement faire la diſtinction entre les deux nations à l'égard des finances, & du gouvernement en general, mais même dans leurs ménages & gouvernemens en particulier, en ſorte que les gains étans diminuez dans les deux pays, & les impôts & charges ſur le peuple étans augmentées par la guerre, les Hollandois, par leurs bonnes reſſources cauſees par leur ménage, ſe ſoutiendront ſuffiſamment contre les Anglois, comme il a aſſez paru en 1667.

Il faut donc conclure que la guerre ſeroit trés-dommageable des deux côtez, & que les Anglois nous pourroient beaucoup nuire par mer, & trés-peu par terre, & que nous ne leur pourrions pas tant nuire par mer, mais beaucoup par terre, & que nous leur pourrions faire beaucoup de dommage, mais ils pourroient aſſez nous ruïner de leur côté, ſi nous n'étions pas ſufiſamment fortifiez par un grand nombre de vaiſſeaux de guerre. Les Anglois reſteroient entierement maîtres de la mer, ſi le Roy & le Parlement n'employoient pas les forces de ces Iſles à leurs plaiſirs, & pour l'entretien de la Cour, & de leurs gros équipages, au lieu de les employer avec leurs matelots, à leurs vaiſſeaux pour nous détruire.

Tellement que notre unique conſervation conſiſte dans l'augmentation de notre puiſſance maritime, de maniere que nous puiſſions reſiſter aux Flottes Angloiſes, ou même les détruire; joint aux accidens qui ſuivent les Regnes Monarchiques: outre qu'une guerre contre nous ſeroit trés-ruïneuſe aux Anglois, & que d'un autre côté la Ville de Londres augmentant en forces, ſeroit plus redoutable à leurs Rois qu'aucune nation voiſine.

Pour ne nous point engager dans aucune guerre ny conteſtations avec eux, nous devons toûjours leur donner de bonnes paroles, pour gagner du temps; dans l'eſperance que leurs Monarques, en partie pour ſatisfaire à leurs plaiſirs, à l'entretien d'une Cour magnifique, & à leur vanité; & d'un autre part, par les voleurs qui ſont autour d'eux, diſſipent tous leurs revenus, & ſe plongent dans les dettes juſqu'au col, ou qu'ils viennent à mourir, ou à tomber dans des conteſtations & guerres inteſtines.

Il faut encore obſerver, que nous ne devons pas, par crainte de la guerre avec l'Angleterre, faire aucune alliance, pour attaquer offenſivement quelques Puiſſances qui puiſſent être redoutables à l'Angleterre; car en prenant ce party, nous renforcerions les Anglois, en nous affoibliſſant, leſquels pourroient nous accabler dans la ſuite, ſi-tôt qu'ils ſeroient debarraſſez de leurs ennemis, & avec bien plus de facilité quand nous aurions perdu tout le recours que nous pourrions avoir d'un autre côté; & puiſque l'Angleterre eſt le plus à redouter pour nous,

nous ferions une grande folie de la rendre encore plus redoutable.

Et ſur-tout ne devons-nous pas, pour éviter une guerre avec l'Angleterre, nous laiſſer induire à changer ce Gouvernement de République en un Gouvernement Monarchique, ſuivant l'ancienne deviſe de Hollande : *Leo revinciri pernegat :* Le lyon devenu libre, ne veut plus être enchaîné ; & ſi nous ſommes forcez dans l'état libre où nous ſommes à preſent, de faire quelques premieres démarches envers ce Roy, en quel état ne ſerions-nous pas, ſi nous avions un chef qui ſeroit preſque maître abſolu dans le pays, qui nous lieroit pieds &mains,en telle ſorte que nous ne pourrions plus faire la moindre reſiſtance ; & animé par cette haine naturelle que tous lesMonarques portent aux Républiques, & pour détruire cette puiſſance de mer & notre Commerce, qui luy paroît ſi redoutable, ſous prétexte de vouloir proteger un Prince qui ſeroit ſon allié, ou qu'ils auroit étably chez nous, nous rendroit la plus malheureuſe nation qui ait jamais été gouvernée par des Princes ; puiſque ce Regne Monarchique priveroit la Hollande de tous les avantages qu'elle tire de la mer & des rivieres, & la ſurchargeroit encore par des impôts, outre ceux qui y ſont déja, qui ſont aſſez grands, & nous abîmeroit par ſes dépenſes pour l'entretien d'une Cour magnifique; avec une infinité de maux qui ſuivent toûjours les Monarchies les mieux gouvernées : d'où il s'enſuit que nous devons conſerver ce libre gouvernement, & même s'il eſt neceſſaire, par une guerre

contre l'Angleterre. Il vaut mieux hazarder ſon ſang & ſa vie dans un combat pour ſa liberté, que d'être les meurtriers à jamais de nous & de nos deſcendans. Si la guerre contre les Anglois nous affoibliſſoit, nous pouvons tout attendre de Dieu & de la fortune; où au contraire nous en ſerions à jamais privez; notre Commerce, notre navigation & nos manufactures ſeroient ruïnez pour nous & nos deſcendans, qui maudiroient des ancêtres ſi lâches, & ſi privez de bons ſens & de courage.

L'Angleterre ne craignant aucun Potentat en Europe, que le Roy de France, ne peut former aucune alliance avec nous ſur une crainte commune que celle-là, en ſorte que toute autre alliance avec elle nous ſeroit dommageable.

Il eſt encore certain que nous ne devons point faire d'alliance avec les Anglois, par l'envie de faire des conquêtes; car quand nous aurions employé toutes nos forces à cette chaſſe, il faudroit encore que nous nous batiſſions avec ce lion Anglois, pour partager le butin; qui le tireroit tout de ſon côté, & devoreroit l'âne Hollandois; & nous pauvres inſenſez aurions comme un furet, chaſſé le gibier dans les filets des Anglois.

En verité, il vaut bien mieux que les Hollandois n'imitent pas ces deux groſſiers animaux, mais plutôt le timide & prudent chat, qui ne chaſſe les ſouris que pour luy.

Il eſt donc inconteſtable que nous ne pouvons faire d'alliance pour la défenſe commune, avec les Anglois, que défenſive con-

tre la France; toutes les autres pour faire des conquêtes ne nous peuvent être avantageuſes: car il eſt certain que ſi le Roy d'Angleterre avoit traité avec nous à des conditions favorables pour luy, il nous y faudroit ſatisfaire dans le moment même à notre grand dommage, ou nous courrions riſque d'avoir une nouvelle guerre ſur les bras.

Celuy qui veut épargner ſa vie, ſes forces, & les travaux de la guerre, quand il s'agit de la conſervation de ſa liberté, & de celle de ſes ſujets, eſt indigne de vivre & de gouverner, & il devroit être éternellement effacé de la memoire des hommes.

CHAPITRE IX.

Quelques concluſions tirées des reflexions précedentes, ſur toutes les alliances.

L'On pourra concîure, par îes reflexions précedentes, que toutes les alliances que la Hollande pourroit faire en temps de paix avec quelques Souverains, luy ſeront toûjours trés-inutiles, puiſque nous n'en ſerions jamais ſecourus dans le beſoin, & qu'il s'en ſerviroient plutôt pour nous attirer dans quelque guerre; mais il faut conſiderer, en cas de guerres ou de troubles, ſi la Hollande ſe pourroit ſoutenir ſans le ſecours de quelque puiſſance étrangere, contre un de ſes puiſſans voiſins, ſçavoir, la France, l'Eſpagne, ou l'Angleterre; & comme je crois qu'ouy, il eſt donc certain que la Hollande

étant attaquée de quelque moindre Puiſſance, ne doit pas demander l'aſſiſtance d'aucuns de ces trois puiſſans Potentats; d'autant que cela les rendroit encore plus puiſſants; & un veritable Hollandois doit ſouhaiter pour le bien de ſa patrie, que la France & l'Angleterre s'affoibliſſent, & que l'Eſpagne n'augmente pas.

Si nous étions attaquez d'un de ces puiſſans Potentats, nous ne devons pas non plus rechercher le ſecours du dehors par des alliances, à moins qu'ils ne s'offriſſent d'eux-mêmes; ſans cela, on n'en reçoit que de belles promeſſes, comme nous l'avons éprouvé pendant notre guerre avec l'Angleterre, par l'alliance avec cet ingrat Danemark. Cependant, lorſque les alliances nous viennent commodement à la main, je dis que toutes les alliances ſont bonnes avec tous les Potentats, lorſque la Hollande eſt en guerre avec l'Angleterre, pour en ſortir, pourvû que les Alliez accompliſſent les premiers leurs promeſſes.

Si l'Eſpagne nous fait la guerre, une alliance offenſive avec la France eſt bonne, pourvû qu'elle accompliſſe la premiere ſes promeſſes : ſi non il vaut mieux nous aider de nos propres forces.

Nous pourrons toûjours aſſez nous ſoutenir contre la France, à moins qu'elle ne devînt plus puiſſante, & notre proche voiſine par les conquêtes des Pays-Bas; & de même contre les autres puiſſances, ſans le ſecours des alliances. Cependant, ſi une moindre République ou Puiſſance étoit engagée par une alliance avec les Hollandois

dans la guerre, pour une défenſe commune, nous pourrions toûjours, étans parvenus à notre but, expliquer cette alliance à notre avantage.

Il eſt plus utile de traiter d'alliance avec une République qu'avec un Roy, ou un Prince Souverain, puiſque cette premiere alliance étant fondée ſur un interêt commun, on peut s'aſſûrer qu'elle ſera conſervée, tant que ces interêts ſeront les mêmes ; d'autant que les Regens des Républiques ſont immortels, & les Monarques ne peuvent ny ne veulent quelquefois comprendre leur propre interêt, ny ſe donner la peine de regler leur Gouvernement ſur ces interêts, étans outre cela trés-changeans, & mortels.

Il ſera toûjours dangereux à la Hollande de traiter quelque alliance avec les Rois de France, d'Eſpagne, & d'Angleterre, puiſqu'il y a apparence qu'étans dans un plus haut rang, & poſſedans une plus grande étenduë de pays que nous, ils pourront toûjours demander que nous ſoyons les premiers à ſatisfaire à nos promeſſes, & expliqueront tous les articles à leur avantage : mais tant que la France reſtera dans ſon état d'apreſent, c'eſt-à-dire, tant que l'Eſpagne poſſedera les Pays-Bas, nous pourrons faire des alliances avec l'un ou l'autre de ces Monarques, contre celuy des deux qui nous inſulteroit. Cependant ſi la France étoit prête de ſe rendre maître des Pays-Bas, & de devenir notre voiſine, la Hollande ſe doit garder de faire aucune alliance pour favoriſer un ſi dangereux voiſin à l'avenir, & même il

seroit necessaire que toutes les Puissances de l'Europe se joignissent, pour empêcher l'agrandissement de cette Monarchie, qui passe déja la tête par dessus tous ses voisins.

De même, ne devons-nous point faire d'alliance avec l'Angleterre, puisque nous devons la redouter au dernier point; à moins qu'elle ne fût fondée sur une crainte commune, contre une trop grande puissance, comme est à present la France; & toute alliance avec elle, hors une derniere extrêmité, leur donneroit plus facilement l'occasion de nous faire la guerre. Qui a compagnon, a maître : ce qui se trouveroit facilement avec les Roys qui sont au-dessus des loix; & tandis que l'Angleterre croira que le repos de la Hollande dépendra de son pouvoir du Roy, elle sera pour nous l'alliée la plus tyrannique qu'on pourra trouver dans le monde; à moins que la crainte d'un plus puissant voisin ne la retienne en bride.

Ce seroit une grande imprudence d'avancer quelque chose à ces Princes inconstans, sur l'esperance d'en recevoir de la reconnoissance dans la suite. Il ne faut jamais choisir un plus grand compagnon que soy. Nos Députez des autres Provinces dans la Generalité, ne sont que trop faciles à se laisser engager par les Ambassadeurs étrangers, pour entraîner la Hollande dans beaucoup d'affaires, lors qu'ils y voyent quelque profit particulier, & que ce n'est pas au préjudice de leurs propres Provinces, ils ne s'embarassent pas beaucoup des affaires de la generalite : pour le reste, à la verité, il fait bon

prendre de genereuſes réſolutions, de tenir parole, faire des liberalitez, & ſecourir ſes voiſins aux dépends d'autruy; pendant cela, les Hollandois ſont les dupes des autres Puiſſances.

CHAPITRE X.

Que la Hollande, étoit autrefois remplie de troubles, pendant le Gouvernement des Stathouders, & qu'elle peut à preſent, étant en liberté, ſe deffendre mieux que jamais contre toute Puiſſance étrangere.

D'Autant que nous avons beaucoup de Regens politiques, qui ſont d'opinion, ou du moins l'ont été, de même que quelques flateurs de la Cour du Stathouder de Hollande, que cette Province doit neceſſairement être unie non-ſeulement par l'union d'Utreght, mais par un Gouverneur & Capitaine General, à toutes les autres Provinces alliées, & qu'étant abandonnée de ces Alliez, la Hollande ne ſe pourroit ſoutenir d'elle-même contre une plus grande puiſſance, & les favoris ont toûjours inſpiré au peuple, & leur ont fait accroire pendant trés-long-temps, que toutes les ſept Provinces jointes enſemble n'étoient pas aſſez fortes pour reſiſter à l'Eſpagne, à moins qu'elles n'euſſent un chef illuſtre & perpetuel, & un Capitaine General, pour pouvoir à ſa conſideration obtenir de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne du ſecours con-

tre l'Eſpagne ; je me trouve obligé d'étendre mes reflexions ſur ce ſujet.

Il eſt trés-honteux à des politiques d'une libre Regence Souveraine, de tenir pour maxime qu'ils ne pourront reſiſter, en cas de guerre, contre tous leurs voiſins ; car ce faiſant, ils font dépendre toute la proſperité de la patrie, d'un plus puiſſant Etat, & ſe rendent des Regens ſujets, ce qui eſt le plus miſerable Etat qui puiſſe arriver à aucun pays du monde, en cas de revers de fortune.

Car de pareils Regens employent la puiſſance du pays & de leurs ſujets, pour fortifier un autre, negligeans le bien des innocens habitans, dont ils ſont reſponſables devant Dieu, ſelon la nature & leurs ſermens, s'attirans par leur indolence les armes d'un inſolent & mauvais voiſin ; ce qu'ils auroient pu prévenir en ſe tenant en état de défenſe, en gens de courage : car l'occaſion fait le larron, & les biens des gens ſans cœur ſont communs, mais deux méchans chiens ne s'entremordent pas.

Les Chroniques nous apprennent que toutes ces Provinces des Pays-Bas, & principalement la Hollande, ont été dans des conteſtations & des révolutions continuelles, pendant environ ſept cens ans qu'elles ont été gouvernées par des Comtes & des Capitaines Generaux, tantôt les uns contre les autres, tantôt contre leurs Princes, par des brigues ; tellement qu'il s'eſt versé beaucoup de ſang dans ces guerres inteſtines ; par la raiſon que ces Chefs ont quelque fois ſeparé leurs interêts d'avec ceux de l'Etat ; & com-

me ils ont toûjours beaucoup de pouvoir & des partiſans dans la Regence, ce ſeroit une choſe impoſſible qu'ils ne tâchaſſent dans l'occaſion de parvenir à leur but particulier, & de travailler à cette fin par le ſupport de leurs creatures ; à quoy les Regens qui s'intereſſent uniquement au bien de l'Etat, ſatisfaiſans à leur conſcience, & à ce que Dieu leur a imposé, s'oppoſent vigoureuſement ; ce qui cauſe d'abord une diſſention. Le Chef trouveroit ſon honneur & ſon rang engagé, à ceder ; les Regens d'un autre côté ſe picquent fermement, de ſoutenir la juſtice ; & ſi le premier eſt d'une humeur violente, ces ſortes de rupture ſont trés-dangereuſes, & peuvent reduire une République à l'extrêmité.

Malgré toutes ces guerres inteſtines, la Hollande n'a pas laiſſé de ſe ſoutenir contre les inſultes étrangeres ; & l'on voit dans les negotiations de Jeannin, que le Prince Maurice, & ſes partiſans, jugeoient en l'an 1608. que la Zeelande étant ſeparée des autres Provinces Unies, auroit pu ſe maintenir d'elle-même contre le Roy d'Eſpagne, menaçant les autres Provinces de ne point conſentir à la Tréve, mais de continuer la guerre avec les Zeelandois.

Pour revenir à l'affaire en particulier, il eſt connu qu'avant la rupture du Lac du Texel, environ en l'an 1400. la Hollande étant privée de la mer du Sud, ou du Zuiderzée, comme on l'appelle, elle étoit aſſez attachée à la Friſe, & la Province de Gueldres, & celle d'Ouëryſſel, n'en étant ſeparée que par les rivieres du Rhin & du Vlie,

comme

comme avant l'inondation de Dort en l'an 1421. la Hollande étoit attachée au Brabant ; & par conſequent elle avoit plus de frontieres qu'elle n'en a à preſent ; de plus la Province étant moins peuplée & moins pourvûë de Villes, étoit plus foible à l'égard de ſes voiſins, & plus pauvre qu'à preſent.

Cependant on lit dans les hiſtoires, & même par les rémontrances faites en l'an 1587. par les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe au Comte de Lyceſter, que les trois Provinces de Hollande, Zeelande & Weſt-Friſe, ont preſque toûjours été victorieuſes de leurs ennemis, ayant toûjours aſſuré leurs limites contre toutes ſortes d'ennemis, quelque puiſſans qu'ils ayent été, ce qui les avoit de tout temps renduës redoutables à tous leurs voiſins. Il eſt certain que nous pouvons dire avec verité, que l'Etat de la Hollande & de la Zeelande, pendant huit cens ans, n'a jamais été conquis, ny vaincu par les armes, ny par des guerres étrangeres ou inteſtines, ce que l'on ne pourra pas dire des autres pays, excepté de la République de Veniſe.

Tout le monde ſçait que la Hollande & Weſt-Friſe n'a jamais eu de plus puiſſant voiſin que l'Eſpagne, qui ayant été Comte de Hollande & de Zeelande, ſur leſquelles Provinces il prétendoit toûjours la domination, avoit un grand avantage par deſſus tous les autres Princes voiſins, & par ſes Partiſans ; & la difference de Religion auroit pu conquerir des Villes plus facilement. La Hollande & Zeelande ayant reſiſté cou-

rageuſement à quelques ſieges, ont tellement rompu les forces de ce ſage & politique Roy Philippe II. qu'ils ont donné dans la ſuite le courage aux autres Provinces de s'y oppoſer de même.

Et l'on peut dire que la Hollande & Zeelande ont ſeules affranchi les autres Provinces, au lieu que ces autres Provinces au contraire, excepté celle d'Uutreght, n'ont jamais rien contribué pour ſoutenir ou pour fortifier la Hollande; & les Etats de Hollande ont ſi bien reglé leur Gouvernement ſuivant l'interêt des autres Provinces, & porté ſeuls la charge, hors celle d'Utregth, qui a toûjours couru une même fortune avec nous, qu'elles ſe trouvent pourvûës de beaucoup de Villes bien fortifiées; de magaſins, baracques, munitions de bouche, remplies de garniſons, qui ſont payez de la ſolde de Hollande, & même que notre argent leur a conquis une grande quantité de Villes ſur les frontieres de Brabant, Cleves, Weſt-Friſe, Flandres, Drenthe, & les Pays-Bas, qu'ils ont pourvûs de Forts conſiderables, de garniſons, de vivres, & de munitions de guerre.

Il eſt conſtant que les Provinces de Gueldres & d'Overyſſel n'ont rien contribué aux charges de la guerre, juſqu'à la Tréve, & que juſqu'en l'an 1607. il a fallu forcer ceux de Groeningue, par une forte garniſon, & un Château, de contribuer aux charges de la guerre, tellement que dans les taxes annuelles pour l'entretien de la guerre, du temps du Prince d'Orange Frederic Henry, qui furent augmentées exceſſivement à deſ-

ſein, en ſorte que la moitié pouvoit ſuffire; & lorſqu'il avoit le conſentement des Hollandois, il ne s'embarraſſoit pas beaucoup, d'avoir le conſentement des autres Provinces, qui refuſoient trés-ſouvent; & quand même elles l'avoient accordé, elles reſtoient en deffaut de payement, ſans que le Prince les en preſsât beaucoup, parce que les Deputez de ces Provinces dans la Generalité étoient la plûpart ſes partiſans, & qu'il étoit bien-aiſe de pouvoir contrebalancer, & d'emporter par la pluralité de leurs voix, le deſſus ſur la Hollande, ſuivant ſon intention & ſon interêt.

Il faut encore remarquer que notre Province, pendant les regnes des Comtes & Capitaines Generaux, qui cherchoient toûjours leurs propres interêts aux dépends du public, tâchans toûjours d'uſurper ſur la Nobleſſe & ſur les Villes, ce qui cauſoit continuellement des differens, & guerres inteſtines, n'a jamais pu oppoſer contre les ennemis de dehors qu'une puiſſance partagée.

Il eſt encore certain que la plûpart des Provinces Unies ſe ſont enrichies, & engraiſſées de l'argent de la Hollande, faiſans tomber par leurs Députez dans la Generalité, & par la faveur des Princes d'Orange, ſur leurs habitans les plus conſiderables emplois, qui étoient la plûpart payez par la Hollande, de même qu'à leur Nobleſſe les plus conſiderables emplois dans la guerre; & les troupes qui étoient à la ſolde de Hollande & de Weſt-Friſe, augmentans tous les jours le nombre de ces emplois, les rendans

profitables par tous les moyens poſſibles, ces Députez ont encore ſçû tranſporter les charges & taxes annuelles de leurs Provinces ſur le compte de la Generalité, & l'on faiſoit payer à la Hollande de groſſes ſommes extraordinaires, où ils ne devoient pas un ſol.

Il faut donc finir les reflexions précedentes, en diſant que le fier Lion Hollandois a eu aſſez de force pour ſe délivrer avec les Provinces Unies ſes Alliez, de tous leurs ennemis: mais cette victorieuſe bête, aprés avoir combattu ſi courageuſement pour ſa liberté, n'a pas eu aſſez de bonheur ny de prudence pour ſe pouvoir préſerver contre les pieges de ſes propres ſerviteurs & miniſtres, comme on le peut voir par tout ce qui a été dit cy-devant, que nos Stathouders & Capitaines Generaux ont fort bien connu la maxime politique, pour pouvoir dominer ſur des pays & ſe les rendre ſujets, tâchans de diminuer la Hollande, ſa plus ancienne Nobleſſe, ſes plus puiſſantes Villes, & les plus illuſtres Magiſtrats, afin d'augmenter leur propre grandeur & puiſſance, en tenant les Villes dans leurs anciennes fortifications, qui n'étoient pas en état de reſiſter aux nouvelles ruſes & methode de la guerrre, & les ont ſi bien ſçu tenir en bride, par les Villes conquiſes, & les groſſes garniſons avec un grand nombre de Citadelles, dont ils donnoient les Gouvernemens & les premiers emplois à des étrangers, ou à leurs parens & creatures, & trés-rarement à des Gentilhommes Hollandois, ou gens de remarque du pays.

Tellement que le pouvoir des Stathouders, dés l'an 1618. ſurpaſſoit de beaucoup celuy des anciens Comtes, ayans ſi bien réduit la Nobleſſe & les Villes qui pouvoient autrefois fermer leurs Châteaux & leurs portes devant les anciens Comtes, en s'oppoſant vigoureuſement à l'introduction de la moindre nouveauté, ces mêmes Villes ſçachans que le Prince Maurice venoit comme Capitaine General, pour mettre hors de la Regence les Magiſtrats bien intentionnez pour la patrie, n'ont jamais oſé lui tenir tête, ny fermer leurs portes.

C'étoit donc avec raiſon, qu'on demandoit aux Hollandois en l'an 1650. quel avoit été leur plus rude eſclavage, ou ſous la domination des Autrichiens, ou ſous le ſervice des Naſſaus.

Il faut remarquer quels avantages le tems a donné à la Hollande. Premierement, elle eſt à preſent entourée de mers & de rivieres; vers l'Orient, de la mer du Nort; vers le Sud, d'une quantité d'Iſles, & fortes rivieres, comme ſont la Meuſe, le Rhin, & l'Yſſel, & une partie du Nort; & vers l'Occident, elle eſt entourée du grand Lac du Texel, & Vlie, de même que le Zuiderzée ou mer du Sud, & la riviere de Vegt les entourent vers l'Occident; en ſorte qu'il ſeroit difficile d'approcher facilement notre Province en cas de guerre, ſi l'on n'étoit auparavant maître de la mer; car elle n'a aucune communication par terre, qu'avec quelques peu de Villes conquiſes du Brabant, avec une petite partie de la Gueldre, & la plus grande partie avec la Province d'Utreght.

Secondement, la Hollande eſt plus pourvûë qu'autrefois de Villes & de gros villages peuplées, dont les habitans trafiquent dans tous les quartiers du monde, & ſe ſont fort enrichis, pendant que le Brabant & la Flandre, ſont devenus plus foibles & plus pauvres, & que les forces maritimes de Hollande ſe ſont augmentées conſiderablement, & plus que jamais, par l'augmentation de leur Commerce.

Troiſiémement, la Hollande eſt à preſent gouvernée en entiere libre République, & les habitans ne ſont plus gênez dans leurs interêts ny dans leur Commerce, qu'ils peuvent menager à preſent, ſans craindre que quelque puiſſant ſerviteur des Etats les tourmente & les gêne à ſon gré.

Quatriémement, que cette redoutable Puiſſance de Bourgogne & d'Autriche s'eſt établie en Eſpagne, & éloignée de nous, & donne la conduite des Pays-Bas, à un Capitaine General ou Gouverneur, qui eſt revêtu de cette dignité pour peu de temps, dont les ordres ſont ſi lents & ſi limitez par les envieux Grands-d'Eſpagne, qu'il n'eſt pas en état de rendre d'aſſez conſiderables ſervices à cette Couronne, pour nous donner ſujet de crainte.

Cinquiémement, ce redoutable voiſin par terre, ce puiſſant Roy d'Eſpagne, eſt ſi fort affoibli par le détachement du Portugal, & autres Provinces; même la perte de ſes Villes en Brabant, Flandres & Artois, l'a ſi fort diminué, qu'il a été obligé, pour obtenir la paix en l'an 1648. de ſe déſiſter de tous les droits & prétentions qu'il avoit ſur aucu-

nes des ſept Provinces Unies, & principalement ſur la Hollande, tellement que nous n'avons rien à craindre de ce côté-là.

Et aprés avoir balancé tous les deſavantages d'autrefois avec les avantages d'apreſent, je pourrai conclurre que la Hollande eſt plus en état que jamais de reſiſter à tous ſes ennemis.

Mais on pourra dire que la Hollande depuis cinquante ans a abandonné ſa propre defenſe, s'étant conduite d'une maniere comme ſi elle ne pouvoit être conſervée que par les autres Provinces Unies, & que nos avantages & gains provenus de notre Commerce, travail & bon ménage, n'ont ſervi qu'à fortifier les Provinces, & Villes conquiſes, de ſorte qu'elles n'ont plus beſoin de nous que pour en tirer continuellement de l'argent; de plus, on a accordé dans l'aſſemblée generale tenuë à la Haye en 1651. à la Generalité & autres Provinces, le droit de donner des Patentes à tous les gens de guerre; tellement qu'on peut dire que notre Province s'eſt dépouillée de tout pouvoir ſur les troupes, qu'elle payoit de ſa propre bourſe, qui étoient la plûpart en garniſon hors de la Province; & en cas que nous euſſions eu beſoin de quelques compagnies, il les auroit fallu demander à nos Provinces liées; ainſi l'on peut dire que la Hollande n'eſt nullement redoutable par terre à ſes Alliez; qu'au contraire leurs armes & leurs fortifications nous donnent lieu de les craindre; & marque de cela, c'eſt que pluſieurs Provinces ont declaré ouvertement, pendant notre premiere & ſeconde guerre avec

l'Angleterre, de ne vouloir porter aucune charge pour les frais de la guerre par mer; de plus que la Hollande ne les a jamais pu contraindre à payer les arrerages considerables, dont elles sont restées redevables de leur consentement.

La Hollande ne seroit point pardonnable sur cette mauvaise politique, si elle n'avoit pas été contrainte & accablée par un Capitaine General, à une pareille conduite; puisque c'est une regle de tous les temps, que les foibles sont les tributaires des plus forts, pour en être secourus en cas de besoin; ce qu'ils ne faisoient cependant jamais qu'autant que leur interêt les y portoit. L'homme seroit bien insensé, qui porteroit de l'eau chez son voisin, pendant que sa propre maison brûle. On a affoibly la Hollande pendant cinquante années, pour fortifier des voisins, & nous les rendre par-là redoutables; tellement que s'il arrivoit que nous entrassions en guerre avec eux, ils nous seroient formidables, veu nos frontieres non fortifiées, & que les autres Villes ne sont point exercées à la guerre, & manquent de fortifications; qu'ainsi nous serions accablez malgré notre puissance & nos richesses interieures. C'est ce qui feroit conclure que la Hollande est moins en état de défense que jamais.

Mais quand on considerera les choses d'un autre côté, il faudra avouër que cet affoiblissement de la Hollande a été causé par leurs propres Stathouders, & qu'à present, elle a repris avec une libre Regence le pouvoir de se servir des restes de ses forces pour

sa propre conservation, & profiter de ses avantages pour se défendre contre tous ses ennemis.

CHAPITRE XI.

Que la Hollande pendant son libre Gouvernement ne pourra être ruïnée par aucune Puissance étrangere.

C'Est une chose impossible de pouvoir surprendre la Hollande & ruïner entierement ses habitans, si ce n'est par des factions, querelles, révolutions, & dissentions interieures : mais les Villes & les habitans sont si dépendans les uns des autres, comme il a déja été dit cy-devant, qu'il n'y a point d'apparence que de tels desordres arrivent, à moins qu'il n'y eût quelque Chef qui formât des factions pour forcer les Regens à quelque résolution dommageable. Et comme il n'y a pas à present en Hollande de Stathouder ny de Capitaine General, & que même il n'y a plus d'assez illustres habitans pour y pouvoir aspirer, excepté le jeune Prince d'Orange *, il faut examiner si ce Prince restant hors de tout employ de la Generalité & de cette Province, pourroit effectuer des desseins si ruïneux.

Et comme je vois clairement que s'il parvenoit jamais au moindre employ, il pour-

* *Guillaume III. qui est mort Roy d'Angleterre.*

roit pour certain former des factions & causer des révolutions; & qu'au contraire n'ayant aucun commandement ny attirail de gens de guerre, restant en Hollande hors de tout Gouvernement, il auroit peu de pouvoir, si ce n'est d'exciter quelques seditieux Ministres, pour animer la populace par leurs prédications contre leurs legitimes Souverains; mais cela ne pourroit pas produire si unanimement son effet, qu'il pût causer du changement dans le Gouvernement de la Province, & la Regence pourroit punir tout aussi-tôt les chefs de telles révolutions, & mettre dehors ceux de leur corps qui y auroient tant soit peu prêté l'oreille, ce qui seroit fort desavantageux au Prince d'Orange, & le priveroit de tout espoir de jamais parvenir à aucun employ, & le feroit courir risque d'être exclu pour jamais de toute Regence, par un éternel Edit contre luy & ses descendans.

Les Colleges de la Generalité pourront bien moins produire & former des factions ruïneuses, car dans quelle Ville de Hollande leurs Hautes Puissances étans privées d'un violent chef, auroient-elles assez de pouvoir pour changer le libre Gouvernement par force ou par des révolutions? Je ne pense pas qu'il y en ait une seule, à moins qu'on ne fist encore entrer le cheval de Troye, pour l'introduire dans l'assemblée des Etats. Ruigomes de Silva dit que les habitans des Pays-Bas sont plus furieux que des lions, pour défendre leur liberté, quand on veut la leur ôter de force, & que jamais peuple n'a été si liberal à la ceder tout d'un

coup. L'Empereur Charles-Quint disoit que jamais peuple ne fut si ennemi de la servitude que ceux des Pays-Bas, & qu'il n'y en avoit point dans le monde qui se soumissent plus facilement au joug, quand on les traitoit avec douceur.

Nous devons croire que les Etats de Hollande, de même que les Colleges subalternes, Regens & Magistrats, qui ont à present dans cet état de liberté, la disposition des plus honorables & profitables emplois, & ne sont plus en état de craindre leurs propres troupes, les pouvans commander absolument, pour reduire leurs sujets rebelles sous l'obéïssance, n'introduiront plus de chef qu'ils seroient obligez, à l'exemple des idolâtres, de craindre & d'adorer aussi-tôt qu'ils l'auroient formé, pour être employé ou continué dans la magistrature, ou pour avoir quelques emplois pour leurs parens.

Il n'y a point de sages Politiques qui ne doivent convenir, que dans une République, les charges aussi considerables qu'est celle de Capitaine General, ne peuvent sans un entier sacrifice de la liberté, être données à une personne dont le pere a exercé en dernier lieu le même employ, puisque toutes les histoires des Regnes & Gouvernemens nous apprennent que les Provinces & les Républiques qui se sont servies de cette maxime, & même ceux qui ont seulement confié le Commandement de leurs troupes à une seule personne sa vie durant, ont été mis par-là sous le joug, & réduits à un Regne Monarchique.

Comme nous avons vû que le Stathou-

der dernier mort [a] a bien osé tenter de ſurprendre la Ville d'Amſterdam, avec les troupes que les Etats luy avoient confiez, & faire conduire priſonnier au Fort de Louveſtein quatre des principaux membres des Etats de Hollande, [b] auſquels il devoit tous honneurs & ſoumiſſions, comme étant leur ſerviteur & miniſtre, & naturellement leur ſujet; & il a plu à Dieu, par un ſeul coup l'ôtant promptement de ce monde, d'empêcher les mauvaiſes ſuites d'un ſi mauvais commencement.

Il eſt donc facile de concevoir que la promotion du preſent Prince d'Orange dans les mêmes dignitez où ſes ancêtres ont été, bleſſeroit d'une grande force la liberté de l'Etat : car Dieu ne fait pas tous les jours des miracles, par où nous pourrions éviter les inconveniens qui ſont arrivez à d'autres pays qui ont tenu la même conduite. Comme il paroît que les Etats de Hollande ſont bien intentionnez pour y remedier par tous les moyens poſſibles, ſuivant l'Edit perpetuel du 5. Aouſt 1667. [c] j'ay jugé à propos de l'ajoûter icy.

a *Guillaume II. Prince d'Orange, qui mourut à l'âge de 25. ans.*

b *Parmy leſquels étoit le pere de l'Autheur, qui étoit Bourguemeſtre de la Ville de Dort.*

c *Dont l'Autheur a formé le premier projet, & c'eſt depuis ce temps-là, que les Partiſans du Prince d'Orange commençoient à tramer contre luy, juſqu'à ce qu'ils ayent excité le peuple à commettre ce cruel aſſaſſinat ſur luy, & ſon frere Corneille de Wit.*

« Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ont aprés de meures déliberations & communication de la Chevalerie & Nobleſſe, & des Magiſtrats des Villes, avec un commun conſentement & concurrence de tous les membres, par un perpetuel Edit, & éternelle Loy pour le maintien de la liberté, pour la conſervation de l'union, & du repos commun, conclu & arrêté, comme nous concluons & arrêtons, par les points & articles ſuivants.

« 1. Que la faculté de l'élection dans la Chevalerie, ou corps de Nobleſſe, de même que la nomination du choix des Bourguemeſtres & Magiſtrats des Villes, reſtera reſervé audit ordre, ou aux Gentilhommes élus dans la Chevalerie, & de même aux Villes, comme il leur a été cedé par les anciennes coûtumes, octrois & privileges, & leur en reſtera le libre exercice, en conformité des loix & privileges, ſans que leſdites nominations ou choix, droit d'élection, puiſſent jamais être conferez ou cedez à qui que ce ſoit.

« 2. Que pareillement tous les emplois & benefices dépendans des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe reſteront entierement à leur choix, ſans que rien en puiſſe être ôté, excepté les emplois militaires par mer & par terre, pour lequel ſujet les Etats prendront des meſures, & feront des Reglemens tels qu'ils le jugeront à propos, & les plus utiles pour le ſervice de la patrie.

« 3. De plus, que les Etats de Holllande

» ne contreviendront jamais au contraire » de ce que dessus, & tâcheront de diriger » pareillement les choses auprés de la Ge- » neralité de tout leur pouvoir, de même » qu'envers les autres Provinces alliées; en » sorte qu'elles pourront avec un commun » consentement, établir & statuer avec une » résolution uniforme de leurs Hautes » Puissances, que ceux qui seront dorêna- » vant employez en qualité de Capitaine » ou Admiral General, ou dans une de ces » Charges en particulier, ou ceux à qui on » pourroit donner sous d'autres titres le » Commandement des milices par mer ou » par terre, ne pourront rester ny être Sta- » thouders d'aucune Province. Et pour ce » qui regarde la Hollande, que non-seule- » ment celuy qui aura le Commandement » des milices par mer ou par terre, sera » exclus de la charge de Stathouder, mais » aussi tous les autres, tellement que ladite » charge restera, & sera supprimée pour » toûjours de toutes les manieres, & que » le Conseil committé sera authorisé sui- » vant leurs instructions, de donner les » ordres necessaires, en l'absence des E- » tats, dans les affaires qui demandent de » promptes expeditions.

» 4. Que pour l'entier affermissement » du contenu és articles cy-dessus, & pour » le repos de la Noblesse & des Villes, » ayans seance dans la Chevalerie ou Con- » seil des Nobles, ou qui y entreront, de » même que les Magistrats des Villes, affir- » meront par serment solemnel, de main- » tenir saintement & exactement tous les

points susdits, & ne souffriront point « qu'il y soit jamais fait la moindre con- « travention, ni de jamais faire ny entrer « dans des propositions contraires. Le mê- « me serment sera amplifié par les Députez « dans l'assemblée des Etats de Hollande, « que le grand pensionnaire sera obligé pa- « reillement de prêter serment sur l'obser- « vation & maintien des points susdits, « sans faire jamais de propositions, ny de- « mander les opinions sur le contraire, & « bien moins former des conclusions «

5. Qu'outre cela, pour plus d'affermis- « sement du troisiéme article susdit, il sera « incorporé dans l'instruction pour le Capi- « taine & Admiral General, l'obligeant par « serment de ne jamais former directement « ou indirectement aucunes demandes, qui « y soient contraires; & même si quelques « Provinces sans son aveu le vouloient élire « leur Stathouder, de s'y opposer, & de « le refuser absolument. «

Cette declaration & loi éternelle, faite par les Etats d'une libre volonté, & commun consentement, doit assez convaincre les habitans de leurs bonnes intentions; & que lorsque l'Empereur Charles-Quint donne ce témoignage touchant les peuples des Païs-Bas, jugeant de leurs soumissions forcées, de même que Ruigomes de Silva, ils n'ont pas senti où les vieux souliers nous blessoient, & qu'il nous étoit impossible de les rejetter. Ils ont encore moins ressenti la joye des sages habitans des Pays-Bas, de pouvoir à present sauter sur des pieds libres, sans être obligez de danser, chanter & sifler

ſur les notes d'un ſeul homme, & de pouvoir parler & diriger les interêts communs, ſans craindre qui que ce ſoit, comme cy-devant.

Comme il y en a qui ſont d'opinion que les Villes pourroient ſouvent être oppoſées les unes contre les autres, & avoir des conteſtations faute d'un chef.

A quoi je répond, comme je l'ai déja dit, que les chefs ont toûjours excité les querelles, parce qu'ils y trouvoient leur compte, & qu'ils peſchoient en eau trouble.

Je ne me ſouviens pas d'avoir jamais veu ny lû d'exemples, qu'aucune République ſans Chef ſoit jamais tombée dans de longues & ruineuſes guerres inteſtines. Nous devons au contraire remarquer que les Villes de l'Empire d'Allemagne, ni les Républiques n'ont jamais eu de guerres enſemble; de même que les Cantons Suiſſes qui ſont unis pour une commune défenſe, comme nous le ſommes par l'union d'Utreght, ont eu trés-peu de conteſtations entre eux; & quand cela eſt arrivé, ils ont d'abord été accordez par l'entremiſe des Cantons deſintereſſez, ſans que cela ait produit quelque tort à l'égard de leur libre gouvernement; & on ne doit attribuer le maintien de leur République depuis plus de quatre cens ans, qu'à la raiſon qu'ils n'ont point eu de Chefs ny de Capitaines Generaux, qui les ayent engagez dans des guerres & querelles; d'autant que les Cantons ſe ſont toûjours gardez ſoigneuſement d'établir un Chef ou Capitaine General ſur leurs troupes ſa vie durant, & je ne ſçache pas qu'aucun Canton dans

leur particulier, ait continué un Chef perpetuel ſur leurs troupes, pour le temps de ſa vie; ils ne les ont mis que pour le temps de chaque campagne, quoiqu'ils ſe ſoient ſoûlevez contre leurs Princes de la maiſon d'Autriche, pour le maintien de leur liberté, comme nous, & ont été réduits de même à mener de longues guerres contre eux, & pour ce qui regarde nos Provinces Unies, ſuivant ce que prouvent les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe particuliérement qu'il n'y a jamais eu de conteſtations de remarque dans ces pays, que celles qui ont été ſuſcitées par les chefs.

Il eſt certain que les Villes de Hollande en s'entrefaiſant la guerre, ſe feroient un tort mille fois plus conſiderable que les Cantons Suiſſes, ou d'autres pays dans leſquels les Villes ſont plus éloignées les unes des autres. Nos Villes, tant les maritimes que les autres, dépendent la plûpart du Commerce, & la moindre petite Ville de Hollande ſe pourroit fortifier en peu de temps d'une telle maniere, qu'elle ne craindroit point les plus fortes; & comme ces Villes ſont voiſines les unes des autres, cela ruïneroit d'abord les campagnes d'alentour; les chemins & les rivieres, autour des Villes qui ſeroient en guerre, ſeroient impratiquables; c'eſt ce qui nuiroit au Commerce en general, & ſeroit cauſe que toutes les autres Villes, & même les Etats, s'entremettroient pour les accorder.

De plus, les Villes de Hollande ſont gouvernées par des Magiſtrats & par des Bourguemeſtres, qui ſont changez tous les ans,

& par conſequent ils ne pourroient en ſi peu de temps braſſer & continuer beaucoup de guerres contre les Villes voiſines ; car ils riſqueroient d'être demis par les habitans, dés qu'ils ſentiroient que la guerre leur ſeroit dommageable.

CHAPITRE XII.

Que la Hollande peut ſe défendre commodément ſous une libre Regence, contre toute inſulte etrangere.

POur ce qui regarde les guerres de dehors, je feray voir que la Hollande, dans ſa libre Regence, eſt en état de ſe défendre contre toute inſulte étrangere, comme je l'ay aſſez prouvé dans les chapitres des Alliances, de quelle maniere nous pouvons nous ſoutenir contre la France l'Eſpagne & l'Angleterre. Je diray en general,

Que la Province de Hollande étant ſi bien entourée de mers & de rivieres, ayant un terrain fort entrecoupé, rempli d'une infinité de peuples, & ſi rempli de groſſes & fortes Villes, qui ſont ſi prés les unes des autres, & qui peuvent chacune former une armée, que ſi quelque Potentat y entroit avec une armée, l'ennemy ſeroit à tous momens ſurpris par des ſorties des plus proches Villes, qui battroient ſes convois, & empêcheroient ſes fourages ; ce qui ne laiſſeroit pas d'affoiblir & miner ſes forces, d'une maniere qu'il ſeroit trop heureux de

pouvoir retourner d'où il feroit venu.

A l'égard de nos Provinces alliées, elles pourroient plutôt nous aprocher, que les Puiſſances étrangeres : mais comme ces Provinces tirent mille fois plus d'avantages de la Hollande que la Hollande n'en tire d'elles, comme il a déja été dit, & qu'il eſt certain que preſque tous leurs biens & fortunes doivent venir de la Province de Hollande ; de plus que notre Commerce & un grand nombre de peuple ſe ſert preſque de toutes leurs manufactures & de leur fruits à un aſſez haut prix, d'où ils tirent d'un autre côté à trés-grand marché tout ce dont ils ont beſoin, ainſi toute la perte feroit pour eux, s'ils entroient en guerre avec la Hollande, ſans que notre République s'en reſſentît en aucune maniere dans le débit & le Commerce : mais comme malgré toutes ces bonnes raiſons & cette politique il pourroit arriver que quelque Province ſe laiſsât entraîner pour nous faire la guerre, je feray quelques reflexions ſur toutes les Provinces Unies.

Principalement ſur celle de Friſe & de Groeningue, avec leurs pays conquis de la Generalité, ſçavoir Bourtange, Bellingwolde, Langakkerſchans & Coworden, dont ils ont ſçu ſe rendre les maîtres, d'autant qu'ils y mettent des Commandans & des garniſons, & donnent les Patentes ; il eſt certain qu'elles peuvent ſe paſſer de nous, & qu'elles ſont en état de ſe défendre d'elles-mêmes contre toutes les inſultes étrangeres ; & d'autant qu'elles ont un illuſtre Chef ou Stathouder, qui les pourroit por-

ter à des résolutions ruïneuses, ce seroit de ce côté-là que nous aurions le plus à craindre ces guerres reciproquement dommageables, s'il n'avoit pas plû à Dieu de nous separer par le Zuiderzée, ou mer du Sud; & par terre par les Provinces d'Utreght, de Gueldres & d'Overyssel, tellement que cela nous ôte toute la crainte d'avoir du mal de ce côté-là. De plus, que nous empêcherions d'abord par nos grandes forces maritimes tout le Commerce & la navigation des Frisons & de la Province de Groeningue.

Tout le monde sçait que la Province d'Overyssel, est separée d'avec nous par celle de Gueldre, & n'a aucune communication avec nous que par le moyen du Zuiderzée. Outre cela cette Province est si peu puissante, & les places sont si mal fortifiées, qu'elle ne nous pourroit faire la guerre que par mer, avec le danger de perdre d'abord tout son Commerce, & d'être entierement ruïnées; tellement que nous ne devons rien attendre de cela pendant leur libre Gouvernement. Et si cette Province se remet en memoire les furieuses guerres tant en dehors qu'en dedans qu'elle a euës pendant les regnes de ses Evêques & autres Chefs de la République, & toutes les usurpations qu'elle a souffert sous leurs Stathouders, il n'y a point d'apparence qu'elle se portera jamais à l'élection d'un pareil Chef. Et si malgré tout cela elle venoit à nous faire la guerre, il est certain qu'elle ne pourroit pas nous faire grand mal, si nous voulions employer nos forces contre elle.

La Province de Gueldre a plus de commu-

nication avec la Hollande, que les Provinces dont je viens de parler; car elle tient à la Hollande du côté de Gorcum & d'Asperen, & du Bommelerwert, qui n'est separé de Heusden & du pays d'Altena que par la Meuse. De plus elle joint la mer du Sud, & a en son pouvoir les puissantes rivieres de l'Yssel, le Rhin, le Wael, & la Meuse. Il paroît par-là, que ceux de Gueldre pourroient par ces rivieres, de même que par le Zuiderzée, incommoder le Commerce de Hollande; outre que les habitans de Gueldre ont été reputez de tout temps pour de bons guerriers; d'où l'on pourroit conclure qu'ils seroient en état de remporter de grands butins hors de la Hollande par des surprises, & qu'ils devroient être redoutables.

Mais d'un autre côté il est certain que la Hollande a en son pouvoir la source de ces rivieres, & pourroit encore plus incommoder ceux de Gueldre dans leur Commerce; outre que nous pourrions transporter nos fines marchandises avec des charettes jusqu'au dessus des limites de cette Province, pour les embarquer de-là sur la Meuse & le Rhin, & pour les recevoir de même. Et comme ils n'ont point d'autres Villes maritimes que Harderwyk & Der-Elburg, qui n'ont point de havres, ils ne nous pourroient pas beaucoup piller par eau; outre qu'ils en seroient bien-tôt empêchez par les forces navales de Hollande. A l'égard des invasions par terre, elles seroient assez difficiles, à cause de notre situation, & du grand nombre de nos Villes, comme je l'ay déja dit.

Ce qui n'empêche pas que ceux de Gueldre n'ayent bien osé en l'an 1528. piller toute la Haye, & en remporter le butin, quoique le Duc de Gueldre eût donné dans ce temps-là secours à ceux d'Utreght contre leur Evêque; ayant envoyé à cette fin son General Martin Van Rossem, avec des troupes dans cette Ville; & l'Empereur Charles-Quint donnoit secours d'un autre côté à l'Evêque contre ceux d'Utreght. Il n'y avoit point de guerre déclarée entre la Gueldre & la Hollande; le Duc jugea à propos d'en faire la premiere declaration, en faisant tomber subitement ledit Martin Van-Rossem, avec treize cens hommes de la garnison d'Utreght dans la Hollande; & aprés avoir remporté un riche butin, il declara la guerre; tellement qu'il falloit regarder ceux de Gueldre, comme ayans fait un coup de traître, & venans des terres d'Utreght, surprendre la Hollande dans le temps qu'elle étoit peu peuplée, & fort affoiblie par les factions des hoeks & des cabillaus, & hors de tout état de défense; d'autant que l'Empereur employoit toutes les troupes & la Noblesse de Hollande dans ses guerres d'Italie & ailleurs, hors du pays; & qu'on dit encore suivant toutes les apparences, que le pillage de Martin Van-Rossem s'est fait avec un secret consentement de l'Empereur, & que la Reine d'Hongrie avoit fermé les yeux sur ce pillage, à cause que les Hollandois n'avoient point voulu luy accorder sa demande. Voilà pourquoy il ne vouloit point envoyer de troupes contre ceux de Gueldre, ny permettre aux Hollandois de

les pourſuivre. L'on avoit encore remarqué, que ce Martin Van-Roſſem avoit conſervé pendant le pillage tous les Officiers de la Cour & du Domaine du Comté de Hollande.

Outre cela toute la Province de Gueldre, excepté la Ville de Zutphen & Nimegue, eſt ouverte du côté de la Hollande; tellement que nous pourrions par l'Ouveſtein piller tous le pays de Bommel, & percer ſes digues, de même que le pays de Thiel, & le quartier du Veluwe. Il n'eſt donc pas croyable que pendant une libre Regence cette Province en vienne à une telle extrêmité; & la Ville de Nimegue, qui eſt la plus forte de cette Province, a tant ſouffert ſous ſes Stathouders, qui ont mis pluſieurs fois leurs meilleurs Magiſtrats de force hors de la Regence, qu'elle ne ſe portera plus à établir un Chef ſi dangereux.

Pour la Province d'Utreght, il eſt certain qu'elle eſt toute ouverte & entrelaſſée avec la Hollande, ſubſiſtant uniquement de l'agricûlture; mais comme elle joint la mer du Sud, & la riviere de Lecque, il paroît qu'elle pourroit en quelque maniere incommoder le Commerce de la Hollande, & ruïner le plat pays: mais quand on conſiderera que les Hollandois, par leurs forces navales, pourroient par le débarquement de leur troupes leur rendre la mer du Sud & la Lecque impratiquables, outre que leur pays eſt entrelaſé ſi avant dans la Hollande, que nous les pourrions piller & miner bien plus facilement, & nous approprier leurs terres, il faut encore remarquer que toutes

les Villes de la Province d'Utreght, sont entierement hors d'état de défense, sans qu'il y ait la moindre apparence qu'elles soient jamais fortifiées; car les Villes d'Amers-foort, Reenen, Wyk, & Monfort ne sont pas en état d'en supporter les frais, & celle d'Utreght ne voudra pas employer ses finances pour fortifier des Villes qui seroient par-là moins dépendantes d'elle, qui au contraire feroient tort en toutes manieres à la foible Ville d'Utreght; car il est certain que cette derniere Ville, ovale & quarrée comme elle est, & dépourvûë de grosses rivieres & de la mer, coûteroit infiniment à garder & à fortifier; & comme si ce n'étoit pas assez pour tenir cette grande Ville en bride, les Evêques ont encore permis de bâtir hors des portes de la Ville; c'est ce qui a formé ses quatre gros Faux-bourgs sur les grandes avenuës, ce qui détruit toutes leurs fortifications; & quoique ce soit la maniere ordinaire des Chefs des Républiques, pour affoiblir une Ville qui leur paroît trop redoutable, il n'y a pas moyen de la changer, aprés qu'on a eu le bonheur d'avoir recouvré la liberté. Je conclus donc que nous n'avons rien à craindre de cette foible Province.

A l'égard de la Province de Zeelande, on sçait qu'elle consiste en plusieurs Isles fort peuplées & trés-fertiles, & separées de tous leurs voisins par de puissans bras de mer; qu'elle a outre cela plusieurs Villes & forteresses situées sur le terrain de Flandres, sous la Generalité en son pouvoir; si bien qu'il paroît que la Zeelande peut se défendre par

ses

ſes propres forces contre tous ſes ennemis, & que leurs deux Ports de mer dans l'Iſle de Walcheren, ſçavoir Fliſſingue & Ter-Veere, ſont bien ſituez pour incommoder le Commerce de la Hollande vers l'Occident par leurs pirateries.

Il eſt vray auſſi, que les habitans de Middelbourg & de Fliſſingue trafiquent beaucoup ſur mer; que ceux de Zierikzée,& Ter Veere commercent beaucoup dans la peſche, & qu'ils ſeroient d'abord ruïnez par les conſiderables forces maritimes de la Hollande, ce qui ſeroit une plus grande perte pour eux, que leur pirateries ne nous en cauſeroit. Avec cela, la Hollande a par Bommenez, l'Iſle de Schouwen en ſon pouvoir, dont nous pourrions détruire & ruïner toutes les riches terres; & la Ville de Goes ne ſeroit pas en état de reſiſter à notre puiſſance navale, quand nous ſerions dans l'intention de les piller, & de mettre le feu à toute leur recolte; outre que les Iſles de Zeelande n'ont pas aſſez de vaiſſeaux pour oſer tenter une deſcente dans la Hollande pour y piller, tellement qu'on peut juger que pendant leur libre Regence, les Zeelandois conſidereront que la paix vaut mieux de tous les deux côtez.

A l'égard des pays conquis dans la Flandre, & vers le Rhin, & la Meuſe, ils ſont tellement éloignez de nous, & ſi fort ſeparez les uns des autres, qu'ils ne nous pourroient nuire en rien. A l'égard des Villes dans le Brabant, qui ſont trés-fortes, elles ſont tres-importantes à la Hollande; & quoique nous ayons porte les plus

grands frais pour les prendre & les fortifier, on nous a voulu tenir si bas pendant le Gouvernement des Stathouders, qu'on ne nous a pas voulu ceder un pouvoir particulier, sur aucunes Villes de la Generalité, * où toutes les autres moindres Provinces de Zeelande, Frise, & Groeningue, ont la disposition particuliere de plusieurs Villes & forteresses : mais Dieu soit loüé que nos frontieres sont si bien fortifiées du côté du Brabant, qu'elles ne pourront être prises que par une surprise, par les Villes de la Generalité. D'ailleurs nous sommes si éloignez du Brabant par la Meuse, Biesbos, & les bras de mer, que nous ne devons rien craindre de ces Villes, quand même elles se révolteroient & se remettroient sous la domination du Roy d'Espagne. L'on doit donc conclure par ces raisons, que la Hollande se pourroit toûjours maintenir contre tous ses voisins.

* *Les Villes de la Generalité sont les Villes qu'on a conquises sur l'Espagne depuis l'union des sept Provinces, dont les Etats Generaux des sept Provinces Vnies sont les maîtres; comme sont les Villes de Mastright, Breda, Bois-le-Duc, Bergue-Opzoom, Steenbergue, St. Gerdruidenberg, Ecluse en Flandres, & quantité d'autres, qui ne sont point des Villes des Provinces.*

CHAPITRE XIII.

Que la Hollande, même avec des Villes non-fortifiées, restant seulement unie avec la Province d'Utreght, pourra se maintenir contre le plus puissant Monarque.

SUpposons encore, que les Regens des grosses Villes de la Hollande & des Villes frontieres, negligeassent de les mettre en état de défense, & que les autres Provinces de Gueldre, Zeelande, d'Overyssel & Groeningue fussent assez imprudentes pour choisir un même Capitaine General ou Stathouder, qui se joindroit à la Generalité, pour tâcher de se rendre maître absolu de ces Républiques, & que l'avidité de regner l'aveuglât si fort, qu'il mandiât le secours des Puissances étrangeres, comme de la France de la Suede ou d'autres, pour tâcher de surprendre la Hollande, & d'y introduire une armée, pour la réduire & la partager entre elles; je prétens faire voir qu'avec quelques précautions, nous pourrions resister à toute cette Puissance, pourvû que les habitans fussent unanimement d'un même sentiment, employans également avec les Regens toutes leurs forces pour leur défense; sans cela il n'est pas possible qu'aucun pays du monde étant partagé en differens, puisse subsister long-temps.

Pourvû que la Province d'Utreght restât toûjours unies avec nous, nous pourrions

en peu de temps faire un fosſé qui tireroit du Zuiderzée, jusques dans la riviere de Lecque, & conduire les écluſes d'une maniere que tous les pays, ſoit en dehors ou en dedans des fortifications, pourroient être inondez avec tous les flux; nous pourrions par-là nous mettre en état de défenſe, & il feroit preſque impoſſible de nous ſurprendre en dehors. Tel a été le ſentiment de pluſieurs habiles Ingenieurs, avec leſquels le feu Prince d'Orange Guillaume le premier avoit formé le projet.

Ce foſſé ſe pourroit faire de cette maniere, à commencer du Zuiderzée, ou mer du Sud, du côté de la riviere de Eem vers l'Occident, & vers l'Orient la Ville d'Amersfoort, en y traverſant le Eem, pour comprendre cette Ville dans les lignes, & de-là toûjours en avant du côté du Sud, tout du long de Woudenburgh, juſqu'à la Lecque, & vers l'Orient de Wyk te duirſtede, pour comprendre encore cette Ville, laquelle ligne feroit en tout de l'étenduë de onze mille perches.

Le foſé de la largeur de dix perches; le rempart avec ſes flanques de même largeur, ce qui occuperoit environ trois cens ſoixante acres de terres, compté à cinq cens livres par acre revient à	180000. l.
A creuſer le foſé, à cent livres par perches, ainſi les onze mille perches,	1100000.
Pour les dépenſes extraordinaires,	120000.
	1400000. l.

La Lecque seroit à garder environ de l'étenduë de quatre mille perches, entre Wyk te duirstede & Hontwyk.

On pourroit encore outre cela, s'il étoit necessaire pour la conservation du pays de Gorcum, Vianen & l'Ablasserwert, creuser un pareil fosse & rempart, depuis la Lecque vers Hondwyk, jusqu'à la riviere de Wael, vers Louvestein par Ackoy entre les limites de la Hollande, laquelle ligne seroit de la longueur de trois mille six cens perches. Ce qui comprendroit cent vingt acres de terre à cinq cens livres par acres, 60000. L

Le fosse & rempart comme cy-devant,	360000.
Pour frais extraordinaires,	50000.
	470000. L

De Louvestein jusqu'à la Ville de Heusden, la Meuse serviroit de défense au pays d'Altena; il faudroit seulement les pourvoir de redoutes, environ de l'étenduë de quatre mille perches.

Depuis Heusden tout du long de la vieille Meuse jusqu'au petit Waspik prés du Bierbos, il faudroit encore pour la conservation du pays d'Altena, faire un fosse & rempart comme cy-dessus, de la longueur de mille perches, ce qui occuperoit encore cent acres de terres à cinq cens livres...... 50000. L

Creuser le fosse & former le rempart, à cent livres par acres....	300000.
Les frais extraordinaires........	80000.
	430000. L

Ce qui coûteroit en tout deux millions trois cens mille livres, outre les fortifications qu'il faudroit faire vers la Lecque & la vieille Meuſe.

Il eſt certain qu'un pareil foſsé & rempart dans un pays ſi peuplé ſeroit imprenable, quand tous les Potentats du monde tomberoient deſſus; & quand même on les forceroit par des approches, tout le pays ſeroit ouvert par derriere pour le pouvoir entrecouper de nouveau; & ſans cela, quelle armée ſeroit aſſez hardie de forcer une brêche contre toute une armée rangée pour défendre l'aſſaut?

Pour ce qui regarde les frais de cet ouvrage, l'on ſçait aſſez que les cotiſations du Conſeil d'Etat, du temps du Prince Frederic Henry, montoient tous les ans à plus de ſeize millions, & que ceux de l'année 1629. quand Bois-le-duc fut pris, montoient à ving-deux millions. Il paroît donc que nos guerres offenſives, nos campagnes, & ſieges même, quand nous triomphions, ont coûté cinq fois plus à la Hollande ſeule, que cette ligne ne coûteroit; outre que la Ville de Bois-le-duc avec ſes fortereſſes, de même que Breda, Bergue-Opzoom, & Steenbergue avec leurs ouvrages de dehors & Forts, forment enſemble une plus grande ligne, que l'on doit garder avec des dépenſes exceſſives, tant en paix qu'en guerre, quoiqu'on ait fait accroire à pluſieurs ſimples Hollandois que ces conquêtes étoient trés-avantageuſes, & même neceſſaires à la Hollande; à plus forte raiſon devroit-on juger qu'un pareil foſsé & ligne, comme

je viens de dire, & qui garantiroit pour toûjours la Hollande & la Province d'Utreght à peu de frais, seroit un avantage infini, si l'on vouloit songer soigneusement à l'effectuer.

L'on pourroit encore m'alleguer que nous ne pourrions pas nous assûrer que la Province d'Utreght ne prît quelque jour party avec nos ennemis; à quoy je diray que toutes choses au monde sont possibles, mais qu'il n'y a pas d'apparence que cette Province nous fasse jamais la guerre pendant une libre Regence; car les interêts de ces deux Républiques sont entierement dépendans les uns des autres, outre que ceux d'Utreght ont été de tout temps, & sont encore nos plus fideles Alliez, comme il a encore paru en dernier lieu, pendant notre guerre avec l'Angleterre, par le prompt payement de leur cotte part dans les frais de la guerre, & par leur zele à supprimer la Charge de Stathouder. Cette Ville a trop éprouvé ce que produit le Gouvernement des Chefs, & a toûjours soupiré pour un libre Gouvernement, n'ayant jamais voulu ployer sous leurs Evêques, ou Stathouders; ce qui leur a fait donner le nom de mutins, comme on les appelle encore aujourd'huy.

Outre cela la Province d'Utreght est d'elle-même sans défense, par sa situation interieure, & est restée avec cela sans être fortifiée, de même que la Hollande, par les maximes des Capitaines Generaux, & Stathouders; tellement qu'ils ne peuvent rien tant souhaiter, aprés un libre Gouvernement, qu'une telle fortification. Je crois

donc avoir assez prouvé qu'aucun pays au monde n'est mieux situé, & en meilleur état pour se défendre contre tous ses ennemis, que le nôtre.

CHAPITRE XIV.

Que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre le plus Puissant Potentat.

BIen plus, je prétens faire voir que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre les plus grands Potentats; d'autant que les plus grands politiques & les plus habiles Ingenieurs, tiennent pour une regle certaine, que toutes les grosses Villes qui peuvent soutenir un siege pendant toute une saison, doivent être comptées pour imprenables; parce qu'une telle Ville, quand même elle se rendroit à la fin, ne payeroit jamais à beaucoup prés, les frais qu'elle auroit coûté à prendre; outre que de pareils sieges demandent de grosses armées & de grosses finances, qui se trouvent rarement en bon état chez les Monarques; l'entretien de leur Cour, les financiers & ceux qui en dépendent, en emportans la plus grande partie; & l'on trouvera tres-peu de Républiques assez insensées pour vouloir faire de telles dépences; car ces grosses Villes, par un si long siege, peuvent miner toute une grosse armée : pendant qu'on les attaquera d'un côté, elles peuvent faire de si vigoureuses sorties de l'autre, qu'aucunes

Gardes

gardes des approches ou des redoutes n'y pourront resister.

Quand même il en seroient venus à monter a l'assaut, l'on sçait qu'il arrive ordinairement de grands desordres en tel cas, tellement qu'ils pourroient tres-facilement être repoussez par les troupes de reserve qu'on tiendroit dans les Places d'armes, ou du côté de la brêche dans ces grandes Villes; ce qui les reduiroit à la gagner par famine; ce qui coûteroit des sommes immenses pour nourrir une armée aussi long-temps qu'il faudroit pour reduire une Ville par famine; ce qui abat le courage des assiegeans; & qui gagne du temps, gagne beaucoup. Les assiegez peuvent pendant ce temslà avoir quelque secours imprévû de dehors, par quelque voisin jaloux; & la regle de la vie humaine est que personne ne se voudra ruïner pour en détruire un autre.

Combien y a-t-il de Républiques consistans dans une seule Ville, & même tres-mediocrement fortifiées, qui ont subsisté un grand nombre d'années, & resisté à tous leurs ennemis par leur bon gouvernement, & par la jalousie de leurs voisins? En verité, l'on est bien fort, quand on a le cœur d'être son propre maître, & lors que les habitans connoissent la force d'un peuple qui veut combattre pour sa liberté, & qu'ils considerent les variations des guerres Monarchiques.

Comme les Villes & les Républiques de Suisse, particulierement, Zurich, Berne, Bâle, Schafhausen, Fribourg, Lucern, Solurn, S. Gal, & même cette foible Geneve,

& autres, qui ſe ſont conſervées pendant un ſi grand nombre d'années, contre l'Autriche, l'Eſpagne, la France, la Savoye, & la Bourgogne; de même que toutes ces Villes franches de l'Empire, excepté cette pauvre Ville de Straelſont, qui étoit veritablement imprenable, laquelle dans la crainte des armes victorieuſes de l'Empereur, prit garniſon Suedoiſe, pour leur ſervir de protection, mais elle ſauta de la fumée dans le feu, & perdit pour jamais ſa chere liberté.

Comme ſe ſoutient encore cette petite République de Raguſe contre les Turcs, l'Autriche, & Veniſe, n'ayant au plus que dix milles pieds de contours, & environ dix mille habitans, femmes & enfans compris, de même que Lucques, qui n'a pas plus de vingt mille habitans, & qui reſiſte néanmoins, par ſon bon gouvernement & ſes fortifications, contre le Pape, la République de Genes, le Grand Duc de Toſcane, & contre le puiſſant Roy d'Eſpagne, en qualité de Duc de Milan.

Cela étant, nos Villes maritimes ne doivent pas ſeulement être cenſées imprenables, mais inapprochables; & les autres, comme ſont, Delft, Haerlem, Leyden, Alkmaer, ſe pourront defendre ſuffiſamment chacune en particulier contre toutes ſortes d'ennemis.

Il eſt vray que la Ville de Haerlem a été priſe par les Eſpagnols, aprés un an de ſiege, pendant lequel Dom Frederic ſe repentit mille fois de l'avoir commencé, & auroit levé le ſiege pluſieurs fois, ſi l'obſtiné Duc d'Albe ſon pere, ne l'eût forcé par ſes lettres

de reproches, à le continuer. Il eſt encore vray que la Ville de Haerlem n'étoit pas ſi riche ny ſi peuplée qu'elle eſt à preſent de la moitié & plus, & la Regence étoit fort partagée, à cauſe de cette révolution depuis peu arrivée contre le Roy d'Eſpagne, qui y avoit encore des partiſans, principalement parmy les Catholiques, dont il y en avoit pluſieurs dans la Regence, tellement que l'exemple de Haerlem ne contredit point ce que je viens de dire des autres Villes, qui pourroient en peu de temps, reſtans en liberté, former une armée de leurs propres habitans, en les faiſant exercer; outre qu'elles ſont ſituées dans un climat ſi froid, qu'il eſt impoſſible qu'une armée ſe tienne tout un hyver devant ſans perir. Avec cela, nous n'avons point de Ville, qui ſoit éloignée de plus d'une lieuë, ou une lieuë & demie de la mer, dans des terres plattes, que l'on peut toutes inonder l'hyver, tellement qu'elles ont naturellement de grands avantages, & pourroient tres-facilement être fortifiées, pourveu que les Regens y veuillent employer leurs ſoins pendant leur libre gouvernement; car s'ils avoient dans la ſuite la foibleſſe de reprendre un Stathouder, il ne ſeroit plus dans leur pouvoir de le faire, ſans courir riſque de ſa diſgrace.

Premierement, il eſt certain que les fauxbourgs, qui profitent en temps de paix de tous les avantages d'une Ville, ſans en porter les charges, & qu'on doit comparer à ſes rejettons, qui attirent beaucoup de bonne nourriture, ſans apporter aucun fruit, ne contribuent rien en temps de guerre, pour

la défenſe de la Ville contre les ennemis ; au contraire les Villes ſont ordinairement priſes par-là, & les Regens ont toutes les raiſons du monde d'empêcher les Bâtimens de dehors, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Le ſecond ſoin ſeroit, d'aggrandir les Villes aſſez à temps, à meſure qu'elles augmentent en habitans & en Commerce, & d'avoir beaucoup de places vuides dans l'enceinte de leurs murailles, pour les uſages publics & neceſſaires dans toutes ſortes de rencontres de guerre ou autres, particuliérement pour pouvoir loger les gens de la campagne, avec leurs beſtiaux & leur recolte, & autre, en cas de ſiege, puis qu'outre qu'ils auroient dépoüillé les campagnes d'alentour de toute ſubſiſtance & des moyens de vivre pour les ennemis, les payſans peuvent être d'un grand ſecours dans une Ville, étans robuſtes & faits au travail, & à reſiſter à la rigueur du temps & des ſaiſons. Cette maxime ameneroit encore quantité d'habitans des petites Villes d'alentour qui ſont foibles, pour s'y ſauver ; & ayans goûté aprés la guerre les avantages des grandes Villes tant en guerre, qu'en paix, il pourroient s'y tenir, & augmenter le nombre des habitans. L'agrandiſſement des Villes eſt encore tres-neceſſaire par rapport que cela fait toûjours reſter les loyers des maiſons à bas prix, & que les habitans peuvent être logez commodement & à leur plaiſir à bon marché.

Le troiſiéme ſoin eſt d'entourer leurs Villes avec de bons remparts, & autres ouvrages, avec des grandes portes, & à chaque

porte, une place commode pour ranger les troupes; de même qu'au milieu de la Ville, vers l'Hôtel de Ville, un grand logement pour un corps de garde, & une grande Place pour y pouvoir tenir quelques mille hommes rangez, pour les pouvoir détacher où il sera necessaire, soit pour appaiser les seditions en dedans, ou repousser les attaques du dehors.

Quatriémement, de bâtir des Arsenaux, & de les pourvoir de toutes sortes d'armes, pour la defense & la conservation de la Ville; tellement qu'il faut pour une grande Ville plus de deux cens pieces de Canon, avec des armes pour dix mille hommes, des pelles, & autres instrumens, des chariots, des perches, des ais, de même que des magasins de vivres, & d'artillerie. Il est vray que le bled ne se garde pas commodement; mais ayant bâti des Granges, plusieurs Rentiers employeroient leur argent à faire des magasins dans le temps que le bled seroit à bon marché, dans l'espoir d'y gagner, de plus qu'ils le pourroient placer sans payer aucun loüage.

Cinquiémement, d'exercer les principaux habitans dans les armes. Ceux-cy rendent le meilleur service en cas de besoin, par rapport à leur propre interêt, & l'on ne mettra que de riches habitans pour Capitaines & Officiers, afin d'empêcher la révolution des troupes de solde.

Le dernier soin seroit d'avoir quelque peu d'argent de reserve. La commune opinion est que l'argent est le nerf de la guerre. Voilà pourquoy on pourroit s'étonner que je mets

ce ſoin pour le dernier, & de conſeiller d'en avoir peu. Je diray donc que l'argent eſt le nerf de la guerre, lorſqu'il s'agit de mener des armées en campagne, ou de former de grands ſieges : mais les groſſes finances dans une ville aſſiegée, animent ceux du dedans, auſſi-bien que ceux de dehors aux révolutions & au pillage, & dans un Gouvernement Républiquain il eſt bon d'employer l'argent à meſure qu'on le reçoit, pour l'utilité commune, & les commoditez des Villes, avant que quelques Regens avides & mal intentionnez, n'en prennent pas occaſion de les employer à bâtir des Forts ou Chateaux nuiſibles, ou de s'enrichir aux dépens du public.

MEMOIRES
DE
JEAN DE WIT,
GRAND PENSIONNAIRE
DE HOLLANDE.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Distinction entre le Gouvernement Monarchique & le Gouvernement des Républiques.

APrés avoir representé les fondemens & les maximes les plus salutaires, pour notre République, je finiray mon Ouvrage par quelques reflexions sur le gouvernement present, & sur

celuy que nous avons eu du temps paſsé, & qui eſt encore deſiré par pluſieurs perſonnes. Je juge neceſſaire de m'expliquer comment l'on doit entendre un gouvernement de République, & ſa diſtinction d'avec un gouvernement Monarchique.

J'entens donc par le mot de République, un Etat dans lequel une aſſemblée Souveraine a tout pouvoir de regler les loix, & de ſe faire obeïr. Par un Regne Monarchique, je n'entens pas ſeulement un Etat dans lequel une ſeule perſonne a tout le droit & le pouvoir de faire ou défaire les loix, ſelon ſon bon plaiſir, & de ſe faire obeïr en tout, mais j'entens encore un Etat, où une ſeule perſonne, même ſans aucun droit, eſt en pouvoir de faire obeïr à tous ſes ordres, ou de diriger les ordres & les loix d'une plus haute Regence, ou d'en empêcher l'execution, ſuivant ſon bon plaiſir.

Si l'ombre d'un gouvernement de République a été ſi agreable aux Marchands, & aux anciens bons habitans, qu'elle a ſi bien ſçu augmenter & établir le Commerce & la navigation dans ce pays, quel effets doit donc produire la choſe en effet? & ſi l'on vouloit reflechir ſur les bons ou mauvais fruits que l'on a à attendre de certains gouvernemens, en conſiderant la force qui agit ſans droit, de même que le droit qui eſt vain ſans la force & qui doit toûjours ceder quand la force vient?

Par un gouvernement legitime, j'entens le droit de ſe pouvoir faire obeïr, & que ce droit ſoit fondé ſur une longue poſſeſſion, ou ſur les loix, coûtumes ou ſermens, ou

ſur toutes ces choſes enſemble, qui ſont d'elles-mêmes ſans force, à moins qu'elles ne ſoient ſoutenuës par un nombre de perſonnes, qui ſoient dans la bonne volonté de prêter la main, pour punir tous les ſujets qui voudroient deſobeïr. Pareillement un grand nombre de perſonnes attachees à un Chef ou Gouverneur, même ſans aucun droit legitime, luy peut donner la force de renverſer toutes les loix & les coûtumes, & mettre les Regens legitimes hors de leur juſte poſſeſſion.

Je me repreſente donc en premier lieu un Etat ſans armes, dans lequel la force du gouvernement tombe ordinairement à celui qui ſe peut faire obéïr par le plus grand nombre, qui eſt ordinairement le menu peuple; & en pareil cas, ce pauvre & ignorant peuple eſt plus porté à détruire leurs Regens legitimes, que le reſte des gens d'honneur & de diſtinction, qui ſont le plus petit nombre, ne ſont portez à les proteger contre la violence.

A l'égard d'un Etat armé, tous les bons Politiques tiennent pour une maxime infaillible, que celuy qui eſt maître des troupes, eſt maître des fortereſſes où elles ſont en garniſon, & que celuy qui eſt maître de ces deux choſes, eſt maître de tout l'Etat; car les gens de guerre ſont accoutumez d'obeïr journellement à leurs Officiers, ſur peine de punition ſevere: de plus ces gens n'ayans rien à perdre, & trouvans leur profit dans les guerres & revolutions, plus que dans la paix; celuy qui les commande ou qui eſt leur chef, les peut facilement em-

ployer dans toutes ſes entrepriſes, contre les Regens legitimes, qui ſont ſans armes & ſans défence, & les ſurprendre avant qu'ils ayent le temps de ſe pouvoir defendre.

Et ſi cette maxime eſt veritablement celle par où l'on ſe peut rendre le maître d'un Etat, celuy qui poſſède encore avec l'affection des ſoldats celle du petit peuple, ſe peut rendre inconteſtablement maître de tout l'Etat, puiſque par un droit qu'on luy a cedé, il a le pouvoir d'aſſembler les troupes quand il voudra. On doit conſiderer un tel Miniſtre, comme ayant en main tout le pouvoir & la force d'une République, & étant effectivement Monarque & Souverain d'un Etat, dans l'attente que l'ombre même de République paſſera inſenſiblement, ſans qu'il en reſte les moindres marques, & qu'on ne le peut regarder dans cette vûë comme une République, mais comme une veritable Monarchie.

Puiſque les Regens qui ont un tel Chef, doivent malgré leur libre gouvernement demander ſon avis dans toutes les affaires d'importance, le flattant en tout, & ſe bien garder de contredire à ſa volonté, à moins qu'ils ne veulent riſquer d'être d'abord démis de leurs emplois & gouvernement, ou qu'il ne leur arrive pis; c'eſt en quoy Rome nous ſert d'un grand exemple, puiſque cette fiere Republique, qui étoit pourvûë d'un ſi grand nombre de ſages Conſeillers, & d'un peuple ſi jaloux de ſa liberté, n'a pu ſe maintenir contre la violence d'un tel Chef; l'on doit donc juger que c'eſt une choſe impoſſible.

Quoique cette République eût plusieurs Chefs pour commander les armées, qui avoient la plûpart des differens & des jalousies entr'eux, & paroissoient trop foibles pour se rendre maîtres de l'Etat, elle a pourtant été contrainte de ployer & de se rendre esclave, aussi-tôt qu'un de ces Chefs est devenu plus fort que les autres, ou que trois d'entre-eux se sont joints ensemble pour partager la République entre-eux; tellement que je repete encore, que lors qu'une seule personne possede dans une République l'affection des troupes & de la populace, cet Etat a perdu entierement sa liberté, ou la perdra infailliblement.

Et à plus forte raison, si la République de Hollande entretenoit parmy ses troupes beaucoup d'étrangers nez dans des Monarchies, comme dans la France ou dans l'Angleterre, & qu'elle les mît en garnison dans les Villes frontieres qui entourent la Hollande, & que nos Villes étant sans fortifications fussent gouvernées par un petit nombre de bons Regens, & peuplées d'habitans si peu instruits des fondemens de leur propre bonheur, & de la Regence legitime de la patrie, qu'ils attendissent plutôt leur bonheur d'un tel redoutable Chef, que d'une libre République, croyans luy devoir plus d'obeïssance qu'à leurs veritables Souverains.

Puisqu'on a trouvé de tout temps, que le glaive de la guerre est plus trenchant entre les mains d'un Capitaine General, que celuy de la Justice ne l'est entre les mains des Juges politiques.

Il faut donc remarquer que les Regens & les Magiſtrats des Républiques ont tres-peu d'appointement de leurs emplois, & ſont ordinairement partagez d'un mediocre bien, ne pouvans s'enrichir avec le bien public; ce qui les contraint de chercher d'autre voyes, par le Commerce ou autres moyens, pour faire ſubſiſter leurs familles, comme dans les Républiques de Veniſe, Gennes, Raguſe, Luques, & autres; il eſt certain que beaucoup de Regens de la Hollande ſe ſoutiennent par le Commerce, les manufactures, la peſche, & la navigation; & quand même ils auroient aſſez de bien pour pouvoir ſubſiſter de leurs rentes, comme il n'y a point de Convents parmy nous, ny de benefices d'Egliſe, les appointemens des Miniſtres étans ſi petits, que les gens chargez de famille ne trouvent aucun ſoulagement par-là, tellement que les deſcendans de ces riches familles ſe voyent toûjours obligez d'avoir recours au Commerce, car les grands partages défont les bonnes maiſons; voilà pourquoy les Regens, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs plus proches, ou alliez, ſont la plûpart intereſſez à maintenir le Commerce & la navigation.

Je me ſens encore obligé d'étendre mes reflexions, & d'examiner ſi la peſche, le Commerce, les manufactures, & la navigation, ſeroient favorisées ſous un Regne Monarchique.

Il doit entrer avant tout en conſideration, que ce petit pays, qui ne produit rien par luy-même qui y puiſſe apporter de l'argent de dehors, étant d'autre part chargé d'une

infinité d'impôts, feroit encore chargé outre cela, dans un Regne Monarchique, de plusieurs millions par an pour l'entretien d'une Cour, avec ce que les bons habitans sur lesquels on leveroit ces deniers, seroient encore sujets à toutes les incommoditez que produisent les Regens Monarchiques.

Premiérement, il est certain que tout Prince d'esprit, & qui gouverne par luy-même, tâcheroit d'abord de reduire les grosses Villes de Hollande dans un tel état, qu'il pourroit les dominer; sur quoy il s'ensuivroit, pour rompre le pouvoir des anciens Regens, qu'il tâcheroit par tous les moyens possibles, d'introduire des etrangers dans la Regence, & qu'il favoriseroit les petites Villes, les bourgs & villages, au desavantage des grosses Villes.

Et d'autant que les anciens Regens & habitans de ces grosses Villes, ne pourroient voir de bon œil leur ruïne, ils tâcheroient de les reduire par des garnisons de troupes étrangeres, & les brideroient encore par des Citadelles & des Châteaux qu'ils feroient bâtir dans ces Villes.

Comme ces sages & politiques Monarques Espagnols Charles-Quint, & Philippe II. n'ont pas trouvé de meilleur remede, pour tenir eternellement sous le joug ces grandes & commerçantes Villes de Naples, Milan, Anvers & Gand, qu'en les forçant par des Citadelles; comme nous en avons encore vû plusieurs exemples de notre temps.

La Ville d'Amsterdam n'étant en 1571. grande qu'environ de deux cens arpens de

terre, & que les Regens étant dans ce temps-là tous bons Catholiques, & tres-fideles à leur Roy, leur bonne ſituation, leur floriſſant Commerce de l'Orient, & l'augmentation des habitans, n'a pas laiſsé de donner tant d'ombrage au Roy Philippe II. qu'il avoit formé le deſſein d'y faire bâtir une Citadelle, & que les habitans de cette Ville avoient offert pour en être garantis, de luy donner deux cens mille livres, pour achever de bâtir le Château qu'il avoit fait commencer à Fliſſingue, il n'en a été empêché que par les troubles qui commencerent peu de temps aprés, & qui furent ſuivis de la perte de la Briele & de Fliſſingue; ce qui fut cauſe que cet ouvrage reſta imparfait, juſqu'à ce qu'il n'ait plus eu beſoin du ſecours de ceux d'Amſterdam: il eſt donc aſſez vray-ſemblable que notre dernier Stathouder avoit formé le deſſein, ſuivant ces maximes politiques en 1650. que la Ville d'Amſterdam étoit augmentée en grandeur juſqu'à ſix cens arpents, & de plus de trois cens mille habitans, de la reduire en faiſant bâtir un Château ſur le Viguendam, de même qu'à Volewyk.

Et pour plus grand malheur, il n'arrive pas toûjours que les Princes ou Princeſſes gouvernent ſeuls par eux-mêmes; particuliérement dans la minorité d'un Prince, ce ſont les tuteurs, & les miniſtres. Dans la fleur de ſa jeuneſſe, il ne s'occupe que des plaiſirs, & tout eſt gouverné par ſes favoris & ſes creatures, qui ſont ordinairement ceux qui ſçavent le mieux contribuer à ſes plaiſirs, & qui ſont les moins propres au

gouvernement ; & dans un âge trop avancé, il n'eſt plus en état de reſiſter aux fatigues du gouvernement ; le tout eſt encore abandonné aux favoris & aux courtiſans, qui employent ce peu de temps à leurs propres interêts, & pour enrichir leurs familles ; dont le Prince & le peuple ne s'en trouve quelquefois pas mieux.

Il eſt donc certain que les Souverains qui regneroient en Hollande, Princes où Princeſſes, ny leurs tuteurs, ny leurs favoris, ny leurs courtiſans, ne ſeroient point intereſſez dans la peſche, le Commerce, les manufactures & la navigation ; ils trouveroient mieux leur compte à augmenter les emplois & les benefices dans la Regence & plat pays, & dans les groſſes Villes, qu'ils tâcheroient de rendre beaucoup plus profitables, ſous prétexte que cela augmenteroit les Domaines du Prince ; comme en effet lorſqu'on fait le détail des Domaines des Monarques, on y compte toûjours les grands & honorables emplois dont il diſpoſe ; les favoris de la Cour, préfereroient ce chemin, pour établir & enrichir leurs familles, au gain incertain du Commerce & de la navigation.

Et quand même ils ſeroient intereſſez dans le Commerce & la navigation, il eſt certain que par leur puiſſance ils feroient des Reglemens conformes à leur propre interêt & utilité, au prejudice du reſte des habitans.

Outre cela, les riches & naturellement francs & groſſiers Hollandois, ne ſeroient pas ſi capables de gagner l'affection de nos

Souverains par des ſoupleſſes & des ſervices, comme les polis & ſubtils cadets des nobles maiſons de France & d'Angleterre, où les pauvres bas Allemands de notre voiſinage, qui ſont accoutumez de jeuneſſe de ſe ſoûmettre en eſclaves à leurs Seigneurs, que la neceſſité réduit d'abandonner leur patrie, qui viendroient introduire icy tous les divertiſſemens & manieres de leurs pays, & ſe rendroient agréables par leurs flateries & ſoumiſſions d'eſclaves, où le Prince d'un autre côté regarderoit ces perſonnes comme luy devans tous leurs biens & leur fortune, dont même la conſervation dépendroit de ſa faveur, étant contraire à nos privileges, qui ſe ſacrifieroient pour l'augmentation de ſa grandeur à la ruïne de toute la Hollande.

Il eſt donc à croire que les Regens & les Magiſtrats tâcheront par tous les moyens poſſibles, chacun dans leurs Villes, ou dans leurs aſſemblées generales, de conſerver par leurs avis & direction, ces moyens favorables, particulierement la liberté de Religion, une franchiſe de droit de Bourgeoiſie, franchiſe de Monopole, le retranchement des compagnies, halles ou corps de Métiers octroyées, qui ôtent les moyens de vivre aux autres; la moderation des convois & maltôtes, un reglement de juſtice en faveur des communs habitans & du Commerce, l'établiſſement des colonies, & d'aſſurer les mers par la conſervation de la paix & des Villes fortifiées, & faire exercer la Bourgeoiſie dans les armes.

Pour ce qui regarde les benefices d'Egliſe, il eſt connu que ces dignitez ſont de ſi peu

de

de profit, & si peu considerables en Hollande, que les Magistrats ou Regens ambitionnent tres-peu de les posseder, ou de les faire tomber à leurs parens; il seroit tres-dangereux de permettre aux autres Religions, des assemblées pour diriger les affaires de leurs Eglises d'autant qu'ils pourroient, sous pretexte de regler les affaires de la Religion, faire des brigues, & causer des révolutions pour déposer les Magistrats, pour tacher de regner sur le pays, & sur la Religion à present dominante. Sur quoy je considere que les sujets des autres Religions qui prosperent dans ce pays, y possedans des biens de remarque, ne doivent être soupçonnez d'en pouvoir venir à des extrémitez si ruineuses pour le pays & pour eux-mêmes, tant qu'on ne les aigrira pas par des persecutions; qu'au contraire la liberte qu'on leur accorde, jointe à un doux gouvernement, les obligera à une reconnoissance envers de si bons Regens, ce qui ôte tout le support aux autres de la même Religion, qui n'ayans pas tant à perdre, ne possedans pas de biens, & qui par un esprit hautain, inquiet & seditieux voudroient exciter des troubles.

Tout le monde sçait que tous les Chefs prudens, & qui aspirent à la Souveraineté, commencent par favoriser & s'attirer les prédicateurs seditieux & les devots, pour pouvoir parvenir par leur moyen à leur but; mais si-tôt que leurs souhaits sont remplis, ils remarquent combien de pareils ministres sont dangereux dans un Etat: & au lieu de les recompenser, & de les elever, ils

leur font ſentir le juſte châtiment de leur rebellion.

Comme nous en avons vû l'exemple en France. Le Roy Henry IV. favoriſoit les Miniſtres & les ſujets de la Religion, que les François nomment Huguenots, parce qu'ils luy étoient utiles; il les ſçut brider dans la ſuite. Nous avons vû auſſi qu'Olivier Cromwel ſe ſervit finement, premierement des Miniſtres Presbyteriens en Angleterre; & apres, des Prédicateurs & des devots de la ſecte des Indépendans, pour parvenir par leurs brigues à être élu protecteur; mais il les abandonna dans la ſuite, & les fit traiter tres-rudement en pluſieurs occaſions.

Nos hiſtoires font voir que le Prince d'Orange Guillaume I. auroit ſuivi les mêmes traces, puiſque les Miniſtres réformez qui le favoriſoient extrêmement dans les commencemens, le haïrent à la mort, lorſqu'il fut monté à ce haut degré de dignité; parce qu'il ne les favoriſoit pas aſſez, ils le traitoient d'ingrat, & diſoient qu'il favoriſoit davantage les autres Religions, leur laiſſant plus de liberté qu'il ne devoit; & les plus hardis l'apelloient publiquement Athée dans la Chaire, & l'accuſoient de n'avoir ni foy ni loy; ce qui fit que le Prince ſe vit obligé dans l'année 1580. de conjurer pluſieurs fois les Etats de Hollande de faire des Réglemens ſur le gouvernement de l'Egliſe, & ſur l'adminiſtration: Que ſi cela continuoit, le pays étoit menacé d'une ruïne totale; ſi bien qu'on travailla à cet effet, faiſant des Réglemens tres-utiles en l'année

1584. mais la mort de ce Prince en empêcha les effets. Il est certain qu'il avoit toutes les peines du monde, à se soutenir contre cette cabale devote, & qu'il y auroit succombé, si par ses manieres polies & engageantes il ne s'étoit fait un grand nombre de creatures parmy les autres Religions, qui luy faisoient tenir l'equilibre. Même la haine des Ministres & des devots alla jusques sur son fils Maurice; & dans le temps du Comte de Lycester, ils s'attachoient entiérement à ce nouveau venu; jusqu'à ce que le Prince Maurice se fût joint par la suite avec eux, pour jouër ces tristes rôlles * de l'an 1618. & 1619.

Il ne faut donc pas croire que cet Etat se trouvant delivré d'un Chef qui attente à la Souveraineté, lâchera la bride à ces devots; & même la liberté de Religion est necessaire pour les tenir en bride.

Si quelqu'un vouloit alleguer, que la plus puissante secte, sçavoir la Religion Catholique Romaine, qui a le Pape pour Chef, & d'autres Chefs sous luy, est la plûpart affectionnée à notre puissant voisin le Roy d'Espagne, cy-devant notre Seigneur & maître, pourroit, par une trop grande liberté, changer ce doux gouvernement, afin de s'y introduire; il doit considerer que les Catholiques Romains sont gouvernez monarchiquement dans le point de leur Religion, & que là où ils sont les maîtres, ils ne souffrent point d'autres sectes avec eux; ce qui feroit

* *Lorsque l'Avocat General eut la tête tranchée sous prétexte de Religion.*

que les autres Religions prendroient le party des Regens, & se joindroient à leurs armes, pour punir les seditieux dans leur commencement.

Si au contraire on vouloit contraindre la Religion, & rendre tous les habitans de notre croyance, il seroit fort à craindre que lors que ces differens de Religions cesseroient, les Ministres qui possedent la charge de prédicateurs pendant leur vie, & qui sont ordinairement remplis d'ambition, se pourroient rendre assez puissants pour faire plier devant eux les Regens qui sont alternatifs, & gouvernent pour peu de temps, par leur continuelles & saintes prédications en apparence devant des auditeurs qui croyent entendre la voix de Dieu par la bouche de ces Ministres, & croyent obéïr à Dieu en leur obéïssant, ne regardans les soumissions qu'on rend aux Regens politiques, que comme des soumissions aux hommes, ils se feroient en peu de temps un grand nombre des Partisans, en se nommant les Ambassadeurs de Dieu, se servant de ce saint proverbe : Il faut obéïr à Dieu & à ses Ambassadeurs, préferablement aux hommes; & entrainez, par leur amour propre, & par leur avidité naturelle de regner, ils instruiroient leurs simples & trop credules auditeurs, pour leur propre élevation.

Les exemples de l'ancienne Eglise nous apprennent assez, qu'aprés que les Ecclesiastiques eurent converti les Empereurs Romains au Christianisme, ils ont sçu vaincre les Payens plus par la puissance politique, que par des exemples de pieté; qu'ils

se sont servis dans la suite de leurs prédications pour augmenter le pouvoir Ecclesiastique qu'on leur avoit cedé au désavantage des Puissances politiques, en elevant une hierarchie ou pouvoir independant des politiques, comme nous le voyons dans l'Eglise Romaine, que les gens d'Eglise craignent & haïssent toûjours la haute puissance.

Ce que confirme Otto Frisingenius, quoy qu'Evêque Catholique Romain, au septieme livre de ses Chroniques, dans lesquelles il dit que l'Empire s'étoit abaissé & épuisé par amour pour la Religion, ayant si fort elevé les gens d'Eglise, que l'Empire ne s'étoit pas seulement dépoüillé de l'epée spirituelle, mais de la temporelle qui luy appartenoit, ajoûtant finement ces mots: Quoiqu'il ne nous appartienne pas de trai- « ter de ces choses, & d'en donner notre « jugement, il nous semble neanmoins, que « les gens d'Eglise sont à blâmer, lorsqu'ils « prêtent à l'Etat, principalement à l'Em- « pire d'Allemagne, une épée qu'ils ont ob- « tenuë des Regens, & par la bonte des « Empereurs, à moins qu'ils ne jugent à « propos d'imiter le Roy David, qui aprés « avoir vaincu les Philistins par l'esprit de « Dieu, coupa la tête à Goliath avec sa « propre épée. «

Si l'on vouloit examiner pour quelle raison il y a toûjours eu plus de differens entre les Regens politiques, & les pasteurs de la Chrétienté, qu'il n'y en avoit autrefois dans le Paganisme & dans le Judaïsme entre les Prêtres & les Regens, il faut considerer que

ces dernieres Religions consistoient la plûpart en sacrifices, sans aucune prédications ny prieres, & bien moins dans une assemblée generale, & que ces sacrifices qui ne se faisoient qu'en certains temps de l'année, demandoient si peu de temps, que les Rois, les Bourguemestres, ou Chefs d'armée, pouvoient en faire la Ceremonie en qualité de Prêtres; c'est ce qui fit qu'une même personne exerçant ces deux emplois à la fois, n'auroit pas voulu susciter des seditions pour augmenter son employ spirituel au desavantage du temporel, & les Prêtres payens étans dépourvûs de tout pouvoir temporel, n'auroient pû causer de révolutions, sans en être empêchez d'abord par le pouvoir Souverain.

Pour les Juifs, leur grand Prêtre; soit par sa naissance, ou par la dignité du Sacerdoce, dans le temps de leur libre République d'Israël, etoit la seconde personne dans le Conseil Politique de justice, appellé Sanhedrim; & du temps des Rois, il pouvoit être elû Président. Il avoit outre cela un grand nombre de Prêtres attachez à sa personne, & toute la lignée de Levi; ce qui lui donnoit un grand pouvoir de changer l'Etat politique suivant son bon plaisir, lorsqu'il pouvoit acquerir la réputation d'être rempli de l'esprit de Prophetie; & qu'il luy fut permis de prophetiser publiquement devant le peuple; ce qui causa tres-souvent des révolutions & de grands desordres dans l'Etat, lorsque quelques mauvais Prêtres & faux Prophetes abusoient du pouvoir spirituel pour leur propre agrandissement: mais com-

me le ſervice des Juifs conſiſtoit ordinairement en ſacrifices, & que tous les grands Prêtres ne parvenoient pas toûjours à être membres du Sanhedrim, ou ne pouvoient trouver l'occaſion de prophetiſer devant le peuple, ils ne pouvoient pas travailler ſi facilement à leur grandeur, au déſavantage du pouvoir politique.

Mais la Religion Chrêtienne conſiſte pour la plus grande partie dans la prédication, & dans des prieres que des perſonnes hors de la Police & ſans armes font à Dieu & devant une grande aſſemblée de peuples. Comme ces charges peuvent occuper ſuffiſamment chaque perſonne dans cette qualité, voilà pourquoy les Souverains ont donné à des perſonnes differentes les charges d'Egliſe, de Police, & de la Guerre, tenans les Eccleſiaſtiques hors de toutes les charges temporelles, ſur quoy s'eſt enſuivi tres-ſouvent dans les lieux où ces paſteurs & leurs auditeurs étoient tous d'une même croyance, que ces Prédicateurs ont eu un grand pouvoir ſur le peuple, pour les exciter à la revolte, ou pour les appaiſer.

C'eſt ce qui a fait tres-ſouvent que les Regens voyans le pouvoir de ces Prédicateurs, ont été obligez de les ménager dans les temps des troubles, s'ils vouloient être obéïs de leurs ſujets, qui ſe laiſſoient plutôt gagner par le Conſeil des Prédicateurs que par les ordres du Souverain; & quoique les Regens préviſſent bien que la force & l'augmentation de ce pouvoir Eccleſiaſtique ſeroit nuiſible dans la ſuite à leurs ſucceſſeurs, ils ne laiſſoient pas de profiter de l'avantage

present, si necessaire pour leur conservation, & cette maxime est sur-tout necessaire aux Chefs de Police ou de Guerre, qui cherchent à se rendre Souverains.

Lorsque les Ministres ont de mauvais desseins, ils sont en etat de les pouvoir effectuer sur le champ, si bien qu'on ne doit pas attendre qu'ils se tiendront enfermez simplement dans les bornes de leur Ministere, mais qu'ils chercheront en un temps de troubles de parvenir à un souverain pouvoir sur les affaires Ecclesiastiques, sous prétexte du droit d'Eglise; ils se donneront la licence de dire publiquement en Chaire, sous prétexte de prêcher la parole de Dieu, tout ce qu'ils jugeront à propos sur le sujet du Gouvernement & des affaires d'Etat, à moins qu'on ne voulût ajoûter foy à ce qu'ils avancent d'avoir une assistance particuliere de Dieu pour leur vacation & service divin accompagnée de toutes les qualitez requises pour cet effet, consistant dans une sainte soumission & obéïssance à Dieu & à leurs legitimes Souverains, & qu'ils ne sont pas sujets à tous les défauts dont les gens d'Eglise des autres Religions sont communement tachées.

Mais ils sont hommes comme les autres, & sentent les mêmes foiblesses qui pervertissent le reste des hommes; comme il a assez paru dans ces pays depuis la Réformation; ausquels les Regens ont interdit la Chaire à cause de leurs seditieux sermons, & la memoire n'est pas encore effacée sur ce qui est arrivé sur ce sujet en nos jours à Amsterdam, Delft, Gouda, Utreght, & à la Haye;

&

& quoiqu'il s'en trouve parmy eux, qui ſont incapables de ſuſciter rien de pareil, la prudence des Regens politiques veut qu'ils dirigent l'Etat d'une maniere, qu'ils n'ayent pas à craindre, que le plus méchant & le plus hautain Miniſtre puiſſe troubler la felicité du pays dans la moindre choſe, & bien moins le Gouvernement.

Voilà pourquoy l'on doit s'attendre que nos ſages Regens permettront toûjours le libre exercice des autres Religions, & qu'ils attireront par tous les moyens poſſibles des peuples de toute ſorte de Religion dans leur pays, & qu'ils conſerveront notre Egliſe de la maniere qu'elle ſubſiſte à preſent, ſans conſentir jamais à aucun pouvoir Epiſcopal, ny autre puiſſant Chef d'Egliſe.

Il eſt certain, ſi nous etions gouvernez par un Chef, qu'il ne permettroit point de liberté de Religion, d'autant que c'eſt une dangereuſe choſe pour des Souverains, d'avoir des ſujets qui ſous prétexte de quelque droit, ne veulent-ſe ſoumettre en toute choſe à la Police, & s'aſſemblent ſur la moindre affaire d'importance, pour les regler par la pluralité des voix, où les prédicateurs oſent ſouvent ſoutenir que leur pouvoir Eccleſiaſtique n'eſt pas dépendant des Regens du pays, & ſous prétexte d'une ſainte Ligue, ſe font facilement des Partiſans parmy les ſujets pauvres, ignorans, & mécontens, qui ſont enclins aux ſeditions, & les animent contre les Rois & leurs favoris, auſquels ſe joignent quelques Chefs mutins qui aplaudiſſent à toutes leurs prédications, & les nommant des Peres de l'Egliſe, & des hom-

mes de Dieu, ſe mettent à la tête des autres pour reſiſter au Souverain.

Mais ſi les Princes établiſſent des Evêques ou Chefs, de leur propre authorité, ils peuvent avoir un grand pouvoir ſur la Religion & ſur l'eſprit de leur peuple; d'autant que ces Evêques établiſſent par-tout des Paſteurs & des Prédicateurs, qui n'inſtruiſent le peuple que ſuivant l'interêt de l'Etat; & d'autant qu'il ne ſeroit pas permis à ces Evêques & Paſteurs d'avoir un Conſeil Eccleſiaſtique, le Monarque auroit toûjours le pouvoir de les dépoſſeder en cas de rebellion.

C'eſt donc par cette raiſon, ſuivant toutes les apparences, qu'on a introduit partout, ſous les Empereurs Grecs & Romains, un Gouvernement Epiſcopal ſur les Egliſes, qui s'eſt étendu dans la ſuite dans tous les autres pays libres, du côté du Nort, par les Evêques que le Pape y a envoyez; comme on a vû dans le ſiecle précedent, que le Roy d'Eſpagne Philippe II. avoit deſſein d'augmenter ſon pouvoir Monarchique dans les Pays-Bas, par des Evêques qu'il avoit nommez luy-même; & les Partiſans des Rois d'Angleterre ne voyans pas de moyen de ſoutenir la Puiſſance Souveraine du Roy par un *Presbyterium*, ou Conſeil Eccleſiaſtique Républicain, l'ont entierement détruit, contre l'avis de pluſieurs Anglois, non pas ſeulement en Angleterre où il s'étoit introduit depuis les dernieres troubles, mais en Ecoſſe où il avoit ſubſiſté depuis la Réformation, pour établir à la place, un Gouvernement Monarchique ou Epiſcopal ſur l'Egliſe, ſui-

vant le proverbe Anglois : *No bischop, no king* : Point d'Evêque, point de Roy.

Mais on a vû de tout temps, que le Gouvernement des Evêques a été dangereux dans les Républiques, & qu'avec la ſuite du temps, particuliérement en Allemagne, & dans ces Pays-Bas où il y avoit au commencement du Chriſtianiſme preſque partout un gouvernement populaire & libre ; par leurs ſaintes prédications en apparence, ils ſe ſont fait tant de Partiſans, qu'ils ſont parvenus au gouvernement temporel de ces pays & de ces Villes ; & dans les Républiques de Veniſe & de Raguſe, & autres, il a falu faire pluſieurs loix pour les tenir en bride ; même je ne crois pas qu'il y ait un ſeul Canton Suiſſe dans la Religion Reformée, qui n'ait chaſſé ſon Evêque, pour établir en ſa place un Conſeil Républicain ſur l'Egliſe, pour plus d'aſſurance de leur liberté.

Il faudra ſe perſuader que les Monarques Hollandois établiroient de même un Gouvernement Epiſcopal ſur l'Egliſe, leſquels ne ſeroient point en repos, qu'ils n'euſſent converti ou chaſſé du pays, par des loix ou des punitions, toutes les autres Religions, comme on l'a vû ſous tous les autres Evêques, qui ne tolerent aucune autre Religion chez eux, excepté les Juifs, qui l'achetent par argent.

Quoiqu'il paroiſſe que les Rois & les Princes, en établiſſant des Evêques qui dépendent d'eux, ſe ſont munis contre le pouvoir des Paſteurs & des Prédicateurs, ces gens-là ne laiſſent pas de cauſer ſouvent de

terribles changemens dans le Gouvernement, par leurs ſermons & leurs prieres publiques, comme on l'a vû dans les ſiecles précedens en France du temps de la Ligue, & de notre temps en Ecoſſe & en Angleterre, par le *holy convenant*, la ſainte Ligue, pour la Religion Réformée, & pour cet effet tous les Rois & les Souverains qui ſont de la Religion Proteſtante, qui croyent être les Chefs de leurs Egliſes, ne reconnoiſſant point le Pape, devroient pour plus de ſureté défendre à tous les Prédicateurs de faire des ſermons & des prieres de leur propre chef, & en faire faire que les Paſteurs reciteroient mot à mot.

Comme le Martyr Politique, le Roy d'Angleterre Charles I. en avoit fait un commencement, en retranchant les ſermons de l'aprés-dînée, ordonnant de lire à la place, le Livre des Prieres communes; & le Prince de Tranſilvanie, Ragotski, ayant fait écrire des ſermons & des prieres ſur tous les temps de l'année, par quatre de ſes plus habiles Miniſtres, & les ayant fait approuver dans le Synode d'une commune voix, & dire qu'ils étoient fort édifians, & qu'on ne pouvoit rien dire de plus ſaint & de plus fort, il leur déclara & commanda de n'en point dire d'autres, & de les reciter mot à mot devant le peuple.

De même le Czar de Moſcovie fit faire des Homilies tirées des ſaints Peres de l'Egliſe Grecque, ſur tous les temps de l'année, & les accidens de la vie, & commanda à ſes Prêtres & Prédicateurs, de ne prêcher autre choſe, & de ne point faire d'autres

prieres, mais de les reciter mot à mot ; ce qui ſe fait pareillement dans les Monarchies de l'Aſie & de l'Affrique qui ſuivent la Loy Mahometane ; & quoique cette Religion, par les differentes interpretations de l'Alcoran, ſoit partagée en pluſieurs ſectes, tellement que les Mores, les Turcs, & les Perſes different beaucoup, & qu'il s'entrechaſſent & ſe perſecutent, & que cette ſecte étant ramaſsée de celles des Payens, des Juifs, & des Chrêtiens, ne reconnoiſſe point de ſacrifices, & que toutes ces Religions ne devroient être exercées que par des ſermons publics au peuple, il eſt certain que leurs Prêtres ne peuvent rien faire dans les Egliſes, que chanter quelques prieres publiques, & lire l'Alcoran devant le peuple.

Pour revenir à notre Republique, il eſt certain que la liberté de Religion, jointe à une franchiſe de droit de Bourgeoiſie, formeroit des Villes puiſſantes & peuplées, & beaucoup de commoditez & de ſatisfaction pour les habitans, & augmenteroit les charges & les benefices conſiderablement, & par conſequent la grandeur & le pouvoir des Regens, pour en faire part à leurs amis & à leurs parens.

Il eſt encore certain qu'il naît parmy tant de nations differentes, divers ſortes de Religions, de langues & d'occupations ; ce qui exempteroit nos Regens de la précaution politique de faire naître de la diviſion de deſſein prémedité, d'autant que ces diviſions naturelles, les interêts & occupations, differentes des habitans leur faciliteroient le

moyen de regner tranquillement ; comme en effet on n'a jamais vû tant de troubles dans des Villes remplies de differentes nations, comme Amſterdam, Leyden, Haerlem, que dans d'autres pays & d'autres Villes plus petites & moins peuplées, à moins que les deſordres n'ayent été ſuſcitez par quelque Chef; & en ce cas je puis dire qu'aucuns pays du monde ne ſont exempts de troubles & de differens entre les Regens & les habitans, qu'autant qu'il plaira à ce Chef de les laiſſer en repos.

A l'égard des compagnies, corps de mêtiers, halles octroyées, ou privilegiées pour les manufactures, les mêtiers, la peſche, le Commerce & la navigation, il eſt certain que les directeurs, gouverneurs, chefs de corps de mêtiers, & Prévôts, pouvans s'aſſembler en certains lieux, en certain temps, & étant liez enſemble par une eſpece d'interêt commun, ayant un grand attirail de Partiſans, Matelots, Gens de guerre, Drappiers, Ouvriers, ont une belle occaſion pour exciter & ſoutenir des révolutions, pour dépoſer les Regens, & ſe mettre en leur place, comme nous l'avons vû dans toutes les Villes des Pays-Bas, où l'on a eu autrefois des halles ou corps de mêtiers, à moins que les Regens ne ſoient aſſez heureux pour pouvoir envoyer dans toutes ces aſſemblées, des Députez, qui ſoient gens d'honneur, & incapables de prêter la main à des factions particulieres.

Une compagnie auſſi puiſſante, qu'eſt notre compagnie octroyée des Indes Orien-

tales à present, * seroit tres-dangereuse dans une Monarchie, & un Prince auroit la prudence d'aneantir dans peu leur octroy, avant que les directeurs & les partisans eussent le temps d'augmenter leurs forces jusque à ce point, pour vendre à d'autres le droit de former de nouvelles compagnies, les tenans plus foibles, & ne les continuans que moyennant de grosses sommes d'argent.

Et quoique les colonies fussent tres-utiles & même necessaires dans les Monarchies, pour se défaire de leurs sujets malheureux & mécontens, qui y sont en plus grand nombre, que dans les Républiques, il est certain que le Commerce par mer dans les autres pays n'a pas apporté tant de profit dans les anciennes Monarchies que dans les Républiques; d'autant que les Monarchies sont trop sujettes au changement, par la courte vie des Princes, pour pouvoir faire les frais qu'il faut faire pendant plusieurs années pour planter les colonies; & aprés qu'elles ont été établies, si elles ne sont pas en pouvoir de se soutenir par elles-mêmes contre les insultes du dehors, il n'est pas facile de croire que les Monarques mortels les protegeront à leurs dépens, en faveur du commun, si bien qu'elles viennent souvent à rien sous de pareils gouvernemens, à la

* *Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont plus de soixante mille hommes employez dans le pays; qui dépendent uniquement d'eux, outre la puissance qu'ils ont dans les Indes.*

ruïne des habitans, d'autant plus que les favoris & les courtiſans n'y ſont pas intereſſez.

Car on ne peut pas prouver que les colonies Portugaiſes, Eſpagnoles, & Angloiſes ayent eu un meilleur ſuccés que les nôtres, & que les Républiques ne ſoient pas ſi portées à l'établiſſement des colonies, que les Monarchies, puiſque ces Souverains ont tres-peu contribué de leur argent pour les planter.

Mais on peut dire avec verité, que leurs ſujets ſe trouvans plus libres, & ſous un gouvernement plus doux que dans leur patrie, jouiſſent dans ces colonies de toutes les franchiſes pour leur agriculture & Commerce; que c'eſt par cette raiſon qu'ils ont ſçû ſi bien aggrandir & augmenter en forces dans ces pays, plutôt que par la liberalité de leurs Rois.

Nos habitans au contraire jouïſſent d'un plus doux gouvernement dans la patrie que dans les Indes, où notre Compagnie octroyée par les Gouverneurs qu'elle envoye dans toutes les Villes, gouverne avec une ſeverité ſouveraine, non pas ſuivant les loix generales, mais par des commandemens particuliers, & des impoſitions, gardans tout le Commerce pour eux, en excluant tous les autres; par où l'on peut voir la raiſon pour laquelle nos colonies ſont ſi empêchées dans les Indes, & non par la faute de nos Regens, mais par le gouvernement en chef de cette Compagnie, ou du Prince d'Orange, & de ces Députez dans la Generalité, qui a ſi bien affoibli par ſes Conſeils

la Compagnie des Indes Occidentales, qu'elle n'a plus été en état de ſubvenir aux frais, pour ſoutenir ce grand nombre de colonies.

Pour la franchiſe de la mer, il n'eſt pas croyable que les Rois ou Souverains faſſent la dépenſe, d'équiper de leur argent, des vaiſſeaux de guerre, pour nettoyer la mer en faveur des Marchands; je dis de leur argent, parce que tout l'argent que les ſujets contribuent, entre d'abord dans les coffres du Souverain, comme un bien uniquement à luy, & que les deniers ne vont point dans le Tréſor du pays, pour l'employer à l'utilité commune des habitans; & l'on ne peut pas prouver qu'il y ait eu un ſeul Prince qui ait affranchi les mers en faveur du Commerce. Il eſt bien vray que du temps du gouvernement de nos Stathouders, & lors que nous poſſedions encore quelque ombre de liberté, on a diſſipé les deniers contribuez pour affranchir les mers, à faire des campagnes tres-inutiles pour les Marchands & pour la Hollande, pendant que les pauvres habitans étoient entiérement pillez ſur mer.

Outre que les Monarchies ſont par elles mêmes plus ſujettes à la guerre que les Républiques, ſoit pour des ſucceſſions, ou pour ſoutenir des parens ou des Alliez; avec cela les Princes & les Monarques ſont plus portez à la guerre. *Quod ſi Regum atque Imperatorum animi virtus in pace ita ut in bello valeret, æquabiliùs atque conſtantiùs ſeſe res humanæ haberent, neque aliud aliò ferri, mutari, & miſceri omnia cerneres:* * tellement

* *Salluſtius.*

qu'ils entreprennent souvent la guerre, ou en font naître l'occasion, pour faire des conquêtes glorieuses, ou afin de pouvoir tenir des troupes sur pied, & les rendre necessaires à l'Etat.

A l'égard des alliances, il est certain que si la Hollande étoit sous un Chef, le Souverain ou ses Courtisans se laisseroient souvent entraîner par un interêt propre, ou par argent, à des alliances offensives & dommageables, parce que ce Souverain Hollandois, par ses grandes forces navales, seroit recherché dans plusieurs occasions par les Potentats voisins & éloignez.

Je crois avoir assez dit, qu'un Souverain de Hollande ne seroit pas assez imprudent pour chercher sa propre ruïne, en fortifiant les grosses Villes de Hollande, & en exerçant les habitans dans les armes, pour se défendre contre luy : mais si quelqu'un en pouvoit douter, je diray que nos Comtes ont fait abattre plusieurs Châteux des Gentilhommes, * lorsqu'ils pouvoient donner quelque force à la Hollande ; & pour mieux rompre le pouvoir des nobles qui les avoient aidé autrefois à établir les loix dans ces Provinces, & pour former le Gouvernement, ils ont fait bâtir des Villes, particuliérement aprés l'an 1200. tirans les habitans des autres Villes, & quelques-uns du plat pays, les dégageans du vassalage, qu'ils devoient à quelques Gentilhommes, aprés qu'ils auroient demeuré un an dans ces Villes, leurs accordans de grands Privile-

* *Voyez notre Chronique.*

ges,* pour rompre les forces de la nobleſſe; ils ne leur permettoient point cependant de faire des remparts, quoique par la ſuite du temps quelques-unes ayent obtenu ce privilege, en l'achetant par argent.

Les Comtes étans devenus jaloux de la force de quelques Villes, ont fait brûler entierement les Villes de Vooren, Gaſparen, & Luik, & démolir les remparts & les portes d'Utreght, Delft, Yſſelſtein & Alkmaer, avec défenſes tres-expreſſes aux habitans de ne les jamais rétablir; comme le Duc Charles de Bourgogne avoit reſolu de faire de la Ville de Gand, un ſi petit bourg, qu'elle ne feroit plus en état de tenir tête à ſes Comtes: tellement que je conclus que la Hollande, par un gouvernement Monarchique, ſuivant les veritables interêts de ce Chef, feroit de l'affoiblir, & de nous priver entiérement de nos forces.

* *Voyez les privileges des Villes de Haerlem 1254. Delft. 1246. Alkmar. 1245. Leyden. 1266. Medenblik. 1288. Enkhuiſen. 1299. Horne. 1322. Amſterdam 1340.*

CHAPITRE II.

Où il est examiné si les raisonnemens du chapitre précédent sont confirmez par les exemples de l'antiquité.

LEs histoires de tous les temps nous apprennent que suivant les maximes & les fondemens de notre Etat, dont on voit l'affermissement par toutes sortes d'exemples de tous les quartiers du monde, on peut rémarquer que les magasins du Commerce, & banques generales des changes, n'ont jamais pû subsister long-tems sous les Regnes Monarchiques ; tellement que les manufactures, la pesche, le Commerce & la navigation ont tres-peu fleuri dans les Monarchies de l'Asie, l'Amerique & l'Afrique ; & leurs Villes capitales n'ont obtenu leur accroissement & agrandissement que par l'entretien des Cours de ces Monarques, & par l'affoiblissement & aux dépens des autres Villes du plat pays, & de leurs habitans ; comme on le peut voir aux Villes de Cusco, Quito & Mexico, & autres dans l'Amerique, de même que dans l'Asie, les Villes de Japan, Chine, Perse, Indes, & finalement à Maroc, Fez, Jerusalem, Ninive, le Caire & autres Villes, sur les côtes de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique.

On a vû au contraire, que la force du Commerce de ces pays s'est trouvée uniquement dans les Républiques de Sidon,

Tyr, Carthage, Banda, Amboina, & que le Commerce a beaucoup fleuri dans ces Villes, pendant le temps qu'elles ont été ſous un libre gouvernement : mais comme les trois premieres ont été les plus fortes & les plus anciennes Villes de Commerce du monde, je crois qu'il ne ſera pas mal à propos de m'étendre un peu ſur Tyr & Sidon, d'autant que ces particularitez ne ſont pas generalement connuës, & que cela ſera utile à mon deſſein.

Premierement, Sidon étoit ſituée dans la Syrie, ſur une côte abondante en poiſſons, ayant de bons havres quoique ſans rivieres. Elle a été bâtie par Sidon petit fils de Cham fils de Noé; elle a été de tout temps une groſſe Ville marchande, qui étoit déja augmentée ſuivant les Croniques des Juifs, environ deux mille cinq cens ans aprés la création du monde, ou du temps de Joſué; de maniere qu'on la nommoit la grande Ville de Sidon, & on lit encore que deux cent vingt ans aprés, du temps de Samſon, elle étoit une Ville riche & bien fortifiée; dont les habitans vivoient heureux dans une libre Republique, ſans Roy & ſans Chef, & environ deux cent dix ans aprés Samſon, les Sidoniens étoient réputez par Homere extrêmement ſçavans.

Sidon a encore été renommée pour ſon Commerce, par les Prophetes Iſaïe, & Ezechiel. Le premier eſt venu cent quatre-vingts ans aprés Homere; & l'autre, environ deux cens vingt ans aprés Iſaïe; & cette Ville ayant ſubſiſté de cette maniere quinze cens ans, & ayant dreſsé beaucoup de colo-

nies, elle fut aſſiegée l'an 3590. aprés la création du monde, par le Roy de Perſe Artaxerxés Ochus, avec une puiſſante armée par terre, & avec trois cens galeres & cinq cens vaiſſeaux de charge, & ne fut priſe qu'aprés que ſes habitans furent trahis par leur propre Chef Tennis, de même que par le General de leurs troupes, nommé Mentor; de ſorte que les habitans ne voyans aucune reſſource, & haïſſans mortellement l'eſclavage, mirent le feu à leur propre Ville, dans laquelle perirent plus de quarante mille habitans; & le Roy de Perſe vendit les ruïnes de cette puiſſante Ville pour pluſieurs talens, à des chercheurs de butins. Cependant on lit dans Quinte Curſe, que Sidon redevint encore vingt-cinq ans aprés une conſiderable Ville, lorſque leur Chef de République, nommé Strato, s'étant engagé avec Darius Roy de Perſe, fut contraint par les habitans de ſe rendre au Grand Alexandre, qui mit à la place de Strato, Abdalonius, avec droit de vie & de mort ſur les Bourgeois.

Mais Alexandre étant venu à mourir peu de temps aprés, ſa Monarchie fut partagée entre les Chefs de ſes armées; tellement que toutes les Républiques par luy conquiſes ſe remirent en liberté. Il eſt donc à croire que celle de Sidon en aura fait de même; car Strabon qui vêcut environ 340. ans aprés, dit que Sidon étoit en tout à comparer à Tyr, en grandeur, connoiſſance de navigation, & autres ſciences touchant le Commerce; & comme il comparoit ces deux Villes enſemble, il faut entendre de

Sidon la même chose qu'il dit de Tyr, qu'elles avoient entiérement conservé leur liberté, du temps des anciens Rois de Phenicie, ayans leur propre Regence, & que depuis elles l'avoient conservé de même du temps des Romains, moyennant quelque tribut qu'elles leur payoient.

Pendant le regne des Empereurs Romains il n'est pas beaucoup fait mention de Sidon, non plus que dans le temps des Sarrazins, ou des Rois Chrétiens de Syrie, sinon que cette Ville a été prise plusieurs fois, tantôt par les uns, tantôt par les autres, jusqu'à ce qu'elle s'est à la fin, avec leur Prince héréditaire, cy-devant tributaire des Sarrazins, & Mameluques, renduë à de mêmes conditions sous la Monarchie des Turcs, environ l'an 1517. aprés la Naissance de nôtre Sauveur.

Et quoique depuis leur premier Etat florissant, les vers à soye & le poil de chevre ayent été premierement trouvez dans ces quartiers-là, environ 600. ans aprés la Naissance du Sauveur, de sorte que le pays produit beaucoup de soye, de même que dans le pays voisin de Begbasar & Angori, on y file beaucoup de poil de chevre; ce qui pourroit donner un grand fondement pour les manufactures, Commerce & navigation, joint à la situation naturelle pour la pesche, il est certain que la Ville de Sidon ne produit à present aucunes manufactures, ny vaisseaux, ny Marchands, à cause que les habitans ne pourroient sous ces Monarques posseder ny maintenir leurs biens & sciences en repos, tellement qu'on n'y fait unique-

ment que le Commerce des ſoyes cruës, par les Etrangers qui ont leurs Conſuls, & qui ſont toûjours prêts à partir, en cas qu'ils ſe trouvaſſent trop preſſez par le gouvernement, & l'on aſſure qu'ils s'y tient plus de deux cens facteurs François, pour conduire ce grand Commerce des ſoyes.

Tyr qui eſt ſitué environ à 200. ſtades ou à quatre lieuës d'Allemagne, de Sidon, étoit premiérement bâtie en Terre ferme, d'où les habitans ſe ſauverent dans une Iſle à quatre ſtades de-là, pour ſe garantir des ſurpriſes des enfans d'Iſraël, qui prirent poſſeſſion, ſous la conduite de Joſué, des terres promiſes. Ils bâtirent dans cette Iſle la nouvelle Ville de Tyr, où ils ſe rendirent puiſſants par la peſche des poiſſons de pourpre, d'où s'enſuivit l'art de teindre le pourpre, & de faire des habits Tyriens, & de s'exercer dans le Commerce & la navigation, que cette Ville fut renommée pendant ſon libre gouvernement, & appellée la Perle des Villes; ſes Marchands, des Princes; & leur Commerce, le plus conſiderable du monde; comme le Prophete Ezechiel le dépeint dans ſes Propheties, prédiſant de même ſa ruïne, qui arriva aprés qu'elle eut fleuri de cette maniere pendant dix-huit cens quatre-vingts ans, lorſque le Roy de Babylone Nabuchodonoſor la tint aſſiegée environ l'an 3360. aprés la création du monde, pendant 13. ans, & la détruiſit aprés d'une maniere déplorable.

On lit que les Tyriens avoient dans ces temps deux Suffetes ou Bourguemeſtres annuels, qui exerçoient la magiſtrature en chef,

chef. Cette Republique ſe rétablit peu de temps aprés ; car environ l'an 3615. aprés la création du monde, principalement du tems d'Alexandre le Grand, Quinte Curſe & Diodore de Sicile en parlent comme de la plus riche & conſiderable Ville de toute la Syrie, & ſi forte par ſa navigation, & le grand nombre de peuple, qu'elle oſa bien tenir tête à Alexandre ce grand Conquerant, qui ne la prit qu'aprés ſept mois de ſiege, & aprés une opiniâtre reſiſtance, & la fit brûler. La plûpart de ſes habitans perirent, ou furent vendus ; ils ſe remirent néanmoins, peu de temps aprés la mort d'Alexandre, dans leur premier luſtre ; & par leur libre gouvernement, travail & bon ménage ils reprirent leurs premieres forces & richeſſes, comme le dit Strabon, que 350. ans aprés, cette République étoit revenuë dans ſon premier luſtre, & quoique l'Empereur Septime Severe, 170. ans aprés pilla la Ville de Tyr, la ſaccageant entierement. Ulpian dit qu'environ 30. aprés, qui étoit l'an 220. aprés la Naiſſance du Sauveur, la Ville de Tyr, ſon pays natal, étoit une alliée de l'Empire Romain ; qu'elle étoit fort puiſſante pour la guerre; que les Tyriens avoient obtenu de l'Empereur Alexandre Severe le droit de Bourgeoiſie d'Italie, avec pouvoir, comme une libre République, d'établir leurs loix & de choiſir leurs propres Magiſtrats ; & depuis, la Ville de Tyr a été ſujette à tous les inconveniens des Regnes Monarchiques, des Sarrazins, des Chretiens, & des Turcs, de même que nous l'avons marqué de Sidon ; tellement que Tyr n'eſt habité à pre-

ſent que par des Marchands étrangers, qui ne s'y tiennent que pour un certain temps, parmy leſquels il y a beaucoup de Marchands de ſoye qui ſont François.

L'on voit donc que ces deux Républiques n'ont point perdu leur Commerce & navigation par la guerre ny les tremblemens de terre qui les ont renversées pluſieurs fois, mais qu'elles l'ont perdu, en perdant leur libre gouvernement, puis qu'elles ſe ſont toûjours relevées aprés ces grandes ruïnes. L'on peut voir en quel état ces Villes ſont dans le ſiecle preſent, dans les voyages du fidele Auteur Sandis, où il dit que l'Emir, Prince hereditaire de Tyr & de Sidon, originaire des anciens François qui y ſont venus avec le Roy Chrêtien Godefroy de Bouïllon pour la conquête de la Terre Sainte, fait payer à ſes ſujets, outre de gros impôts, la cinquiéme partie de leurs revenus; & quoiqu'il ne prenne des Marchands que trois pour cent pour l'entrée & la ſortie des Marchandiſes, il eſt facile de concevoir combien peu le Commerce peut fleurir dans ces païs-là, puiſque le même Sandis dit, que ce Prince tributaire, nommé Facardin, entretient continuellement à ſon ſervice quarante mille hommes, & en l'an 1661. aprés notre redemption, il avoit fait battre des écus faux, pareils aux écus de Hollande, qu'il faiſoit debiter comme de bon alloy; qu'il prend encore les biens des Marchands qui viennent à mourir, & les biens des facteurs Etrangers, ſans que leurs plus proches heritiers puiſſent tirer la moindre choſe, qu'en luy cedant la moitié de leurs

ſucceſſions. Les Villes ſont ſans autres fortifications qu'un Château, où le Prince tient ſa Cour. Il n'eſt donc pas étonnant, comme Sandis le rapporte, que ces Villes ſoient tellement détruites, qu'elles n'ont pas gardé la moindre ombre de ce qu'elles étoient auparavant.

Je finirois cet article, ſi je ne prévoyois que l'on me pourroit alleguer qu'il eſt fait mention dans la Sainte Ecriture, & autres Hiſtoires, des Rois de Tyr & de Sidon, & qu'il faut neceſſairement par-là qu'ils ayent eu des Chefs de Républiques, qui n'ont pas été incompatibles avec la proſperité du Commerce & de la navigation. A quoy je répons que les mêmes Hiſtoires nous apprennent que les Chefs mentionnez, Tennis, Mentor, & Strato, ont été la ruïne de ces Villes dans ce temps-là. Pour ce qui regarde le Roy de Tyr, que Diodore de Sicile & Arrian diſent avoir été dans Tyr du temps d'Alexandre, les Sçavans croyent que c'eſt une bevuë, & que l'on doit entendre par-là Sidon, & ſon dernier Gouverneur.

Et pour mieux expliquer ce que dit l'Ecriture Sainte des Rois de Tyr, ſans qu'elle combatte ce que je viens de dire de leur libre gouvernement, je traduirai icy ce que Strabon en écrit dans ſon ſixiéme Livre, où il repreſente aſſez bien l'Etat des ces Républiques en ces termes:

Aprés Sidon, Tyr eſt la plus grande & « la plus ancienne Ville de Phenicie, & y « peut être comparée en toutes manieres. « Elle eſt fort renommée par les Fables; & « quoique les Poëtes elevent davantage la «

» Ville de Sidon, & qu'Homere ne fait
» aucune mention de Tyr, cette derniere
» Ville a été plus renommée par les colonies
» qu'elle a plantées jusques dans l'Afrique
» & l'Espagne, & hors du détroit de Gi-
» braltar; tellement que ces deux Villes se
» sont si fort distinguées de tout temps par
» leur ancienneté, lustre & richesses, que
» l'on doute laquelle des deux doit être con-
» siderée pour la Capitale de Phenicie. Si-
» don est située sur un Port de mer, en Terre
» Ferme; mais tout Tyr n'est qu'une Isle,
» & est habitée de la même maniere qu'A-
» radus. Elle est attachée à la Terre Ferme
» par une digue qu'Alexandre fit faire lors
» qu'il l'assiegea. Elle a deux havres, dont
» l'un est appellé le Fermé, & l'autre l'Ou-
» vert, ou havre d'Egypte. L'on dit que les
» maisons y ont plus d'étages qu'à Rome,
» ce qui a fait que la Ville a été renversée
» plusieurs fois par des tremblemens de ter-
» re, comme elle a encore reçu un furieux
» coup par Alexandre; mais elle s'est rele-
» vée de toutes ces chutes par la navigation,
» de même que par le pourpre, avec lequel
» ceux de Phenicie surpassent toutes les au-
» tres nations; car le pourpre de Tyr est
» tenu pour le meilleur. Ils en ont la pesche
» fort proche, de même que tous les mate-
» riaux necessaires pour la teinture; & quoy
» que la trop grande quantité de Teintu-
» riers rende la Ville incommode pour les
» autres habitans, ils s'enrichissent néan-
» moins par-là. Ils n'ont pas seulement con-
» servé leur libre gouvernement, & tout
» le pouvoir de faire leurs loix sous les Rois

de Phenicie, mais auſſi ſous les Romains, «
qui moyennant quelque peu d'argent, «
ont ratifie leurs privileges. Ils honorent «
Hercule avec excés. Leur puiſſance par «
mer paroît par leur grand nombre de co- «
lonies. Les Sidoniens ſont fort renommez «
par leurs ſciences, dont Homere donne «
un grand témoignage. Ils ſont entr'autres «
choſes fort renommez pour la Philoſo- «
phie, l'Aſtrologie & l'Arithmetique, dont «
ils ont donné les principes, de même que «
de pratiquer la mer de nuit; comme on «
dit que les Egyptiens ont trouvé la Geo- «
metrie, qui leur étoit neceſſaire pour en- «
ſeigner à chacun ſes limites, aprés que «
le débordement du Nil avoit entremêlé «
tout le terrain. Les Egyptiens ont com- «
muniqué leur ſcience aux Grecs; & ſi «
l'on en veut croire Poſſidonius, l'art de «
l'Anatomie a été inventé par Moſchus «
Sidonien, qui a vêcu avant la guerre de «
Troye: mais je laiſſerai ces antiquitez, & «
diray que Boëtius, avec qui nous nous «
ſommes exercez dans la Philoſophie d'A- «
riſtote, auſſi-bien que ſon frere Diodote, «
étoient des illuſtres Philoſophes de Si- «
don. Antipater étoit de Tyr, comme «
auſſi avant notre temps Apollonius, qui «
a fait une table de tous les Philoſophes, «
& des livres de Zenon, & de tous ceux «
qui ont ſuivi ſa Philoſophie. « C'eſt icy
où Strabon finit.

Je me tourneray vers les Républiques de l'Aſie, qui meritent des reflexions; & entre les autres, vers les deux petites Iſles de Banda & Amboina; d'autant qu'elles me-

nerent un ſi conſiderable commerce pendant qu'elles étoient gouvernées par leurs plus riches habitans en forme de République, dans leurs clous de girofle, noix de muſcade & fleurs de muſcade, avec les retours & dépendances. Ces épiceries étoient envoyées par eau à Calicut, dans ce grand magaſin des Indes, pour y être venduës & tranſportées aprés par Baſſora, & de-là par les Caravannes au Caire pour être embarquez de-là vers l'Europe. Et quoique le Sultan d'Egypte & de Syrie, par où ces épiceries, de même que ceux des Iſles de Moluq étoient tranſportées pour être envoyées icy, tiroit tous les ans plus de quatre-vingt mille ducats de Hongrie de maltote de ces marchandiſes, ces Iſles ne laiſſoient pas de fleurir en toute proſperité.

Mais aprés que les Bandanois ſe virent attaquez en l'an 1512. par les Portugais, & que la terreur que ces étrangers, & leur nouvelle maniere de faire la guerre à la mode de l'Europe, leur cauſa, craignans de ne leur pouvoir reſiſter, ils élurent imprudemment des trop puiſſans chefs parmy eux, qui uſurperent inſenſiblement leur liberté; joint à la jalouſie & aux conteſtations continuelles des habitans contre ces chefs, & des chefs contre les habitans, ils ſe virent à la fin contraints de ployer ſous les tromperies des Portugais.

Et lorſque ceux des Pays-Bas, ennemis des Portugais, commencerent à pratiquer les Indes, les pauvres Bandanois regardoient les nôtres comme des anges deſcendus du Ciel pour les proteger & les délivrer, avec

les autres Isles, de l'esclavage des Portugais, traitans à cette fin une alliance avec nous pour la défense commune, à condition que nous établirions des magasins, & que nous bâtirions des logemens dans leurs Isles, pour faire notre Commerce de leurs épiceries, promettans de ne les vendre à aucunes autres nations du monde, tant les Bandanois que les Amboinois; d'où il s'est ensuivi ce qui arrive ordinairement, lorsque les foibles Etats appellent de trop puissans protecteurs dans leurs pays, sçavoir que les Portugais n'ont pas seulement dominé sur ces Isles, mais toutes ces Isles ensemble ont perdu leur libre gouvernement & Commerce, & sont tombées sous nôtre Compagnie octroyée pour les Indes Orientales. Les épiceries des Isles de Monluq & de Banda, pendant la domination des Portugais, rapportoient tous les ans au Roy de Portugal plus de deux cens mille ducats de Hongrie, qui passerent par le Portugal en Europe. Les violences des Portugais & de nôtre Compagnie des Indes, & les guerres qu'ils y ont fait, ont tellement détruit les Villes, & les habitans, que le Commerce de ces Isles est presque entiérement ruïné.

Aprés m'être un peu étendu sur la ruïne de la navigation & du Commerce des Républiques précedentes, d'autant qu'on n'en trouve pas beaucoup d'ecrits, je toucherai plus succintement les Républiques suivantes; & d'autant que leurs destinées sont assez generalement connuës, je n'en parleray qu'autant qu'il sera necessaire à mon but.

Premiérement, celle de Carthage. On ſçait qu'elle a pris ſon origine d'une colonie de Tyr ; qu'elle fut bâtie en l'an 2940. aprés la création du monde, qu'elle fut gouvernée par deux Suffetes ou Bourguemeſtres annuels, qui étoient pour ce temps les chefs de la magiſtrature, avec un Conſeil de quelque centaine de Conſeillers, ſans aucun Chef de République : elle s'eſt maintenuë pendant huit cens ans dans un Commerce & une navigation magnifique & conſiderable, & étoit parvenuë à des richeſſes immenſes, & grand nombre d'habitans ; tellement qu'aprés tant de guerres, & particuliérement contre les Romains, & aprés avoir perdu un nombre infini d'habitans, qui avoient peri dans diverſes batailles qu'ils avoient perduës, & qu'elle panchoit vers ſon déclin, Strabon dit que dans le temps de ſon dernier ſiege elle étoit encore habitée de plus de ſept cens mille perſonnes, & qu'ils aſſemblerent en peu de temps quantité d'armes & de vaiſſeaux. Il eſt encore connu que les Carthaginois étans parvenus à une grande opulence, ſe laiſſerent animer par leur nobleſſe, pour faire la guerre & des conquêtes, juſqu'à ce qu'ils furent à la fin vaincus par les Romains, qui avoient l'humeur encore plus gueriere qu'eux. Ils détruiſirent entiérement cette puiſſante Ville ; & quoy qu'elle ait été rebâtie & repriſe pluſieurs fois, comme elle a été privée du depuis de ſon libre gouvernement, on n'a jamais plus ouï parler de ſon Commerce & de ſa navigation. Ceux qui voudront aprendre quelque choſe de plus de Carthage, n'ont

n'ont qu'à lire Justin, Diodore, Polibe, Tite-Live, Strabon, & sur-tout Appian Alexandrin.

L'on sçait encore que le Commerce a beaucoup fleuri dans les Isles & Républiques de la Grece, parmy lesquelles étoient considerables Athenes & Rhodes, & il est à remarquer que ces pays ont conservé une partie de leur libre Regence, Commerce & navigation, pendant leurs alliances avec les Romains, & qu'ils ont tout perdu, lors qu'ils ont été obligez de ployer dans la suite sous les Monarques.

Depuis ce temps-là tout le Commerce & la navigation de l'Europe, avec les manufactures se sont presque entiérement établis dans les Républiques d'Italie, tant que leur liberté a subsisté. On voit encore aujourd'huy combien les Villes de Milan & de Florence ont diminué de leur Commerce, depuis le Regne des Monarques, de même que cette Ville de Pise, si renommée pour son Commerce par mer, qui a perdu tout son trafic depuis son esclavage; comme toutes les autres Villes marchandes d'Italie, qui sont tombées d'un Regne de République sous un Regne Monarchique, & ont perdu entiérement leur Commerce, & sont devenuës à rien; à moins qu'on ne veuille dire que l'entretien & les dépenses des Cours de leurs Princes ou de leurs Gouverneurs les ont encore un peu soutenuës; au lieu que l'on voit toûjours fleurir Gennes & Venise, par leur libre Gouvernement, malgré leur mauvaise situation, & la perte de leur Commerce des Indes; & la petite République

de Lucques, qui conserve toûjours son Commerce.

De même que par la conversion de la Prusse & de la Livonie, une grande partie du Commerce sur mer s'est établi dans les Républiques anseatiques, & tous ceux qui n'ont pu conserver leur liberté dans les siecles passez, ont entiérement perdu leur Commerce, comme Straelsont, Riga, Stettin, Koningsbergen, qui sont tombées depuis peu sous des Monarques; ils ne doivent s'attendre qu'à perdre leur Commerce de plus en plus; excepté ce qui dépend uniquement de leur propre situation; & ceux de Lubex & de Hambourgh ont augmenté leur Commerce & navigation, plus que leur situation ne semble le permettre.

Comme encore les Villes de Brême, de Munster, & Emden se voyans à tous momens réduites à lutter contre leurs Princes, ce qui les interrompt extrêmement dans leur Commerce; & finalement le trafic ne s'est jamais pu conserver dans les Villes Monarchiques d'Allemagne, mais bien dans Nurembergh, Ausbourg, Frankfort, & autres.

Il en est arrivé de même dans les Pays-Bas avec le Commerce de mer, la pesche & les manufactures; car lorsque les Comtes & les Ducs n'étoient que des Ministres de l'Etat sans troupes, qu'ils dépendoient des grosses Villes marchandes, & ne pouvoient contrarier les véritables interêts des Marchands, le Commerce y a beaucoup fleuri: mais lorsqu'ils sont devenus si puissants, que de pouvoir faire la guerre à ces

Villes, & les faire ployer devant eux, les draperies, la pesche, & le Commerce se sont insensiblement retirez d'une Province dans une autre, & dans d'autres pays, & les Villes de Gand, Bruge, & Ypres perdirent tout d'un coup leurs plus considerables manufactures, environ l'an 1300. & dans l'an 1490. la Ville de Bruge perdit son Commerce de mer, lorsque l'Archiduc Maximilien la reduisit sous son obeïssance; & les autres Villes maritimes de Flandres ont perdu insensiblement leur pesche, principalement celle des harangs, lors qu'elles ont ployé sous les Rois d'Espagne, qui ont mieux aimé employer leur argent à nous faire la guerre par terre, que de garantir les mers pour leurs propres sujets, par où ils auroient fait incontestablement plus de tort à leurs ennemis, principalement à ceux de Hollande & de Zeelande.

De même que les Villes de Brabant, qui perdirent beaucoup de leur Commerce & manufactures, comme Bruxelles, Louvain, & Tirlemont, en l'an 1300. & 1400. sous la Maison de Bourgogne, aussi-tôt que ces Ducs furent devenus trop puissants. L'on a vû de même dans le siecle suivant, que le Duc d'Anjou * étant un Chef illustre & un grand Capitaine, ne fut pas plutôt devenu Duc de Brabant, que la Ville d'Anvers se vit à la veille de perdre tout son Commerce, par la furie des François. Elle perdit aussi entiérement son Commerce par mer en l'an

* *Connu sous le nom de Duc d'Alençon, frere de Henry III. Roy de France.*

1585. lorſque Philippes II. força cette Ville, par le Duc de Parme, de ſouffrir garniſon Eſpagnole dans ſes Châteaux, ſans vouloir dans la ſuite ouvrir l'Eſcaut pour la commodité des Marchands.

Les Villes de Hollande ont été oppreſsées de même tout le temps qu'elles ont eu des Seigneurs particuliers, qui ont voulu contraindre les Villes & les Bourgs par des Châteaux & des forterefſes; comme il paroît à Haerlem, Delft, Leyde, Tergou, Amſterdam, Gorcum: mais ces Villes ayant eu dans la ſuite quelque relâche ſous des Comtes moins puiſſans qui les favoriſoient pour tenir par leur moyen la Balance contre les anciens & puiſſans Gentils-hommes, & pour les reduire, c'eſt ce qui leur attira en l'an 1300. les manufactures qui deſertoient de Brabant, qu'ils perdirent en l'an 1450. ou peu de temps aprés, lorſque les Ducs de Bourgogne pûrent réduire toutes les Villes par leurs troupes; & quoique pendant les derniers troubles ou contraintes dans la Religion, beaucoup de Drapiers & Marchands de Flandres & Brabant, s'établirent en Hollande en l'an 1586. ils étoient tous les jours ſur le point d'en être chaſſez, par le zele affecté de notre Capitaine General, autrement dit le Gouvernement du Comte de Lyceſter, qui par l'aſſiſtance des Miniſtres ou Prédicateurs, & de ſes courtiſans & ſoldats Anglois, cherchoit à ſe rendre le maître du pays, ayant traité les Etats & les Marchands, de libertins & fraudeurs, faiſant afficher d'indignes Placards contre le Commerce & la navigation, tâchant même de

prendre les trois plus grosses Villes trafiquantes, Amsterdam, Leyden, & Enkhuisen par surprise.

Tellement que si le Comte de Hohenlo, & le Comte Maurice de Nassau ne l'eussent contre-balancé, comme d'autres chefs jaloux de son pouvoir, joint que nos soldats étoient extrêmement animez contre les soldats Anglois, & qu'il étoit sujet de la Reine d'Angleterre, sans la protection de laquelle il ne pouvoit parvenir à son but, si cette Reine ne luy eût commandé de revenir en Angleterre, il auroit ruïné pour jamais le Commerce & la navigation en Hollande.

Et en quel danger n'avons-nous pas encore été depuis, sous le gouvernement des derniers Capitaines Generaux, par les gros convois & les pertes causées par les pirates Dunquerquois, dans le temps que nous pouvions avoir une paix avantageuse, de même que tous ces impôts excessifs & inutiles, & particuliérement en l'an 1618. lorsque toutes nos Villes étoient réduites à ployer devant leurs propres troupes ? La memoire en doit encore être assez fraiche.

CHAPITRE III.

Pour quelle raison les habitans de la Hollande n'ont pas été plus endommagez par le gouvernement des Stathouders.

COmme l'on pourroit encore m'alleguer que la Hollande ayant eu des guerres continuelles par mer & par terre, sous la conduite d'un Capitaine General ou Stathouder, n'a pas laissé de s'attirer tout le Commerce de la Ville d'Anvers, & de se le conserver jusques à present, ayant toûjours malgré tous ces troubles, augmenté considerablement en Commerce, manufactures & navigation; par-dessus toutes les autres nations de l'Europe, que l'on pourroit croire par-là, que cette forme de gouvernement ne paroît pas être opposée aux interêts de la République; quoique j'aye donné assez de raisons particulieres dans les chapitres precedents, il ne sera pas inutile de répondre plus distinctement à ces objections.

Premiérement, il faut remarquer que dans le temps de la desertion du Commerce d'Anvers & de Flandre, les Marchands & les ouvriers trouvoient encore incomparablement plus d'oppositions contre le Commerce dans les pays des Monarques voisins, que dans la Hollande, puis qu'outre une infinité de charges sur les marchandises & sur les Marchands, ils ne permettoient au-

cune liberté de Religion, excepté dans la Pologne; & même dans les Villes des Républiques de l'Orient. Les étrangers étoient exclus du Commerce, par les droits de Bourgeoisie & les corps de métiers, & ils ne souffroient qu'une seule Religion; outre que dans le temps de nos premiers troubles, notre Stathouder ne s'aproprioit point un Gouvernement si Monarchique. Les interêts de Guillaume I. Prince d'Orange, étoient dans ce temps-là d'augmenter les forces des Hollandois, & de les flatter, en leur témoignant de n'avoir d'autres vûës que de maintenir leur liberté, afin de se faire des amis, & de former son établissement. Il n'est donc pas étonnant que le Commerce & la navigation s'y soient établis, d'autant qu'il y avoit dans ce temps-là en Hollande liberté entiere de Religion, point de droit de Bourgeoisie, ny corps de métiers, tres-peu de charges sur les convois & licences pour garantir les mers, qui étoient peu incommodées par les pirates.

Pour revenir à nos Stathouders ou Capitaines Generaux en particulier, il faut dire que sous notre premier Stathouder Guillaume I. Prince d'Orange, qui étoit un grand Politique & un Prince tres-prudent, le pays étoit obligé de faire la guerre contre son propre Souverain, qui étoit plus animé & plus irreconciliable contre le Capitaine General, que contre la Hollande.

Tellement que ce dernier ne pouvoit conserver son bien ny sa vie, qu'en se maintenant dans notre petit pays, & en contribuant de tout son pouvoir pour le faire prosperer;

car si ce Prince d'Orange n'avoit pas tâché de gagner les esprits des Regens & des habitans de Hollande, il auroit couru risque de voir que nôtre pays se seroit reconcilié avec le Roy d'Espagne, sous des conditions fort favorables, dont il auroit pu être une tres-malheureuse victime.

Notre second Capitaine General, sçavoir le Comte de Lycester, a fait tant de tort à la Hollande, pendant son gouvernement de deux ans, que s'il n'avoit pas été rappellé par la Reine Elisabeth, il nous auroit abîmé de fond en comble.

Le troisiéme Stathouder, le Prince Maurice d'Orange, fils de Guillaume I. étant devenu Capitaine General dans sa dix-huitiéme année, il suivoit en tout les sages conseils de l'Avocat General Oldenbarnevelt, vivant dans une bonne intelligence & soumission avec les Etats. Il a rendu de bons services, prenant beaucoup de Villes sur les ennemis en peu de temps, & avec peu de frais; mais étant parvenu à l'âge de trente ans, & ne voulant plus suivre le Conseil des Etats, ny de cet Avocat General, mais ses propres caprices, il a eu toutes les peines du monde pour conserver avec de grosses dépences tout ce qu'il avoit gagné.

Et aussi-tôt qu'il a cru que nos pays étoient assez forts, pour resister contre le Roy d'Espagne il a negligé leurs interêts, pour travailler à sa propre élevation. Voilà pourquoy il s'opposa si vigoureusement, à la Tréve, qu'il écrivit en l'an 1608 au Roy de France Henry IV. de même qu'aux autres moindres Villes de Hollande, contre l'or-

dre & les maximes de la Regence, pour déconſeiller les Etats de conclure la Tréve, les menaçant même de continuer la guerre malgré eux, avec l'aſſiſtance de la Zeelande; & la Tréve n'a été concluë dans la ſuite, qu'aprés que l'Archiduc Albert eût promis trois cens mille livres au Prince d'Orange, pour le déporter de ſes prétentions particulieres; ou comme écrit l'Ambaſſadeur Jeannin au Roy Henry IV. pour des prétentions toutes injuſtes. Et aprés que les Etats luy eurent promis de le continuer dans tous les emplois, & tous les avantages dont il avoit joüi pendant la guerre, de même que ſes appointemens ordinaires & extraordinaires, luy faiſant preſent outre cela d'une rente annuelle perpetuelle & hereditaire de vingt mille livres, à rembourſer au denier vingt, faiſant la ſomme de cinq cens mille livres; quelles triſtes procedures n'a-t'on pas vû dans la ſuite de ce Stathouder, qui ſous prétexte de vouloir établir la veritable Religion, mit de force hors de la Regence les meilleurs ſerviteurs de la patrie, dont les uns furent empriſonnez & les autres mis à mort, * & beaucoup d'habitans furent chaſſez hors du pays.

Pour le quatriéme Stathouder Frederic Henry Prince d'Orange, je renvoye le Lecteur au chapitre précedent, de la ſureté des

* *Le Sieur Oldenbarnevelt Avocat General, eut la tête tranchée, âgé prés de quatre-vingt ans, étant accuſé de ſoutenir le parti des Arminiens ou Remonſtrans, qui eſt une ſecte en Hollande.*

mers, où l'on voit combien peu il a eu nôtre conservation à cœur, livrant toûjours nos Marchands en proye aux pirates Dunquerquois, employant les deniers contribuez pour l'assurance de la mer à faire la guerre par terre. Il paroît combien il a fait la paix avec l'Espagne à contre-cœur, par le raport que fait le sieur Knuit, Ambassadeur de Hollande au Traité de paix de Munster, à ce Prince d'Orange en l'an 1646. le 25. Aoust, l'assurant d'avoir accordé, pour sa satisfaction & profit particulier & de la Princesse son épouse, pour la valeur de cinq millions. Il paroît donc que ce Prince n'a fait des difficultés, & suposé des pretentions frivoles contre le Roy d'Espagne dans ses traités secrets, que pour avoir les Seigneuries de Montfort, Seevenbergue, & Turnhout, avec les Châteaux de Schoonbrock, & d'autres revenus jusqu'à la valeur de cinq millions.

Ce Prince ayant voulu dans la suite troquer ces Seigneuries contre la Ville & Marquisat de Bergue-opzoom, avec deux millions & cent mille livres de retour, mais la Comtesse de Hohenlo ne s'étant pas voulu défaire de ce Marquisat, & le Prince Frederic Henry étant venu à mourir, les Tuteurs de son fils obtinrent du Roy d'Espagne en l'an 1651. au mois d'Octobre, que le jeune Prince d'Orange resteroit en possession des Seigneuries qu'il avoit voulu troquer, & de toucher sur le champ deux cens mille livres, & cinq mois aprés l'accord, autres trois cens mille livres, & dans la suite encore cinq cens mille livres, & outre cela

une rente annuelle de quatre-vingt mille livres à rembourser au denier vingt.

Il paroît donc par-là combien le Roy d'Espagne a fait de choses pour porter ce Prince à la paix qu'il nous avoit offerte depuis tant d'années sous des conditions si favorables, & qui nous étoit si necessaire. Voicy comme les Etats de Hollande & de West-Frise en parlent dans leur déduction de l'an 1654. disant entr'autres choses :

Que le sieur Knuit, Plenipotentiaire des Etats à la paix de Munster, avoit fait les accords dont on vient de parler, sur l'instruction du feu Prince Frederic Henry de glorieuse memoire, sans la connoissance des Etats, quoiqu'il luy eût été défendu par ses Maîtres, de même qu'aux autres Plenipotentiaires, de ne recevoir aucunes instructions sans leur connoissance; mais d'en avertir les Etats tout aussi-tôt, leur ayant fait prêter serment sur ce point, & défendu au Prince d'en donner.

Que leurs Hautes Puissances avoient veillé soigneusement pour avoir une entiere disposition sur la liberté de Religion dans toutes les Villes que le Roy d'Espagne leur accorderoit par la paix, sans en excepter aucunes, avec des ordres tres-exprés à leurs Plenipotentiaires de suivre leur intention sur ce sujet; que cependant Knuit, au nom du Prince d'Orange, avoit accordé à toutes les Villes qui furent cedées à ce Prince, ou à la Princesse son épouse, de maintenir la Religion Catholique & Romaine, telle & dans le même état qu'elle étoit avant la paix, de même les Ecclesiastiques dans

leurs biens & benefices, libre exercice, & immunitez.

Entre lesquelles étoit la Ville de Secvenbergue, qui est de la Province de Hollande & sous le pouvoir des Etats, tellement qu'il fut cedé un grand droit au Roy d'Espagne, qui blessoit sensiblement la Souveraineté de l'Etat.

Puisqu'il est certain que le plus grand effet de la Souveraineté, est la libre disposition en matiere de Religion.

Outre que cet accord a été fait par celuy à qui une pareille disposition n'appartenoit pas.

Ce qui fut cause que les Etats ayant pris connoissance de ce Traité particulier, ont absolument refusé de vouloir consentir au maintien de la Religion dans Secvenbergue, de la maniere qu'il étoit énoncé dans cet accord, ce qui leur a causé de grands inconveniens.

Par où nous voyons clairement que ce Stathouder par ses traitez secrets n'a observé que son profit particulier, au préjudice de la Hollande, ayant suspendu la paix jusqu'à ce qu'il ait vû l'occasion de se pouvoir satisfaire.

De plus, notre dernier Stathouder Guillaume II. pere du present Prince d'Orange, aprés avoir fait emprisonner six Députez des Etats de Hollande, parce qu'ils avoient refusé suivant leurs instructions d'accepter le payement de quelques Compagnies de soldats, & aprés que son dessein de surprendre la Ville d'Amsterdam luy eût manqué, il obtint dans la suite par les Regens de cette

Ville, pour prévenir de plus grands inconveniens, de ne relâcher ces six Deputez qu'à condition qu'ils seroient pour toûjours exclus de la Regence, & même les Villes de Dort, Haerlem, Delft & Medenblik ont été contraintes de faire le même accord; mais Dieu a permis, par la mort de ce Stathouder, qui arriva trois mois aprés, que ces honnêtes gens ont été remis dans leurs justes droits & leurs premieres dignitez. C'étoit veritablement une sujetion tyrannique, d'autant plus que celuy qui les contraignoit par cette violence, étoit, par la nature & par son serment, le sujet & le ministre du corps dont il avoit osé insulter les membres; il étoit temps pour lors, pour les bons & zelez amateurs de la liberté, de paroître sur le theâtre, pour s'opposer de corps & d'ame contre une usurpation si violente: mais quel zele ont témoigné pour lors les Provinces? N'étoit-ce pas elles qui dans l'an 1650. le 5. de Juin, accorderent au Prince une autorisation en vertu de laquelle il avoit fait cette action? Quoique le fait eût précedé l'autorisation, elles ne laisserent pas de l'avouër & de l'approuver expressément, en remerciant le Prince de ses bons soins, & ce qui paroît encore plus incroyable, le prierent de continuer son bon zele.

Tellement que les autres Provinces, qui auroient dû proteger la Hollande contre cette oppression, flattoient le Stathouder, contribuans de tout leur pouvoir à mettre leurs Provinces, aussi-bien que la nôtre, sous sa sujetion, & nous n'avions à attendre que la ruïne entiere de notre liberté & Commerce,

& un excés de miſeres pour tous les habitans de la Hollande, ſi ce Prince eût vécu plus long-temps.

CHAPITRE IV.

Par quelle raiſon la mort du Prince d'Orange, dernier Stathouder, n'a pas encore produit de meilleurs effets.

L'On peut dire que depuis que Dieu nous a donné la paix avec l'Eſpagne; qu'il nous a ôté notre Capitaine General; ſans nous laiſſer de fils majeur, ny un ſucceſſeur capable de gouverner, ce ſont les deux plus grandes benedictions que les Hollandois pourroient obtenir de la bonté divine; que notre pays eſt à preſent gouverné ſuivant ſes propres interêts, & l'on ne voit encore aucun effet de ce changement; ſur quoy je dois avouër, que cet heureux incident n'a pas encore produit tous les fruits ſalutaires qu'on en avoit eſperé, particuliérement qu'on n'a aucune diminution d'impôts: mais quand on conſiderera toutes les raiſons, on conviendra que la cauſe en doit être attribuée au foible état où l'on nous a laiſſez, & non aux Regens, de ſorte qu'il eſt étonnant, qu'on ait pu ſe relever de la maniere que nous avons déja fait, & d'avoir mis les affaires dans l'état où elles ſont à preſent.

Premiérement, la Province de Hollande a reſté dans un état fort chargé, à la mort

du dernier Stathouder, par des ſommes conſiderables qu'elle avoit pris à interêt, outre des dettes infinies. L'on aura de la peine à concevoir qu'une ſi petite Province ait pû reſiſter à une telle dépence, où les habitans, outre les deniers empruntez, ſont encore chargez de grands frais pour la défenſe de leurs Alliez, les Etats ayans repreſenté au dernier Stathouder, peu de temps avant ſa mort, que la Province de Hollande étoit chargée pour cent quarante millions qu'elle avoit pris à interêts, & pour treize millions d'autres dettes.

Secondément que les habitans de cette Province, qui trafiquoient dans le Levant, ont été fort endommagez en l'an 1650. & 51. dans la Mediterranée, par les pirates François, tellement que la Ville d'Amſterdam y a perdu pour ſa part plus de dix millions.

Troiſiémement, les Etats étans entrez en guerre avec les Anglois, en l'an 1652. juſqu'en 1654. cela a causé un grand deſordre dans le Commerce, & des pertes conſiderables aux Trafiquans de notre Province.

Quatriémement, les guerres d'Orient étans ſurvenuës peu de temps aprés, particuliérement entre la Suede & le Danemark, dans laquelle les Etats ſe ſont mêlés par forme d'aſſiſtance.

Pour ce qui regarde les cent quarante millions pris à interêt, avec les autres dettes, il eſt tres-connu que cette charge nous a été miſe ſur le col par le Stathouder, & pour ſatisfaire à ſon ambition particuliere, & qu'ils ont été dépenſez à mettre de groſſes armées en campagne, & à conquerir des

Villes, qui ne ſont qu'à charge à la Hollande, comme je l'ay déja prouvé; & ce qu'il y avoit encore de plus facheux, c'eſt que ces Villes avoient été entiérement remiſes à la diſpoſition du Stathouder, pour y établir des Gouverneurs, & mettre garniſon, qui ſervoient d'autant de Citadelles pour mieux réduire les pauvres Hollandois, qui ont été obligez de regarder avec grande pitié, que pendant qu'on ſacrifioit tant de millions à l'ambition du Capitaine General, la défenſe de la mer & le Commerce, qui eſt l'ame de la Province, devoit être défrayé des convois & des licences qu'on tiroit uniquement des Marchands, dont une partie étoit encore employée par terre.

Pour ce qui regarde les pirateries de la Mediteranée, il eſt évident que les deniers qui devoient ſervir à proteger la mer, étant diſſipez ſi mal à propos, & que par faute d'une vigoureuſe défenſe, les autres nations ont été excitez d'équiper contre les riches vaiſſeaux Hollandois, pour acquerir du butin; ſur quoy s'eſt encore ſuivi le prétexte de la paix avec l'Eſpagne, comme ſi aprés cela nous n'avions plus rien eu à craindre du reſte de la terre; le Stathouder a dirigé les affaires d'une manieré, que pluſieurs vaiſſeaux de guerre des Etats ont été vendus, ayant dépoüillé par-là le pays de toute ſa défenſe neceſſaire, à quoy les bons Regens ne ſe ſont pas oſez oppoſer, crainte d'un plus grand mal à venir, particuliérement que ce Capitaine General, en avançant en âge, n'employât dans les affaires d'Etat le temps qu'il occupoit alors à la danſe, & à

la chaſſe, au jeu & à la Comedie, & ne fiſt agir toute notre puiſſance contre le Parlement d'Angleterre, pour les interêts de ſa famille; ce qui auroit attiré de tres-mauvaiſes conſequences à notre Province & à nos habitans.

D'où il s'eſt encore enſuivi que ces vaiſſeaux vendus ſont devenus les plus conſiderables vaiſſeaux des pirateries contre nous, qui ont été commiſes par un conſentement tacite du Capitaine General, puiſque certains favoris avoient perſuadé à ce jeune Prince, que les pirateries ſur ceux d'Amſterdam étoient le moyen le plus ſeur pour les réduire. Tous ces exemples devroient bien ſuffire à nos Hollandois, dont toute la felicité dépend d'un libre Commerce & navigation, & des Villes bien peuplées, pour prendre une ferme reſolution, & y perſiſter à ne choiſir jamais aucun Chef perpetuel, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Pour la guerre d'Angleterre, nous avons encore ſouffert ce dommage, au ſujet & pour l'amour du Prince d'Orange, puiſque dans le temps que les Anglois avoient tranché la tête à leur bon Roy, & s'étoient rendus haïſſables par cette action, à tous les Monarques du monde, ils craignoient, ſuivant toutes les apparences, d'être pourſuivis par les Rois leurs plus proches voiſins, pour venger cette mort, & en donner l'exemple à leur propres ſujets, par un juſte châtiment, afin qu'ils ne ſe portâſſent pas pareillement à une action ſi énorme; c'eſt ce qui obligea le Parlement à rechercher l'amitié de leurs Hautes Puiſſances, leur en-

voyant pour cet effet, peu de temps aprés la mort du Prince d'Orange, une pompeuse Ambassade, en leur témoignant plus d'honneur qu'à aucun Potentat du monde; leur offrant avec toutes sortes d'empressement le renouvellement du Traité d'Entrecours de l'an 1495. fait entre les deux nations, par lequel nous aurions entierement affermi nôtre Commerce & la liberté de la pesche avec les Anglois; mais les esclaves de la maison d'Orange *a* n'ont pas seulement empêché la conclusion de ce Traité, mais ont fait toutes sortes d'indignitez à ces Ambassadeurs, animans l'insolente populace contre eux, tellement que les Etats de Hollande voyans les insultes & les menaces qu'on leur faisoit, furent contraints de mettre une garde devant leurs maisons, crainte qu'il ne leur arrivât pareil accident que celuy qui étoit arrivé peu de temps auparavant au docteur Doreslar, Ministre du même Parlement, à l'auberge du Cigne à la Haye. *b*

Il est facile de juger quel mécontentement un pareil procedé devoit produire dans l'esprit de ces Ambassadeurs, de même que dans celuy de leurs maistres, comme ils le témoignerent assez dans la suite; voyans,

a *La Princesse d'Orange étoit à la Haye dans ce temps-là; elle étoit la fille aînée du Roy d'Angleterre Charles I. qui a eu la tête tranchée.*

b *Il entra quatre hommes masquez, comme il étoit à table, qui le massacrerent sur le champ. Vn gentilhomme Hollandois, qui étoit avec luy à table, voulut tirer l'épée pour le défendre, il eut la tête fenduë par le milieu.*

aprés avoir demeure long temps à la Haye, que les Regens bien intentionnez tant de la Hollande, que de la Zeelande, ne pouvoient surmonter la resistance de la faction d'Orange, s'en retournerent tres-mécontens en Angleterre disans aux Commissaires de leurs Hautes Puissances, en prenant congé : Messieurs, vous avez meprisé notre amitié ; aussi pouvons-nous vous assurer que « plusieurs du Parlement n'ont pas été d'avis « que nous vinssions icy, ni d'y envoyer au- « cune Ambassade, mais de commencer par « mettre ordre à nos affaires, & d'attendre « vos Ambassadeurs chez nous. Je remar- « que à present notre faute, & que les mem- « bres du Parlement ont eu raison. Vous ver- « rez dans peu nos affaires reglées, & que « vous nous envoyerez demander ce que « nous vous offrons si genereusement à pre- « sent, & vous vous repentirez pour lors « d'avoir rejetté nos offres. «

Nous n'avons que trop ressenti les effets de ce discours, puisque la guerre contre eux a suivi peu de temps aprés, dont les malheureux coups & les pertes considerables ont assez fait ressentir dans plusieurs le repentir qu'ils nous avoient prédit, mais le temps passé ne se ratrappe plus.

Joint encore à cette guerre, l'insupportable humeur de la nation Angloise, leur continuelle jalousie à l'egard de notre Commerce, & la haine naturelle de Cromwel contre le jeune Prince d'Orange, comme neveu du Roy d'Angleterre, & qu'il avoit le plus à redouter. L'on peut donc bien concevoir quelle peine il a coûté à tous les bons Re-

gens pour ravoir la paix avec les Anglois.

Pour la guerre d'Orient, il est constant que si les Etats avoient pu agir en liberté, suivant leur bon plaisir & l'interêt du pays, ils auroient pu éteindre ce feu naissant, dans son commencement, & prévenir cette guerre entre la Suede & le Danemark; mais par malheur toutes leurs déliberations ont été traversées à ce sujet, & tournées suivant les interêts & l'humeur changeante de l'Electeur de Brandebourg, * qui étoit attaché par son mariage à la maison d'Orange, lequel a joüé un rolle considerable dans cette Comedie.

Car dans le commencement que le Roy de Suede fit ses preparatifs pour entrer dans la Pologne, cet Electeur s'y opposa vigoureusement, cherchant des amis & des alliances pour se fortifier. Les partisans de la Maison d'Orange ont tant sçu faire, que leurs Hautes Puissances se sont engagées par un Traité fait en l'an 1655. le 27. Juillet, pour défendre cet Electeur contre le Roy de Suede, ayant pris sur eux la charge de garantir la Prusse Electorale, qui étoit un point sur lequel on avoit reflechi tres-long-temps autrefois, dans le temps que ce pays n'étoit pas si prés d'être attaqué, & l'on avoit refusé absolument l'alliance que cet Electeur avoit offert sur ce sujet, ce dernier Traité les ayant mis entierement hors d'état de neutralité, & par consequent hors de pouvoir d'être les Mediateurs entre la Suede & le Danemark;

* *Il avoit épousé la fille aînée du Prince Frederic Henry.*

les querelles d'entre ces deux Couronnes ayans toujours été moderées cy-devant par l'entremise des Etats Generaux : mais on a eu peu de temps aprés sujet de s'en repentir ; car l'Electeur de Brandebourg ayant commencé à goûter les fruits de ce Traité, particuliérement aprés avoir touché une grosse somme de subsides promis par notre Traité, il s'est jetté tête baissée, sans en avoir donné aucune connoissance aux Etats, dans le parti de la Suede, renonçant au serment de vassalage qu'il avoit fait au Roy de Pologne, & renonçant pareillement à l'alliance faite avec leurs Hautes Puissances ; joignant ses troupes avec celles du Roy de Suede, pour livrer bataille à l'armée Polonoise prés de Warsovie.

Cette action detestable par elle-même, étoit extrêmement contraire à l'humeur de notre nation, & causa dans nos pays un grand dedain contre ce Prince ; même les plus affectionnés Partisans de la Maison d'Orange avoient de la honte de favoriser davantage son party, ce qui donna lieu aux bons Regens de faire valoir leur avis.

Ils conduisirent les choses avec tant de prudence, qu'on en vint à un Traité avec la Suede en l'an 1656. le 11. Septembre, qui fut conclu à Elbing dans la Prusse par les Ambassadeurs des Etats Generaux & les Commissaires du Roy de Suede, que l'on appelle le Traité d'Elbing, dans lequel il étoit arrêté premiérement.

Que les Suedois, qui pendant quelques « années avoient augmenté considerable- « ment leurs maltôtes & entrées des mar- «

» chandises, dans lesquelles nos sujets étoient
» beaucoup plus chargez que les Suedois,
» que pour ce sujet on les mettroit sur le
» même pied qu'elles avoient été vers l'an
» 1640.

» Secondement, que les Hollandois se-
» roient à l'avenir traitez comme les Sue-
» dois, en cas de maltôte ou d'entrée.

» Troisiémement, que nos alliez, ausquels
» nous étions le plus interessez à l'égard du
» Commerce, particuliérement le Roy de
» Danemark, l'Electeur de Brandebourg,
» & la Ville de Danzick, & les places en
» dépendantes, y seroient comprises; telle-
» ment que le Roy de Suede ne les insulte-
» roit directement ny indirectement, non
» plus que leurs sujets, & ne leur donneroit
» aucun empêchement dans le Commerce,
» & ne leur declareroit point la guerre.

Et plût à Dieu, que ce Traité eût été mené à perfection! Le Roy de Danemark seroit encore à present maître de la Province de Schoonen, & de beaucoup d'autres pays qu'il a perdus par cette derniere guerre, & nos Hollandois seroient encore en possession de plusieurs millions, tant en ce qui a été consommé dans cette guerre, que de ce qui leur a été pris sur mer.

Mais aprés les conventions du Traité d'Elbing, les esprits ont tellement été changez, qu'on n'a jamais pu parvenir à le faire ratifier. Je ne pourrai pas dire que nôtre Province a été tout à fait hors de faute sur ce sujet; mais la suite du temps a fait connoître les ressorts qui ont joüé sourdement là-dessous; car aussi-tôt que le bon Roy de

Danemark se fut laissé animer secretement à tirer son épée rouïllée du fourreau, il s'attira le Roy de Suede sur les bras; & l'Electeur de Brandebourg fit voir en effet combien luy valoit cette occasion; car aussi-tôt que le Roy de Suede eût mis le pied hors de la Pologne, cet Electeur ne fit pas plus de conscience de sortir de l'alliance de vassalage qu'il venoit de faire avec luy, qu'il en avoit fait de renoncer ouvertement à celle qu'il avoit contractée avec leurs Hautes Puissances, & rentra dans une nouvelle alliance avec le Roy de Pologne, à condition qu'il luy cederoit la Souveraineté de la Prusse Ducale, qu'il ne tenoit auparavant qu'en fief de la Couronne de Pologne, & plusieurs autres avantages.

Tellement que nous n'avons supporté tous ces frais que pour procurer des avantages à cet Electeur; & le plus rude de cette affaire étoit que l'Electeur de Brandebourg s'étoit remis en guerre contre la Suede, où les Etats se trouverent engagez, de la maniere que je viens de dire, entre la Suede & le Danemark. Les interêts de ce Prince ont tant sçu operer, qu'il nous a été impossible de terminer cette guerre avant que la maison d'Autriche & la Pologne, avec lesquels il s'étoit allié en dernier lieu, sous les conditions qu'il ne feroit point de paix qu'ils n'eussent conclu leur Traité auparavant; il falloit donc qu'ils trouvassent leur compte par l'effet de nos armes, tellement que les interêts de Brandebourg nous ont mis à la veille d'avoir la guerre avec la France, l'Angleterre & la Suede, dont nous devons uniquement

rendre grace à Dieu, d'avoir ſi bien conduit l'eſprit de nos Regens, qu'ils ſe ſont à la fin tirez d'affaire, & du riſque d'une ruïne totale.

CHAPITRE V.

Quels bons fruits les commencemens d'un libre gouvernement ont déja produits en Hollande, depuis la mort du dernier Capitaine General & Stathouder, juſqu'à l'année 1662.

POur faire voir plus amplement, que malgré les triſtes reſtes de nos Stathouders, nos ſages Regens, par leur bon zele & par leur bonne conduite, ont dirigé avec utilité les affaires du pays, depuis le decés du dernier Capitaine General, en ſorte qu'ils n'ont pas ſeulement arrêté le cours des levées continuelles de ſommes conſiderables à interêt pour précipiter la Province de Hollande dans une ruïne totale, comme un bel édifice qui brille en dehors, qu'on fait tomber ſubtilement, en ruïnant & creuſant ſes fondemens; mais ils ont trouvé les moyens, dés l'an 1655. pour décharger la Hollande avec le temps, des cent quarante millions qu'elle a pris à interêt, ſçavoir en reduiſant les interêts de cette ſomme du denier vingt juſqu'au denier vingt-cinq, ſe ſervans des avances, pour rembourſer tous les ans quelque choſe du principal; les avances augmentans tous les ans, on compte que la ſomme principale ſera entierement remboursée dans l'eſ-

pace

pace de quarante-un ans, dont une ſixiéme partie eſt deja écoulée.

On doit d'autant plus louër les Regens, que la plûpart ont placé leur argent ſur le comptoir de Hollande & de Weſt-Friſe, & que leur interêt particulier ne les a pas empêché de retrancher une cinquiéme portion de leurs revenus, pour ſoulager le commun, les Marchands & les Artiſans, & tous ceux qui n'ont point placé d'argent ſur l'Etat. Il eſt donc bien pitoyable, qu'il ſe trouve encore des habitans en Hollande, qui ne peuvent ny ne veulent comprendre l'utilité de cette affaire. Ils doivent conſiderer la Province comme un pupille, dont les Regens ſont les tuteurs, & auſquels il n'eſt pas permis de lever de l'argent à gros interêts, lors que le credit du pupille eſt aſſez grand pour en trouver à un prix plus modique; qu'ils ſeroient bien moins excuſables, de placer leur propre argent à la charge du pupille à gros interêts, pendant que ſes parens les plus proches, & les autres, luy en prêteroient à un moindre interêt; ils devroient ſur-tout conſiderer que le principal revenu de la Hollande dépend uniquement de l'abondance du Commerce, & qu'en cas de revers de fortune elle ne pourroit peut-être pas produire la ſomme de ſept millions, qui eſt neceſſaire pour payer les interêts des cent quarante millions, & que par la continuation d'une conduite telle qu'elle étoit pratiquée du temps des Stathouders, ces interêts auroient augmenté d'une maniere, que tous les revenus de Hollande, qui ſont tres-modiques, parce qu'on n'y comprend que

ce qui leur reste franc & quitte, les charges acquitées, n'y auroit pu suffire, ce qui auroit entierement ruïné son credit, & l'auroit abattu tout d'un coup.

Je ne sçaurois comparer ces esprits mécontens, qu'à un fils insensé d'un prudent laboureur, qui voyant que son pere, aprés avoir pris une bonne quantité de bled de sa grange pour les semer, & voulant encore faire la même chose une autre fois, le fils commenceroit à murmurer, disant qu'ils avoient besoin de ce bled pour faire des gâteaux & du pain pour luy & pour ses freres, que de cette maniere ils mourroient bientôt de faim, & que le pere le leur devroit laisser pour cet effet, plutôt que de le jetter à terre, ne comprenant point que le bled que son pere avoit jetté n'étoit point perdu, mais qu'il étoit semé pour en receuillir plus de fruit, l'augmenter toutes les années de plus en plus, & que ce n'étoit que son superflu, puisque le pere avoit eu soin d'en reserver pour la subsistance de sa famille, pendant toute une année, & que si l'on avoit pris continuellement le bled dans la grange pour faire des gâteaux sans en semer d'autres, ç'auroit été une bonne vie pour peu de temps, mais que dans la suite ç'auroit été une seconde misere & famine; ces insensez de même ne voyent pas, que ce qui leur est retranché de leur revenu par cette reduction, n'est pas perdu, mais qu'il est semé, comme une bonne graine, à leur profit, qui est augmenté dans les comptoirs, pour produire tous les ans plus de fruit; & que nous pouvons dire par la benediction de Dieu,

que ce n'eſt que notre ſuperflu, & que ſi nous en euſſions agi autrement, l'Etat à la verité auroit fleury davantage pour un peu de temps, mais la fin n'auroit été, comme cy-deſſus, que miſere & que ruïne.

Et pour comprendre la difference de notre bon gouvernement d'apreſent, d'avec celuy que nous avons eu, l'on doit ſe ſouvenir qu'on a fait autrefois de notre temps une reduction d'interêts du denier ſeize jusqu'au denier vingt, ſans que ce profit nous ait ſervi de rien, & a été employé à lever plus de troupes, en dépit des bons Regens, & au deſavantage de la Province, pour être ſacrifié à l'ambition du Capitaine General; ſi bien qu'on peut dire que cette reduction n'a pas ſervi à la décharge du païs, mais à l'augmentation des charges ſur le peuple.

Si les Regens avoient employé cette premiere reduction pour décharger annuellement la ſomme capitale, comme à preſent, ſans l'augmenter par de nouvelles levées, nous n'aurions plus de dettes aujourd'huy, & ſerions en état de diminuer les impôts ſur la conſommation, qui ſont ſi fort à charge au commun peuple, & diminuent notre commerce en toute maniere, tous les ans pour la valeur de ſept millions, & de diminuer la taille ſur les terres & les maiſons, & avoir beaucoup plus de revenus de reſte, ce qui attireroit toutes ſortes de métiers & de commerce des autres païs chez nous; & cet Etat, ſuivant les apparences, ſeroit dans peu le plus conſiderable, le plus puiſſant, & le plus redoutable de la terre.

Et comme nous aurions goûté à preſent

cette douceur & cette prosperité, si la Regence avoit eu autrefois la liberté de faire valoir le veritable interêt de la Hollande, nous le goûterons pareillement à l'avenir, ou nos enfans, si nous pouvons conserver cette chere liberté qui nous a été mise entre les mains comme de la part de Dieu, & que nous ne nous rejettions point avec la truye dans l'ordure; c'est à quoy une genereuse ame Hollandoise ne sçauroit reflechir sans se sentir animée d'un zele ardent, pour sacrifier jusqu'à la derniere goute de son sang, pour la conservation du gouvernement present, & pour l'exercice de la liberté de la patrie, afin de laisser au moins à nos enfans le bonheur dont nous aurions joüi, si nos ancêtres avoient pû effectuer ce que nous avons mis si glorieusement en train.

On ne doit pas s'imaginer que la guerre contre le Roy d'Espagne ait empêché que l'on n'ait employé les avances de la premiere reduction à delivrer la somme principale, comme cy-dessus, puisque pendant notre guerre de l'Orient, qui nous a coûté deux fois plus en frais extraordinaires, les Regens n'ont pas laissé de continuer tous les ans à rembourser la somme principale par les deniers de la derniere reduction, sans y avoir employé aucun autre argent. On doit encore remarquer pour un bon effet du gouvernement present, qu'on a pris soin de congedier & reformer une grande partie de milices inutiles, particulierement des troupes auxiliaires; ce qui décharge la province de Hollande pour sa part de cinq cens mille livres tous les ans, & la Hollande a sçû si

bien ménager les choses, que cette reforme a été faite avec le commun consentement de toutes les sept Provinces; ce qui fait voir la difference de l'an 1650. & notre bonheur present. Car le Capitaine General nous a enfoncé son épée dans l'estomach, parce que les bons Regens de Hollande, suivant leur devoir, avoient refusé le payement d'une partie de ces troupes, qu'on a reformées à present afin de décharger le peuple.

Outre cela on a encore arrêté d'employer les cinq cens mille livres, dont nous avons profité par la reforme des troupes, avec les avances de la reduction, dont j'ay parlé cy-dessus, pour le remboursement de la charge que l'ambition de notre Stathouder nous a mis sur le dos.

Si bien que nous avons déja gagné une cinquiéme partie du temps requis pour la décharge des cent quarante millions, outre qu'il y en a une partie qui a été prise à rentes viageres, qui diminuent tous les jours, & qui dans peu d'années seront amorties, tellement que nous commençons d'approcher de la terre promise. Et si nous ne nous rejettons pas dans l'esclavage de l'Egypte, par notre ingratitude, en murmurant contre Dieu, & notre Moïse, nous aurons bien-tôt achevé le voyage du Desert.

Il faut encore remarquer un effet du gouvernement present, quoy que plusieurs jugent qu'il sera impossible, étans sans Stathouder ou Gouverneur de Province, d'apaiser les differens qui naissent quelquefois entre les Provinces & les Villes, & dans la Magistrature; & que par faute d'un pareil

Mediateur, le païs pourroit tomber dans des guerres intestines, qui pourroient tendre à une entiere ruïne : cependant l'experience nous a fait conoître le contraire ; que les differens qui ont été causez depuis la mort du Prince d'Orange dernier mort, par l'animosité des Partisans d'un nouvel esclavage, qui ont éclaté en beaucoup d'endroits, ont été appaisez plus facilement, & avec plus d'ordre que cy-devant, par les Regens. Les deux Parties qui étoient en querelles y avans trouvé leur satisfaction, on a vu plusieurs fois, que le Stathouder a fait naître des differens entre les Villes, afin d'y trouver son compte ; aprés quoy il a encore fait ployer sous le glaive celuy des Contestans qui avoit le plus de raison, en soûtenant ordinairement ceux qui observoient le moins la justice, & qui sacrifioient tout pour son service, au desavantage des Loix, & de l'interest public ; suivant la maxime des Grands, *Divide & impera*, faites des divisions, & vous regnerez.

Si jamais aucun Gouverneur ou Stathouder, & ses adherans se fussent trouvez aussi vivement choquez comme la province de Hollande l'a été dans l'an 1650. & qu'ils eussent eu le pouvoir en main pour se vanger, comme l'ont eu les Etats aprés le decés du dernier Prince d'Orange, il n'y a aucun doute que leur vengeance auroit fait trembler tout l'état, & fait sacrifier une quantité de sang à leur passion ; mais comme les Regens d'une libre Republique preferent le bien commun à la satisfaction d'une passion particuliere, qui se seroit sans doute ressenti de cette vengeance, ils ont entierement ef-

face cette action commise, par une Amnistie generale, prevenant prudemment des troubles, qui auroient pû tenir l'Etat en allarme pendant tres-long-temps.

La plus notable division qui soit arrivée dans nos Provinces Unies de notre temps, a été la triste division de la Province d'Overyssel en deux partis considerables, au commencement de l'an 1654. tellement que les deux partis se sont comportez comme les Etats Souverains de cette Province, & se sont fait la guerre, en cette qualité, en sorte que la Ville de Hasselt a été prise par un des Partis par un siege dans les formes. Le Stathouder de Frise s'étoit mélé dans cette querelle, & avoit été accepté par un parti pour Stathouder, Gouverneur & Capitaine General d'Overyssel; c'est ce qui les fit venir à de tel éclats, qui ont duré l'espace de quatre années; mais ces Messieurs voyans à la fin que leurs querelles augmentoient d'une maniere à ne jamais finir, & que le mal étoit devenu incurable, ils convinrent par l'entremise du Grand Pensionnaire de Hollande, de remettre tous leurs differens à la décision de deux Committez de la part des Etats de Hollande, tellement que leurs Nobles Puissances députerent pour cet effet, le Sieur de Polsbroeck Bourguemestre de la Ville d'Amsterdam, & le Grand Pensionnaire, qui les accorderent à l'amiable sur tous les points, & les aiderent à regler & mettre par écrit tous les ordres & les instructions sur le gouvernement de cette Province, en l'an 1657. le 20. Aoust; & la Sentence fut prononcée au nom des Etats de Hollande, &

de Westfrise sous le Grand Sceau des Etats au contentement de tous les deux Partis, & firent serment de satisfaire à tous les points convenus, ce qui a mis la paix & le repos dans cette Province, qui a continué & subsisté jusqu'à aujourd'huy.

Dans la Province de Groeningue il est arrivé pareillement une grande division en l'an 1655. & depuis vers la fin de l'an 1656. de maniere que la moitié de la Province étoit opposée à l'autre, ce qui arrêta tout le gouvernement & la justice dans cette Province. Il a paru en cette occasion si de pareilles dissentions pouvoient mieux être appaisées par les Stathouders ou Gouverneurs que par l'autorité & la conduite des Regens : car leurs Hautes Puissances ayant appris cette desunion, ont prié instamment le Stathouder de Frise & de Groeningue, de s'y rendre en personne, pour tâcher s'il étoit possible, d'appaiser les querelles; mais c'étoit verser de l'huile dans le feu, & le Stathouder a été obligé d'écrire à chaque fois aux Etats Generaux, que cette affaire étoit impossible pour luy, & qu'il prioit leurs Hautes Puissances de vouloir bien envoyer deux Deputez de leur Corps, qui ont effectivement accordé les Parties toutes les deux fois, avec une satisfaction reciproque, & ont reglé le gouvernement, avec l'approbation de toute la Province, sous le Sceau de leurs Hautes Puissances.

Il seroit trop long & trop ennuyeux de rapporter combien de fois les Etats de Hollande ont appaisé heureusement & prudemment des divisions arrivées dans les Villes

de Hollande parmi les Magiſtrats, & même des anciennes querelles qui ont été pouſsées à la derniere extremité depuis les troubles paſſez, & qui n'ont jamais pû être terminées du temps des Stathouders, de même que les querelles qui ſont arrivées depuis peu dans les Villes de Dort, Enkhuiſen, Medenblik; auſſi-bien que les differens entre les Magiſtrats de Gorcum & Schoonhooven, & ceux de Roterdam, & de la Briele, ſur le droit de ſonder la Meuſe, & le Lac de Goerée, de même qu'entre la Weſtfriſe & le quartier du Nord; le differend pour la ſéance dans le College de la Generalité, qui ſont tous des exemples convaincans de ce que j'ai dit cy-devant.

On pourroit encore prouver que les commencemens de ces querelles ont été ſuſcitez du temps du dernier Stathouder, & excitez par luy, & continuées aprés ſa mort par ſes creatures; ſi bien que tous ceux qui aiment la paix & le repos, & qui aiment mieux voir terminer tous les differens par de ſages raiſonnemens & juſtes mediations, que de les voir mener & augmenter avec paſſion, ou decider par le glaive, ſe garderont ſoigneuſement d'élire un Stathouder, s'ils ne veulent point voir exciter de nouveaux troubles.

Mais le plus grand fruit de notre libre pouvoir, & qui eſt le plus à eſtimer, c'eſt que le ſurplus de nos revenus eſt employé à preſent, ſuivant les veritables intereſts du Païs, & pour augmenter nos forces maritimes; au lieu qu'on en faiſoit autrefois un ſi mauvais uſage, pour former des Sieges rui-

neux, & des Expeditions de Campagne, ſuivant la vanité du Capitaine General; & il eſt à remarquer que la puiſſance navale de cet Etat eſt à preſent dans l'an 1662. quatre fois plus redoutable qu'elle n'étoit pendant la guerre avec le Roy d'Eſpagne; & comme il a déja été dit que le premier ſoin du Prince d'Orange aprés la concluſion de la paix avec l'Eſpagne, a été de vendre les plus conſiderables vaiſſeaux de guerre des Etats, & le premier ſoin des Etats aprés la mort de ce Prince, a été de mettre l'Amirauté dans le pouvoir de nous rendre puiſſans ſur la mer.

Et ce qui paroîtra incroyable, c'eſt que les Etats ont fait bâtir dans l'eſpace de deux années ſoixante-deux gros vaiſſeaux de guerre, d'une telle grandeur & puiſſance, qu'ils n'en ont jamais eu de pareils à leur ſervice; malgré la furieuſe charge de la guerre avec l'Angleterre, continuans toujours à en faire bâtir, & pareillement des magaſins conſiderables, pour conſerver toutes les munitions des vaiſſeaux; achetans & faiſans faire des canons, & tout ce qui eſt neceſſaire pour équipper des vaiſſeaux.

Ce ſoin eſt inconteſtablement l'unique moyen pour pouvoir ſous la benediction de Dieu faire augmenter la pêche, le commerce, & la navigation, & attirer des peuples de toutes ſortes de païs. Les bons effets de cette conduite ont paru en diverſes occaſions, & paroiſſent tous les jours; & ſans cette puiſſance navale, ils ne ſeroient jamais venus à bout de ſortir avec honneur & ſi peu de dommage de cette guerre de l'Orient, ni faire augmenter leur commerce & navi-

gation, malgré toutes ces incommoditez, & qui augmente de jour en jour.

Il est donc insupportable de trouver des gens si grossiers & si stupides, ou plûtôt malins, qui osent se plaindre de l'état present, estimant davantage le temps passé. Si ces mal intentionnez ne veulent pas considerer les admirables effets dont je viens de parler, ils devroient du moins se laisser convaincre par la prosperité visible des Villes de Hollande, & de leurs habitans. Que répondront-ils lorsqu'on leur demandera s'il n'est pas vray que la plus considerable Ville marchande de la Province, sçavoir Amsterdam, s'est agrandie de deux tiers, sans que l'on puisse remarquer que le prix des maisons ni du terrain soit diminué, & les bâtimens des maisons y augmentent si fort, que la Ferme de l'impôt de cette Ville sur les grosses marchandises ou les matereaux pour le bâtiment, est augmentée cette derniere année de 30000 livres, quoy que cette Ferme eût déja augmenté toutes les années precedentes. On peut prouver la même chose de Leyde & de Dort, & des autres Villes à proportion, dont les richesses & prosperitez ne peuvent se tenir dans les bornes; mais qu'elles éclatent de tous les côtez par les bâtimens magnifiques, les carosses, & les gros équipages; en sorte qu'on trouve tres peu de gens dans cette province, qui n'augmentent leur fond par l'excedant de leurs revenus. Que ceux qui murmurent, examinent leur propre état en particulier; je m'assure, à moins que ce ne soient des libertins & des gens sans regle & sans ménage, qu'ils trouveront leurs biens augmentez.

CHAPITRE VI.

L'on finit par les conclusions que tous les bons Habitans devroient proteger le libre gouvernement de la Republique de Hollande & de Westfrise de toutes leurs forces.

PUisque l'on goûte de si bons fruits du libre gouvernement d'apresent, malgré tous les rudes accidens cy-dessus mentionnez; & pendant que nous ne sommes encore que dans l'hyver de cet heureux changement, où la plus grande partie de la graine est encore cachée sous la terre, & que l'autre se prepare pour être semée au printemps, representons-nous combien heureux & agreable sera l'été & l'automne, & la recolte à venir, sçavoir lorsque nos dettes seront payées, & que l'impôt sur la consommation de bouche sera diminué dans cette province pour sept millions par an, sans que la caisse en soit diminuée d'un sol.

Et si nous voyons augmenter nos biens malgré les insupportables charges mentionnées dans le quatriéme Chapitre & les maux qui nous sont encore arrivez depuis l'an 1662. dont on pourroit faire un volume, il est donc bien facile à concevoir, qu'avec la continuation de ce gouvernement, & l'assistance de Dieu, notre païs deviendra le plus heureux & le plus puissant du monde. Nous ne devons donc pas seulement prier ardemment Dieu tout-puissant, qu'il luy plaise

nous conserver dans cet état, mais sacrifier notre bien, notre sang & notre vie avec plaisir, s'il est necessaire, & procurer du moins à nos enfans cette benediction, qui ne leur peut pas manquer sans une punition de Dieu, qui ne manquera pas de nous accabler, si nous venons à renverser les fondemens que le Gouvernement a commencé avec tant de soins, en élevant derechef un Stathouder ou Capitaine General.

Je finirois cette troisiéme Partie, par cette conclusion, si l'importance de la cause ne me pressoit de dire que nous devrions être persuadez par tous les raisonnemens faits cy-devant, les exemples des anciennes & nouvelles histoires, & notre propre experience, des grands dommages du gouvernement forcé d'autrefois, & des bons fruits de celui d'apresent, & tenir pour une maxime éternelle, qu'un païs qui a de pareils interêts que la Hollande a à present, doit par toutes les manieres être gouverné par une Regence libre & republiquaine, telle qu'elle subsiste à present, & ne point souffrir du tout, & bien moins prêter la main qu'aucun habitant, tel qu'il pût être, parvînt sous quelque beau titre que ce pût être, à une telle puissance, que la Noblesse & les Villes de Hollande fussent obligées de ployer devant luy; & que leurs Deputez n'osassent parler dans les assemblées, pour le maintien & interêts de leurs Villes, & plat païs, quand il s'agiroit de parler dans la moindre chose contre l'interest de ce Chef Politique ou militaire, & bien moins rien effectuer, sans courir un danger notable pour leurs personnes.

Et ſur-tout on pourroit conclurre que les perſonnes d'Egliſe, ceux qui ſont honnêtes gens, & de veritables membres de l'Egliſe Reformée, qui ne foulent point aux pieds la gloire de Dieu, & ne voudront pas vendre leur reputation & leur veritable intereſt pour un plat de lentilles, devroient favoriſer le gouvernement preſent, & le proteger avec leurs armes ſpirituelles contre l'introduction d'un pareil Chef, d'autant que la Religion Reformée ſera mieux conſervée par cette aſſemblée immortelle & ſouveraine des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, & des autres Colleges ſubalternes, que ſous ces inconſtans & voluptueux Monarques & Princes, ou leurs Favoris, qui favoriſent ou changent la Religion ſuivant leur intereſt, laiſſans ſouvent leur païs à des Succeſſeurs d'une autre Religion; particulierement de la Religion Romaine, qui par ſa grande étenduë, & direction politique, & par les honorables benefices d'Egliſe & exceſſives richeſſes attire quantité de Grands Seigneurs, & que leurs pauvres filles & leurs Cadets parviennent ſouvent à de riches ſucceſſions, comme on en a vu pluſieurs exemples dans les ſiecles precedens, en France, Angleterre, Allemagne, Orange, & autres; & ſi les Synodes & aſſemblées Eccleſiaſtiques, veulent obeïr à notre gouvernement legitime, comme à leurs Souverains établis de Dieu ſur eux, ils ſeroient libres dans les affaires de l'Egliſe, & chaque Miniſtre poſſedant cette dignité à vie, & preſidant ſur les Anciens & Diacres annuels dépendans de luy, ne ſeroit uniquement ſujet qu'au Souverain, &

ſeroit en effet un petit Evêque, auroit & conſerveroit une entiere liberté pour expliquer la parole de Dieu, qui nous a été laiſſée dans les Saintes Ecritures de l'ancienne & nouvelle Alliance, en les ajuſtant auſſi-bien que les prieres publiques, ſuivant le temps & les occaſions, à la gloire de Dieu & à l'édification des Auditeurs, ce qui doit être l'unique intereſt & ambition d'un veritable & bon Paſteur de l'Egliſe Reformée.

Où au contraire ſous un regne Monarchique, qui ne reconnoîtroit point le Pape, le Souverain retrancheroit toutes ces aſſemblées d'Egliſe ou Synodes, & ſeroit obligé pour ſon interêt d'établir un Evêque, ou faire un Gouverneur ſur le Conſeil d'Egliſe, dépendant de la Police, & rendre tous les Miniſtres dépendans de luy, comme Chef de l'Egliſe; & peut-être qu'il les priveroit par raiſon d'Etat de la liberté de pouvoir expliquer la parole de Dieu, ſuivant leur connoiſſance humaine, & leur ſçavoir, & de former des prieres; pour les obliger de prêcher des ſermons, & dire des prieres établies par ſes ordres, comme nous en avons remarqué cy-deſſus, afin de tenir mieux en bride ces ambitieux & ſeditieux Miniſtres, il tâcheroit peut-être à les ſoumettre au Siege de Rome, dans la vûë que cette Puiſſance Eccleſiaſtique partagée & diminuée par la ſoumiſſion d'un Chef éloigné, ſeroit moins dangereuſe dans ſes Etats.

On peut donc conclure finalement que tous les maux dont je viens de parler, arriveroient immanquablement à ces païs, s'il y avoit un Chef établi pour la vie ſur la

puiſſance d'Armes de ces Provinces non fortifiées, dont les Forteresses & les Frontieres ſont gardées par des troupes Etrangeres qui ſont à notre ſolde, qui luy ſeroient entierement dévoüées, en dépit des Regens Politiques, & des Eccleſiaſtiques, à la ruine des Rentiers, des Marchands & des Païſans; & les Sujets mal intentionnez & la populace groſſiere, ſe rangeroient toujours du côté de ce Chef liberal, civil & genereux; de maniere que les meilleurs Regens & Magiſtrats ſeroient forcez, s'il ne vouloient courir riſque de la perte de leurs biens, & de la vie, de luy lâcher entierement la bride; & les autres Sujets le feroient volontairement dans l'eſperance de quelque avancement.

Cela étant, il faudra avoüer que tous ceux qui par un intereſt particulier, voudroient introduire un pareil gouvernement en chef dans notre Patrie, feroient une faute à laquelle on ne pourroit jamais remedier dans la ſuite, & qui comme le peché d'Adam deſcendroit des peres ſur les enfans, & produiroit éternellement de ſi mauvais fruits, que toutes les bonnes regles, tant politiques qu'Eccleſiaſtiques, ſeroient renduës ſans force, & les Loix entierement renverſées; & comme le crime de Leze-Majeſté eſt effectivement un peché contre toutes les Loix Eccleſiaſtiques & Souveraines, particulierement, en attaquant l'Inſtituteur de la Loy, en changeant le gouvernement Souverain; il eſt certain que de pareils ſujets ſe rendroient coupables de Leze-Majeſté, & d'une éternelle trahiſon envers la patrie.

Et comme nous ſçavons que cette Repu-
blique

blique a perdu ſon libre gouvernement, pour avoir établi un Stathouder, ou Capitaine General pour la vie, elle perdroit facilement dans peu de temps juſqu'à l'ombre & le nom de Republique, & ſeroit changée en une Monarchie formelle; ce qui feroit fuïr les Marchands dans les autres païs libres, comme nous l'avons vû arriver dans d'autres païs gouvernez par des Princes; dont Dieu nous preſerve, comme du plus grand mal du monde pour la Hollande.

CHAPITRE VII.

L'Auteur conclud ce Livre, en declarant quel a été ſon but dans cet Ouvrage, & par un Avertiſſement aux Lecteurs bien ou mal intentionnez.

CEs reflexions ſur les trois Parties promiſes ſur les fondemens politiques & ſalutaires, & ſur les maximes de la Republique de Hollande & de Weſtfriſe, ayans paru au jour en l'année 1662. tres-imparfaites, & contre mon intention, ſous le nom de *L'Intereſt de la Hollande* : je les ai examinées de plus prés, & les ai revuës avec plus d'attention en l'an 1667. & en faiſant une concluſion ſur tout mon Ouvrage, j'ai jugé neceſſaire d'avertir le Lecteur que l'on doit en pluſieurs endroits en liſant ces reflexions, ſe conformer aux affaires, par rapport aux années. Que mon deſſein a été d'enſeigner tant en general qu'en particulier, le plus ſuc-

cintement qu'il m'a été possible, en quoy consistoit le veritable interest de la Hollande; & que dans tous les païs du monde le suprême bonheur d'une Societé Politique, & sur-tout dans un pays aussi chargé que la Hollande, il seroit tres-necessaire de laisser à tous les habitans toute la liberté possible pour la conservation de leurs corps & de leurs ames, & pour l'augmentation de leurs biens : car comme les habitans du plus beau & plus riche Pays du monde, étans privez de la liberté naturelle, & étans contraints de tous les côtez, n'habiteroient qu'un *Pistrinum*, c'est-à-dire une maison de prison & de travail, comme des maudits esclaves; & par consequent un enfer sur la terre, de même en possedant la liberté de pouvoir employer les droits naturels par sa conservation, autant qu'ils ne tendent pas à la destruction de cette assemblée politique, on trouvera un Paradis dans le plus necessiteux Pays du monde, puisque la volonté d'une personne, est sa vie & son Paradis, principalement dans les choses dont toute sa prosperité dépend.

J'ay encore voulu enseigner que la liberté des habitans s'accorde entierement avec le libre gouvernement, & qu'elle ne peut subsister sans cela en Hollande.

Je prie à cette fin tous les bons Sujets de la Patrie qui ont lû ce Livre, de juger avec attention si ces deux importantes choses y sont prouvées assez clairement & fortement.

Mais mon intention n'a pas été de dire de quelle maniere, & si l'on doit mettre en œuvre toutes ces reflexions; il n'appartient

uniquement qu'à la Regence de la Republique de decider là-dessus ; & tous les bons Politiques sçavent que toutes les mauvaises maximes qui coûteroient plus de peine à changer qu'à les souffrir, doivent rester en leur état ; & lorsqu'ils veulent y toucher, ou changer quelque chose, ils vont tres-prudemment à petit pas, & du plus loin qu'ils peuvent utilement, aimans mieux s'arrêter que de donner de la tête contre la muraille.

Il est certain que la reformation dans les affaires politiques est sujettes à tant de circonstances, qu'il faut observer particulierement les anciennes coûtumes, les temps, & les lieux ; les Regens, les sujets, les alliez, les pays voisins & les éloignez, & sur-tout dans une Republique qui est gouvernée par une illustre & sage Assemblée, qui a assez de lumiere, aprés avoir balancé toutes les circonstances, pour voir si ces reformes se peuvent faire ou non ; & ce seroit une faute & une vanité trop grande à un particulier, que de vouloir leur donner des conseils là-dessus, & de mettre la main à un ouvrage qui est un droit qui n'appartient qu'à leurs Grandes & Nobles Puissances.

Et si quelqu'un vouloit m'alleguer que je ne me suis neanmoins servi dans tout le Livre, depuis le commencement jusqu'à la fin, que de raisons decisives, & d'expressions tres-fortes, il faut sçavoir que les choses qu'on desire faire connoistre, & qui sont tres-souvent opposées à la prevention de plusieurs personnes, ne peuvent être exprimées autrement ; & si un Ange descendoit du Ciel

pour representer de pareilles choses foiblement, & d'une maniere douteuse, il ne seroit gueres écouté, & peut-être même point du tout crû par des personnes si prévenuës; c'est ce qui m'a obligé, afin que mes Ecrits soient lûs avec attention, & puissent donner quelque impression au Lecteur aprés les avoir bien examinez, de me servir de cette maniere d'écrire, en les avertissant de mon dessein, afin que tout puisse servir au bonheur de ma Patrie, & non point pour en abuser. Il est bon d'ajoûter que l'attention & le juste jugement du Lecteur est demandé ici; d'autant plus que ce sera une grande affaire pour moy si j'ai bien jugé des affaires en general qui sont necessaires pour la prosperité de la Hollande; mais ce seroit une chose impossible, & presque incroyable, de n'avoir manqué, ou de ne m'être point mépris en rien, en traitant de tant d'affaires differentes; mais comme mon unique but a été de ne representer que des veritez qui puissent tendre à l'avantage de ma libre Patrie, j'espere que je n'aurai pas erré par-tout, & Dieu veüille que j'aye réussi en tant d'endroits, que les justes Lecteurs, & sur-tout nos Regens legitimes, & Peres de la Patrie, voudront bien me pardonner mes fautes, & passer par-dessus, en faveur de mon bon zele, afin de l'animer à des affaires de plus d'importance, ou quelque autre sujet de la Patrie qui aura plus de temps libre que moi, pour leur faire prendre la plume, pour écrire plus distinctement & avec plus d'ordre sur ce grand Ouvrage, pour l'utilité & le service de notre chere Patrie, & cela arrivant je serai parvenu à mon dessein.

Et s'il se trouve quelque Lecteur qui soit assez envieux & malin, au lieu de vouloir entrer dans cet Ouvrage, veüille prendre plaisir à contredire & critiquer mes raisonnemens sur les fondemens politiques, & maximes salutaires de la Hollande, il se souviendra que je ne luy demande rien, sinon qu'il juge sainement à mon égard, & sur mes Ecrits; & il doit sçavoir que je n'ay point cette vaine ambition d'écrire une défense qui ne seroit utile ni à ma Patrie, ni au Lecteur, ni à moy-même, qui suivrai tous les jours de ma vie cette constante maxime, de ne rendre personne maistre de mon temps & de mon repos, ni de ceder assez aux méchans envieux, pour m'embarasser pour l'amour d'eux dans des réponses à leurs critiques. Les sages Lecteurs jugeront si l'on m'attribuë des fautes avec raison, ou si l'on me fait tort, quand ils voudront employer leur temps à lire de pareilles critiques.

Adieu, & souvenez-vous de ce Proverbe: *Boni civis est liberum Reipublicæ statum tueri, nec eum mutatum velle:* Il est du devoir d'un bon Citoyen, de maintenir & proteger de tout son pouvoir la liberté de sa Patrie.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

Chap. I. *OU l'on enseigne les fondemens politiques, & les maximes de la prosperité generale de tous les Pays, & dans lequel on rapporte quelques raisons pour prouver qu'elles peuvent aussi être attribuez à la Hollande,* pag. 1

Chap. II. *Que pour comprendre les fondemens salutaires & les maximes de Hollande & de Westfrise, il ne faut pas considerer la Hollande telle qu'elle devroit être en idée, mais de la maniere qu'elle est située à present,* 10

Chap. III. *Des avantages & productions de la Province de Hollande; & que les Habitans ne peuvent être nourris de leur terrain,* 17

Chap. IV. *Que la Hollande est tres-bien située pour tirer sa subsistance de la mer,* 20

Chap. V. *Qu'il n'y a point de pays en Europe mieux situé pour le Commerce, que la Hollande,* 23

Chap. VI. *Que la Hollande s'est attiré par la Pesche & par le Commerce, les Manufactures & la navigation; & de quelle impor-*

tance ces deux dernieres choses sont à la Hollande, 26
Chap. VII. *Que les interêts des Habitans de Hollande sont dépendans les uns des autres*, 28
Chap. VIII. *Détail de l'ancien commerce de l'Europe*, 32
Chap. IX. *Que la liberté de Religion est le meilleur moyen pour attirer & conserver les Etrangers, aussi-bien que la liberté à chacun de s'y pouvoir établir*, 42
Chap. X. *Que toutes les Compagnies octroyées, & tous les Corps de Métiers sont tres-dommageables à la Hollande*, 45
Chap. XI. *Qu'on ne devroit pas charger les Pescheurs, Faiseurs de Manufactures, Equipeurs de Vaisseaux de transport en cette qualité, ni leur faire payer quelque chose à l'Etat, sous quelque pretexte que ce soit*, 48
Chap. XII. *Que les trop gros impôts chasseront à la fin toute la prosperité de la Hollande*, 53
Chap. XIII. *Fondemens qu'on doit observer dans l'établissement des Convois*, 55
Chap. XIV. *Quelles sont les choses qu'on pourroit le plus charger en Hollande*, 63
Chap. XV. *De l'ancien état de la Justice en Hollande, & que les Loix doivent être reglées en faveur du Commerce*, 74

SECONDE PARTIE.

Ch. I. *Qu'il seroit tres-avantageux pour l'Etat, la Navigation, & le Commerce, d'établir des Colonies dans les Pays au de-là des mers,* 82

Chap. II. *Que la Paix est une chose tres-necessaire à la Hollande,* 159

Chap. III. *Où aprés avoir balancé toutes les raisons, on doit conclure qu'il n'y a que la Paix de salutaire à la Hollande,* 166

Chap. IV. *Où il est examiné si l'on doit chercher la conservation de la Republique par des Traitez d'alliances,* 174

Chap. V. *Reflexions particulieres sur les alliances à l'égard de la Hollande avec de moindres Puissances,* 179

Chap. VI. *Sur les alliances avec de plus puissans Potentats ; & premierement avec la France,* 182

Chap. VII. *Sur les alliances avec l'Espagne,* 188

Chap. VIII. *Sur les alliances avec l'Angleterre,* 191

Chap. IX. *Quelques conclusions tirées des reflexions susdites sur toutes les alliances,* 202

Chap. X. *Que la Hollande étoit autrefois remplie de troubles pendant le gouvernement des Stathouders ; & qu'elle peut à present étant*

en liberté, se défendre mieux que jamai contre toutes les Puissances étrangeres, 206

Chap. XI. *Que la Hollande pendant son libre gouvernement ne pourra être ruinée par aucune puissance étrangere,* 217

Chap. XII. *Que la Hollande peut se défendre commodément sous une libre Regence contre les insultes de dehors,* 226

Chap. XIII. *Que la Hollande, même avec des Villes non fortifiées, restant seulement unie avec la Province d'Utreght, pourra se maintenir contre le plus puissant Monarque,* 235

Chap. XIV. *Que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre le plus puissant Potentat,* 240

TROISIE'ME PARTIE.

Chap. I. *Distinction entre le gouvernement Monarchique, & le gouvernement Republiquain,* 247

Chap. II. *Où il est examiné si les raisonnemens du chapitre précédent sont confirmez par les exemples de l'antiquité,* 276

Chap. III. *Pour quelle raison les habitans de la Hollande n'ont pas été plus endommagez par le gouvernement des Stathouders,* 294

Chap. IV. *Par quelle raison la mort du Prince*

d'Orange, dernier Stathouder, n'a pas encore produit de meilleurs effets, 302

Chap. V. *Quels bons fruits les commencemens d'un libre gouvernement ont déja produits en Hollande, depuis la mort du dernier Capitaine General & Stathouder, jusqu'à l'année 1662.* 312

Chap. VI. *L'on finit par les conclusions que tous les bons Habitans devroient proteger de toutes leurs forces le libre gouvernement de la Republique de Hollande & de Westfrise,* 324

Chap. VII. *L'Auteur conclut ce Livre en declarant quel a été son but dans cet Ouvrage; & par un Avertissement aux Lecteurs bien ou mal intentionnez,* 329

Fin de la Table.